



**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS**

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'État, sis à la préfecture du département du Val d'Oise, 5 Avenue Bernard Hirsch, 95 000 Cergy-Pontoise, représenté par M. Amaury De Saint-Quentin, Préfet du Val d'Oise, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT),

ET

La Communauté d'agglomération Val Parisis, sise 271 Chaussée Jules César à Beauchamp 95250 et représentée par son Président, M. Yannick BOËDEC, dûment autorisé en cela par une délibération du Conseil communautaire n° D 2022-21 en date du 17 février 2022, ci-après dénommée « la Communauté d'agglomération ».

EN PRÉSENCE

Du Conseil départemental du Val d'Oise, sis à l'hôtel du département, 2 avenue du parc CS 20201 CERGY, 95032 CERGY PONTOISE CEDEX et représenté par sa Présidente, Mme Marie-Christine CAVECCHI, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée départementale n°2-27 en date du 17 décembre 2021, ci-après dénommé « le Département » ;

PREAMBULE

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan État-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 – À court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 – Dans la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de logement, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 – Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Ainsi, dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat pourra être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

La CAVP a souhaité s'engager dans cette démarche et a, à ce titre, signé avec l'État une convention d'initialisation du CRTE en date du 1^{er} juillet 2021.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – Objet du CRTE de la CA Val Parisis

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la CA Val Parisis et de ses communes membres autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs.

Article 2 – Ambition du territoire et orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique pour la CA Val Parisis.

Il s'appuie sur le **Projet de territoire 2021-2030** de celle-ci « *Entre Seine et forêts, un territoire d'avenir* » adopté par le conseil communautaire le 28 juin 2021. Organisé en trois orientations stratégiques qui dessinent l'armature du présent contrat, elles fixent les priorités de l'action publique sur le territoire de l'intercommunalité pour les dix années à venir, jusqu'en 2030 : le développement économique, la transition écologique et énergétique et la cohésion sociale et territoriale.

Au fur et à mesure des années, les orientations et actions prioritaires définies au présent CRTE pourront être amendées et/ou enrichies au travers d'un avenant de cadrage. Au demeurant, le **Projet de territoire** -au même titre que le CRTE- n'est pas figé. Il sera évalué et ajusté en cours de temps, tout comme sa traduction dans le CRTE. Les orientations qui suivent se déclineront ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement.

2.1. Les enjeux partagés du territoire

2.1.1 Un territoire dynamique au cadre de vie préservé

Le territoire est marqué par des gains de population enregistrés par la plupart des communes. Entre 2013 et 2018, la croissance démographique annuelle a atteint 1,1 %, contre 0,7% à l'échelle départementale et 0,4 % pour la région Ile de France (Insee 2018). Cette tendance vient d'être confirmée par les derniers chiffres de l'INSEE.

Portée par de solides apports migratoires, cette dynamique démographique confirme l'attractivité globale et surtout résidentielle du territoire. L'attractivité repose à l'évidence sur un cadre de vie de qualité et de nombreux atouts tels un niveau d'équipements globalement satisfaisant, une grande variété de paysages et de typologies urbaines, un patrimoine naturel, agricole et culturel remarquable autour des rives de Seine, des Buttes du Parisis et de la forêt de Montmorency, demain de la grande forêt de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt et d'un vaste pôle agricole et alimentaire.

Au demeurant, le développement futur du territoire se fera essentiellement dans les tissus urbains existants (intensification, densification réfléchie, réhabilitation).

Le fort accroissement démographique que connaît le territoire, soutenu dans le temps, est cependant porteur de nombreux défis et de déséquilibre potentiels. Il en va ainsi de la multiplication des phénomènes de saturation et de congestion sur les réseaux de transport, du déséquilibre du tissu économique local, de l'artificialisation des sols et de l'érosion de la biodiversité et enfin de l'augmentation des émissions de polluants...

Dans ce même ordre d'idées, la communauté d'agglomération, signataire du Contrat d'Intérêt National (CIN), agit, en partenariat avec le SMAPP, sur les dessertes actives de la future forêt et sur l'aménagement de plusieurs de ses franges, il s'agit notamment de la zone d'activités économique (ZAE) des Primevères à Pierrelaye, du pôle gare de Montigny-Beauchamp... Ces aménagements requièrent une attention particulière quant à la nécessaire maîtrise de l'artificialisation des sols et la non consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, à l'intégration paysagère et à la cohérence avec les autres ZAE. Au regard de ces enjeux, l'Agglomération a déjà lancé un programme de redynamisation sur les parcs d'activité de Beauchamp, Bessancourt, Pierrelaye et Taverny afin de renforcer leur attractivité ainsi que le réaménagement progressif des ZAE à vocation commerciale de la Patte d'Oie d'Herblay.

Ce programme est en passe de s'étendre à l'ensemble des ZAE du territoire, le lancement d'études d'inventaire des ZAE constituant non seulement une obligation légale (loi Climat et Résilience), mais aussi un préalable méthodologique indispensable, voire une contribution à la démarche d'élaboration d'un futur SCOT.

2.1.2 Un territoire sûr et solidaire

Portée par de solides apports migratoires, la dynamique démographique confirme l'attractivité globale du territoire. Cette attractivité repose sur un cadre de vie de qualité et sur des conditions d'accès au logement et à la propriété plus avantageuses qu'au cœur de l'agglomération parisienne. Toutefois, cette dynamique démographique accentue les tensions sur le marché immobilier, l'accroissement des pressions foncière et immobilière et la saturation du parc locatif social, dans un contexte général également marqué par la transformation de la structure des ménages et la montée des défis qui lui sont généralement associés.

A ce titre, avec 22,6% des résidences principales, l'offre sociale est bien présente sur le territoire du Val Paris, quoiqu'en léger retrait par rapport aux référents valoisien (25,7%) et francilien (24,2%). Les situations ne sont pas homogènes selon les villes, avec sept communes en dessous de 20% de logements sociaux, quatre entre 20 et 25% et quatre autres au-dessus des objectifs légaux. Cette hétérogénéité est relativement fréquente au sein des agglomérations notamment franciliennes. Elle est le reflet des différents modèles de développements urbains d'après-guerre. La politique de l'habitat et le futur PLHi devront donc s'inscrire en réponse à cette situation et au cadre législatif.

De plus, la diminution de la taille des ménages, la croissance du nombre de familles monoparentales ou l'augmentation du nombre de personnes âgées, notamment isolées, soulèvent en effet des enjeux d'adaptation très importants des logements existants comme des programmes à réaliser dans un proche avenir.

Avec une fonction résidentielle prédominante, la rénovation énergétique des logements constitue un enjeu pour le territoire et pour Val Paris en particulier. Dans le prolongement des politiques engagées, la communauté d'agglomération souhaite se saisir des dispositifs disponibles pour sensibiliser, accompagner et soutenir les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique (SARE). Ainsi, la CAVP engage-t-elle dès cette année la réalisation d'un cadastre solaire qui permettra à chacun des acteurs du logement et du développement économique, public ou privé, de participer au développement du recours à l'énergie solaire. La CAVP souhaite aussi approfondir et étendre à tout le territoire les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et dégradé et poursuivre les interventions sur les copropriétés fragiles.

L'attractivité du territoire par la préservation du cadre de vie ne se réduit pas à la seule protection des espaces naturels. D'autres facteurs comme le maintien d'un niveau d'équipements et de services satisfaisant et adapté ou la tranquillité publique contribuent naturellement à la qualité de ce cadre de vie. La sécurité et la tranquillité ont ainsi fait l'objet d'un engagement politique fort et constant au cours du mandat écoulé. Ce dernier s'est traduit par le déploiement de la vidéoprotection et la mise en place du dispositif très innovant qu'est la police municipale mutualisée.

Quant aux équipements et aux services, en dépit d'une situation globalement satisfaisante, des « déficits » ont été constatés en matière d'offres de soins de premier recours ou en matière d'équipements sportifs. Ces déficits sont d'autant plus fortement ressentis que la population, on l'a vu, continue de croître. Avec elle, la demande de services se renforce et se recompose, sous l'effet, notamment d'une spécialisation croissante des territoires de deuxième et de troisième couronne dans l'accueil des grands ménages. Les services sont et demeureront un élément d'attractivité très important : il s'agit donc d'un enjeu majeur pour les communes et la communauté d'agglomération.

Au-delà des équipements se pose la question de la cohésion sociale entre les habitants du territoire. Si l'agglomération bénéficie de la présence de classes moyennes et aisées, une partie de sa population est confrontée à des difficultés économiques et sociales évidentes. Aux côtés des villes et du département, échelons premiers de la solidarité, la communauté d'agglomération doit donc jouer un rôle d'appui et mettre en oeuvre des actions spécifiques lorsqu'elle est l'échelon pertinent d'intervention.

De telles problématiques appellent donc, de la part des communes et de la communauté d'agglomération, une réponse commune et coordonnée, dans le respect des compétences de chacun.

2.1.3 La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions

La communauté d'agglomération Val Parisis réunit 15 communes autour de compétences, de missions et d'objectifs partagés. Sa légitimité repose sur ses résultats, ses performances, sur ses apports à la qualité des services publics présents sur le bassin de vie qu'elle constitue, ainsi que dans l'appui aux communes pour le bon exercice de leurs compétences.

Tout comme le fait intercommunal lui-même (2003 pour la CA Val et Forêt, 2004 pour la CC de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes, 2006 pour la communauté de communes Le Parisis), Val Parisis est de création très récente puisqu'elle résulte in fine d'une fusion survenue le 1er janvier 2016. Elle aura consacré le précédent mandat à définir ses compétences, à bâtir son organigramme, à forger des méthodes et des pratiques...

Le mandat qui débute sera celui de l'affermissement, de la maturation, de la stabilisation. A ce titre, l'agglomération devra renforcer son rôle d'appui aux communes et renforcer son organisation, ses méthodes de travail et intégrer les principes de l'innovation publique. Ces enjeux doivent permettre de tendre vers la meilleure adéquation possible de l'offre de services publics aux usagers et aux territoires.

2.2. Les orientations stratégiques

Le projet de territoire cité ci-dessus est structuré autour de 13 orientations stratégiques qui le structurent. En voici le rappel :

- Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs
- Développer le recours aux énergies renouvelables
- Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques
- Diminuer la production de déchets et réduire leur impact
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire
- Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité
- Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants
- Promouvoir les pratiques sportives et culturelles
- Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre
- Aider les communes dans l'exercice de leurs missions
- Être un employeur responsable
- Contribuer à la lutte contre le changement climatique

Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération

Article 3 – Plan d'actions et mise en œuvre

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en un plan d'actions à conduire sur le territoire, figurant en annexe 3.

Ce plan d'actions détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et à long termes.

Les premières actions de ce plan sont présentées sous la forme de fiches actions figurant en annexe 4, avec les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus. Cette annexe 4 sera modifiée au fur et à mesure de l'avancement du CRTE, et rassemblera les fiches-actions de l'ensemble des projets « mûrs ».

Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou opérations prêts à engager ou restant à préciser par champ d'intervention, selon leur degré de maturité. L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan État-Région (CPER) ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Chaque année, la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée. L'inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

3.1. Validation des projets

Les projets sont « mûrs » quand la maîtrise d'ouvrage est connue, qu'ils sont décrits au travers d'une fiche-action, et prêts à démarrer. S'agissant de leur statut, ils peuvent être de deux natures différentes :

- « en cours d'instruction » en vue de l'obtention d'un cofinancement de l'État suite à la transmission d'une fiche action,
- « validés » suite à l'obtention d'un cofinancement de l'État.

Les actions validées seront inscrites chaque année dans un avenant de financement (qui viendra enrichir l'annexe 5). Il détaillera la liste des projets et précisera le montant du soutien de l'État et de ses opérateurs (Banque des territoires, ADEME, Agence de l'Eau...) pour chacun d'entre eux.

3.2. Projets en amorçage

Des projets en amorçage seront listés au plan d'actions du contrat. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur rayonnement ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie au contrat. Les « projets en cours d'instruction » ou les « projets en amorçage » feront l'objet d'une validation au fil de l'eau par le comité de pilotage.

Article 4 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris en annexe 7. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi de l'annexe 7, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, de la DSIL, de la DETR, du FNADT, des guichets des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs de l'État mobilisés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

5.2. La CA Val Parisis

En signant ce CRTE, la CA Val Parisis assume le rôle d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La CA Val Parisis s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

La CA Val Parisis s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CA Val Parisis s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Sous l'égide de la préfecture du Val-d'Oise, l'État mobilise l'échelon local de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en constituant une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au sein de cette équipe, un agent de la Direction Départementale des Territoires (DDT) est désigné référent responsable du pilotage du CRTE. Il est l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets et de financement de ceux-ci. L'appui de l'État portera en particulier sur l'examen des cofinancements et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets. L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en :

- un appui en ingénierie et en expertise technique et juridique (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires),
- des subventions en fonctionnement et en investissement.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs dont l'ADEME, la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, le CEREMA, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)... sont portées en annexe 3 et 5.

Sous le pilotage de l'État, un ou des opérateurs publics désigneront dans leurs services un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.4 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance,
- Des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments,
- Des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriale,
- Des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de la CAVP et des communes (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).

La maquette synthétisera ainsi

- Les crédits contractualisés (nouveaux engagements) et
- Les crédits valorisés (rappel des engagements antérieurs et des dispositifs articulés mais non intégrés au CRTE).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée. Elle indiquera les montants demandés par l'EPCI. Les financements obtenus seront détaillés, actualisés et joints annuellement à l'avenant de financement (annexe 5).

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la CAVP mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

6.1 Comité de suivi et de programmation

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet du Val d'Oise et du Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat. Il est notamment chargé d'identifier les actions éligibles et de valider les fiche-actions correspondantes ainsi que les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants.

Il examine l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat, étudie et arrête les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique. Il décide d'éventuelles mesures correctrices.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constitue en effet un élément clé du pilotage du contrat.

Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'avenant de financement annuel en annexe 5, fixant la liste des opérations financées.

Il se réunit au-moins une fois par an, à la demande du préfet ou du président de la Communauté d'agglomération.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

La CAVP sera responsable de la préparation et du suivi du CRTE. Le préfet de département sera son interlocuteur privilégié. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs. Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale. Dans ce cas, le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

6.2 Comité technique

Le comité technique est coprésidé par un représentant de l'État et un représentant de l'EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre la mise en œuvre des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant d'actions prioritaires à soumettre au comité de suivi et de programmation.

S'agissant de l'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets, le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs figurant en annexe 7...).

Il est tenu à jour par l'EPCI.

Article 8 – Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes favorisera la concertation et les échanges et fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas un cadre figé mais évolutif.

Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de suivi et de programmation.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoins, après avis du comité de suivi et de programmation.

Article 11 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Contrat de Relance et de Transition Écologique signé à Beauchamp le 25 FEV. 2022

Pour l'État,
Le préfet du Val d'Oise,
Délégué territorial de l'ANCT,



Amaury de SAINT-QUENTIN

Pour la Communauté d'agglomération
Val Parisis
Le Président,



Yannick BOËDEC

La présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise

Marie-Christine CAVECCHI



ANNEXES

Annexes 1 et 2 – Projet de territoire de la communauté d'agglomération « Entre Seine et forêts » et éléments de diagnostic de celui-ci

Annexes 3 et 5 – Plan d'actions du CRTE et tableau financier

Annexe 4 – Fiche-actions

Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...) au financement du CRTE

Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE

**Annexes 1 et 2 –
Projet de territoire de la communauté d’agglomération
« Entre Seine et forêts »
et éléments de diagnostic de celui-ci**

**Annexes 3 et 5 –
Plan d’actions du CRTE
et tableau financier**

Annexe 4 – Fiches-actions

Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs¹ au financement du CRTE

¹ ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...

Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE



***Entre Seine et forêts,
Un territoire d'avenir***

Projet de territoire 2021-2030

Sommaire

Introduction	5
Méthodologie et Démarche	7
Portrait du territoire	8
<i>Val Parisis, territoire aux portes de la Métropole du Grand Paris</i>	8
<i>Val Parisis, Un pôle démographique majeur dans le Val d’Oise</i>	9
<i>Val Parisis, une mobilité quotidienne importante et très dépendante de la voiture individuelle</i>	11
<i>Val Parisis, Une consommation en énergies renouvelables peu satisfaisante et pourtant un fort potentiel de production</i>	14
<i>Val Parisis, un environnement qui contribue à son attractivité</i>	16
<i>Val Parisis, Une polarité commerciale d’envergure régionale à conforter et une offre immobilière inadaptée aux TPE-PME</i>	17
<i>Val Parisis, des logements en adéquation avec le profil démographique ; un rythme de production dynamique</i>	19
<i>Val Parisis, un territoire globalement sûr avec des actes délictueux spécifiques</i>	21
<i>Val Parisis, des fragilités potentielles en matière de santé</i>	23
<i>Val Parisis, fonctionnement, compétences et organisation des services publics</i>	25
Axe 1 : un territoire dynamique au cadre de vie préservé	28
Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	30
Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	33
Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques ...	35
Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	39
Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l’attractivité économique du territoire	41
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	48
Orientation 1 : Favoriser l’accès du plus grand nombre à un logement de qualité	49
Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants	52
Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles	55
Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l’inclusion sociale du plus grand nombre	59
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	61
Orientation 1 : Aider les communes dans l’exercice de leurs missions	62
Orientation 2 : Être un employeur responsable	65
Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	68
Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l’agglomération	70

Mot du président

Val Parisis, 15 villes à découvrir entre Seine et Forêts. Notre territoire de 87 Km², qui attire par ses singularités, se positionne entre la Métropole du Grand Paris et l'agglomération de Cergy-Pontoise, et dispose de nombreux espaces naturels (butte du Parisis, future forêt du Grand Paris, méandre de la Seine, forêt de Montmorency). La richesse de son patrimoine historique et culturel et l'importance de ses espaces ouverts en frange comme en cœur de territoire participent à la qualité et au cadre de vie.

Depuis la création de notre jeune communauté d'agglomération en 2016, le conseil communautaire travaille à la structurer en élaborant des documents cadres qui traduisent une vision de notre territoire partagée avec ses nombreux acteurs. C'est l'esprit de notre projet de territoire : définir nos choix stratégiques, renforcer notre identité communautaire et contribuer à l'attractivité de notre agglomération, à l'horizon 2030. S'engager dans une telle démarche prospective et participative afin de se projeter dans le futur, est une force pour répondre aux problématiques d'aujourd'hui et anticiper celles à venir.

Ainsi, notre jeune communauté d'agglomération Val Parisis construit pas à pas, depuis 2018, son projet de territoire, transparent, cohérent, structuré et participatif, en ayant soin de ne pas se substituer, dans sa mise en œuvre, aux compétences des communes, l'échelon de proximité par excellence.

Avec l'appui de l'Institut Paris Région, nous avons dressé un état des lieux rigoureux et précis de notre territoire et de nos communes nouvellement fédérées qui a permis d'identifier et de sélectionner les principaux enjeux d'avenir, à 10 ans, et les orientations politiques qui nous permettront, d'ici à 2030, de répondre le plus complètement possible aux attentes des près de 300.000 habitants (logements, emplois, déplacements, qualité de vie...).

Cette ambition doit s'inscrire pleinement dans les évolutions majeures que vivra la région Ile de France, avec la construction du métro du Grand Paris ou la tenue des Jeux Olympiques 2024.

La crise sanitaire due à la COVID impacte forcément notre réflexion. Rôle majeur et agilité des territoires pour répondre aux urgences, aspiration des habitants à un cadre de vie sain et de qualité..., sont autant de changements sociétaux accélérés par la crise.

Pour ce faire, nous nous appuyerons notamment sur les 15 communes de Val Parisis pour identifier, repérer les acteurs, les richesses, les ressources à mobiliser. Et sur l'ensemble de nos partenaires, toujours présents, région Ile de France, département du Val d'Oise...

Telles sont les ambitions du projet de territoire de la Communauté d'agglomération Val Parisis et je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de cette démarche transparente et participative, qui constitue le socle de notre action collective.

Bonne lecture.

Yannick BOËDEC

Président de la communauté d'agglomération Val Parisis

Maire de Cormeilles-en-Parisis

Introduction

Bénéficiant d'atouts naturels remarquables entre *Seine et Forêt*, la Communauté d'Agglomération Val Paris (CAVP) est née en 2016 de la fusion des anciennes Communautés d'Agglomération Val et Forêt et Le Paris avec l'adhésion de la ville de Frépillon. Elle part de fait d'un territoire multiple, à mettre en cohérence, et doit donc encore gagner en légitimité.

Composée de communes très urbaines ou plus rurales, avec une population de 280 500 habitants et un taux d'augmentation annuel de la population proche de 1%, notre Communauté d'Agglomération a pour ambition de renforcer son attractivité économique en portant de grands projets qui lui permettent -le paradoxe n'est qu'apparent- d'améliorer le quotidien des habitants comme des salariés. Depuis sa naissance, de nombreuses décisions ont déjà permis de donner du sens à notre territoire et de forger son identité à partir de politiques portées consensuellement par les élus communautaires et municipaux, les services de nos villes et de l'agglomération. Au début d'un nouveau mandat, d'une nouvelle décennie, nous voulons, dans le même consensus fixer nos choix stratégiques à l'horizon 2030 : nous avons choisi d'écrire notre **projet de territoire**.

Parce qu'il s'agit d'un document fondateur et fédérateur, nous avons souhaité que ce **projet de territoire** repose sur **une présentation objective de notre territoire et de ses enjeux** avant qu'il présente nos priorités. Porteur d'une vision d'ensemble partagée, il définit les fondamentaux et les orientations d'un **projet stratégique commun d'intérêt communautaire**.

Le diagnostic précis des caractéristiques du territoire de Val Paris montre que, comme tous les territoires de grande couronne placés sous l'influence de la métropole parisienne, il est pris dans des mouvements de fonds porteurs d'effets de recomposition très puissants : croissance démographique et modification de la structure des ménages, étalement urbain doublé d'une pression foncière accrue, dissociation croissante des lieux d'emplois et de résidence...

Il s'inscrit plus largement dans un contexte général marqué, entre autres, par la fragilisation d'un modèle de développement reposant exclusivement sur la consommation et par la prise en compte des préoccupations environnementales.

Il dessine ainsi, pour Val Paris et ses habitants, une trajectoire conciliant les deux objectifs suivants :

- Favoriser **un développement équilibré du territoire** en renforçant, notamment, ses fonctions économiques,
- **Préserver l'environnement et contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants** en portant simultanément des **actions en matière de services à la population, de mobilités, de sécurité et de tranquillité publiques**, d'une politique environnementale incluant le ralentissement de l'étalement urbain,

Il constituera donc tout à la fois **un fil rouge entre les élus, l'administration et les habitants**, ainsi qu'**un cadre de référence stable** pour la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire.

Les élus ont également souhaité lui donner **une dimension pleinement opérationnelle et programmatique** en déclinant les différentes orientations stratégiques retenues sous la forme d'un

plan d'actions déployant de très nombreuses initiatives dans les domaines de compétence de l'agglomération : développement économique, organisation des mobilités, transition écologique...

Ce projet de territoire, élaboré au terme **d'une démarche transparente et participative** à laquelle tous les élus du territoire ont été associés, réaffirme, enfin, **la complémentarité des échelons communal et intercommunal** : les compétences de proximité sont exercées par les communes, tandis que la communauté d'agglomération se concentre sur ses compétences stratégiques.

Ce projet de territoire s'inscrit, enfin, dans un cadre bien plus global que les 15 communes du Val Parisis. Les orientations et actions qui le composent **s'inscrivent pleinement dans le cadre des 17 objectifs du développement durable définis par les Nations Unies**, afin de positionner l'agglomération comme une partie prenante d'une ambition plus large à laquelle doivent participer tous les territoires.

Méthodologie et Démarche

Le projet de territoire encadré par la loi Voynet (LOADDT) de 1999 est non-opposable et son contenu reste libre à l'appréciation de la collectivité afin de définir ses priorités politiques. Toutefois, ce travail transparent et participatif est composé d'un diagnostic territorial, d'orientations et objectifs stratégiques et de plan d'actions.

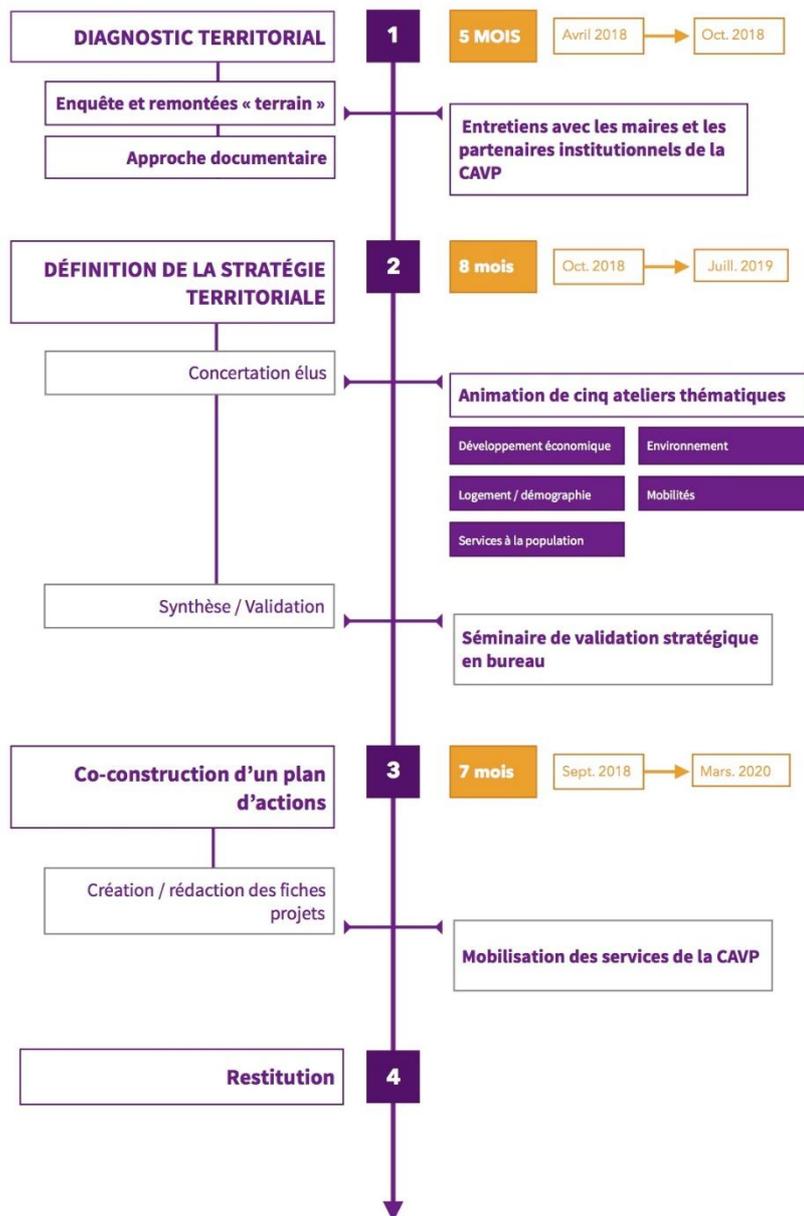
Le diagnostic territorial a été le fruit :

- d'une recherche documentaire et d'un benchmark d'une part,
- et d'un travail de terrain (réunions de travail interne avec les Directeurs de la CAVP, entretiens individuels avec les communes, les intercommunalités voisines et les partenaires institutionnels), d'autre part.

Les orientations et objectifs stratégiques ont pu être formulés à l'issus des ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des élus communautaires et municipaux.

Le document final a ensuite fait l'objet d'une nouvelle phase de concertation avec les élus et les services de l'agglomération et des villes, avant son adoption définitive en conseil communautaire.

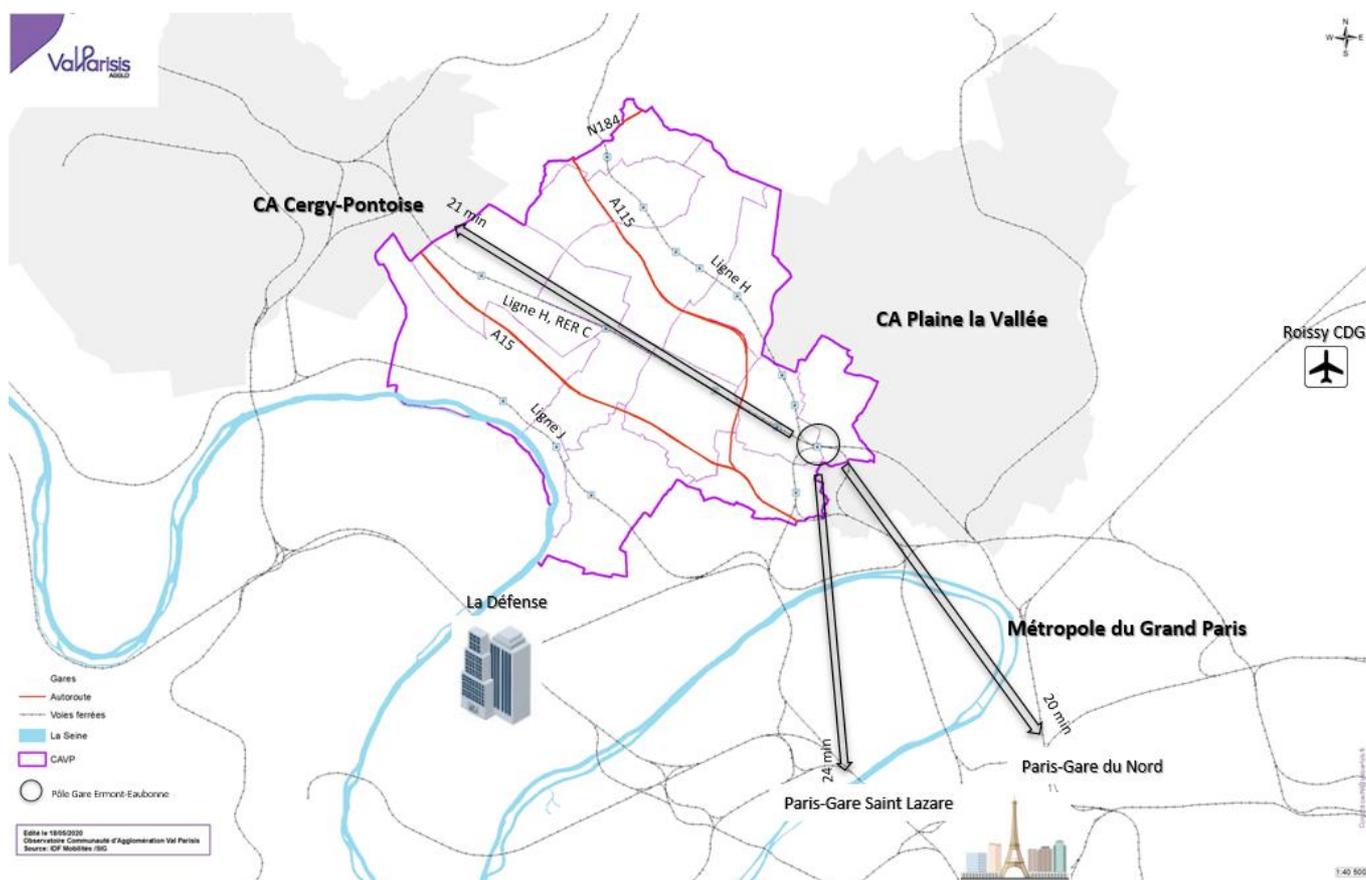
Le pilotage de la mise en œuvre se fera ensuite par le biais de bilans annuels présentés en conférence des maires et dans les instances communautaires, ainsi que par une communication au grand public par le biais du rapport d'activité et du site internet.



Portrait du territoire

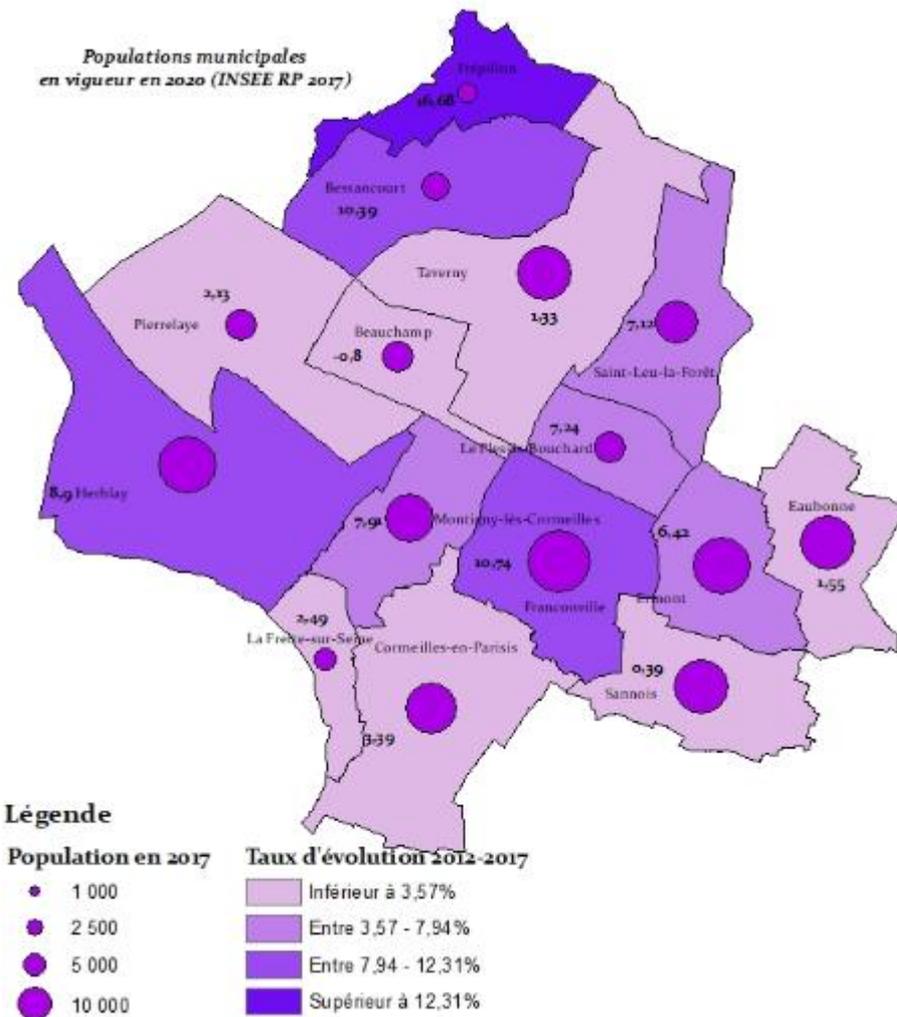
Val Parisis, territoire aux portes de la Métropole du Grand Paris

Le territoire de Val Parisis jouit d'une position géographique stratégique dans le système métropolitain régional. Situé aux limites de la métropole du Grand Paris, il est distant d'une dizaine de kilomètres de la Défense, d'une vingtaine de kilomètres de Paris et de 40 km de l'aéroport Roissy Charles De Gaulle. Il constitue l'interface entre la Métropole et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Le territoire communautaire bénéficie en outre d'une forte intégration dans les réseaux autoroutiers et ferroviaires franciliens. Il est irrigué par deux autoroutes (A15 et A115) et dispose d'un maillage ferroviaire dense composé de 16 gares desservies par deux lignes de Transilien (H et J) et une ligne de RER (C).



Val Parisis, Un pôle démographique majeur dans le Val d'Oise

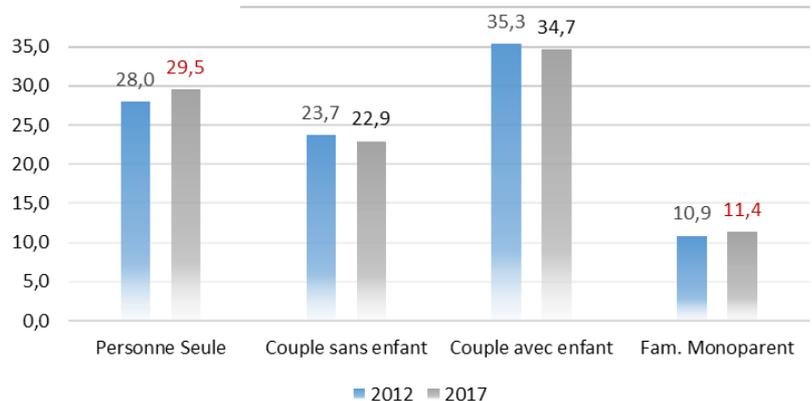
Val Parisis connaît depuis le début des années 2010 un fort dynamisme démographique. Sur la période 2012-2017, la population a augmenté de 13 931 habitants, soit une hausse de 5,32 % contre 3,5 % pour le Val d'Oise. Avec près de 300.000 habitants, la population de la Communauté d'agglomération Val Parisis représente 22,4 % de celle du Val-d'Oise (INSEE RP 2017), ce qui fait d'elle l'EPCI le plus important du département, en termes démographiques. L'arc sud-est de l'agglomération, dessiné par les communes de Cormeilles-en-Parisis, Eaubonne, Ermont, Franconville et Sannois, représente à lui seul 51,4 % de la population intercommunale soit 141 790 habitants en 2017.



Entre 2012 et 2017, les parts des moins de 15 ans et celle des 60 ans ou plus ont augmenté (respectivement de 20,6 à 21,1% et de 19,1 à 20%) tandis que la population active (15-59 ans) a diminué dans la population, passant ainsi de 60,3 à 58,9 %. Ce qui tend à montrer un renforcement de la vocation résidentielle du territoire.

La population des ménages se caractérise par une surreprésentation des couples avec enfants (55,2 %). On observe néanmoins sur la période 2012-2017 un phénomène de desserrement des ménages qui se matérialise par l'augmentation du poids des ménages composés d'une personne seule (de 27,9 à 29,4 %, soit + 1,5 point) et des familles monoparentales (de 10,8 à 11,3 %, soit + 0,5 point).

S DES MÉNAGES EN 2012 ET 2017



Source : INSEE, 2017. Traitement Observatoire CAVP

Chiffres clés

278166 habitants en 2018

5,32% de croissance de population entre 2012-2017

58,9% ont entre 15-59 ans en 2017

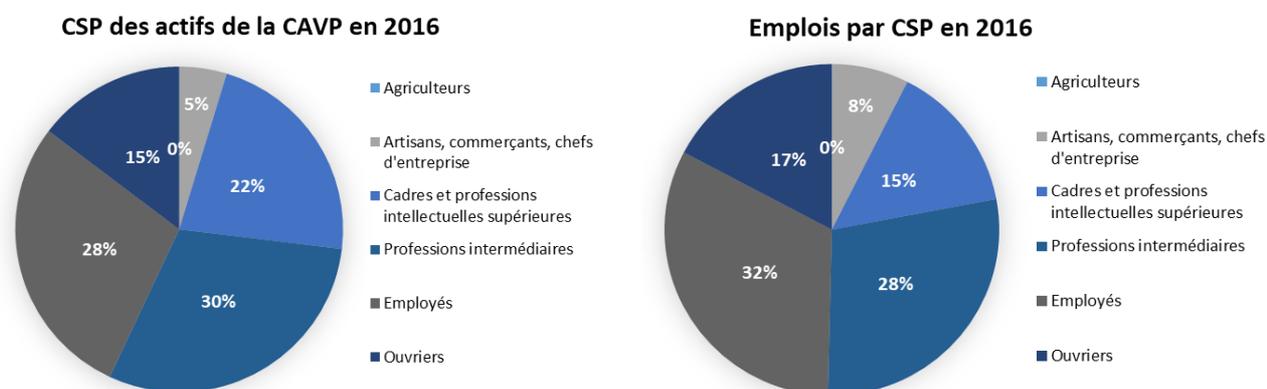
55,2% Pop. Mén. couple avec des enfants

29,5% Ménage d'une personne

17,1% famille monoparentale

Val Parisis à l'horizon 2030

La population active de Val Parisis se caractérise par une sous-représentation de la fonction de cadres et professions intellectuelles (22%) en 2016 comparativement à la catégorie « Employés » et « Professions intermédiaires », qui représentent plus de la moitié des actifs du territoire. Le profil socio-professionnel des actifs du territoire correspond nettement à l'emploi disponible sur le territoire, sauf le cas de l'emploi « Cadres et Professions intellectuelles supérieures » qui ne représente que 15% de l'emploi du territoire.



Source : Insee RP 2016. Traitement Observatoire CAVP 2020

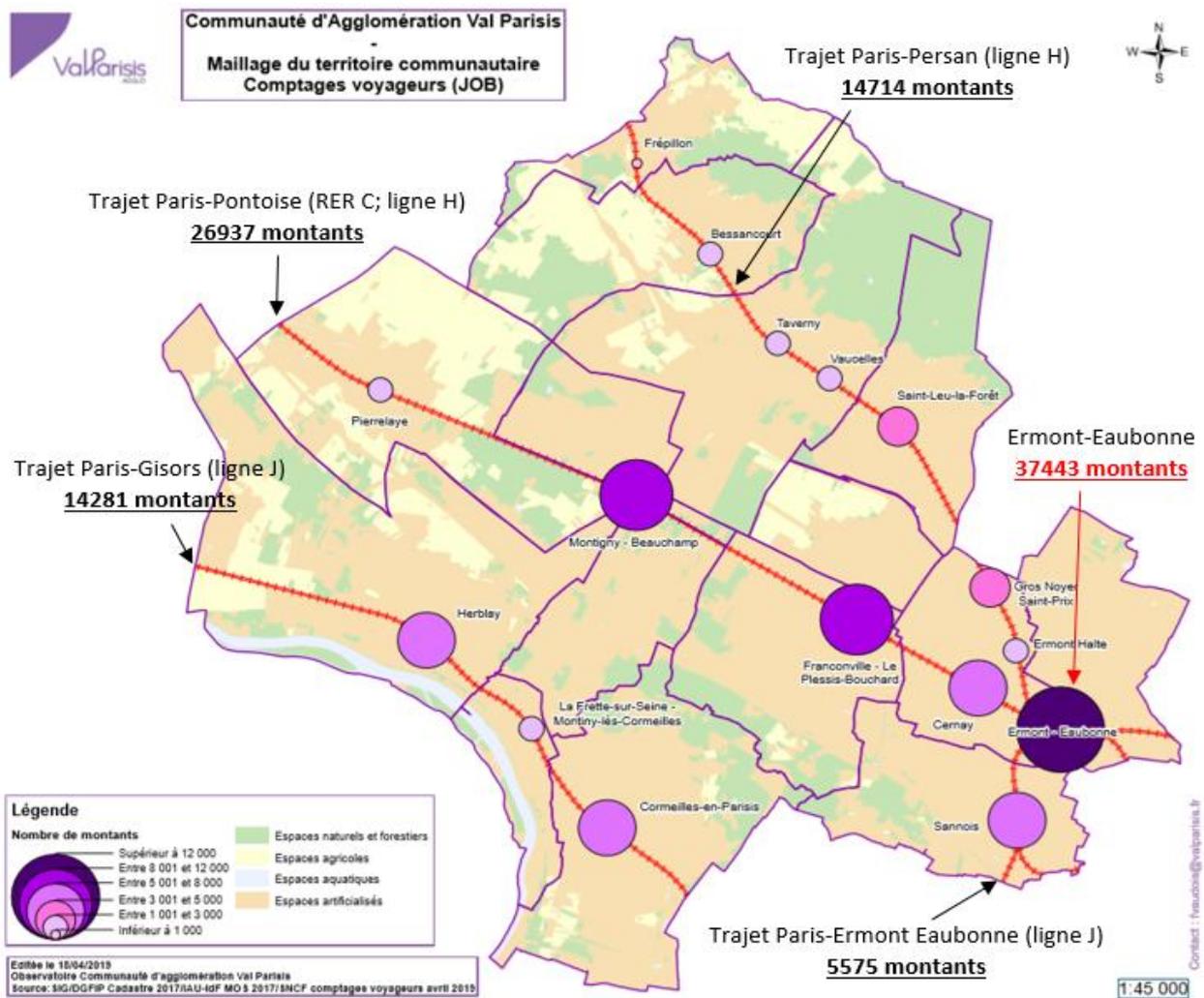
Parallèlement, on enregistre environ ¼ de personnes non ou peu diplômées dans la population active non scolarisée en 2016.

Bien que le taux de chômage soit plus élevé que la moyenne départementale, la population de Val Parisis semble moins exposée à la pauvreté, avec un taux de 11,7% contre 16,6% à l'échelle du Val d'Oise.

La population de Val Parisis présente un niveau de vie comparable à la moyenne régionale, avec 23950€ de revenu médian en 2017. Cependant son niveau de vie est supérieur à celui de ses proches voisins comme la CA de Cergy-Pontoise (21400€) et la MGP (22880€) et même à l'échelle départementale (21470€). Les inégalités restent également contenues, avec un rapport de 3,5 entre les revenus des 10% les plus riches et ceux des 10% les plus défavorisés.

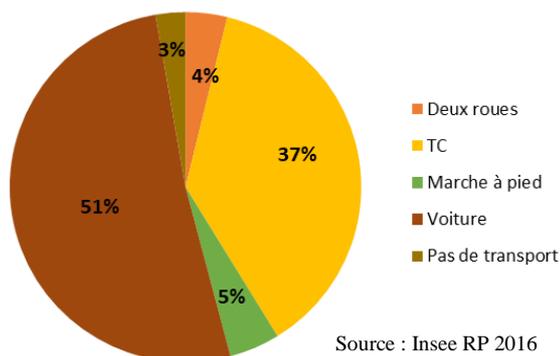
Val Parisis, une mobilité quotidienne importante et très dépendante de la voiture individuelle

Le territoire de Val Parisis est fortement irrigué par les réseaux de transport : les lignes de Transilien H et J et le RER C ; les axes routiers et autoroutiers (A15, A115, RD14, 392, 411, 407, 502, 928, 909...) ; 47 lignes de bus urbaines régulières desservant lycées et collèges ainsi que des navettes locales gratuites. La qualité de la desserte est marquée par la saturation de certaines lignes ferroviaires aux heures de pointe (ligne J) et des niveaux de congestions élevés sur les axes routiers.



En ce qui concerne le réseau ferroviaire, avec 37 443 montants en jour ouvré, le nœud ferroviaire d'Ermont-Eaubonne (RER C, Lignes J et H) constitue la porte d'entrée du territoire. Franconville-Le-Plessis-Bouchard (10 431 montants) et Montigny-Beauchamp (8 793 montants), desservis par le RER C et la ligne H, sont les deux autres principaux pôles ferroviaires du territoire.

PART DES MODES DE TRANSPORT POUR SE RENDRE AU LIEU DE TRAVAIL EN 2016



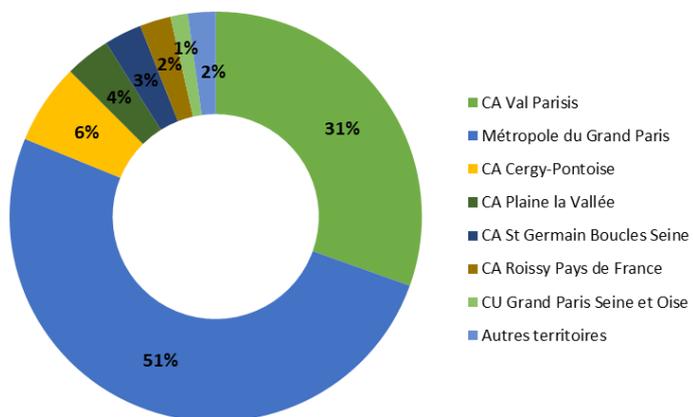
L'important flux de voyageurs montre le lien étroit qu'entretient la Communauté d'agglomération Val Parisis avec les EPCI voisins et relève aussi la forte mobilité quotidienne des résidents de l'agglomération. En 2014, les déplacements internes au territoire communautaire sont essentiellement réalisés par la marche (47,9 %) et par la voiture (44,7 %), l'utilisation des transports collectifs étant marginale (4,4 %). Au contraire, les déplacements externes sont réalisés à plus de la moitié par les voitures et à 28,1% par les transports collectifs.

Toutefois, en ce qui concerne le déplacement des actifs ayant un emploi, la part de ceux qui se déplacent en voiture individuelle est en baisse passant de 55% en 2014 à 51% en 2016. Cependant, la part des usagers des transports collectifs reste stable (37%) sur cette même période. Dans le même temps, la part de la marche à pied a connu aussi une baisse, passant de 8% en 2014 à 5% en 2016.

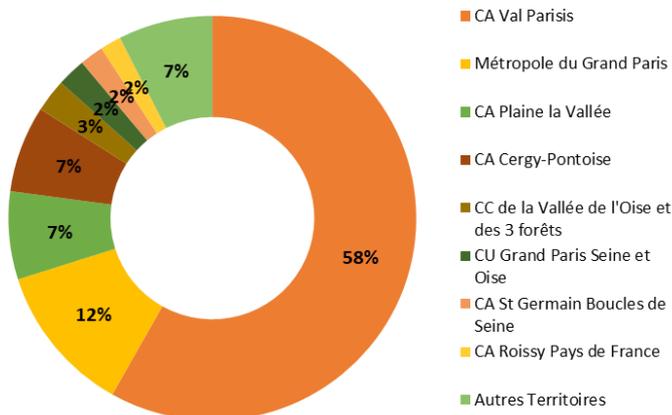
Lorsqu'on analyse la géographie de la mobilité professionnelle et scolaire des résidents de Val Parisis, on observe qu'une part importante des actifs et des étudiants du territoire travaille et étudie hors de Val Parisis. Le territoire entretient un lien étroit avec ses voisins, notamment la Métropole du Grand Paris et la CA de Cergy-Pontoise.

Val Parisis retient moins ses actifs. Seuls 31 % des actifs habitant le territoire y travaillent en 2016. Toutefois cette part est en augmentation par rapport à 2014 (29%). Leurs principaux lieux d'emplois se situent sur le territoire de la MGP, Paris inclus (51 %). La CA de Cergy-Pontoise n'emploie que 6% des actifs du territoire.

Lieu de travail des actifs résidant à la CAVP en 2016



Lieu de résidence des actifs travaillant à la CAVP en 2016



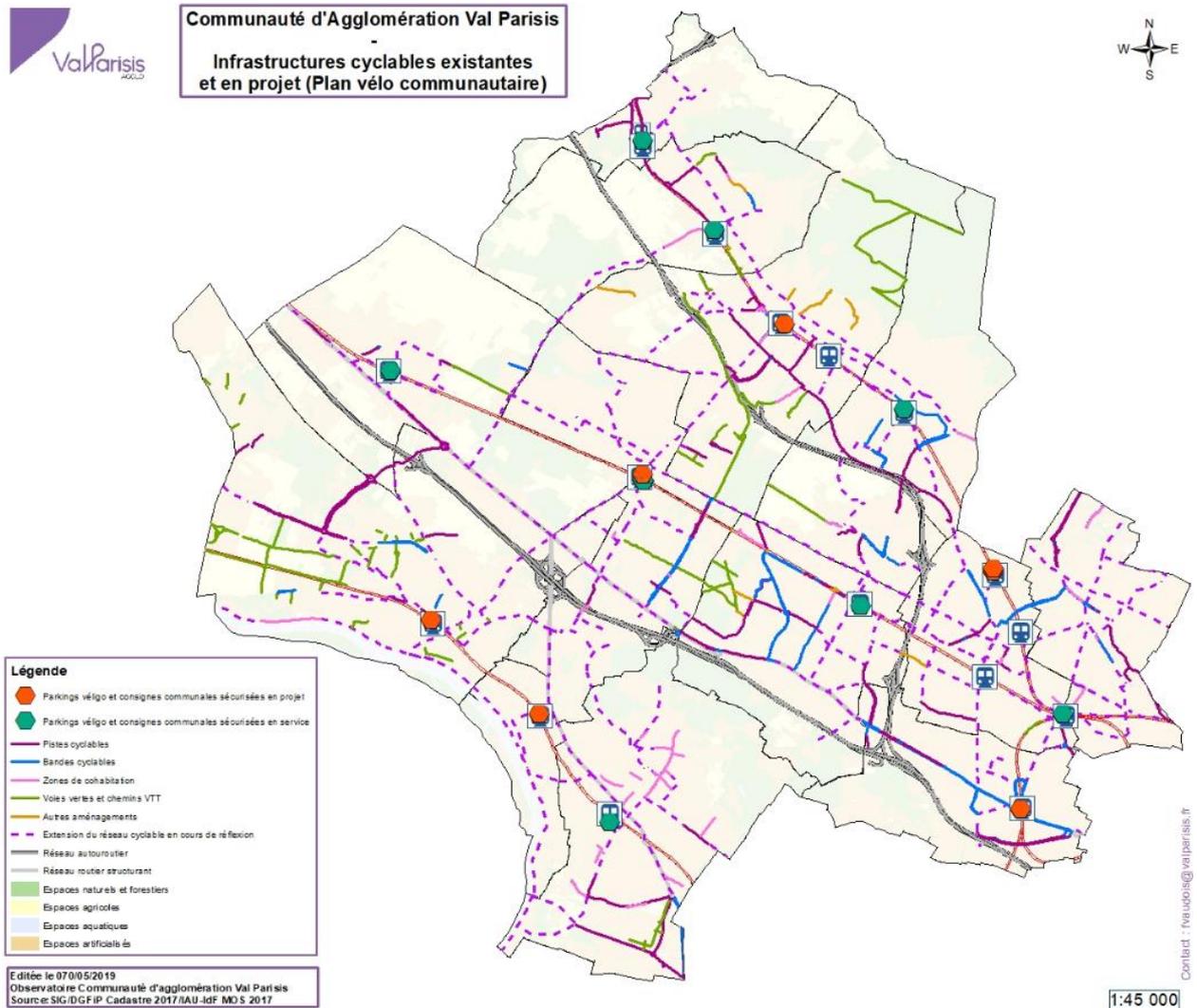
Source : Insee RP 2016. Traitement Observatoire CAVP 2020

La situation des étudiants habitant Val Parisis est similaire à celle des actifs résidents. Le territoire communautaire ne disposant d'aucune infrastructure d'enseignement supérieur, seuls 12 % des étudiants de Val Parisis y étudient. En 2016, plus de la moitié des étudiants du territoire se tourne vers les pôles universitaires de la MGP, Paris inclus, et 20% vers Cergy-Pontoise.

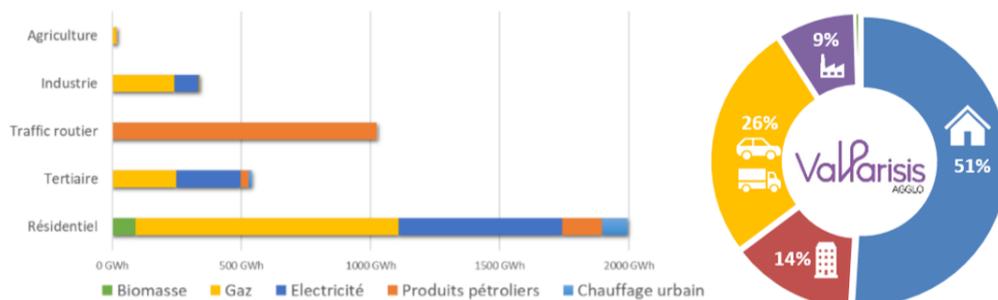
Le territoire de Val Parisis comporte actuellement 116 km d'aménagements cyclables dont 75 km de pistes et bandes cyclables et 26 km de voies vertes. Avec 120 km d'aménagements supplémentaires,

le Plan vélo communautaire, actuellement en cours d'élaboration, prévoit à terme un doublement du réseau cyclable existant, toutes maîtrises d'ouvrage confondues.

En ce sens, la Véloroute V33, itinéraire cyclable reliant Paris au Havre et à Honfleur dans le cadre du projet de la Seine à vélo, constitue un enjeu important pour l'aménagement des berges de Seine et plus quotidiennement pour l'attractivité du territoire et sa liaison au RER A à Sartrouville et à la Défense.



Val Parisis, Une consommation en énergies renouvelables peu satisfaisante et pourtant un fort potentiel de production

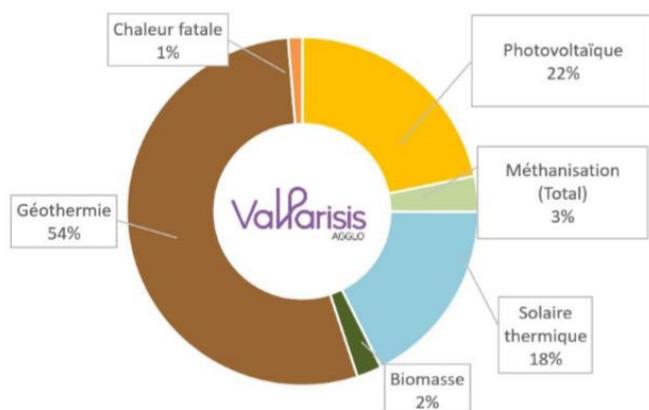


Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur

Source : Airparif – ROSE 2015 , traitement Explicit

En 2015, les énergies renouvelables ne représentaient que 2,4% de la consommation énergétique, soit 98 GWh, contre 3918 GWh d'énergie consommée sur l'ensemble de l'agglomération Val Parisis. Les postes majeurs de consommation totale d'énergie sont, dans l'ordre, le secteur résidentiel (51 %), le transport routier (26 %) et le tertiaire (14 %).

Il faut noter que 98 % des EnR consommées sur le territoire de Val Parisis proviennent de la ressource bois (90.3 GWh). En plus de l'utilisation du bois par les ménages pour le chauffage, le territoire de Val Parisis dispose de quatre chaufferies dont une biomasse à Franconville (réseau intercommunal du SICSEF). Le solaire thermique et le solaire photovoltaïque ne représentent que 2% de la production



Potentiel en EnR du territoire de Val Parisis

Source : PCAET Val Parisis - traitement Explicit

en EnR. Cependant, le territoire présente un fort potentiel de production qui pourrait atteindre 26% de sa consommation énergétique, d'où l'ambition affichée du PCAET de propulser Val Parisis vers un territoire à énergie positive.

Parallèlement à la production d'énergie renouvelable, la CAVP a déjà mis en place des actions afin de réduire la consommation des ménages tel que le projet « Habiter mieux » pour la réduction énergétique des bâtiments résidentiels (près de deux tiers des logements

ont été construits entre 1946 et 1990 et disposent d'une isolation de faible qualité).

Le transport étant un secteur fortement consommateur d'énergies fossiles, la CAVP œuvre déjà pour la transition énergétique des transports publics et la promotion des modes actifs. Ainsi 82 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été déployées avec le soutien de la région Ile de France et de l'ADEME. D'autres pourront suivre dans des nouveaux quartiers, des parkings de gares labellisés...

Val Parisis participe aux réflexions, aux côtés d'Ile de France Mobilités, en matière de transition énergétique au profit des flottes de bus, des flottes captives et des entreprises logistiques.

Val Parisis travaille enfin à la promotion des mobilités douces via un Plan Vélo communautaire finalisé.

L'ensemble de ces actions doivent permettre d'agir fortement sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire, évaluées à 743 Kt de CO2.

Chiffres-clés

3918 GWh de consommation Energétique totale en 2015

98 GWh de consommation EnR en 2015

82 bornes de recharge pour véhicule

2/3 des logements construits entre 1946-1990

Val Parisis, un environnement qui contribue à son attractivité

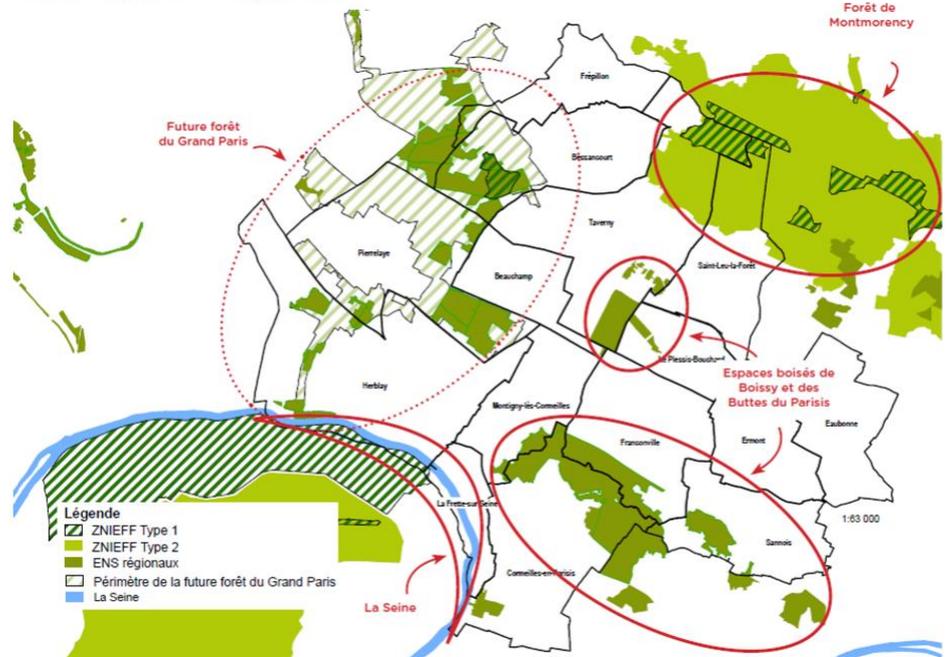
Les franges sud-ouest et nord-est de la CAVP sont bordées par les grandes forêts de Montmorency - qui occupe une partie du territoire communautaire sur Taverny et Saint-Leu-la-Forêt - et de Saint Germain en Laye. A l'ouest comme à l'est du territoire, un autre élément structurant vient renforcer la qualité environnementale : il s'agit de la future forêt du Grand Paris.

Ce projet aura un rôle structurant majeur dans le développement du territoire de Val Parisis, car susceptible de redonner une valeur et une visibilité du territoire à l'échelle régionale.

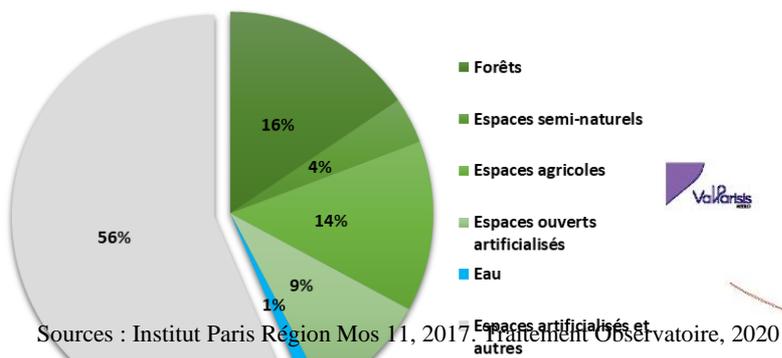
La future forêt du Grand Paris couvrira une superficie de plus de 1 000 hectares dont environ 800 sont situés sur le territoire de Val Parisis.

A l'instar de ces grandes forêts qui représentent 16% du territoire, le reste des espaces naturels et ouverts couvre 28% du territoire dont 14% sont des zones agricoles et 9% des espaces ouverts artificialisés (espaces verts urbains et espaces ouverts à vocation sportive). Ces espaces constituent un atout fort du territoire, pour une population qui recherche un cadre de vie apaisé et équilibré, à proximité de Paris et des grands bassins d'emplois.

Périmètres de protection des espaces naturels

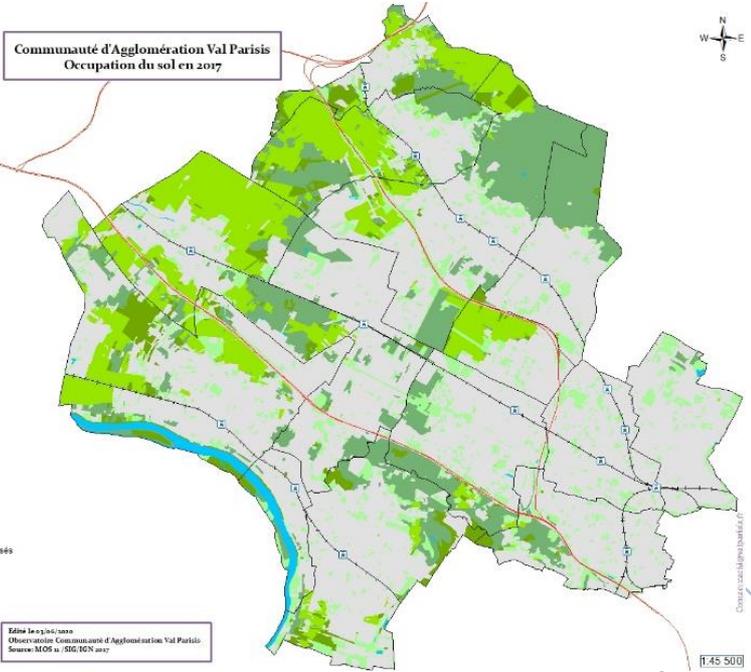


Carte éditée le 22/06/2017 - Observatoire territorial Communauté d'agglomération Val Parisis
Source : SIG001 95 et DIREN/Cadastre 2016 DGRFP



Chiffres clés

- 1347 ha de forêts
- 1188 ha d'espaces agricoles
- 818 ha d'espaces ouverts artificialisés
- 44% d'espaces naturels et ouverts

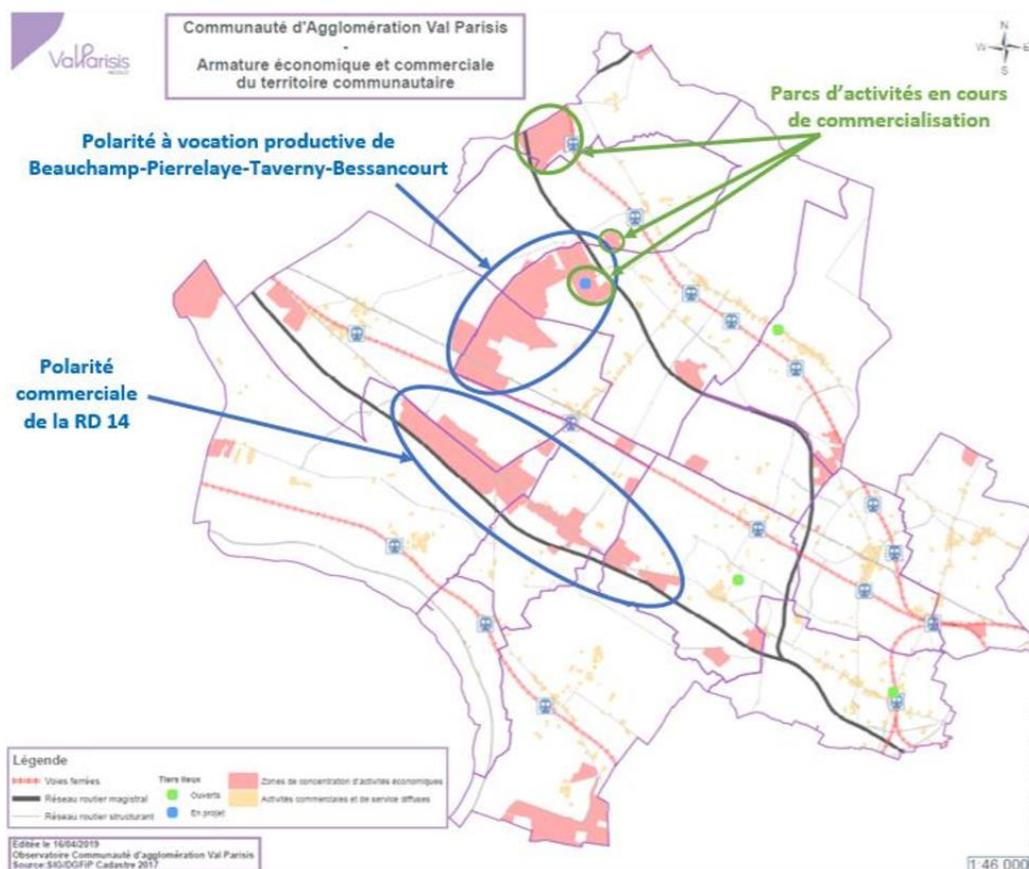


Légende
 Forêt
 Milieux semi-naturels
 Espaces agricoles
 Eau
 Espaces ouverts artificialisés
 Espaces urbanisés

Édité le 03/04/2020
 Observatoire Communauté d'Agglomération Val Parisis
 Source : MOS 10 - SIG/IN 2017

Val Parisis, Une polarité commerciale d'envergure régionale à conforter et une offre immobilière inadaptée aux TPE-PME

L'autoroute A15 est identifiée comme territoire d'accueil prioritaire des activités économiques dans le SDRIF. Le territoire compte 31 ZAE sur une surface de 600 ha à ce jour, relevant de la compétence de l'Agglomération et dont une partie est constituée des zones commerciales de la RD14, centralité économique importante du territoire et polarité commerciale d'envergure régionale.



Le secteur du « grand commerce » représente une part importante de l'emploi salarié privé du territoire (25%). Cependant, il pose également d'importants enjeux urbains (grandes emprises foncières), de circulation (VL, poids lourds) et d'attractivité. Il faut donc anticiper les concurrences potentielles des secteurs voisins, mais aussi les évolutions à venir dans le monde du travail du secteur commercial de grande échelle (automatisation des caisses, de la logistique, développement du commerce en ligne...). Au regard de ces enjeux, l'Agglomération a déjà lancé un programme de redynamisation sur les parcs d'activité de Beauchamp, Bessancourt, Pierrelaye et Taverny afin de renforcer leur attractivité ainsi que le réaménagement progressif des ZAE à vocation commerciale de la Patte d'oie d'Herblay. Ce programme est étendu aux autres parcs d'activité du territoire à vocation non commerciale.

Face au déclin de certaines zones d'activité, au faible taux d'emploi et à la volonté du maintien des emplois existants, l'agglomération est fortement mobilisée afin de répondre aux besoins des acteurs économiques qui souhaitent s'implanter. En 2017, une étude a permis d'identifier le besoin d'espaces entre 1000 et 4999 m² pour 23% des demandes d'implantations.

En effet, en 2015, l'artisanat représentait 14% de l'emploi salarié privé, contre 13.5% pour la construction et 15% pour les métiers de services à la personne, santé, action sociale. L'agglomération réfléchit donc à une offre immobilière adéquate afin de capter ces activités, notamment les artisans (plombiers, petites entreprises du bâtiment...) qui quittent peu à peu de la métropole où les espaces se raréfient et sont de moins en moins abordables.

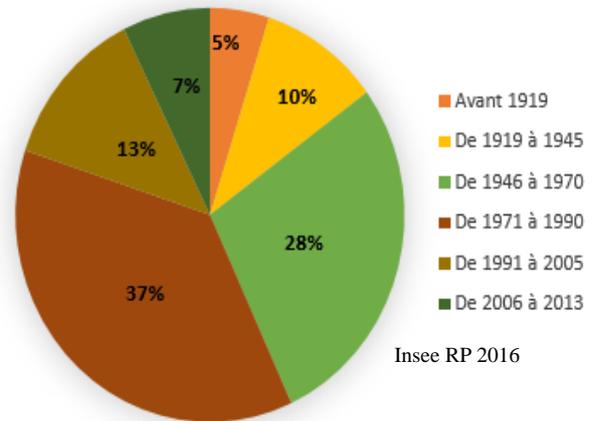
Le territoire compte aussi des structures de types pépinières et hôtels d'entreprises, qui ont une vocation avant tout de tremplin, mais pas de lieux de coworking ni de Fab Lab ou d'incubateurs qui constituent pourtant des marqueurs forts en matière d'innovation et de numérique.

Val Parisis, des logements en adéquation avec le profil démographique ; un rythme de production dynamique

Avec 40% d'espace dédié à l'habitat dont 33% d'habitat pavillonnaire, le territoire de Val Parisis se caractérise par une vocation résidentielle marquée. Cette fonction résidentielle est également accentuée dans le SDRIF à l'horizon 2030. Val Parisis joue donc un rôle stratégique en termes d'offre de logements.

Sur l'ensemble du territoire, on dénombrait 113.383 logements au total en 2016 (INSEE RP 2016), dont 94,4% de résidences principales et environ 5% de logements vacants. Entre 2011-2016, la part des logements vacants a légèrement augmenté, passant de 4,1% à 4,9% (Insee RP 2011 et RP 2016). Bien que la part des logements vacants ne soit pas alarmiste, elle reste non négligeable.

Résidence principales par date de construction



Les résidences principales sont caractérisées par des logements de grandes tailles. En 2016, les T4 et plus représentent plus de la moitié des résidences principales et plus du quart de celles-ci sont des T3. Les T1 et T2 ne représentent que 17,8% des résidences principales du territoire communautaire. Par contre, la part des T4 et plus a baissé, tandis que celle des T1 et T2 a augmenté. Les T3 sont stables entre 2011 et 2016.

	2016		2011	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	107 053	100	101 936	100
1 pièce	5 023	4,7	4 333	4,3
2 pièces	13 989	13,1	11 939	11,7
3 pièces	27 070	25,3	25 754	25,3
4 pièces	28 292	26,4	28 795	28,2
5 pièces ou plus	32 679	30,5	31 115	30,5

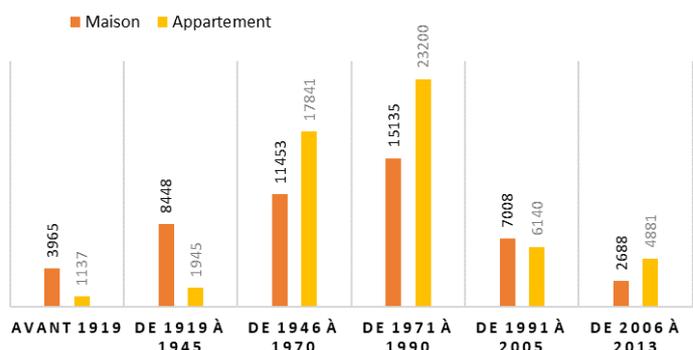
Source : Insee RP 2011 et 2016. Traitement Observatoire CAVP 2020

En plus, le nombre moyen d'occupants par résidence principale étant de 2,5 et le nombre moyen de pièces par résidences étant de 4,8 pour les maisons et de 3 pour les appartements. Tous ces éléments montrent que l'offre de logements tend à s'adapter aux attentes de l'évolution de la structure des ménages.

En 2016, les appartements représentent 53% du parc de logement et leur part ne cesse d'augmenter globalement depuis 1946.

Sur le territoire communautaire, plus de 75% des résidences principales ont été construites entre 1919 et 1990 et 5% datent d'avant 1919.

RÉSIDENTIE PRINCIPALE SELON LE TYPE DE LOGEMENT ET LA DATE DE CONSTRUCTION



Le nombre des logements vacants en augmentation ces dernières années pourrait s'expliquer par l'ancienneté du parc de logements. Toutefois, cette vacance est insuffisante pour garantir la non-occupation technique nécessaire aux travaux tant dans le parc privé que public. Toutefois, l'ancienneté des logements peut révéler une forte part de présence de bâtiments énergivores, ou dégradés et insalubres.

Entre 2011 et 2016, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale a baissé, passant de 64,3% à 62,8%, au profit des locataires dont la part a augmenté dans la même période, y compris celle des locataires de logements sociaux. Au 1^{er} janvier 2019, la communauté d'agglomération Val Parisis compte au total 23.596 logements sociaux dont 21942 logements (94%) loués et 2% vacants (RPLS,2019).

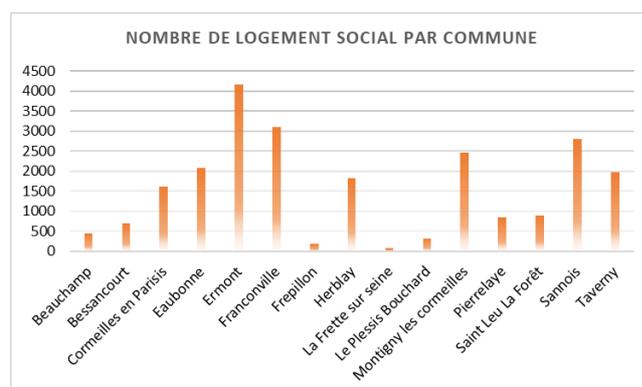
Les logements sociaux représentent 23,29% des logements de l'agglomération (taux SRU, 2019).

	2016		2011	
	Nombre log.	%	Nombre log.	%
Propriétaire	67 201	62,8	65 506	64,3
Locataire	38 129	35,6	34 650	34
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	21 025	19,6	19 673	19,3
Logé gratuitement	1 723	1,6	1 780	1,7

Source : Insee RP 2011 et 2016

Chiffres clés

2000 logements/an Objectif PLH
17,8% des **RP** en T1 et T2
107053 résidences principales en 2016
75% construits entre 1919-1990
½ des **RP** en T4 et plus
23,29% de logements sociaux en 2019
+ ¼ des **RP** en T3



Source : RPLS 2019. Traitement Observatoire CAVP 2020

Val Parisis, un territoire globalement sûr avec des actes délictueux spécifiques

Les faits de délinquance constatés sur 14 des 15 communes de l'agglomération (zone police) représentent 13 000 faits annuels, avec une stabilité sur les 3 dernières années, à la même période (Janvier à Juillet) selon les constats de la police nationale.

Les principales infractions constatées sont les atteintes aux biens (57%) et les atteintes à l'intégrité physique (19%),

Parmi ces atteintes aux biens, on retrouve principalement les cambriolages, les vols de véhicule et les vols à la roulotte. Cette dernière catégorie concerne principalement les parkings de la zone commerciale de la Patte d'Oie.

Au-delà des faits directement constatés, le diagnostic local de sécurité de la CAVP de 2020 relève la persistance et l'importance des troubles à la tranquillité publique causés par des regroupements d'individus dans certains secteurs récurrents du territoire. Ils peuvent relever de trafics de stupéfiants ou de regroupements festifs ou oisifs, source de nuisances sonores, de dégradations et de gêne au voisinage.

La délinquance des mineurs demeure à un niveau préoccupant, malgré une tendance à la baisse depuis 3 ans.

La police nationale relève une diminution des interpellations depuis 3 ans. Cette baisse d'interpellation est constatée aussi du côté du CSU (-25%) et leurs faits constatés ont également diminué de -26%. Par contre, le nombre des interpellations est légèrement en hausse du côté de la PMM soirée (20%) et nuit (14%).

Les faits constatés le sont principalement le lundi, mardi, et jeudi, principalement entre 16h et 21h, puis entre 0h et 6h selon la police nationale.

Les verbalisations suite aux infractions au code de la route ont fortement augmenté ces dernières années, tout comme les contrôles routiers.

Ces éléments appellent un partenariat fort entre toutes les collectivités, notamment pour les missions de proximité, d'ilotage et d'intervention nocturne, sur lesquelles la police nationale s'investit de moins en moins.

		CUMUL 2018	CUMUL 2019	CUMUL 2020	EVOL. %
BILAN GLOBAL	PMM (Soirée)				
	Missions spécifiques	157	733	134	-82%
	Nombre d'heures	2588	2521,56	2873,35	14%
	Missions communes PMM/PM Locale	21	75	85	13%
	Contrôle Routier	95	112	399	256%
	Main courante	0	20	527	2585%
	Nombre d'interventions	261	1105	859	-22%
	Nombre de patrouilles	2771	3108	2327	-25%
	Interpellations et M.A.D.	56	60	72	20%
	Missions communes PMM/Force Etat	102	73	26	-64%
	Verbalisations (Infractions au CR)	0	119	577	385%
	PMM (Nuit)				
	Missions spécifiques	105	2177	160	-93%
	Nombre d'heures	3019,8	2818,22	2904,77	3%
	Missions communes PMM/PM Locale	43	153	92	-40%
	Contrôle Routier	137	133	298	124%
	Main courante	0	92	540	487%
	Nombre d'interventions	569	1446	1125	-22%
	Nombre de patrouilles	4505	3440	2805	-18%
	Interpellations et M.A.D.	122	111	126	14%
	Missions communes PMM/Force Etat	95	33	18	-45%
	Verbalisations (Infractions au CR)	0	133	654	392%
	C.S.U				
	Nb de Surveillance Demandés (PMM+PN+Elus)	289	159	47	-70%
	Faits Constatés par le CSU	2097	878	652	-26%
	Appels téléphoniques	2083	1580	3078	95%
	Main courante	3227	1982	1175	-41%
	Nombre d'interventions Demandés	733	881	609	-31%
	Faits Elucidés Grâce au C.S.U	1626	1222	854	-30%
	Nb Relectures	666	503	552	10%
Temps de Relecture (Minutes)	17666	27674,5	31682	14%	
Interpellations et M.A.D. grâce au CSU	238	344	257	-25%	
Réquisitions Judiciaires	0	538	636	18%	

Source : Police Municipale Mutualisée, 2020

Chiffres clés

387 caméras de vidéoprotection en 2020
 538 réquisitions d'images de
 vidéoprotection en 2019
 14646 délits et crimes commis en 2019
 416 arrestations en flagrant délit en 2019

Val Parisis, des fragilités potentielles en matière de santé

Le développement économique et résidentiel actuel participe à l'attractivité du territoire mais invite également à s'interroger sur l'évolution de l'offre de soins par rapport aux besoins de la population et sur la capacité du territoire à attirer de nouveaux professionnels de santé.

Malgré une situation socio-économique et sanitaire favorable par rapport au reste du département, le territoire connaît des zones de fragilité. Ainsi, l'espérance de vie, de 82,8 ans, est légèrement supérieure à la moyenne nationale (82,6 ans). Toutefois, la nouvelle cartographie prioritaire élaborée par l'Agence régionale de santé dans le cadre du projet régional de santé montre que le territoire est largement concerné par les difficultés d'accès aux soins puisqu'une commune a été classée en zone prioritaire et onze en zone d'actions complémentaires.

Aussi, d'après les données de santé, il est constaté :

- 7% de la population locale n'a eu aucun recours au soin au cours des 24 derniers mois ;
- 14% de la population n'a pas eu de consultation chez un généraliste au cours des 24 derniers mois ;
- 51% de la population n'a pas eu de consultation chez le dentiste au cours des 24 derniers mois,
- Des faiblesses dans les dépistages et la médecine préventive : 35% des femmes de 50 à 74 ans sans acte mammographique, 45% des plus de 65 ans sans vaccin antigrippe,
- Des indicateurs de mortalité prématurée supérieurs à la moyenne francilienne, notamment liés aux cancers, pathologies respiratoires, suicides,

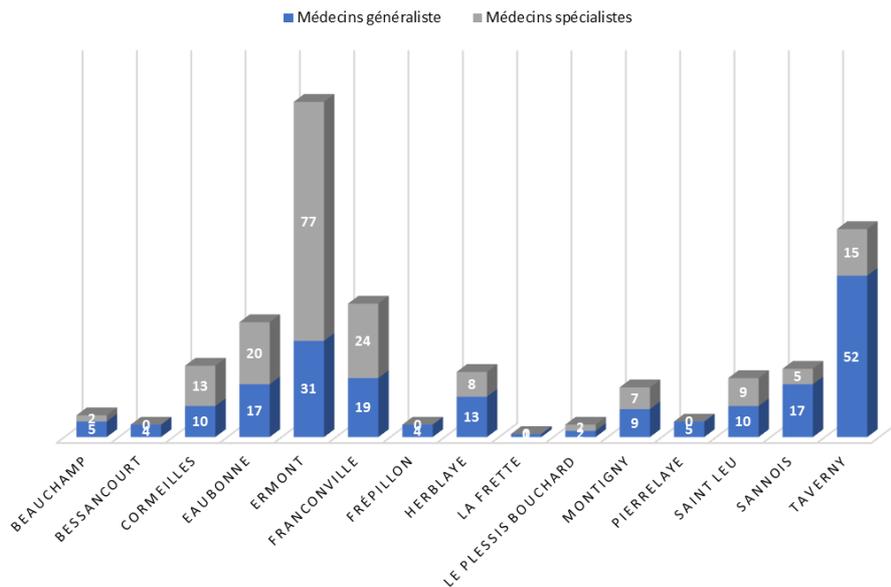
Le territoire connaît, comme le reste du département, une sous dotation dans certaines spécialités médicales de premier recours (ophtalmologie, gynécologie) et un accès aux droits complexe pour une partie de la population (11,1% des assurés sans mutuelle générale et 11% sans médecin traitant déclaré).

Ces dynamiques de territoire risquent d'être accentuées par la courbe démographique nationale des professions médicales qui va atteindre un creux à l'horizon 2025. Par ailleurs, il convient de répondre aux attentes des médecins d'exercer leur activité professionnelle dans un cadre rénové (exercice groupé, salariat, prise en charge des tâches techniques et administratives).

De plus, l'action en matière de santé doit prendre en compte le vieillissement de la population, constaté notamment sur certaines communes du territoire.

Face à cette situation, la réflexion sur l'offre en matière de santé et d'accès aux droits doit s'inscrire dans une logique de bassin de vie, ce qui plaide pour un rôle intercommunal accru sur le sujet, a fortiori face à l'insuffisance des réponses de l'Etat.

NOMBRE DE MÉDECINS PAR COMMUNES EN 2020



Source : SNDS sept. 2020. Traitement : Observatoire territorial, 2020

Chiffres clés

11,1% d'assurés **sans mutuelle générale** en 2018

11% d'assurés **sans médecin traitant**

7.1 médecins généralistes pour 10000 hbts en 2020

381 personnels de la spécialité médicale dont 39,8% ont plus de 60 ans en 2020

32% des **199 médecins** généralistes actifs en 2020 ont plus de 60 ans

Val Parisis, fonctionnement, compétences et organisation des services publics

Fonctionnement

Le fonctionnement de la Communauté d'agglomération repose sur quatre instances de gouvernance travaillant de manière collégiale et transparente.

Le Conseil communautaire, organe délibérant qui représente les 15 communes. Il vote le budget et les grandes orientations lors de séances publiques et se réunit plusieurs fois par an. Cette assemblée compte 87 conseillers.

Le Bureau communautaire, organe délibérant et consultatif, émanation du conseil communautaire, se réunit avant chaque conseil pour préparer

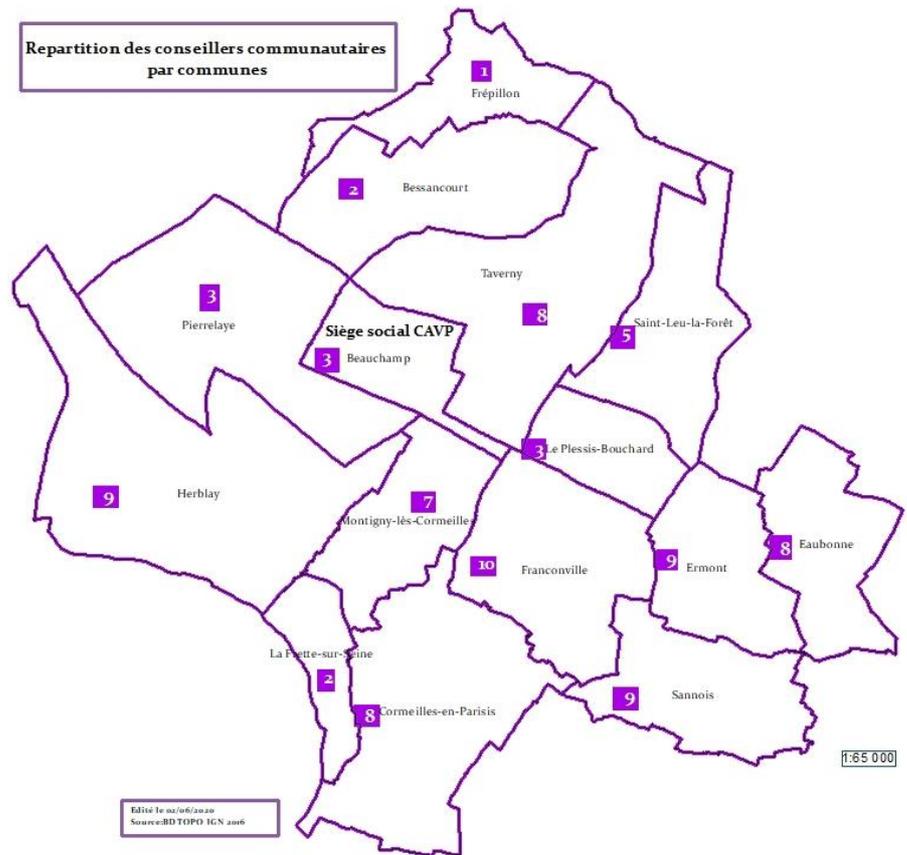
les décisions qui y sont soumises. Il est composé du président, de 14 vice-présidents et de 8 conseillers délégués. Toutes les communes sont représentées au Bureau. Il émet des avis consultatifs sur les affaires relevant de la compétence du conseil communautaire. Il délibère sur les affaires ayant fait l'objet d'une délégation par le conseil communautaire.

Les commissions thématiques étudient et donnent leur avis sur les dossiers avant qu'ils ne soient présentés en Bureau Communautaire. Les conseillers communautaires et les conseillers municipaux prennent part à ces commissions dans le cadre de la construction des politiques publiques ou de l'élaboration des projets de la Communauté d'Agglomération.

Enfin, la conférence des Maires agit comme lieu de débat et d'orientations stratégiques sur les enjeux, objectifs et principaux projets de la CAVP.

Compétences

Les compétences de la communauté d'agglomération sont fixées d'une part par la loi et d'autre part par accord entre les villes pour les domaines qui peuvent être mieux gérés à plusieurs que par une seule commune.



La liste des compétences est la suivante :

Compétences Obligatoires	Développement économique, emploi, tourisme
	Aménagement de l'espace, mobilités
	Equilibre social de l'habitat, politique de la ville, prévention de la délinquance
	Collecte et traitement des déchets
	Accueil des gens du voyage
	Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
	GEMAPI, eau, assainissement, gestion des eaux pluviales urbaines
Compétences facultatives	communautaire
	Action sociale d'intérêt communautaire
	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, écologie, espaces verts et patrimoine arboré d'intérêt communautaire, bassins de retenue à vocation communautaire, bois et massifs
	Elaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi)
	Réseaux de communication électroniques et développement numérique
	Elaboration du règlement local de publicité intercommunale
	Eclairage public
	Activités culturelles et sportives à dimension intercommunale
	aménagement des pôles gares d'intérêt communautaires, nouvelle forêt sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt
	Infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
	Etudes de transport et d'infrastructures
	Gares routières du territoire
	Modes doux

L'organisation des services publics et moyens administratifs

La communauté d'agglomération Val Parisis compte 372 agents au 1er janvier 2020. La grande majorité des effectifs des agents communautaires, soit 270 agents, travaille au contact direct et quotidien des administrés.

Ses agents œuvrent à l'amélioration permanente du cadre de vie. Ils s'occupent des infrastructures gérées par la CAVP sur son territoire et assurent une implantation forte de l'agglomération dans le tissu social local. 72% sont employés pour les piscines (98 agents) et les médiathèques (93 agents).

Parmi les 902 équipements et services publics présents sur le territoire en 2020, l'agglomération est gestionnaire de 38 d'entre eux dont 9 bibliothèques, 5 espaces emplois, 10 aires d'accueil des gens du voyage, 7 piscines, 4 gares routières, une police municipale mutualisée, ...

Hormis ces équipements, Val Parisis a la compétence de gestion de ses 31 parcs d'activités économiques. Parmi les services présents, hors compétence agglomération, on peut compter 10 bureaux de poste, 4 CPAM, 4 CCAS...

Pour parvenir à la gestion de son territoire, la CAVP dispose d'un budget annuel de 130M€ en fonctionnement et 40M€ en investissement. Ses recettes sont largement issues des impôts (100M€) et des dotations de l'Etat et autres partenaires publics (30M€).

Axe 1 : un territoire dynamique au cadre de vie préservé

Diagnostique et enjeux

Le territoire est marqué par des gains de population enregistrés par la plupart des communes. Entre 2013 et 2018, la croissance démographique annuelle a atteint 1,1 %, contre 0,7% à l'échelle départementale et 0,4 % pour la région Ile de France (Insee 2018).

Portée par de solides apports migratoires, cette dynamique démographique confirme l'attractivité globale et surtout résidentielle du territoire. L'attractivité repose à l'évidence sur un cadre de vie de qualité et de nombreux atouts tels un niveau d'équipements globalement satisfaisant, une grande variété de paysages et de typologies urbaines, un patrimoine naturel et culturel remarquable autour des rives de Seine, des Buttes du Parisis et de la forêt de Montmorency...

Le fort accroissement démographique que connaît le territoire, soutenu dans le temps, est cependant porteur de nombreux défis et de déséquilibre potentiels, parmi lesquels :

● la multiplication des phénomènes de saturation et de congestion sur les réseaux de transport

La Communauté d'agglomération Val Parisis bénéficie d'un réseau ferré relativement dense (16 gares et 3 lignes en direction de Paris, les Transiliens H et J et le RER C) et d'une desserte autoroutière performante qui lui assurent une bonne insertion dans le système métropolitain francilien. Ces infrastructures contribuant d'ailleurs à son attractivité résidentielle, provoquent des externalités négatives telles que la multiplication des phénomènes de saturation et de congestion sur des réseaux qui doivent prendre en charge des flux de voyageurs croissants.

En effet, Val Parisis est pleinement concerné par le phénomène du déplacement pendulaire, car de très nombreux actifs résidant sur le territoire empruntent chaque jour leur véhicule ou les transports en commun pour se rendre dans l'un des pôles voisins : Cergy-Pontoise, La Défense, Paris, Roissy, la Plaine Saint-Denis... Ce décalage croissant entre les lieux de travail et les lieux de résidence, principalement sous l'effet de la périurbanisation, prend sa source dans un double mouvement de concentration des emplois dans les pôles et de desserrement de la population vers les couronnes. Ces dynamiques entraînent logiquement une augmentation ainsi qu'un allongement des trajets domicile-travail¹. En plus de cela, le réseau de transports communautaire (qui ne représente que 4,4 % des déplacements internes au territoire communautaire - INSEE 2014 ; IAU-IdF 2019) souffre d'un manque de liaisons transversales (à l'exception des lignes desservant les gares et les pôles multimodaux du territoire) et les modes doux représentent quant à eux 9% des déplacements internes.

¹ Rapport de l'Observatoire des territoires (Edition 2016) – « Emploi et territoires »

● **Le déséquilibre du tissu économique local**

L'accroissement démographique impacte, en effet, le tissu économique local qui est dominé par les activités dites présentes, tournées vers la satisfaction des besoins des résidents. Ainsi l'activité présente représente 76 % des 63 000 emplois et 68 % des 21 200 établissements économiques du territoire. Ce profil résidentiel du territoire trouve une confirmation dans le faible pourcentage d'actifs résidents sur le territoire et qui y occupent également un emploi (29%). Ces « parcours sortants » révèlent de mauvaises conditions d'appariement entre l'offre et la demande de travail sur le territoire.

Toutefois, le nombre de créations d'établissements suggère que le territoire s'accommode sans trop de difficultés de ces tensions sur le marché du travail. Cependant, l'enjeu est de trouver un nouvel équilibre entre les fonctions économiques et résidentielles du territoire. Car l'arrivée de nouveaux habitants, qui devrait se poursuivre dans les prochaines années, ne peut être pérenne qu'accompagnée par la création d'emplois en conséquence.

● **L'artificialisation des sols et l'érosion de la biodiversité**

La préservation du cadre de vie et du capital naturel du territoire revêt, à l'évidence, un caractère prioritaire. Celle-ci implique en premier lieu de contenir l'étalement urbain et le grignotage progressif des sols par les constructions. À cet égard, la CAVP souhaite inscrire ses actions dans le cadre des grandes orientations du « plan biodiversité » présenté par le gouvernement le 4 juillet 2018. Ce dernier prévoit d'atteindre à terme l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN). Rappelons que l'actuel Schéma Directeur de la Région Île de France fait de la densification des espaces urbanisés une priorité. Dans le cadre de sa politique en matière d'assainissement, l'agglomération, aux côtés des communes dans leur PLU, s'inscrit dans cette démarche en limitant l'imperméabilisation des sols grâce à la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

● **L'augmentation des émissions de polluants**

Dans le cadre de l'élaboration de son Programme Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CA Val Paris a établi un ensemble de diagnostics destinés à déterminer les principaux enjeux environnementaux du territoire. Le bilan réalisé en matière d'émission de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques fait apparaître la qualité de l'air comme étant la principale vulnérabilité du territoire avec comme corolaire des impacts significatifs probables sur la santé.

Le public sollicité lors de la consultation réalisée dans le cadre de la démarche PCAET a massivement (88%) manifesté son inquiétude et souhaité la mise en œuvre d'actions en adéquation avec les enjeux de pollution et de santé.

Les orientations politiques

Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs

Territoire ouvert à toutes les mobilités durables, les élus veulent ainsi faire de Val Parisis un territoire cyclable et intermodal. Les actions opérationnelles correspondantes sont déclinées dans le plan d'action du PCAET. Les objectifs à atteindre sont :

▪ Favoriser les mobilités actives et les motorisations non thermiques

Les deux roues ne représentant que 4% et la marche à pied 5% des modes de transport utilisés par les actifs pour se rendre au travail, avec 116 kms d'aménagements cyclables dont 75 kms de pistes et bandes cyclables et 26 kms de voies vertes. Le but principal est de développer les mobilités durables et les modes alternatifs à la voiture individuelle. La collectivité a engagé des pistes d'actions à travers **un premier plan vélo communautaire**. Celles-ci consistent en premier lieu en des investissements directs (voies vertes de desserte des pôles gares, du futur centre nautique olympique..., Véloroute V33...). La rénovation de l'intégralité de la chaussée Jules César sera aussi l'occasion d'offrir une liaison est-ouest de qualité et favorable aux modes doux. S'y ajoute la mise en place d'un fonds de concours pour accompagner et soutenir les communes dans leurs opérations d'aménagement sur les linéaires municipaux. Une attention particulière et renforcée sera apportée au déploiement du stationnement protégé des vélos dans les gares (Véligo), pour en favoriser l'accès par les modes actifs, avec un déploiement rapide dans les différentes villes. L'objectif est d'une consigne au minimum, tous gestionnaires confondus, par gare, à l'horizon 2030.

La communauté d'agglomération poursuivra également le fonctionnement et le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques, en restant attentive à l'exigence d'interopérabilité et aux évolutions technologiques permettant d'aboutir à des véhicules réellement propres. A ce titre, l'implantation de stations publiques de gaz naturel pour véhicules (GNV) sera étudiée.

▪ Faciliter les déplacements internes sur le territoire

Le territoire manque de liaisons transversales, d'où le fait que seuls 4,4% des déplacements « internes » sont réalisés en transport collectifs. Le but principal est donc d'améliorer et de faciliter les déplacements internes au territoire communautaire des habitants, d'un réseau ferré à l'autre, d'un centre-ville à l'autre...

Ainsi à travers une première DSP portée par IdFM, portant sur l'ensemble des lignes de bus du territoire communautaire, dans laquelle la communauté d'agglomération a vu l'opportunité d'une vision d'ensemble d'un réseau désormais unifié, celle-ci se propose de soutenir la construction d'un réseau de bus répondant aux meilleurs standards d'efficacité du service public. Cette orientation pourrait se traduire par des actions suivantes :

- La création de nouvelles lignes principales ou fortes nord-sud pour relier les différents réseaux ferroviaires (H nord, H et C, J nord, J est) permettant aux voyageurs d'arbitrer entre eux en fonction de leurs performances respectives et de leurs besoins ;
- Le développement de lignes transversales est-ouest supplémentaires pour rééquilibrer une offre de transport fortement polarisée par la métropole francilienne, avec une attention

particulière en faveur de la desserte des principales ZAE, des cliniques et centres hospitaliers, des grands pôles de loisirs ;

- L'adaptation des grilles horaires pour limiter les temps d'attente lors des correspondances et ajuster les services aux nouvelles habitudes des Franciliens ;
- La poursuite du renforcement de la desserte des quartiers prioritaires de la ville (QPV) dont les habitants, de par leurs caractéristiques sociodémographiques, sont des usagers intensifs des transports collectifs ;
- L'implantation sur le territoire d'un dépôt de bus d'Ile de France Mobilités.

▪ Renforcer la connexion du territoire aux pôles métropolitains

La saturation et le décrochage des infrastructures de transport du territoire sont et demeureront un motif d'inquiétude pour les habitants comme pour les entreprises. La communauté d'agglomération veut, à son échelle, contribuer à améliorer l'insertion du territoire dans le système de transports francilien. Cela passe par une connexion garantie par les pouvoirs publics, dans la décennie à venir, entre la ligne H, la ligne J et le réseau du Grand Paris Express, à Saint-Denis Pleyel comme à Bois-Colombes. L'agglomération soutient également de façon active le prolongement du tram-train T11 entre Epinay-sur-Seine et Sartrouville, avec une future gare à proximité du territoire communautaire.

L'accès au réseau de transports massifié de la Métropole est, d'une façon plus générale, une nécessité indiscutable. En ce sens, la CAVP soutient et apportera sa contribution au projet « Bus entre Seine », porté par IdFM, qui consiste à créer entre le territoire de Val Parisis et le tramway T2 au Pont de Bezons un bus en site propre. Les travaux doivent débuter avant la fin du mandat en cours. La CAVP, qui a déjà étudié, dès 2014, les opportunités et conditions de réalisation de sections en site propre sur la RD14, la RD392 et la RD 106, soutiendra la réalisation d'études pour l'éventuelle prolongation jusqu'à la gare de Montigny-Beauchamp via la Patte d'Oie d'Herblay.

De la même manière, un soutien sera apporté au projet de connexion

- Avec le T8, depuis Epinay-sur-Seine jusqu'à Pierrelaye sur la RD14 via la Patte d'Oie d'Herblay,
- Avec le T11, depuis Sartrouville-Argenteuil Val Notre Dame.

Une liaison en bus entre Sannois et la ligne de métro n°13 à Asnières-Gennevilliers est possible et absolument nécessaire. Et l'interconnexion à Frépillon avec la ligne de bus expresse 95-18 qui dessert la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles De Gaulle devra être confortée.

Une réflexion pourra aussi être engagée sur l'éventualité d'une desserte ferroviaire de Cergy-Préfecture depuis le Val d'Oise et le territoire de Val Parisis, et pas seulement depuis Paris et l'ouest parisien (RER A). L'infrastructure ferroviaire nécessaire reste disponible.

▪ Rendre plus attractifs les pôles gares, avec de nouveaux services et usages

La modernisation et le réaménagement des pôles gares dans un esprit résolument multimodal est largement entamé. Val Parisis, en charge de sept d'entre eux, y prend toute sa place.

Il s'agit à la fois d'accueillir dans de meilleures conditions de confort, d'accessibilité pour tous et de sécurité, dans un cadre de vie rénové, les cyclistes et les piétons ainsi que les usagers des lignes de bus, mais aussi de permettre aux cyclistes de stationner leurs vélos dans les meilleures conditions de

sécurité et de proposer, autant que possible, davantage de services, publics autant que privés. Après Bessancourt puis Ermont-Gros Noyer/Saint-Prix, la communauté va poursuivre ces prochaines années la programmation des travaux correspondants dans quatre autres².

▪ **Maintenir les gares routières au meilleur niveau de service pour les usagers**

Gestionnaire des quatre écostations-bus de son territoire³, la CAVP attachera une importance toute particulière non seulement à l'information voyageurs et à la qualité de service qui y sont proposées, mais aussi à la diversification des services dans une logique d'espaces de vie. Elles seront aussi mieux protégées, au bénéfice de tous les usagers. La création d'un espace-emploi en gare routière d'Ermont-Eaubonne entre dans ce cadre.

Elle portera avec IdFM et ses partenaires une importante modernisation de la gare routière d'Ermont-Eaubonne, l'une des plus importantes d'Ile de France, dans le cadre d'une démarche de pôle volontariste.

Enfin, la communauté d'agglomération labellisera et modernisera les parcs-relais de gares qui lui sont confiés (actuellement Montigny-lès-Cormeilles et Sannois) en gestion en vue de favoriser, là aussi, le report modal. Ils devront être plus accueillants et sécurisés.

▪ **Accompagner les entreprises dans leurs démarches de mobilité pour leurs employés**

Pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, mais aussi parce que faciliter les déplacements des salariés est un enjeu d'attractivité, l'agglomération veut accompagner les entreprises dans leurs démarches vertueuses, qu'il s'agisse de leur participation à des plans de déplacement interentreprises favorisant l'usage par leurs salariés de transports plus vertueux, du recours à des chaînes logistiques respectueuses de l'environnement ou d'autres démarches à imaginer. L'agglomération pourra, à ce titre, être impliquée comme employeur dans un éventuel plan de déplacement interentreprises.

Les indicateurs de l'orientation 1

- *Nombre de kms d'infrastructures cyclables créées à l'initiative ou avec le soutien de la CAVP*
- *Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires,*
- *% des déplacements domicile – travail empruntant les modes doux et collectifs,*
- *Nombre d'utilisateurs des pistes cyclables (comptages à des heures et lieux stratégiques),*

² Beauchamp (gare de Montigny-Beauchamp), Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Sannois.

³ Cormeilles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles (gare de Montigny-Beauchamp)

Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables

La consommation énergétique du territoire s'élève à 4000 gigawatts-heure, soit une facture annuelle de 370M€ par an, qui pourra atteindre 534M€ en 2030. Elle provient à 98% d'énergies non renouvelables. A cela viennent s'ajouter les sources de pollution diverses, qui entraîne annuellement pour les habitants une exposition à une qualité de l'air moyenne 59 jours par an et à une qualité mauvaise 8 jours.

En plus de ces enjeux locaux, tant sanitaires qu'économiques, la communauté d'agglomération vise à s'inscrire dans les objectifs européens et nationaux de réduction drastique de l'empreinte carbone à l'horizon 2050.

En ce sens, la CAVP veut être un acteur exemplaire en matière de transition énergétique, afin de devenir un territoire à énergie positive. La déclinaison de cette orientation en plan d'actions est précisée dans le PCAET.

▪ Réduire la consommation énergétique totale du territoire

A cet effet, la communauté d'agglomération se dotera rapidement après l'adoption de ce projet de territoire d'un Plan Climat Air Energies Territorial (PCAET), basé sur des mesures chiffrées de la situation actuelle (bilan carbone, gaz à effet de serre, polluants...) et sur un plan d'actions concrètes et multithématiques pour les réduire.

L'élaboration concomitante d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement et d'un plan air viendront rendre concrètes pour les conditions de vie des habitants des habitants les engagements du territoire inscrits dans le PCAET.

Afin de conforter cette vision stratégique, et de bénéficier de l'appui financier de l'Etat, la communauté d'agglomération s'inscrira dans le cadre des nouveaux contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Les secteurs majeurs de consommations énergétiques étant le secteur résidentiel, suivi de celui du transport routier, l'objectif est de placer au centre des priorités communautaires la réduction de la consommation énergétique des bâtiments énergivores, d'accompagner la mise en place d'un modèle d'aménagement durable, de soutenir le développement de solutions innovantes de déplacement.

L'éclairage public est également une source importante de consommation énergétique et de pollution lumineuse. L'agglomération devra donc veiller à minimiser fortement ses consommations et à adapter l'éclairage sans laisser de côté les aspects sécuritaires induits. A ce titre, le marché public de performance énergétique est déployé pour assurer le passage en LED ou équivalents de l'ensemble des points lumineux et baisser la consommation d'énergie a minima de 45%. Les 4 villes aujourd'hui non concernées par la compétence communautaire pourront être sollicitées, après étude précise à mener, en vue de rejoindre cette ambition territoriale commune et qualitative.

Dans le cadre de sa gestion patrimoniale, l'agglomération vise également à réduire sa consommation d'énergie. C'est dans cet esprit que seront réalisés un centre aquatique en remplacement de 2 piscines énergivores existantes ou encore une isolation performante de ses locaux d'activités.

- Accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique

La communauté d'agglomération veut poursuivre le déploiement d'infrastructures et de services pour accompagner et favoriser au quotidien la transition énergétique, qu'il s'agisse de chaleur biomasse, solaire, géothermique ou fatale. A ce titre, elle axera sa réflexion sur l'élaboration d'un Schéma Directeur des énergies renouvelables et de récupération, socle des politiques publiques nécessaire pour organiser et coordonner ses interventions et celles de ses partenaires. Cette réflexion pourra intégrer la prise de compétence concernant les réseaux de chaleur existants et permettre leur développement, voire la création de nouveaux.

Les indicateurs de l'orientation 2

- *Consommation énergétique finale du territoire,*
- *% de points lumineux en LED,*
- *% de diminution de la consommation énergétique de l'éclairage public par rapport à 2020,*
- *Part de la consommation énergétique finale issue des énergies renouvelables,*
- *Emissions de gaz à effet de serre du territoire,*
- *Indice de qualité de l'air*

Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques

Le territoire de Val Parisis est couvert de 44% d'espace naturels et ouverts avec 1387 ha de forêt, 1188 ha d'espaces agricoles et 818 ha d'espaces ouverts artificialisés. Levier d'attractivité, la valorisation de ce patrimoine naturel et paysager contribuera également à la définition d'une identité de territoire commune et partagée, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des îlots de chaleur. Plusieurs objectifs contribueront à nourrir cette orientation dont les plans d'actions opérationnels seront précisés dans le futur SCoT du territoire communautaire.

• Préserver et mettre en valeur les espaces verts existants

Notre territoire est structuré par plusieurs trames vertes et bleues comportant des réservoirs de biodiversité et de corridors, reconnus par la région Ile de France. Elles constituent l'armature du patrimoine naturel et paysager de Val Parisis⁴. C'est le cas des Berges de la Seine, du ru de Liesse vers l'Oise, des trames d'envergure régionale -que la CAVP envisage également de conforter et structurer- qui relie notamment :

- Pour l'une la forêt de Montmorency à la forêt de Saint-Germain via le bois des Aulnaies, le bois de Boissy, le bois des Eboulures, les Buttes du Parisis la Coulée verte de Corneilles et la Seine,
- Pour l'autre le bois des Eboulures, la promenade des Impressionnistes, le bois des Copistes, la forêt du Grand Paris et la Seine.

D'autres réservoirs de biodiversité pourront être intégrés aux réflexions de la CAVP.

Sur son territoire, Val Paris est un partenaire de premier rang de la région Ile de France et de son Agence des Espaces Verts (AEV) à laquelle elle est liée par des conventions triennales successives. Ce partenariat devra être encore plus exigeant à l'avenir. Le bois de Boissy sera fortement requalifié jusqu'à Beauchamp, de même que le bois des Aulnaies. Les Buttes du Parisis seront agrandies au fur et à mesure du comblement des carrières à ciel ouvert et la Coulée verte de Corneilles achevée jusqu'à la Seine. Une attention toute particulière devra également être apportée à certains sites majeurs de l'agglomération, tels que le Fort de Corneilles, le Moulin de Sannois et le Parc Schlumberger.

• Entretenir, préserver et ouvrir au public davantage de bois et forêts

La compétence Bois et Massifs de la communauté d'agglomération l'a conduite à assurer le réaménagement et l'ouverture prochaine au public d'un espace boisé de près de 5 hectares à Beauchamp, le Bois Barrachin. Il s'agira d'une référence.

Au-delà, le contenu et les contours de cette compétence écologique innovante en Ile de France, pertinente à l'échelle communautaire, devront être précisés.

⁴ Elles figurent en annexe à ce projet de territoire, sous forme cartographique

- Participer à l'aventure exceptionnelle de la création d'une nouvelle forêt en Ile de France

1.350 hectares de forêt (dont plus de 800 sur le territoire de Val Parisis) à planter, à entretenir et à insérer dans un environnement très urbain, c'est une aventure exceptionnelle, rare. Elle incombe au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye (SMAPP), dont Val Parisis est l'un des membres.

La communauté d'agglomération, également signataire du Contrat d'Intérêt National (CIN), agit aussi, en partenariat avec le SMAPP, sur les dessertes actives de la future forêt et sur l'aménagement de plusieurs de ses franges, qu'il s'agisse de la zone d'activités économique (ZAE) des Primevères à Pierrelaye, du pôle gare de Montigny-Beauchamp...

- Préserver les terres agricoles au service d'une alimentation locale

Le territoire de Val Parisis contient encore de nombreuses terres agricoles exploitables, hors du périmètre de la future forêt du Grand Paris. Elles appartiennent le plus souvent à des agriculteurs ou d'autres personnes privées, parfois à des entités publiques. Elles ont vocation à être pérennisées, éventuellement remembrées, et l'agglomération comme les communes concernées souhaitent initier et soutenir une mutation en faveur d'une agriculture de proximité plus exemplaire et soutenue par une production de bio-compost à partir des bio-déchets du territoire.

L'objectif est de consacrer plusieurs pôles agricoles de proximité capables d'alimenter des cantines d'établissements d'enseignement ou d'autres circuits courts, dont près de 200 hectares pour le plus important, situé à Bessancourt, Taverny et Le Plessis-Bouchard.

De manière plus large et ambitieuse, l'agglomération pourra mener un recensement des organisations actuelles et projetées des villes en matière de restauration scolaire, pour éventuellement mener un projet commun autour d'une alimentation de qualité (biologique, labels, circuits courts, ...), pouvant aller jusqu'à une cuisine centrale commune à plusieurs villes.

- Mettre en valeur les Berges de Seine

Les berges de Seine du territoire représentent plus de 7 kms de linéaire, essentiellement côté rive droite, mais aussi côté rive gauche du fleuve. Le renforcement de l'attractivité actuelle se confronte, d'une part, à un cadre plus ou moins naturel dont on attend une qualité environnementale renforcée, et d'autre part, à un aménagement pour les modes doux disparate voire inexistant, mais prégnant pour les flux routiers.

A l'avenir, Val Parisis souhaite conforter voire recréer un environnement presque champêtre, rappelant l'histoire impressionniste des lieux par un cadre de berges retrouvées, plus généreusement verdoyantes, intégrant des aménagements piétonniers et cyclables discrets, complétés d'une pédagogie d'explication du lieu à destination des usagers.

Cette intervention très ambitieuse et de long terme de Val Parisis sera accompagnée par les trois communes concernées qui veilleront à la pacification des voiries routières adjacentes et au passage -très majoritairement sur celles-ci- de la Véloroute V33 Paris-Le Havre-Deauville.

- Mettre en valeur les cours d'eau au profit des habitants et de la lutte contre les inondations

Dans le cadre de la compétence Gémapi des rûs du territoire, transférée au SIARE mais objet d'un partenariat étroit, la communauté d'agglomération souhaite s'appuyer sur deux projets pour contribuer au développement écologique de son territoire : de premiers résultats significatifs dans la lutte contre les inondations générées par les rûs de Montubois et d'Enghien d'une part, le réaménagement des rus de Bessancourt et de Liesse d'autre part. Ce dernier constituera un élément majeur d'une future trame bleue vers l'abbaye de Maubuisson et l'Oise.

La préservation des espaces aquatiques repose également sur l'action de la collectivité en matière d'eau et d'assainissement. La qualité et l'entretien des réseaux, la lutte contre les branchements polluants et une vigilance particulière s'agissant des rejets dans les milieux naturels sont des facteurs forts d'une meilleure qualité des eaux. A ce titre, la communauté d'agglomération se dotera d'un schéma directeur d'assainissement permettant d'agir de manière pluriannuelle sur ces sujets. L'harmonisation de la redevance payée par les usagers sera également un sujet de réflexion, dans une optique de pouvoir d'achat et de juste financement.

Au-delà, c'est l'ensemble de la compétence eau qui devra être gérée de manière à préserver la ressource et protéger les habitants, notamment par la lutte contre les fuites de réseaux, qui polluent les sous-sols, dégradent les espaces publics, par la désimperméabilisation, la gestion locale raisonnée des eaux pluviales, l'aménagement d'ouvrages...

- Promouvoir la marche à pied, la randonnée et les pratiques sportives de nature pour faire connaître le patrimoine local

Le territoire communautaire est déjà structuré par plusieurs itinéraires de randonnée, pour partie initiés par l'AEV, dans les Buttes du Parisis. Il est riche de nombreuses sentes piétonnes et est traversé, d'est en ouest, parallèlement à la Seine, par le GR2 qui relie Dijon au Havre via Cormeilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine et Herblay-sur-Seine. Un circuit permet de relier, en lisière de la forêt de Montmorency, les gares de Saint-Leu-la-Forêt -la gare dédiée à la desserte de ce massif- et de l'Isle-Adam-Parmain.

En outre, Val Parisis sera traversé à terme par le Sentier Métropolitain du Grand Paris, en cours d'élaboration.

Ces enjeux seront rassemblés dans un schéma directeur de développement touristique.

Au même titre que pour la pratique du vélo et dans le cadre de sa compétence en matière de mobilités actives, la communauté d'agglomération a vocation à être le garant de la qualité des services qui seront proposés aux marcheurs, quotidiens ou randonneurs occasionnels. Nous nous appuierons pour cela tant sur les communes que sur le conseil départemental ou les associations locales.

Ces sentiers de randonnée pourront être mis en valeur par l'implantation d'une station de trail, pratique en pleine expansion en Ile de France.

Nous veillerons, en partenariat avec les nombreux clubs hippiques du territoire, à la dimension équestre des itinéraires de randonnée.

Un travail sera mené pour mettre en valeur les sites emblématiques du territoire, et notamment le Fort de Cormeilles.

▪ **Connaître et protéger la biodiversité sur le territoire**

Par essence, la biodiversité ne connaît pas les frontières administratives. C'est donc à l'échelle des biotopes intercommunaux que l'élaboration d'atlas de la faune et de la flore présente le plus de sens. Il en va de même des mesures de protection de la biodiversité, en particulier lorsqu'il s'agira d'aménager des réservoirs pour celle-ci. Les berges de Seine et les massifs boisés du territoire constituent des lieux particulièrement propices à la réalisation d'atlas.

▪ **Adapter le territoire aux épisodes de canicule**

Dans le même esprit, Val Parisis va éditer une cartographie des îlots de fraîcheur et son corollaire les îlots de chaleur de son territoire, tous gestionnaires confondus. Elle sera régulièrement mise à jour et constituera la base d'un observatoire dédié.

Dans le cadre de ses projets de réaménagement de voirie, de création d'espaces nouveaux ou repensés, l'agglomération se devra de proposer une solution permettant de laisser une place au végétal dans cette perspective.

Indicateurs de l'orientation 3

- *% de terres artificialisées sur le territoire intercommunal,*
- *Nombre d'hectares de bois et forêts aménagés et accessibles aux publics,*
- *% de surfaces agricoles cultivées dans le territoire intercommunal,*
- *Linéaire de fleuves et cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique,*
- *% de réalisation du schéma directeur d'assainissement,*
- *Nombre de kms d'itinéraires pédestres et/ou équestres entretenus,*
- *Nombre d'espèces recensées sur le territoire.*

Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact

La gestion des déchets est une question stratégique en France et chaque bassin de vie, comme Val Parisis doit veiller à se rapprocher, autant que faire se peut, du « zéro déchet » et du « zéro carbone », s'agissant notamment de la collecte.

C'est la raison pour laquelle Val Parisis appelle les trois syndicats qui gèrent pour son compte la compétence déchets, qui leur a été transférée, à travailler sur 4 sujets stratégiques :

- ***La collecte et les véhicules propres (électrique/GNV),***
- ***La redevance incitative,***
- ***La valorisation des déchets (ressourcerie/pôle agricole),***
- ***L'harmonisation de la qualité et des niveaux de service proposés aux habitants comme aux acteurs économiques,***

▪ Diminuer la production de déchets

Le « zéro déchets » est un objectif stratégique reconnu comme tel par l'ensemble des acteurs publics et privés concernés en France. Val Parisis le fait sien avec enthousiasme. Cela passe notamment par la sensibilisation des ménages à la nécessité de réduire, de trier et recycler les déchets, grâce aux actions menées en ce sens par les trois syndicats.

Des progrès substantiels seront recherchés quant à la minoration des volumes, ce qui passera par une réflexion autour de la redevance incitative, voire de la TEOM incitative. Val Parisis agira également en faveur de la généralisation de la redevance spéciale dans les ZAE et de la mise en réseaux des déchetteries.

Comme indiqué précédemment, Val Parisis agira en faveur de l'harmonisation progressive des services rendus par les syndicats de déchets. Cette meilleure lisibilité du service rendu contribuera aussi une forte incitation à la diminution des volumes de déchets.

▪ Valoriser les déchets produits

C'est une dimension essentielle du « zéro déchets » à laquelle Val Parisis est très attachée. La création d'une cité organique à Bessancourt, dans le cadre du pôle agricole de proximité, sera sans doute la première étape. Il s'agira d'installer un cercle vertueux de valorisation des biodéchets et des déchets verts en bio-compost, avec une perspective de recours, à échéance plus lointaine, à de la méthanisation.

Dans la même perspective, Val Parisis pourra étudier la création d'une ressourcerie – recyclerie communautaire, équipement qui permet de réduire les volumes de déchets en exerçant une activité de collecte, de valorisation de ceux-ci et de revente des produits valorisés, ainsi que des actions de sensibilisation des habitants.

De la même manière, l'agglomération pourra intégrer des éléments de valorisation des déchets dans ses marchés publics, par exemple de bâtiments ou de voirie. Un travail collaboratif pourra également être mené quant à l'apport de déchets de chantier issus de travaux réalisés chez des particuliers par des TPE ou artisans.

▪ Lutter contre les dépôts sauvages

Les dépôts sauvages constituent des agressions graves et intolérables contre le cadre de vie des habitants et des acteurs économiques, autant que contre l'environnement. Aux côtés des communes et des autres acteurs concernés (ONF, AEV, SMAPP...), la communauté d'agglomération a pris sa part de la lutte ultime contre les dépôts sauvages, c'est-à-dire du ramassage, en proposant une mutualisation ouverte à tous les acteurs publics.

Cette action se poursuivra. Elle pourra se conjuguer avec un meilleur accompagnement des acteurs privés et économiques à l'identification des points d'accueil des déchets valorisables, et à un travail accru sur la qualité de ces espaces et du service qui y est rendu.

Indicateurs de l'orientation 4

- *Poids des déchets ménagers ultimes, recyclés et verts recyclés du territoire,*
- *% des déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage,*
- *Tonnage de dépôts sauvages ramassés.*

Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire

Malgré une situation géographique stratégique avec la présence d'infrastructures de transport structurantes et d'un cadre de vie privilégié, Val Parisis a longtemps été considéré comme un simple territoire interstitiel à l'échelle de l'Île de France, sans contribution significative à l'économie régionale. En s'appuyant sur des dynamiques économiques fortes et sur une offre territoriale renouvelée, Val Parisis entend être reconnu comme un territoire francilien d'accueil, d'implantation, d'enracinement et de développement important pour des entreprises de toutes tailles, créatrices de richesses et d'emploi. L'artère commerciale de la Patte d'Oie est en ce sens une référence au plan régional et même national dans le domaine des activités commerciales, génératrice de dynamiques et d'emplois.

Une part importante des actifs résidant sur Val Parisis travaille chaque jour sur les pôles économiques de Paris, la Plaine-Saint-Denis, La Défense et Cergy-Pontoise. Le développement économique territorial doit accompagner et préserver la relocalisation et la création d'emplois, y compris non délocalisables, sur le territoire communautaire. La recherche d'une meilleure articulation entre les fonctions économiques et résidentielles du territoire est un enjeu absolument prioritaire pour les élus. De même pour la formation des futurs salariés des entreprises du territoire.

En matière d'attractivité, l'ambition est de doter notre territoire d'espaces économiques adaptés et répondant aux enjeux d'implantation et d'ancrage d'entreprises performantes, créatrices de richesse et d'emploi. Cette ambition passe notamment par une action ciblée et de grande ampleur, sans étendre l'urbanisation, sur les parcs d'activités économiques existants présentant un potentiel de renouvellement et de développement (taille critique, regroupement possible, foncier disponible, dessertes...), de les hisser à un niveau de services suffisant pour les acteurs économiques, de leur donner de la visibilité et de l'attractivité...

Cette modernisation de l'économie locale s'accompagnera d'actions structurantes pour accompagner des filières innovantes, pour renforcer l'emploi local à travers le rapprochement entre les entreprises employeuses et les compétences du territoire et faire preuve de la plus grande agilité possible en matière d'adaptation des formations aux besoins.

Val Parisis doit ainsi devenir un territoire d'innovations, accueillant partout les entrepreneurs, les créateurs, la production et les services et multiplier les accès aux emplois pour les habitants du territoire.

- Moderniser les parcs d'activités économiques pour créer de la valeur et de l'emploi

La communauté d'agglomération du Val Parisis a engagé une démarche pluriannuelle de redynamisation d'un ensemble de Zones d'activité économiques (ZAE), proches et fédérées, situées sur son territoire et considérées comme prioritaires en termes d'enjeux et de potentiels.

L'ambition est de positionner ces ZAE, et plus généralement les parcs d'activités économiques de Val Parisis, comme des territoires d'accueil privilégiés à l'échelle de la Région Île de France en créant un écosystème économique propice au développement des entreprises et de l'emploi.

Les parcs d'activités vieillissants, concernés par la démarche de redynamisation, et qui souvent incluent des friches ou des parcelles sous-occupées, devront accueillir de nouveaux acteurs économiques et davantage de salariés, sans étendre l'urbanisation, mais en apportant une très forte attention à la qualité des bâtis, au traitement des espaces publics, mais aussi à de nouveaux services inter-entreprises (restauration, crèches...), à la transition énergétique (stations d'avitaillement en carburants moins polluants...), à l'accessibilité, qu'il s'agisse de modes actifs ou de transports publics. Des normes qualitatives seront promues à l'échelle de l'agglomération telles qu'une charte de qualité environnementale, une certification...

De tels éléments pourront notamment intégrer le volet économique du futur SCOT de l'agglomération.

Des comités de parc favorisant l'implication des acteurs économiques, des outils de communication adaptés et ciblés mettant en avant les atouts du territoire (qualité environnementale, liaisons routières, transports collectifs...), un jalonnement routier plus efficient, des liens renforcés avec les entreprises et les associations d'entrepreneurs en accroissant la dynamique d'échanges, de partages d'expériences et de mutualisation déjà existante : tous ces efforts et outils devront tendre vers cette redynamisation indispensable de ces ZAE, qui constitue une priorité du mandat en cours.

Au demeurant, cette démarche de redynamisation a aussi pour objectif d'améliorer la performance et la compétitivité des entreprises déjà implantées ainsi qu'à les impliquer fortement dans des logiques collectives et de coopération.

Certaines opérations de redynamisation, qu'il s'agisse du traitement de friches importantes, de ZAE à remembrer, dont l'accessibilité devra être repensée... nécessiteront des opérations de réaménagement de plus grande ampleur, qu'il appartiendra à la CAVP de mener en fédérant autour d'elles le plus grand nombre de partenaires possible, et notamment du secteur privé, à l'instar de l'opération emblématique menée au profit de la ZAE de Beauchamp-nord (ex-3M).

En plus de ces opérations de redynamisation, l'agglomération lancera une démarche de création d'une nouvelle zone d'activités économiques, afin de poursuivre le développement du territoire.

- Assurer un avenir aux zones d'activités commerciales de la RD14

L'attractivité économique du territoire passe nécessairement par des interventions fortes sur l'axe majeur que constitue la RD14, située au cœur du territoire communautaire. Elle est bordée en plusieurs endroits, et en particulier autour de la Patte d'Oie, par de très importantes zones d'activités, qui relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération, contrairement au reste du linéaire de cet axe majeur, dont la vocation habitat, équipements publics et commerces en pieds d'immeubles est déjà très importante et se renforcera dans les années à venir, à l'initiative des communes concernées.

En particulier, les ZAE centrées autour de la Patte d'Oie (Primevères, Langevin, Patte d'Oie, Cassin-Colin) présentent une dimension commerciale très forte ; elles sont parmi les plus dynamiques et les plus créatrices d'emplois et de richesses en Ile de France, voire au-delà ; les grandes enseignes qui y sont implantées y réalisent souvent parmi leurs meilleurs chiffres d'affaires français. Pourtant la part

dématérialisée des transactions commerciales est en constante augmentation, les clients demandent une qualité d'accueil et de service croissante, un accès et un stationnement facilités et mutualisés avec des propositions concrètes en matière de loisirs et d'espaces arborés, d'activités sportives, de qualité architecturale aussi, y compris de plus en plus pour des achats quotidiens.

La communauté d'agglomération accompagne le Conseil départemental qui, avec l'appui de la région Ile de France, a entrepris une requalification complète du carrefour de la Patte d'Oie, avec création d'une nouvelle entrée-sortie sur l'A15 par l'actuelle rue Marceau Colin, donc d'une nouvelle entrée et sortie du territoire communautaire... Une opération d'ampleur qui doit aboutir naturellement à un maintien, voire à une croissance de l'attractivité du secteur. Cela nécessitera sans doute, sur les deux communes concernées (Herblay-sur-Seine et Montigny-lès-Cormeilles), des opérations de requalification plus lourdes, à mener avec l'appui des partenaires de la CAVP, en particulier l'EPPFIF. Des opérations qui s'imposeront sans doute aussi, à horizon de 10 ans, sur le reste des périmètres économiques de la Patte d'Oie. Cela nécessitera de faire appel, au cas par cas, à des formes variées de partenariats publics-privés, en recourant, lorsque la pertinence est avérée, à des opérateurs privés. D'ores et déjà, les projets naissants sur les terrains situés à l'angle des RD 14 et 106 constituent des illustrations de l'intérêt de ces partenariats innovants.

Au total, le réaménagement progressif et la modernisation de la Patte d'Oie, mais aussi de secteurs économiques plus lointains mais organisés autour de la RD14 et de l'A15, en particulier les Portes Ouest, constituera l'un des chantiers importants de la décennie.

▪ **Anticiper, et accompagner les mutations du tissu commercial**

Avec l'évolution rapide des habitudes de consommation des habitants (cf. supra), certaines polarités commerciales du territoire apparaissent fragiles et pourraient marquer des signes de déclin dans les années à venir. C'est le cas des centres commerciaux un peu excentrés ou à la desserte exclusivement motorisée, dont le modèle économique est particulièrement incertain.

L'agglomération propose de créer et animer un dispositif de veille stratégique permanent afin d'anticiper et d'accompagner les indispensables recompositions des centres commerciaux fragilisés, en associant ses capacités d'interventions à celles d'opérateurs privés spécialisés. Elle est en capacité d'anticiper les très probables enjeux de requalification.

Elle pourra également animer le réseau des managers de centre-ville, y compris dans un cadre de mutualisation avec les villes candidates, afin notamment d'encourager et de favoriser le partage d'expériences.

▪ **Encourager et accompagner l'installation de services, commerces et tiers-lieux, et de services publics à proximité des pôles gares**

Les 15 pôles gares constituent d'importantes portes d'entrée et de sortie du territoire pour ses salariés comme pour ses habitants. De là, emprunter les trains et RER vers Paris est aujourd'hui logique et indispensable. Demain, des alternatives devront naître en plusieurs points du territoire pour permettre à ses habitants d'y rester travailler, d'y trouver les espaces nécessaires, quels que soient leurs besoins.

Déjà, la CAVP place ses pôles d'échanges au cœur de sa politique stratégique d'aménagement et de développement. En développant, à chaque fois que l'occasion se présentera, les facilités d'accès et en créant à proximité tiers-lieux, hôtels d'entreprises, pépinières ou espaces de « cotravail » ou espaces de travail collaboratif, le territoire y gagnera en dynamisme économique et ses habitants en confort de vie. Cette dynamique permettra notamment d'accompagner les mutations du monde du travail avec un développement certain du télétravail dans les années à venir et la recherche par les salariés de lieux adaptés. Articuler les fonctions transport, aménagement urbain et développement économique sera donc l'une de nos priorités. Au terme de la décennie, chaque pôle gare stratégique devra être devenu un pôle de vie proposant une pluralité de services de tous ordres aux habitants du territoire. En ce sens, une opportunité pourrait apparaître rapidement à proximité du pôle gare RER de Montigny-Beauchamp.

- Accompagner l'émergence de filières innovantes

Cet objectif fait partie des priorités des documents régionaux de planification et de celles de notre PCAET. Il s'agit notamment de favoriser le développement d'une économie « verte » sur le territoire, avec des pôles agricoles urbains et de proximité. La création d'un CFA ou d'un établissement d'enseignement secondaire pourrait accompagner ce mouvement.

Les réflexions portées par l'agglomération consistent plus généralement à réaliser un état des lieux des filières innovantes et/ou intervenant dans le domaine du développement durable préexistantes sur le territoire communautaire, afin d'identifier, de soutenir et de relayer les plus dynamiques. Il s'agira tout autant de grands opérateurs que de petits artisans, qui sont très pourvoyeurs d'emplois, d'activités locales (non délocalisables) et d'innovations pour répondre aux enjeux de l'alimentation de demain.

La filière du transport public est appelée à se développer avec l'implantation d'un centre bus propre appartenant à Ile de France Mobilités (IdFM) et le développement sur le territoire de Val Parisis du siège social d'un grand groupe privé de transports collectifs par cars. Il s'agira d'accompagner cette filière dans une logique de développement durable.

D'une manière générale, certaines filières sont amenées à se développer sur le territoire dans les années à venir. La présence et la concentration de PMI performantes amène à repenser l'offre territoriale pour la doter d'outils nécessaires à la modernisation et au développement de ces secteurs porteurs. Cette dynamique devra viser une modernisation des fonctions productives (smart industrie, industrie du futur) en s'appuyant sur une offre territoriale renouvelée capable de proposer des outils d'accompagnement à l'innovation comme des incubateurs, des Fab-Lab, des plateaux techniques...

- Soutenir les parcours d'entrepreneurs, de l'aide à la création au parcours immobilier

Territoire d'initiatives avec plus de 3 000 créations d'entreprise en moyenne chaque année, Val Parisis développe depuis plusieurs années une offre de services structurée pour accompagner les entreprises en cours de création et celles nouvellement créées, souvent en partenariat avec des associations spécialisées. L'implication, à cette échelle locale, de nombreux acteurs et partenaires,

de dispositifs spécifiques tels que Cité-Lab, permet de maintenir une dynamique entrepreneuriale soutenue et proposer aux habitants des aides diversifiées.

Néanmoins, le manque de disponibilités de locaux de petite taille, d'espaces collaboratifs de travail ou encore l'absence d'outils permettant d'accompagner les projets innovants ne permettent pas de donner suffisamment de visibilité et d'ampleur à cette dynamique. La redynamisation des PAE prioritaires, la requalification de ZAE atteintes d'obsolescence doit contribuer à apporter une réponse aux manques de disponibilités des locaux les mieux adaptés à la création d'entreprises.

Rencontrer les habitants pour les sensibiliser aux aides existantes reste un enjeu important, indispensable pour faciliter l'accès aux droits et renforcer ainsi les chances de créer sa propre entreprise et donc de l'emploi local. Des actions au plus près des habitants, comme le « Bus de l'initiative » seront multipliées. D'une façon générale, donner plus de visibilité aux nombreuses actions qu'elle mène sur le territoire demeure un enjeu prégnant pour l'agglomération.

Il s'agit également d'organiser l'offre de services pour accompagner des secteurs d'activités prioritaires dont l'installation sur le territoire apparaît comme stratégique et porteur de dynamique locale. L'accueil de nouvelles entreprises dans l'industrie, des start-ups, des activités relevant de l'économie sociale et solidaire, des services à la personne ou encore de certains commerces de proximité constitue un enjeu majeur pour le renouvellement du tissu économique local.

La modernisation de l'offre passera enfin par la mise en place d'outils répondant aux nouveaux besoins. Le développement de la pépinière située à la gare de Sannois et la mise en place d'un incubateur d'entreprises constituent en ce sens les premières « briques » d'une adaptation des outils d'accompagnement de l'entrepreneuriat.

- Favoriser une meilleure adéquation entre les emplois créés sur le territoire et les compétences des habitants de Val Parisis

Val Parisis s'est positionné depuis plusieurs années comme un facilitateur de parcours en matière d'emploi et de formation. A ce titre, l'agglomération souhaite renforcer son action en matière d'accompagnement au retour à l'emploi par la formation à tous les âges de la vie. En effet, la question de l'emploi dépend pour beaucoup de la rencontre entre les entreprises en situation d'embauche et les compétences que ces métiers requièrent. Pour ce faire, et afin d'adapter les compétences locales aux besoins des entreprises, Val Parisis propose à la fois

- de mettre en place et de systématiser une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT),
- et d'adapter en permanence son offre de formation aux besoins des nouvelles entreprises s'implantant sur le territoire, qui devront être systématiquement recherchés.

Plusieurs outils permettent aujourd'hui de renforcer cet accompagnement des habitants dans l'accès à l'emploi durable. Val Parisis dispose actuellement de cinq espaces emploi dont la mission est d'accompagner les habitants dans leur recherche d'emploi à travers la valorisation et la montée de leurs compétences.

Cet accompagnement trouve un sens dans le service, déployé depuis plusieurs années, qui consiste à identifier les offres d'emplois proposées par les employeurs locaux et à les diffuser très largement sur le territoire. Cet outil performant devra être davantage vulgarisé auprès des entreprises, qui ne le connaissent pas encore assez.

Plusieurs actions complémentaires pourront être mises en œuvre :

- Créer une charte emploi/entreprise sur le territoire communautaire, favorisant le rapprochement des habitants de leur lieu de travail,
- Renforcer l'action et l'efficacité des espaces emplois en les dotant de moyens spécifiques pour appuyer les projets individuels des personnes suivies et lever les freins à l'emploi : apprentissage du français, lutte contre la fracture numérique, prise en charge des frais de formation sur certains métiers en tension, portefeuilles systématiquement limités par conseiller pour permettre un suivi individuel approfondi et de qualité, etc...
- Favoriser le développement des clauses d'insertion dans le cadre des programmes inscrits dans le NPNRU ou encore les marchés publics.
- Etudier la création d'une Smart Université.

Les espaces emplois de l'agglomération continueront également d'inscrire leurs actions en complémentarité de celles des autres acteurs publics de l'emploi (Pôle Emploi, Missions Locales, associations...).

▪ **Promouvoir une utilisation raisonnée de la publicité et bannir les pollutions visuelles**

A partir du constat d'un foisonnement peu esthétique voire défigurant pour le paysage, la Communauté d'agglomération a entrepris, dès sa création, de réglementer la publicité et les enseignes, nombreuses sur le territoire, dans les centres-villes ainsi que le long des linéaires commerciaux et d'activités majeurs à l'échelle nationale que représentent la RD14 et ses transversales. Le règlement local de publicité intercommunal (RLPi), approuvé par le Conseil Communautaire le 30 septembre 2019, est la concrétisation de cette volonté. Il permet dorénavant aux communes de disposer d'un règlement élaboré avec elles en partenariat, adapté aux contextes territoriaux variés de chacune, et à jour réglementairement.

La communauté d'agglomération veillera, dans les années à venir, à réviser le RLPi (faute de modifications possibles) lorsque la nécessité le commandera.

L'approbation puis la mise en œuvre du RLPi permettent d'envisager pour les années à venir une démarche de mutualisation. Celle-ci permettrait une efficacité renforcée de sa mise en œuvre et une harmonisation dans l'instruction des demandes d'autorisation de pose de publicités, enseignes et pré-enseignes, en même temps qu'un renforcement de la prévention et du traitement des infractions.

Indicateurs de l'orientation 5 :

- *Nombre de nouvelles entreprises créées par année,*
- *Nombre de locaux vacants sur le territoire,*
- *Nombre d'emploi salarié par an,*
- *Nombre de redressement et de faillites d'entreprises,*
- *Taux de sortie positive des personnes suivies dans les espaces emplois,*
- *Taux de chômage de la population,*
- *Nombre d'infractions recensées sur les pollutions visuelles issues des publicités et enseignes*

Axe 2 : un territoire sûr et solidaire

Diagnostiques et enjeux

Portée par de solides apports migratoires, la dynamique démographique confirme l'attractivité globale du territoire. Cette attractivité repose sur un cadre de vie de qualité et sur des conditions d'accès au logement et à la propriété plus avantageuses qu'au cœur de l'agglomération parisienne. Toutefois, cette dynamique démographique accentue les tensions sur le marché immobilier, l'accroissement des pressions foncière et immobilière et la saturation du parc locatif social, dans un contexte général également marqué par la transformation de la structure des ménages et la montée des défis qui lui sont généralement associés.

A ce titre, avec 22,6% des résidences principales, l'offre sociale est bien présente sur le territoire du Val Parisis, quoiqu'en léger retrait par rapport aux référents valoisien (25,7%) et francilien (24,2%). Les situations ne sont pas homogènes selon les villes, avec sept communes en dessous de 20% de logements sociaux, quatre entre 20 et 25% et quatre autres au-dessus des objectifs légaux. Cette hétérogénéité est relativement fréquente au sein des agglomérations notamment franciliennes. Elle est le reflet des différents modèles de développements urbains d'après-guerre. La politique de l'habitat et le futur PLHi devront donc s'inscrire en réponse à cette situation et au cadre législatif.

De plus, la diminution de la taille des ménages, la croissance du nombre de familles monoparentales ou l'augmentation du nombre de personnes âgées, notamment isolées, soulèvent en effet des enjeux d'adaptation très importants des logements existants comme des programmes à réaliser dans un proche avenir.

L'attractivité du territoire par la préservation du cadre de vie ne se réduit pas à la seule protection des espaces naturels. D'autres facteurs comme le maintien d'un niveau d'équipements et de services satisfaisant et adapté ou la tranquillité publique contribuent naturellement à la qualité de ce cadre de vie. La sécurité et la tranquillité ont ainsi fait l'objet d'un engagement politique fort et constant au cours du mandat écoulé. Ce dernier s'est traduit par le déploiement de la vidéoprotection et la mise en place du dispositif très innovant qu'est la police municipale mutualisée.

Quant aux équipements et aux services, en dépit d'une situation globalement satisfaisante, des « déficits » ont été constatés en matière d'offres de soins de premier recours ou en matière d'équipements sportifs. Ces déficits sont d'autant plus fortement ressentis que la population, on l'a vu, continue de croître. Avec elle, la demande de services se renforce et se recompose, sous l'effet, notamment d'une spécialisation croissante des territoires de deuxième et de troisième couronne dans l'accueil des grands ménages. Les services sont et demeureront un élément d'attractivité très important : il s'agit donc d'un enjeu majeur pour les communes et la communauté d'agglomération.

Au-delà des équipements se pose la question de la cohésion sociale entre les habitants du territoire. Si l'agglomération bénéficie de la présence de classes moyennes et aisées, une partie de sa population est confrontée à des difficultés économiques et sociales évidentes. Aux côtés des villes et du département, échelons premiers de la solidarité, la communauté d'agglomération doit donc jouer

un rôle d'appui et mettre en œuvre des actions spécifiques lorsqu'elle est l'échelon pertinent d'intervention.

De telles problématiques appellent donc, de la part des communes et de la communauté d'agglomération, une réponse commune et coordonnée, dans le respect des compétences de chacun.

Les orientations politiques

Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité

Compétente en matière de mise en œuvre des politiques liées à l'habitat et à l'élaboration du PLHi, Val Parisis endossera aussi un rôle d'ensemblier et d'accompagnement, complémentaire des prérogatives exercées par les communes en matière d'urbanisme et de logement. Le PLHi et le PCAET formaliseront de manière concrète ses engagements. Ceux-ci devront permettre de répondre aux objectifs suivants :

▪ Maintenir la qualité urbaine tout en répondant aux besoins endogènes de logements

Val Parisis est un territoire valorisé et attractif pour les jeunes et les familles avec enfants en âge d'être scolarisés en provenance majoritairement de Paris et de la Couronne Nord. Son marché immobilier reste tendu donc sélectif et contribue aux phénomènes de report vers la périphérie.

L'agglomération doit permettre, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, d'accompagner la dynamique portée par les communes en matière de logement pour répondre à la fois aux obligations légales et aux attentes des habitants en matière de parcours résidentiel.

A ce titre, l'engagement et la réalisation d'un SCOT et d'un PLHI doivent permettre aux villes de s'engager dans un projet commun, de coordonner leurs efforts et de penser ensemble l'aménagement du territoire.

En complément, l'élaboration d'une Charte Qualité à destination des promoteurs et l'établissement d'une série de critères relatifs à la performance énergétique des logements devront être envisagés.

▪ Accompagner les ménages dans la rénovation énergétique des logements

Avec une fonction résidentielle prédominante, la rénovation énergétique des logements constitue un enjeu pour le territoire et pour Val Parisis en particulier. Dans le prolongement des politiques engagées, la communauté d'agglomération souhaite se saisir des dispositifs disponibles pour sensibiliser, accompagner et soutenir les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Ceci passe en premier lieu par la poursuite du programme Habiter Mieux, qui permet à certains ménages propriétaires occupants ou bailleurs de bénéficier d'une aide de solidarité écologique pour des travaux de rénovation énergétique.

Cette action pourra être accompagnée des dispositifs suivants :

- Dans le cadre du programme RECIF, mener un travail d'identification et d'accompagnement des copropriétés éligibles aux aides disponibles.

- En partenariat avec le Conseil Départemental, financer le programme SARE (« Service d'accompagnement à la Rénovation Energétique »), plateforme d'accompagnement aux travaux en matière de rénovation énergétique.

▪ **Lutter contre l'habitat indigne**

La CAVP souhaite approfondir et étendre à tout le territoire les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, expérimentés en matière de salubrité et de permis de louer. Les partenariats nécessaires à la mise en œuvre complète des moyens à disposition des élus du territoire seront recherchés pour préserver les centres anciens des phénomènes de dégradation.

▪ **Anticiper et prévenir les difficultés des copropriétés**

L'agglomération compte aujourd'hui peu de grandes copropriétés identifiées comme étant en potentielle difficulté. Néanmoins, elle doit jouer son rôle de repérage de ces difficultés afin de pouvoir les traiter en amont avant que celles-ci ne deviennent trop graves, puis être capable d'imaginer avec les autres acteurs publics concernés (Etat, opérateurs, villes, ...) des dispositifs permettant d'y répondre. A ce titre, l'agglomération s'engage à :

- Mettre en place un observatoire des copropriétés,
- Imaginer, aux côtés des communes et opérateurs dédiés, des dispositifs d'accompagnement pour celles le nécessitant, notamment en matière de rénovation énergétique.

▪ **Poursuivre la rénovation urbaine des quartiers**

La communauté d'agglomération accompagne en qualité de porteur de projet le renouvellement urbain engagé sur le quartier intercommunal « Bas des Aulnaies - Carreaux Fleuris- Fontaine Bertin » sur les communes de Sannois et Franconville.

Les principaux dénominateurs communs de ces trois secteurs sont :

- La dépréciation générale de l'image du quartier,
- Une fragilité sociale et économique croissante,
- Des dysfonctionnements urbains liés à l'enclavement des secteurs

Il s'agit d'améliorer le quotidien et de créer du lien en permettant aux habitants des quartiers de se déplacer, de se sentir en sécurité et de bénéficier d'un cadre de vie agréable tout en intégrant le quartier dans la dynamique stratégique de développement et d'attractivité du territoire.

Ce projet a donc pour ambition de transformer le quartier et de le rendre plus attractif en :

- Favorisant la mixité sociale et fonctionnelle du quartier par une diversification de l'habitat
- Améliorant les conditions, la qualité de vie et de services des habitants en réhabilitant les logements, améliorant le niveau et la qualité des équipements publics...
- Enrayant l'enclavement notamment en résorbant les dysfonctionnements liés aux coupures urbaines.

Les objectifs de rénovation urbaine et de mixité sociale seront également traités avec les travaux à venir portant sur l'élaboration et l'approbation du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) et de la convention intercommunale d'attribution (CIA).

▪ Diversifier et adapter l'offre de logements

La communauté d'agglomération s'appuiera à ce titre sur un observatoire du foncier et de l'habitat permettant d'identifier les opportunités foncières, les dynamiques du marché immobilier ou encore les tendances à l'œuvre.

Le territoire compte une faible proportion de logements locatifs, privés comme publics, ce qui limite les possibilités de mobilité et de décohabitations des jeunes sur le territoire. Le développement de petites typologies de logements et de structures dédiées aux jeunes actifs constitue une orientation du programme local de l'habitat.

Par ailleurs, l'agglomération souhaite favoriser l'accès au logement autonome et le maintien à domicile des personnes qui vieillissent. En complément des subventions de l'ANAH, d'Action Logement, l'agglomération pourra étudier la mise en place d'une aide communautaire pour financer les travaux d'adaptation du logement au maintien à domicile.

Le territoire comporte une population importante de gens du voyage. La communauté d'agglomération se veut exemplaire sur leurs conditions de vie, comme l'a prouvé la construction importante d'aires d'accueil. De nombreuses implantations, parfois illégales, demeurent néanmoins, avec l'enjeu spécifique de la Plaine de Pierrelaye retenue comme implantation de la future forêt du Grand Paris. A ce titre, l'agglomération favorisera la réalisation de 120 places en terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage à condition de bénéficier d'un appui spécifique de l'Etat ou d'un opérateur privé.

Indicateurs de l'orientation 1 :

- *Production annuelle de logements,*
- *Nombre de ménages bénéficiaires des dispositifs Habiter Mieux et SARE,*
- *Nombre de situations d'habitat indigne repérées et traitées,*
- *Nombre de permis de louer refusés / délivrés,*
- *% de copropriétés classées parmi les plus en difficulté,*
- *% de réalisation de la convention ANRU,*
- *Nombre de places en habitat spécifique disponibles sur le territoire.*

Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants

Ayant fait l'objet d'un engagement politique fort et constant au cours du mandat précédent, il s'agit ici de conforter cette politique communautaire en matière de sécurité et de tranquillité publique pour maintenir l'attractivité globale du territoire. Ce besoin est d'autant plus prégnant face au désengagement de l'Etat.

▪ La Police Municipale Mutualisée, force et originalité de la communauté d'agglomération

Symbole du dynamisme de l'ingénierie territoriale, elle intervient jusqu'en 2020 sur 14 communes la nuit et 7 communes en soirée, grâce à deux brigades dédiées. La PMM peut intervenir sur la totalité du territoire communal, dans le cadre de ses compétences propres et celles définies par les Maires.

En complémentarité avec les forces de sécurité de l'Etat, en collaboration et en appui aux polices municipales locales, la PMM assure les missions de bon ordre (troubles de la voie publique, surveillance des lieux de rassemblements, foires, manifestation...), de sûreté (prévention des actes délinquants, vols, cambriolages, dégradations...), de tranquillité publique (nuisances sonores, troubles de voisinage...). En somme, elle assume une mission de surveillance générale de la voie publique.

Cela nécessite une étroite coordination, formalisée dans une convention entre les forces de sécurité de l'Etat (police et gendarmerie nationales) et la communauté d'agglomération, qui déterminent la nature et les lieux d'intervention de la police municipale mutualisée.

Afin de conforter son rôle reconnu et aux besoins croissants de sécurité exprimés par les habitants, la communauté d'agglomération mènera les actions suivantes :

- Une PMM réorganisée en une brigade unique couvrant soirée et nuit,
- Une augmentation de 50% des effectifs à l'horizon 2025,
- La dotation des agents en équipements et armes nécessaires pour leurs interventions multiples.

▪ Renforcer l'action des polices municipales et nationale par une offre complémentaire sur certains lieux, horaires et évènements

Après 3 années de fonctionnement et sur la base de l'expérience acquise et au-delà des réformes précédemment évoquées, la communauté d'agglomération aura pour objectif de renforcer la coordination entre sa PMM et les autres forces de sécurité du territoire. A ce titre, les actions suivantes seront menées :

- Renouvellement de la convention de coordination avec la police nationale,
- Renforcement de la communication auprès des Maires des statistiques et interventions de la PMM,
- Interventions et formations communes avec les polices municipales, par exemple pour certaines cérémonies ou interventions spécifiques,
- Inscription dans les futurs dispositifs contractuels que pourrait proposer l'Etat comme à Toulouse ou Nice (« contrat de sécurité intégrée »),
- Relance du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Aider à l'efficacité des services de police par un réseau dense de caméras de vidéoprotection

En septembre 2018, les 3 trois CSU répartis sur le territoire de la CAVP ont été réunis en un même site sur Franconville. A la suite de cette mutualisation, 400 caméras ont été déployées sur les 15 communes. Le CSU fonctionne 24h/24 et 7j/7 et est dimensionné pour accueillir 800 caméras.

Le maillage du territoire permet :

- De mieux connaître les directions de fuite des délinquants, les grands axes traversant la communauté d'agglomération étant vidéo-protégés,
- De lutter contre les vols à main armée dans les zones d'activités commerciales, de protéger les populations, dans le cadre du plan Vigipirate, aux abords des établissements scolaires, sportifs et culturels et des administrations,
- De lutter contre les violences urbaines dans les secteurs sensibles d'habitats collectifs.

Les caméras nomades permettent une protection temporaire liée à des évènements festifs ou délictuels.

Un déport d'images a été installé au commissariat de police nationale d'Ermont, ce qui permet aux forces de sécurité de l'Etat de visualiser en temps réel les images nécessaires à la constatation de crimes ou délits.

La communauté d'agglomération a pour objectif de renforcer la densité et l'efficacité de ce réseau par les actions suivantes :

- Nouvelle phase de déploiement de caméras de vidéoprotection dès le début du mandat 2020-2026,
- Diffusion des images auprès d'autres acteurs de la sécurité,
- Réception d'images issues d'autres acteurs (bailleurs sociaux, ...),
- Expérimenter les innovations technologiques des dispositifs de vidéoprotection,

- Agir en faveur de la fluidité de la circulation et du stationnement

La vidéo-verbalisation est un dispositif de sécurité publique qui permet de verbaliser à distance les auteurs d'infractions, principalement routières, et ainsi de lutter contre les nuisances quotidiennes vécues par les habitants.

La communauté d'agglomération déploiera le dispositif sur tout ou partie de son territoire, en fonction des besoins identifiés par les villes.

- Aider les victimes

L'aide aux victimes est une composante essentielle d'une politique de sécurité. A ce titre, la communauté d'agglomération met en œuvre deux dispositifs, la maison de la justice et du droit d'une part, le travailleur social en commissariat d'autre part. Ces actions permettent d'aider les habitants dans la connaissance de leurs droits et de les appuyer dans leurs démarches juridiques, sociales, etc... Le rôle du travailleur social est également essentiel en matière de lutte contre les violences faites aux

femmes, avec des interventions à renforcer dans ce domaine. Ces actions ont donc vocation à être confortées et à s'inscrire dans l'objectif étatique de justice de proximité plus efficace et plus rapide.

Indicateurs de l'orientation 2 :

- *Nombre annuel de crimes et délits commis sur le territoire,*
- *Nombre de caméras de vidéoprotection,*
- *Nombre d'arrestations en flagrant délit suites à intervention CSU,*
- *Nombre de réquisitions d'images de vidéoprotection,*
- *Nombre d'amendes dans le cadre de la vidéo-verbalisation,*
- *Nombre de personnes reçues à la MJD,*
- *Nombre de personnes reçues par le travailleur social en commissariat.*

Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles

Aux côtés des villes qui réalisent l'essentiel des politiques sportives et culturelles, l'agglomération souhaite agir dans des compétences particulières dont le rayonnement, le coût des équipements ou l'intérêt d'un fonctionnement en réseau plaident pour une intervention à un niveau supra-communal. Dans ce cadre, l'agglomération devra veiller à l'équilibre dans la répartition géographique des équipements, à l'équité dans leurs dotations et à l'innovation dans leur fonctionnement et les services apportés aux habitants. Enfin, elle veillera à inscrire son action dans la dynamique des JO 2024, comme base d'entraînement, d'accueil de délégations ou pour profiter des retombées sur le territoire.

Dans ce cadre, elle souhaite répondre aux objectifs suivants :

▪ Permettre la maîtrise de la nage dès le plus jeune âge

Les activités aquatiques répondent à un double enjeu, de sécurité contre la noyade en premier lieu, ainsi que de santé publique en tant qu'activités physiques et sportives. Menés conjointement avec l'Éducation Nationale, les cycles de natation scolaire permettent d'apprendre à nager à tous les élèves du territoire en primaire et secondaire. L'agglomération participe au nouveau programme visant l'apprentissage sous forme de séances condensées, accessible dès la maternelle. D'autre part, nos piscines accueillent des classes sport, ainsi que les associations sportives scolaires dans plusieurs disciplines de la natation.

Les établissements aquatiques proposent également des activités dès le plus jeune âge (bébé nageur, jardin aquatique), jusqu'aux cours ou stages de perfectionnement, permettant par la suite aux jeunes nageurs d'aller pratiquer en club s'ils souhaitent en faire une activité sportive plus soutenue.

Ces activités seront confortées dans le cadre du présent projet de territoire.

▪ Accompagner les pratiques amateurs et de haut niveau des habitants en natation et nautisme

L'offre insuffisante de lignes d'eau et de bassins d'activités sur un territoire en expansion, ajoutée au vieillissement des équipements existants datant des années 70, a poussé l'agglomération à construire trois nouveaux équipements aquatiques, livrés en 2014 et 2015, qui ont permis la fermeture de 2 piscines obsolètes. Pour réaliser ses ambitions, l'agglomération s'est dotée de la compétence de gestion des centres aquatiques, permettant également le transfert de quatre piscines municipales entre 2014 et 2017. Aujourd'hui, au sein de ses sept équipements aquatiques, l'offre d'activités aquatiques sur le territoire est conséquente et diversifiée : natation course, water-polo, natation artistique, plongée subaquatique et activités annexes (apnée, plongée sportive en piscine), mais également toute une gamme d'activités de remise en forme, dans et hors de l'eau. Enfin, certains clubs ont atteint des niveaux de compétition national et international.

Afin de conforter cette politique, l'agglomération poursuivra les actions suivantes :

- Construire un centre aquatique olympique remplaçant deux équipements obsolètes,
- Mener une réflexion, en accord avec les villes, sur la pertinence, les conditions et modalités de l'intégration de l'ensemble des piscines dans la compétence intercommunale,
- Veiller à l'équité et l'efficacité dans la répartition géographique des équipements,

- Poursuivre et enrichir l'offre d'activités proposées aux usagers,

La CA Val Parisis soutient les activités nautiques pratiquées sur ses rives de Seine par le club Sports Nautiques de La Frette, qui rayonne sur les communes de l'agglomération et au-delà. Un voilier a été floqué aux couleurs de la CA Val Parisis et une participation est apportée lors de la régata annuelle des collectivités. A terme, le développement de ce club est une nécessité et la CAVP pourra y prendre sa part.

- Favoriser une pratique sportive diversifiée et de haut niveau

La CA Val Parisis, outil au service de la construction d'une politique sportive adaptée à l'échelle du territoire, doit pouvoir se positionner comme un soutien au développement du sport pour tous dans les communes. Ce travail a été initié par la consolidation d'un annuaire des associations sportives et des équipements sportifs du territoire. Un soutien aux pratiques sportives à la fois grand public et de haut niveau, vecteurs de diffusion de l'identité et de l'image de Val Parisis, pourra se faire en promouvant les résultats des équipes sportives du territoire mais aussi en favorisant la communication entre les associations / acteurs du sport pour les aider à s'organiser ensemble, se fédérer autour de projet ou encore mutualiser leurs moyens.

Ainsi l'agglomération s'attachera à :

- Animer le réseau des élus aux sports des villes.
- Promouvoir le sport de haut niveau et concomitamment valoriser les résultats des clubs et individus,
- Organiser des manifestations sportives de dimension intercommunale,
- Aider les clubs dans leur recherche de financements,
- Organiser des rencontres et formations pour les dirigeants et éducateurs des clubs du territoire,
- Favoriser la constitution de clubs intercommunaux,

L'agglomération veillera tout particulièrement à s'inscrire dans la dynamique des JO de 2024, par des actions de communication, des évènements spécifiques, l'accueil de délégations ou tout autre dispositif.

- Permettre et faciliter l'accès de tous à la lecture

La communauté d'agglomération mène une politique étendue en matière de lecture publique, grâce aux 9 équipements dont elle a la gestion. Ces derniers mènent des actions multiples, bien au-delà du prêt d'ouvrages (ateliers collectifs, évènements culturels, hors les murs, partenariats culturels, ateliers scolaires, initiation informatique...). Les établissements souffrent toutefois d'une comparaison défavorable avec les moyennes nationales en termes de taille, d'horaires ou de fonds documentaire. De plus, le secteur des médiathèques est en forte évolution, avec le développement de l'ouverture le dimanche et l'appétit croissant des habitants pour les ressources numériques. Elles se veulent également un lieu d'accueil et d'apprentissages.

Pour répondre à ces enjeux multiples, l'agglomération visera à :

- Mener une réflexion, en accord avec les villes, sur la pertinence, les conditions et modalités de l'intégration de l'ensemble des médiathèques dans la compétence intercommunale,
- Étendre les horaires d'ouverture pour atteindre les moyennes nationales,
- Harmoniser les horaires et les pratiques au sein du réseau,
- Accroître les ouvertures le dimanche,
- Développer les ateliers d'accès aux droits et les actions de rue,
- Renforcer les pratiques numériques, à la fois dans le fonctionnement interne et dans les services et documents proposés aux usagers.

Au-delà de la lecture publique, l'agglomération pourra mener des projets culturels à vocation supra-communale permettant de renforcer la notoriété du territoire et d'offrir aux habitants des actions de grande ampleur.

Indicateurs de l'orientation 3 :

- *% des élèves du 1^{er} degré fréquentant les piscines intercommunales,*
- *Nombre d'entrées dans les piscines intercommunales,*
- *Niveau de satisfaction des usagers des piscines,*
- *Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire des médiathèques,*
- *Nombre d'usagers des médiathèques intercommunales,*
- *Nombre d'entrées (la fréquentation des médiathèques),*
- *Nombre d'emprunteurs,*
- *Nombre de prêts.*

Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre

La cohésion sociale entre les habitants du territoire est un enjeu essentiel pour l'agglomération. Cette dernière peut donc agir sur certains domaines spécifiques où les besoins du territoire sont criants et/ou les acteurs traditionnels peinent à répondre aux enjeux. La santé, et notamment la question de la démographie médicale et des équipements, en est un exemple, à travers des enjeux qui dépassent le cadre communal. La prise en charge de publics spécifiques, présents de manière dispersée sur le territoire, en est un autre.

L'agglomération vise donc à répondre aux enjeux suivants :

▪ Agir pour une démographie médicale favorable et créer une dynamique territoriale autour de la santé »

Le diagnostic local de santé, confirmé par le zonage de l'ARS, révèle que l'offre de soins en médecine générale est insuffisante pour répondre aux besoins de la population, et que les départs à la retraite à venir (une proportion importante des médecins a plus de 55 ans) vont accentuer ce manque.

En réponse à ce phénomène, et dans le cadre du Contrat Local de Santé dont Val Parisis a tenu à se doter, la communauté d'agglomération propose une bourse aux étudiants en médecine générale et a réalisé une campagne d'information et de sensibilisation des médecins généralistes de ville pour favoriser l'accueil d'étudiants lors de leur stage afin de favoriser leur installation sur le territoire. Elle propose également une aide à l'ingénierie dans le montage de projets d'installation. Elle pourra à l'avenir jouer un rôle mutualisé quant à l'installation de professions médicales sur le territoire.

Par ailleurs, la rubrique Santé du site internet de l'agglomération, très interactive et qui situe l'ensemble des professionnels de santé présents sur le territoire, donne aussi de la visibilité aux projets menés par les communes ou les professionnels en matière de création de structures d'exercice groupé (recherche de local ou recherche de professionnels).

Le déploiement des **Communautés Pluri Professionnelles Territoriales de Santé** (regroupement de praticiens pour répondre ensemble à des problématiques spécifiques de santé) constitue également une perspective sur le territoire pour répondre aux besoins de coordination des soins entre la médecine de ville et l'hôpital et le développement des soins non programmés.

▪ Mener des actions de santé en faveur de publics spécifiques

Le manque de structures de prise en charge de la santé mentale, les difficultés d'identification et de coordination des professionnels, mais aussi la nécessité à créer du lien entre soin et insertion ont donné lieu à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale, et à la participation active de ce dernier au Projet Territorial de Santé Mentale du Val d'Oise.

Pour lutter contre le non-recours aux droits et le renoncement aux soins pour raisons économiques identifiées sur le territoire, l'agglomération a mis en place un dispositif permettant aux ménages les plus précaires d'accéder à une complémentaire santé adaptée à leurs besoins.

En prévention et en traitement de la perte d'autonomie et des affections de longue durée, l'agglomération pourra soutenir le déploiement du Sport Santé sur le territoire et notamment le

développement du dispositif « Prescri'Forme » ou sport sur ordonnance. Il s'agit d'une activité physique adaptée aux possibilités du patient, dispensée par un professionnel formé, et choisie par le bénéficiaire avec l'aide de son médecin.

L'agglomération aura également une action spécifique en faveur des personnes ayant des difficultés psychiques. A ce titre, une cellule « Réunion d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficulté – RESAD » sera mise en place.

Enfin, afin de promouvoir la prévention en matière de santé et de favoriser l'accès des publics en allant vers eux, l'agglomération pourra mettre en place des actions locales de prévention, dépistage, accès aux soins ou aux droits.

▪ **Promouvoir un territoire inclusif et solidaire**

La communauté d'agglomération compte 7 communes et 9 quartiers en géographie prioritaire Ville. La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et les habitants. Si la population de ces quartiers ne représente que 6% de celle de l'agglomération, l'engagement de cette dernière et des communes signataires du contrat de ville n'en est pas moins fort pour mener des actions visant à une plus grande cohésion et solidarité des territoires.

A ce titre, la communauté d'agglomération assure le pilotage politique et technique des démarches contractuelles à l'échelle de l'intercommunalité et mène différentes actions, en lien très étroit avec les villes pour lutter contre les fractures économiques, sociales, numériques et garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits et l'intégration sociale.

L'agglomération pourra renforcer ces démarches par la réalisation d'une analyse des besoins sociaux à l'échelle intercommunale, si besoin mutualisée avec les démarches similaires des villes.

Ainsi, elle soutient l'action d'opérateurs qui interviennent dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle (auto-école sociale, illettrisme, illettronisme, Citélab...).

L'agglomération se donne ici les axes de travail suivants :

- Restituer aux communes la compétence prévention spécialisée, dont le rôle très local appelle une gouvernance communale, dans le cadre des règles relatives aux transferts et restitutions de compétences,
- Encourager les rencontres et échanges d'expériences entre les communes (au niveau des élus et agents), notamment sur les thèmes des orientations du contrat de ville, de la gestion urbaine de proximité, de la prévention spécialisée...
- Approfondir ses actions en matière d'accès aux droits des habitants (notamment en veillant au partenariat avec l'Etat dans le cadre de la MJD ou en veillant à l'accessibilité pour tous de points d'accès aux droits) et la lutte contre la fracture numérique,
- Etudier le déploiement d'un réseau de Maison France Services sur le territoire intercommunal,
- Favoriser l'implantation d'activités issues de l'économie circulaire dans les quartiers prioritaires.

Indicateurs de l'orientation 4 :

- IDH2 du territoire,
- Taux de pauvreté du territoire,
- Nombre de médecins généralistes,
- Nombre de médecins spécialistes,
- Nombre de nouvelles installations médicales,
- Nombre de bénéficiaires des actions santé,
- Nombre de bourses octroyés aux étudiants en médecine,
- Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé,
- Nombre de bénéficiaires des campagnes de prévention réalisées sur le territoire,
- Nombre de bénéficiaires du dispositif Sport Santé

Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions

Diagnostiques et enjeux

La communauté d'agglomération Val Parisis réunit 15 communes -qui détiennent la légitimité du suffrage universel- autour de compétences, de missions et d'objectifs partagés. Sa légitimité repose sur ses résultats, ses performances, sur ses apports à la qualité des services publics présents sur le bassin de vie qu'elle constitue, ainsi que dans l'appui aux communes pour le bon exercice de leurs compétences.

Tout comme le fait intercommunal lui-même (2003 pour la CA Val et Forêt, 2004 pour la CC de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes, 2006 pour la communauté de communes Le Parisis), Val Parisis est de création très récente puisqu'elle résulte in fine d'une fusion survenue le 1^{er} janvier 2016. Elle aura consacré le précédent mandat à définir ses compétences, à bâtir son organigramme, à forger des méthodes et des pratiques...

Le mandat qui débute sera celui de l'affermissement, de la maturation, de la stabilisation. A ce titre, l'agglomération devra renforcer son rôle d'appui aux communes et renforcer son organisation, ses méthodes de travail et intégrer les principes de l'innovation publique. Ces enjeux doivent permettre de tendre vers la meilleure adéquation possible de l'offre de services publics aux usagers et aux territoires.

Les orientations politiques

Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions

Les villes jouent le rôle clé en matière de proximité aux habitants, chacune avec des moyens différents, en termes humains, financiers, d'ingénierie...

La communauté d'agglomération, tout en mettant pleinement en œuvre les compétences qui lui sont confiées, doit donc intervenir aux côtés des communes membres pour les appuyer dans l'exercice de leurs missions et répondre à plusieurs problématiques : difficulté de recrutement sur certaines compétences, charge de travail excessive, recherche d'économies, etc...

Sa légitimité territoriale repose donc sur sa capacité à appréhender les questions qui dépassent le périmètre d'une seule commune, à faire mieux ensemble que tout seul et à améliorer la qualité et/ou l'efficacité du service rendu.

Ces objectifs seront poursuivis à travers les orientations suivantes.

▪ Exercer les compétences relatives aux grands dossiers à l'échelle de plusieurs communes

Val Parisis exerce plusieurs compétences qui positionnent la communauté sur sa capacité à appréhender et mener à bien les questions relatives aux réseaux intercommunaux, qu'il s'agisse de l'assainissement, de l'éclairage public, de la vidéoprotection, des transports publics, ...

Dans le cadre de son projet de territoire, l'agglomération veillera à :

- Renforcer la qualité et l'efficacité du service rendu : nouvelle DSP bus, nouvelle phase de déploiement des caméras, déploiement du marché de performance énergétique de l'éclairage public,
- Mieux dialoguer avec les communes sur le pilotage et le fonctionnement de ces compétences,
- Mener une réflexion, en accord avec les villes, sur la pertinence, les conditions et modalités de l'intégration de l'ensemble des médiathèques, des piscines et de l'éclairage public dans la compétence intercommunale,
- Réfléchir à la prise de compétence concernant les réseaux de chaleur, les EPCI étant le niveau territorial de référence et reconnu par la loi pour la compétence Energie
- Recueillir la parole des habitants sur l'exercice de ces compétences,
- Renforcer la prise en compte des critères du développement durable dans la gestion de ces compétences

▪ Assurer la réalisation et la gestion des grands équipements à vocation intercommunale

La communauté d'agglomération mène à bien l'aménagement du territoire en le dotant d'équipements d'ampleur, dont elle assure ensuite la gestion et la mise en réseau. Cela concerne les piscines, médiathèques, aires d'accueil des gens du voyage, les pôles gares, les zones d'activités économiques...

L'agglomération visera notamment à répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer la mise en réseau des différents équipements,
- Harmoniser le fonctionnement des médiathèques intercommunales (horaires, moyens...),

- Réfléchir à la prise de compétence totale sur les piscines et médiathèques,
- Construire la piscine olympique de Saint Leu / Taverny, équipement structurant du territoire,
- Construire 120 places de terrain familial pour les gens du voyage, sous réserve de l'appui financier de l'Etat ou d'opérateurs privés,
- Requalifier certaines ZAE,
- Requalifier certains pôles gares,
- Réfléchir au mode de gestion le plus approprié de ces équipements,
- Mieux associer les communes et usagers à l'élaboration des programmes et à la gestion quotidienne de ces équipements,
- Renforcer la prise en compte des critères du développement durable dans la gestion de ces équipements

▪ Mutualiser tâches, missions, achats, équipements pour améliorer l'efficacité de la dépense publique

Au regard des fortes contraintes financières que subissent chaque année les communes, mais aussi à la croissance des enjeux, qui demandent souvent le développement de nouvelles compétences, Val Parisis souhaite contribuer, au côté des communes et en répondant à leurs sollicitations, à :

- Améliorer la performance des achats via notamment la généralisation des commandes groupées au travers de la convention de groupement de commandes AGAT, que ce soit pour des achats intercommunaux ou communs à plusieurs villes,
- Optimiser l'emploi des ressources immobilières, matérielles, logicielles et des actions de formation disponibles dans chaque collectivité, en imaginant des solutions de mutualisation,
- Expérimenter et mettre en œuvre des mutualisations d'agents, pour notamment profiter de compétences pointues,
- Capitaliser et optimiser les compétences des agents du territoire, partager les retours d'expériences et créer une intelligence collective pour insuffler de nouvelles méthodes au sein des collectivités.

L'ensemble de ces éléments devront être récapitulés dans un schéma de mutualisation.

▪ Apporter un appui technique et financier aux communes dans l'exercice de leurs missions

La communauté d'agglomération joue un rôle de péréquation et de solidarité financière entre les Villes. Face au désengagement de l'Etat et aux besoins croissants exprimés par les habitants, l'échelon intercommunal peut agir de la manière suivante :

- Redistribuer au profit des villes une partie du dynamisme de la fiscalité économique, notamment en fonction de critères de solidarité,
- Aider les communes dans la réalisation de leurs projets, que ce soit financièrement ou par de l'ingénierie technique,
- Apporter aux communes des données dans une logique d'aide à la décision (rôle notamment du SIG ou d'archives mutualisées, par exemple électroniques),
- Jouer un rôle d'ensemblier, de chef d'orchestre, pour certains grands investissements afin d'assurer une cohérence sur le territoire (exemple du plan vélo),

Afin de répondre à ces ambitions, la communauté d'agglomération projette de se doter avec ses communes membres d'un pacte fiscal et financier.

▪ **Mener des actions de formation et de partage d'informations et d'expériences entre la communauté d'agglomération et les villes**

Les communes et l'intercommunalité mènent toutes des projets dont chacun peut s'inspirer ou tirer profit pour améliorer ses propres dispositifs. L'agglomération peut donc jouer le rôle suivant :

- Mettre en place des actions de formation communes,
- Assurer la mise en réseau des techniciens des villes, par grand domaine de compétence,
- Diffuser des partages d'informations et retours d'expériences sur des projets qui peuvent intéresser toutes les villes,

Ces éléments prendront notamment la forme de réunions et groupes d'échanges réguliers entre les agents des villes et de l'agglomération.

▪ **Faciliter la mobilité des agents entre communes et intercommunalité**

La mobilité entre collectivités est un moyen important de développement des compétences des agents territoriaux. Les collectivités du territoire de Val Parisis ont donc tout intérêt à profiter de ces mobilités pour disposer de compétences nouvelles, d'autres regards tout en profitant de personnels ayant déjà la connaissance du territoire. De plus, face à l'évolution des métiers et des besoins, les collectivités ont intérêt à développer une vision prospective de leurs effectifs et de leurs compétences, pour laquelle la création de passerelles internes et externes pour les agents serait profitable.

A ce titre, la communauté d'agglomération pourra :

- Mettre en place un dispositif de partage des offres d'emplois entre les collectivités,
- Partager les démarches de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) menées par les différentes collectivités,
- Initier la réflexion d'une démarche de GPEEC mutualisée.

Indicateurs de l'orientation 1 :

- *Coefficient d'intégration fiscale,*
- *Nombre d'actions de mutualisation,*
- *Nombre de marchés publics groupés,*
- *Nombre de formations des agents mutualisées sur le territoire*

Orientation 2 : Être un employeur responsable

La qualité de vie des agents au travail est un gage de la qualité du service rendu aux habitants. De plus, la capacité de recruter et de fidéliser des collaborateurs repose largement sur les conditions de travail offertes aux agents. Enfin, l'agglomération se veut précurseur dans les valeurs qui guident son action au quotidien : développement durable, innovation, égalité professionnelle et intégration de tous.

A ce titre, la communauté d'agglomération se dotera d'un projet d'administration, visant à décliner ces principes, et à répondre aux ambitions suivantes.

▪ Offrir aux agents des conditions de travail source d'épanouissement et d'un service public de qualité

Pour y répondre, la communauté d'agglomération travaillera notamment sur les points suivants :

- La participation à un projet politique et de service public ambitieux, en faisant en sorte que chaque agent connaisse des objectifs globaux auxquels il participe dans son travail quotidien,
- La politique de formation, qui doit permettre la réussite aux concours, les mobilités internes, les progressions de carrière, faciliter les reconversions et le partage des valeurs managériales,
- La promotion d'un management responsabilisant, basé sur la délégation, la confiance et les résultats,
- La dotation en outils de travail de qualité, favorisant la productivité, la santé au travail, le travail nomade et collaboratif et limitant les tâches rébarbatives,
- La manière d'apporter une aide forte aux agents dans le besoin, qu'il soit social, sanitaire, psychologique, etc...

▪ Être attractif pour attirer et conserver les talents professionnels

La communauté d'agglomération s'inscrit dans le cadre d'un marché de recrutement tendu entre les collectivités, notamment vis-à-vis des jeunes collaborateurs ou de certaines compétences spécifiques. Elle visera donc à agir sur les aspects suivants :

- Les locaux, notamment en termes de confort, de modernité, d'accessibilité en transports en commun, de services offerts aux agents,
- La politique salariale, basée sur l'attractivité, l'équité, la transparence et la reconnaissance du mérite individuel et collectif,
- Les avantages annexes,
- Le temps de travail, et notamment l'équilibre vie privée / vie professionnelle,
- Les promotions et mobilités,

▪ Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La communauté d'agglomération peut déjà s'appuyer sur un bilan très positif en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Cette ambition se poursuivra par les actions suivantes :

- Inscrire dans les lignes directrices de gestion des actions en faveur de l'égalité femmes / hommes,
- Elaborer et adopter un plan d'actions en faveur de l'égalité femmes / hommes,

- Conforter la situation très positive de la CAVP en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (quasi égalité dans les niveaux moyens par catégorie hiérarchique)

▪ Assurer l'inclusion des agents en situation de handicap

Embaucher une personne en situation de handicap, c'est avant tout embaucher une compétence et développer des opportunités en matière d'innovation et de collectif de travail. La CAVP veut ainsi mieux accompagner leur employabilité mais aussi assurer leur pleine participation au fonctionnement de l'agglomération. A ce titre, la collectivité se donne pour ambition :

- D'atteindre l'obligation légale en matière d'emploi des personnes en situation de handicap,
- De nouer des partenariats avec les structures du territoire en faveur de l'employabilité des personnes en situation de handicap,
- De satisfaire à l'obligation d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments intercommunaux.

▪ Garantir la participation des agents aux décisions qui les concernent

L'agent est le meilleur garant et connaisseur de la situation des agents et du service public qu'il rend. Sa participation aux décisions est donc un gage d'épanouissement professionnel et de qualité accrue du service rendu.

L'agglomération s'engage donc à promouvoir et mettre en œuvre des démarches participatives et à systématiquement consulter les agents pour toute réforme interne qui toucherait leurs conditions de travail. Ce principe s'inscrit bien sûr dans le cadre du pouvoir de décision finale qui relève des seuls élus.

A ce titre, elle s'engage notamment à :

- Mettre en œuvre des actions de communication interne,
- Développer un intranet,
- Mettre en place des groupes de travail d'agents pour ses grandes démarches (refonte du régime indemnitaire, projet d'administration, ...),

▪ Assurer la bonne santé financière de la communauté et diffuser une culture de l'évaluation

L'administration publique se doit de rendre des comptes aux citoyens actuels et futurs. C'est un impératif démocratique, mais également de bonne gestion. L'agglomération vise donc à inscrire ses actions dans un cadre financier soutenable qui ne remettrait pas en cause les possibilités des générations futures. De la même manière, elle s'engage à développer des démarches d'évaluation permettant de connaître et de communiquer concernant la qualité, l'efficacité et l'efficience des politiques publiques.

Ces engagements pourront se traduire de la manière suivante :

- Définition d'une prospective pluriannuelle sur la durée du mandat,
- Limitation de la capacité de désendettement et maintien d'une épargne nette positive pour ne pas obérer les capacités financières futures de l'agglomération,
- Mise en place de tableaux de bord internes avec des indicateurs d'évaluation des principales politiques publiques menées par l'agglomération,
- Renforcement des outils de reporting auprès des villes,

- Déploiement d'outils de comptabilité analytique et de contrôle de gestion,
- Mise en place du passage à la M57 et au compte financier unique,
- Evaluer l'exercice des différentes compétences, en termes d'efficacité, d'efficience et de qualité de service, et en communiquer les résultats à la population.

Indicateurs de l'orientation 2 :

- *Mise en place d'un projet d'administration.*
- *% de satisfaction des employés intercommunaux quant à leurs conditions de travail,*
- *Nombre de postes non pourvus au 31/12,*
- *Ecarts de régime indemnitaire entre les femmes et les hommes,*
- *% d'emplois de personnes en situation de handicap,*
- *Capacité de désendettement (nombre d'années) au 31/12*

Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique

Consciente de ses responsabilités, Val Parisis veut mettre au cœur de sa politique d'aménagement un devoir d'exemplarité en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique. Ses actions en matière de développement durable seront largement développées dans son futur PCAET, en cours d'élaboration. Parmi les objectifs de ce dernier, il semble utile de retenir et de valoriser les suivants :

▪ Faire de la communauté d'agglomération un acteur exemplaire dans la réduction des gaz à effet de serre

Dans le cadre de son PCAET, la communauté d'agglomération s'engagera dans la mesure de sa propre production de gaz à effet de serre, afin d'en déterminer les causes et de se donner des objectifs de réduction et/ou de compensation.

▪ Faire de la commande publique un levier en faveur du développement durable

Les investissements publics représentent les $\frac{3}{4}$ des investissements réalisés chaque année dans notre pays. La commande publique des collectivités locales, et dans le cas précis d'une agglomération de 280.000 habitants et de ses 15 communes membres, est donc un vecteur conséquent du développement raisonné de notre société.

La CAVP s'engage en conséquence :

- A intégrer lorsque c'est possible et pertinent des clauses et/ou critères relatifs au développement durable dans ses marchés publics,
- Réfléchir à intégrer de telles clauses dans ses marchés relatifs aux bâtiments et à la voirie,
- A promouvoir de tels dispositifs dans les achats groupés menés avec les villes,
- A valoriser les acteurs privés du territoire vertueux en matière de développement durable dans le cadre de la commande publique,
- A soutenir les acteurs du territoire dans le cadre de ses achats, dans une logique de circuits courts et de développement économique.

L'ensemble de ces éléments feront l'objet d'un plan d'actions dans le cadre d'une politique des achats intercommunale, voire partagée avec l'ensemble des villes.

▪ Assurer la rénovation énergétique de ses bâtiments

La CAVP doit veiller à ce que son patrimoine bâti devienne de plus en plus vertueux en matière de consommation énergétique. Cela suppose des efforts significatifs en matière d'isolation, de recours accru aux énergies renouvelables (chaufferies biomasses, réseaux de chaleur urbains...), de mise en œuvre de la RE 2020...

L'agglomération devra donc œuvrer dès à présent à la mise en œuvre du « décret tertiaire » afin de respecter l'obligation légale de réduction de 40% des consommations énergétiques pour ses bâtiments.

Ce travail se réalisera dans le cadre d'un schéma directeur du patrimoine qui permettra de préciser la stratégie de l'agglomération pour ses bâtiments, afin de les utiliser de la manière la plus efficiente possible.

Enfin, l'agglomération souhaite initier une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de se doter d'un nouveau siège, dans une démarche d'efficacité économique liée au coût élevé du loyer versé actuellement. Si elle s'engage dans cette voie, l'agglomération veillera à s'inscrire dans une démarche exemplaire en matière de développement durable (RE 2020, label environnemental, bilan carbone neutre ou positif, proximité immédiate des transports en commun...).

▪ **Limiter l'impact des déplacements des agents**

Les déplacements des agents, domicile-travail ou lors de la journée de travail, représentent une forte composante des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité. Cette dernière veillera donc à les diminuer et à limiter leur impact par les actions suivantes :

- Développement du télétravail,
- Promotion des déplacements en modes doux, transports collectifs ou covoiturage,
- Renforcer la part des véhicules propres dans la flotte intercommunale

Indicateurs de l'orientation 3 :

- *Emissions de gaz à effet de serre liées aux actions intercommunales,*
- *Consommation énergétique des bâtiments intercommunaux,*
- *% de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal.*

Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération

La légitimité des actions initiées et menées à bien dépend autant de la satisfaction des besoins individuels et collectifs des citoyens que de leur pleine association à leur définition. Il est donc nécessaire d'être à l'écoute permanente de ceux-ci, dans une logique de concertation, voire de co-construction des projets qu'elle porte. Les récentes crises de la démocratie, la contestation des grands projets d'aménagement, l'essor des démarches participatives, illustrent la nécessité de mettre en place des outils d'intelligence collective qui permettront d'enrichir les choix politiques des élus et de rendre le territoire plus attractif et dynamique.

Pour y parvenir, l'agglomération souhaite répondre aux enjeux suivants, inscrits en plein accord avec les villes qui jouent le rôle essentiel de proximité avec les habitants.

▪ Recueillir les avis et la satisfaction des usagers des services intercommunaux

La communauté d'agglomération s'engage à favoriser la participation des habitants aux principaux services publics intercommunaux qui les concernent et qu'ils sont amenés à utiliser. Elle veut ainsi encourager l'expression des usagers, connaître leur bonne compréhension des processus, évaluer leur niveau d'appropriation et de satisfaction au regard de l'action publique engagée et déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration grâce à leur expertise d'usage. Des démarches de recueil de la satisfaction visant à renforcer la démocratie représentative locale pourront donc être menées de manière ponctuelle, aussi bien dans le cadre du déroulement habituel d'un service public que pour l'étude d'éventuelles modalités d'évolution.

▪ Faire participer les habitants et les partenaires à l'élaboration des projets intercommunaux

La démarche évoquée précédemment doit également se dérouler à un niveau stratégique et pré-opérationnel. La communauté d'agglomération se donne ici pour objectif d'associer tous les acteurs du territoire pour promouvoir la coopération entre eux et améliorer la qualité des projets intercommunaux. Elle facilitera l'expression des habitants afin de mieux comprendre leurs attentes et leurs besoins dans le cadre des projets d'aménagement et de développement. Elle pourra également appuyer les villes dans leurs propres démarches, notamment en développant les données et potentialités de son outil SIG.

▪ Rendre disponibles les données publiques sur le site internet de la communauté d'agglomération (« open data »)

La communauté d'agglomération s'attachera à rendre plus accessible l'action publique intercommunale et à développer les conditions de la participation citoyenne. Cet objectif permettra une meilleure diffusion de l'information sur le territoire et donnera une visibilité étendue sur les projets en cours ou réalisés sur l'agglomération auprès d'un public le plus large possible. A ce titre, les actions suivantes pourront être menées (dans le cadre du déploiement parallèle de toutes les implications du RGPD) :

- Assurer une refonte du site internet et une adaptation régulière des services en ligne,
- Publier les délibérations et actes réglementaires de la collectivité sur le site,

- Améliorer le contenu et la diffusion du rapport d'activité,
- Renforcer la communication sur les documents budgétaires,
- Accroître la diffusion des données et documents intercommunaux communicables au public,
- Renforcer l'outil SIG dans les données diffusées auprès des villes et des habitants.

Indicateurs de l'orientation 4 :

- *Nombre d'actions de concertation menées,*
- *Taux de satisfaction des usagers dans les enquêtes menées,*
- *Nombre de visiteurs uniques sur le site internet de l'agglomération,*
- *Ratio des mentions positives/négatives/neutres sur les réseaux sociaux,*
- *Indice de notoriété lors des enquêtes menées.*

Annexes 3 et 5 au CRTE de Val Parisis - tableau des actions et plan de financement

Axe PT	Orientations PT	Maître d'ouvrage	Début des travaux	Intitulé du projet	Plan de financement				
					MO	Etat	Ile de France (ou autre collectivité)	Coût total	Détail
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Beauchamp	2023	Circulations douces				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Bessancourt	2022	Mise en œuvre du schéma cyclable				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Cormeilles en Parisis	2022	Vélobox				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Eaubonne	2021-2022	Etude d'élaboration du schéma directeur cyclable				26.950€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Eaubonne	2022 et années suivantes	Implantation d'abri vélos				33.333€ (et 20.000€/an à partir de 2023)	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Eaubonne	2022	Avenue de l'Europe - piste cyclable			CRIdF + CD95 + CAVP = 70%	NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Herblay sur Seine	2022-2026	Mise en œuvre du plan vélo				3,4 M€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Sannois	2022	Aménagement de parkings à vélos sécurisés place du Général Leclerc				4.338,88€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Taverny	2022	Rue Ecce Homo - mobilités douces				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	CAVP	2022	Chaussée Jules César - requalification de la voirie et création de pistes cyclables				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	CAVP	2024	Création d'une passerelle "modes actifs" sur la V33 à Cormeilles-en-Parisis				NC	
					50.000	50.000			
								2.060.000€ HT	

Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Frépillon	2022-2024	Eclairage public écologique, réseaux et voirie sur un linéaire de 1200 mètres	?	Part Etat à déterminer	SMDEGTVO = 170.000€	dont 2022: 100.000€ dont 2023 670.000€ dont 2024: 1.340.000€	
					?	Part Etat à déterminer	SMDEGTVO = 330.000€ + CD95 = 41.250€		
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Le Plessis-Bouchard	2022	Rénovation écologique de l'EP		Part Etat à déterminer	Possibilité financement RIF + future priorité CD95	19.927€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Saint-Leu la Forêt	2022	Requalification de la place de la mairie				516.666,66€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	La Frette sur Seine	2022	Remise en état de la sente du Bras Paris				23.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Saint-Leu la Forêt	2022	Requalification de la sente des Liboux			6.914,35€ (CD95)	17.285,89€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Beauchamp	2022	Rénovation énergétique, mise en accessibilité et réhabilitation du Centre Omnisports (COS) (en HT)	483.905€	1.477.229€	408.866€	2.370.000€ HT	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Beauchamp	2022	Rénovation énergétique de la médiathèque (en TTC)	602.090	848.000	249.910	1.800.000	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Beauchamp	2022	Rénovation énergétique de la salle des fêtes (en TTC)	467.000	603.000	330.000	1.400.000	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Bessancourt	2022	Aménagement d'une ludothèque aux Meuniers				124.210€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Cormeilles en Parisis	2022-2023	Isolation thermique du COSEC (études de charpente en 2022, travaux en 2023)				23.000	
								200.000	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Franconville	2022	Amélioration environnementale de l'accueil de loisirs Arc en Ciel	2 349 872 €	299 077 €	268 815 €	2 917 764 €	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Franconville	2022	Isolation thermique de l'école maternelle du Bel Air	91 666 €			91 666 €	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Franconville	2022	Eclairage LEDS du Centre de Loisirs et de Sports	121 800 €		23 200 €	145 000 €	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Franconville	2022	Isolation thermique du centre culturel Saint Exupéry	517 800 €	388 350 €	647 250 €	1 553 400 €	

Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Franconville	2022	Amélioration environnementale du gymnase Albonaise	6 130 000 €	600 000 €	1 200 000 €	7 930 000 €	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Franconville	2022	Amélioration environnementale du bâtiment de la PM	740 000 €	390 000 €	430 000 €	1 560 000 €	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Herblay sur Seine	2022	Rénovation énergétique de bâtiments publics (dojo, COSEC, salle de musculation du gymnase des Fontaines, tennis, crèche Arc-en-Ciel)				100.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	La Frette	2022	Rénovation énergétique des bâtiments publics	23.700	15.800		39.500€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	La Frette	2022	Récupération des eaux pluviales salle Albert Marquet				53.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	La Frette	2022	Etudes préalable réaménagement écologique base de loisirs	18.000	12.000		30.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	La Frette	2022	Rénovation énergétique de la salle P. Aragon et du dojo	54.600	36.400		91.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Montigny lès Cormeilles	2022-2023	Extension du COSEC (phase 2 de la réhabilitation)				2.570.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Montigny lès Cormeilles	2023	Rénovation énergétique de l'école du Centre	501.600	752.400	418.000	1.672.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Sannois	2022	Rénovation énergétique de l'école de musique		362.502€		1.159.155€ HT (dt 104.255€ HT d'études)	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Saint-Leu La Forêt	2022	Réhabilitation et extension de l'école J. Prévert		747.982,55€	102.017,45€	850.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Saint-Leu La Forêt	2022	Rénovation éclairage public terrain de football			22.394	37.224€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Saint-Leu La Forêt	2022	Relamping des écoles maternelles et élémentaires	32.846	32.846		65.692€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	CAVP	2024-2026	Déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et privés				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	CAVP	2022-2026	Performance énergétique de l'éclairage public				8.000.000€ dont 2.000.000€ en 2022	

Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Beauchamp	2022	Grand Parc de la Mairie (en TTC)	170.000	280.000	50.000	500.000	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Bessancourt	2022	Création de jardins familiaux/Ilôts de fraîcheur aux Meuniers	62.327 en 2022 62.328 en 2023	48.225 en 2022 112.525 en 2023	29.250 en 2022 71.250 en 2023	438.000	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Cormeilles en Parisis	2022	Atlas communal de la biodiversité		AAP Atlas de la biodiversité?		35.000	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Cormeilles en Parisis	2022	Forêt Miyawaki				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Cormeilles en Parisis	2022	Aménagement écologique et paysager du parvis du futur lycée	284.079€	284.078€	CR: 622.200 et CD: 248.880 = 871.080€	1.439.237€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Cormeilles en Parisis	2022	Mare et extension d'une prairie fleurie				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Cormeilles en Parisis	2022	Plaine agricole				240.000	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Cormeilles en Parisis	2022	Nature dans les écoles				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Cormeilles en Parisis	2022	Serre et récupération des eaux de pluie pour le service des espaces verts				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Cormeilles en Parisis	2022	Verger - arbres fruitiers dans l'espace public				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Cormeilles en Parisis	2022	Vignes - vignes et vergers sur les coteaux des Buttes du Parisis				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Eaubonne	2022-2026	Ilots de fraîcheur				30.000€ par an jusqu'en 2026	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Ermont	2022	Création d'une cuisine centrale avec circuits courts et produits d'alimentation biologique			840.000	5.358.052€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Ermont	2022	Création d'un parc urbain Charles De Gaulle			187.128	723.221€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Frépillon	2022	Protection et réhabilitation d'un boisement en secteur classé (à localiser)				150.000	

Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Herblay sur Seine	2023 (acquisitions foncières en 2022)	Réaménagement du bois des Naquettes			417.000€		
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	La Frette	2023-2026	Réhabilitation écologique des quais de Seine				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Montigny lès Cormeilles	2022	Ferme pédagogique - Tranche 2022 (aménagement du site et dépollution)				400.000€ en 2022 et 1.115.000€ en 2023	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Montigny lès Cormeilles	2022	Plan de végétalisation des espaces publics (3000 arbres en 6 ans)				120.000€ en 2022 et 120.000€/an de 2023 à 2026	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Montigny lès Cormeilles	2022	Ouverture au public du Bois des Feuillantines			CD95: 125.000 et CAR: 50.000	250.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Sannois	2022	Trame verte et bleue - déminéralisation de la rue du L. G. Keiser		15.252€		122.271€ HT (sur 2021 et 2022)	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Saint-Leu la Forêt	2022	Création d'un jardin partagé				25.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Taverny	2022	Diagnostic phytosanitaire du parc arboré			15.564	20.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Taverny	2022	Ilots de fraîcheur au profit des publics scolaires			40% Etudes 50% Travaux	100.000€	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	CAVP	2022	Assainissement - travaux de lutte contre la pollution				17.112.000€ dont 4.578.000€ en 2022	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	CAVP	2023-2026	Pôle agricole et alimentaire territorial				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	CAVP	2023	Requalification des Berges de Seine (bassin de rétention des inondations à Herblay-sur-Seine)				NC	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	CAVP	2026	Création d'une ressourcerie - recyclerie				NC	

Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire	Montigny lès Cormeilles	2022	Acquisition, embellissement et remise en location de locaux commerciaux				350.000€ en 2022	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire	CAVP	2022	Redynamisation des ZAE (dessertes, espaces publics, services...)			CD95 à solliciter	950.000	
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire	AEV	2022	Rénovation de la caponnière de gorge				752.386€ HT	
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	Taverny	2022	Requalification de la friche urbaine de l'îlot Tuyolle			66.000	991.000€ dont 111.000€ en 2022	
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	CAVP et villes	2022	Contrat de relance du logement		3 676 500 €		3 676 500 €	
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	Montigny-lès-Cormeilles	2022	Acquisition de fonciers pour la rénovation écologique des espaces publics - RD14				24.250.000€	
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre	CAVP	2022-2023	Maison France Services à Montigny-lès-Cormeilles				NC	
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre	CAVP	2026	Terrains familiaux locatifs				NC	
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	CAVP	2022	Rénovation énergétique des médiathèques intercommunales				NC	



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de l'Agglomération de Val Parisis

ACTION N° xx : Restauration et mise en valeur de la caponnière de gorge du Fort de Corneilles

Dernière date de mise à jour : 27 juillet 2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France

Pilote : Thomas Francoual, Directeur de l'expertise technique

L'action en un mot L'action se situe dans le Fort de Corneilles, bâtiment patrimonial et chargé d'histoire du territoire de Val Parisis, et consiste à restaurer une salle dénommée « caponnière de gorge », afin de servir de bâtiment d'accueil pour les visiteurs, de lieu d'exposition et de transmission de savoirs.

Description détaillée

Le fort de Corneilles, un patrimoine à mettre en valeur

Inclus dans le périmètre régional d'intervention foncière des Buttes du Parisis, le Fort de Corneilles a été acquis par l'Agence des espaces verts au nom et pour le compte de la Région Ile-de-France en 1998.

La gestion du fort a été confiée par convention à l'Association des Amis du Fort de Corneilles. Cette association accueille des artistes et des artisans, supervise la mise à disposition du fort pour des tournages de films et entreprend des travaux de maintenance et de restauration de certains des espaces bâtis du fort.

En 2018, l'Agence des espaces verts et la Communauté d'agglomération Val Parisis ont conjointement fait réaliser une étude de



valorisation du Fort de Corneilles.

Sur la base d'un diagnostic mettant en avant les atouts et les faiblesses du fort, l'étude propose une approche graduée permettant, dans le temps, de tester certaines hypothèses et de préciser le projet progressivement. Cette démarche paraît adaptée à la complexité du sujet : bâtiments massifs et atypiques, site avec de nombreuses contraintes techniques, nombreux acteurs potentiels, mode de gouvernance à définir.

L'Agence des espaces verts a par ailleurs proposé, en juillet 2018, la candidature du Fort de Corneilles au nouveau label « Patrimoine d'intérêt régional », mis en place par la Région Ile-de-France. La commission régionale du 21/11/2018 a entériné cette labellisation. Ce dispositif distingue le patrimoine non protégé d'Ile-de-France – ou « petit patrimoine »- et permet le financement d'opérations de restauration et de valorisation jusqu'à 30% du montant des dépenses éligibles.

L'origine et le montage de l'opération restauration de la caponnière de gorge

Dans le but de diversifier les activités accueillies dans le fort, l'Association des Amis du Fort de Corneilles a monté fin 2019 un projet de restauration et de mise en valeur d'un ensemble situé à l'entrée du fort et constituant un appendice du mur d'escarpe du fort : la caponnière de gorge.

Facilement isolable du reste des bâtiments, il pourra être mis à disposition de personnes ou d'organismes pour l'accueil d'événements particuliers, de séminaires ou de réunions.

L'association a déposé fin 2019 un dossier pour ce projet auprès de la Mission Stéphane Bern pour le Patrimoine. Le comité de sélection de cet organisme a annoncé le 30 juin 2020 avoir retenu la candidature du Fort de Corneilles au titre des projets emblématiques.

En complément des aides envisageables au titre du label « Patrimoine d'intérêt régional », cette sélection permettra donc de faire bénéficier le projet de restauration d'une aide issue des bénéficiaires du Loto du Patrimoine organisé par la Française des Jeux en septembre 2020.

L'association et l'Agence des espaces verts ont convenu de partager ensemble la maîtrise d'ouvrage du projet ; en substance :



- L'Agence des espaces verts, établissement public régional, assume l'entièreté du suivi administratif et financier du projet,
- L'Association des Amis du Fort de Corneilles, à l'initiative du projet, participe à la validation des phases d'étude et réalise le suivi des travaux.

Une convention de maîtrise d'ouvrage partagée encadre ce partenariat ; elle a été approuvée par le Bureau délibérant de l'Agence des espaces verts le 10 septembre 2020.

Les objectifs du projet

La destination envisagée pour la caponnière serait polyvalente :

- Accueil de programmes événementiels de type expositions, conférences, animations, ateliers pédagogiques ou touristiques, accueil et point de départ d'un circuit de visite du Fort
- Réunions ou événements privés ou institutionnels,
- Conférences ou séminaires d'entreprises.

L'effectif accueilli serait de 30 à 100 personnes, sur une surface de 200 m².

Un classement ERP sera à prévoir.

L'intérêt de ce projet réside dans le caractère particulier de ce patrimoine militaire : massivité, rusticité, solidité due notamment à son caractère semi-enterré. Ce type de construction était prévu à l'origine pour fonctionner passivement, sans moteur ni consommation énergétique. Le projet cherchera à tirer parti de ces dispositions dans sa composante énergétique. Il s'attachera à en trouver dans cette architecture des points d'appui pour optimiser les questions d'étanchéité, de confort thermique, de ventilation et de confort acoustique.

Calendrier prévisionnel

- Désignation d'un architecte du patrimoine - maître d'œuvre de l'opération, par voie d'appel public à concurrence : **octobre 2021**.
- Phases d'études de maîtrise d'œuvre – dépôt des autorisations d'urbanisme : **novembre 2021 – juillet 2022**.



- Désignation des entreprises de travaux, par voie d'appel public à concurrence : **septembre 2022**.
- Travaux : **octobre 2022 – juin 2023**.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Le coût total de l'opération est de 752 386 € HT, soit 902 863 € TTC.

Le financement de l'opération est envisagé comme suit :

Coût estimatif (en € HT)	Fondation du Patrimoine – Mission Stéphane Bern ⁽¹⁾	Région IdF Label Patrimoine d'intérêt régional ⁽²⁾	Val Parisis ⁽³⁾	Etat/Plan de relance ⁽⁴⁾
752 386	500 000	252 000	32 000	118 863

(1) : Financement obtenu.

(2) : Financement obtenu

(3) : Financement obtenu

(4) : Subvention sollicitée dans le cadre du présent dossier

L'agence des espaces verts, les Amis du Fort de Corneilles, la communauté d'agglomération Val Parisis et la Commune de Corneilles, signataires ensemble d'une convention d'objectifs pour la mise en valeur du fort de Corneilles, se concerteront ensemble pour fixer les modalités du fonctionnement de ce nouvel espace d'accueil.





Budget prévisionnel

Montant total : €

Description des coûts : [décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement]

Plan de financement prévisionnel : [décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser]

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
[Inscrivez ci-dessous le nom des financeurs qui donnent un accord de principe pour le projet et le cas échéant la date de décision prise ou projetée]	[Préciser l'enveloppe ou le nom du fonds mobilisé]	[Le montant]			
[Exemple : l'ADEME Commission des aides du xx]	[Fonds chaleur]	[10K€]	[20K€]	[20K€]	[0€]



Objectifs et évaluation

Indicateur	Modalité de calcul	Référence 2020	Objectif 2021-2026
Espace d'accueil ERP dans le Fort	Nombre de m ² ERP	0	+200 m ² en 2023
Nombre de visiteurs / utilisateurs du Fort	Comptage visiteurs	?	+700 visiteurs en 2025



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Val Parsis

ACTION N° BP2 : RENOVATION ENERGETIQUE, MISE AUX NORMES, REHABILITATION « SALLE DES FETES »

Dernière date de mise à jour : 17 Janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Mairie de Beauchamp**

Nom, prénom, fonction : Etchebarne Jean-Yves DSTUA

L'action en un mot

L'action consiste à accroître l'efficacité énergétique du bâtiment, assurer sa mise aux normes et améliorer son aménagement.

Description détaillée



La ville de Beauchamp veut accroître l'efficacité énergétique du bâtiment, assurer sa mise aux normes et améliorer son aménagement.

Adresse : 153 chaussée Jules César

Référence cadastrale : AI0501

Nombre d'évènements par an :

Spectateurs annuels : 8 900



Le bâtiment a été construit en 1934, cette ancienne salle de cinéma a été réaménagée en 1976 pour en faire une salle de spectacle vivant. D'une surface de 770 m², c'est une ERP de type L de 3^{ème} catégorie, à une jauge de 320 places assises.



Ce bâtiment ancien et rénové il y a 45 ans est particulièrement énergivore et nécessite une importante réhabilitation.

Le programme pour le plan de l'efficacité énergétique :

- Remplaçant l'ensemble des menuiseries,
- Isolation des murs intérieurs,
- Remplaçant l'ensemble des éclairages de la salle et passage en LED.

Le programme pour la mise aux normes :

- La mise aux normes électriques,
- PMR

Le programme pour la réhabilitation :

- Remplacement des fauteuils du balcon aujourd'hui inutilisable,
- Modification de la scène qui était auparavant une scène de cinéma, l'inclinaison de cette surface devra être mise aux normes
- Création d'un espace de stockage

Calendrier prévisionnel



La ville de Beauchamp, est accompagné d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une étude de faisabilité.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Phase 1 du 1/07/2022 au 15/09/2022 volet énergétique (isolation, huisseries, éclairage LED, mise aux normes)
- Phase 2 du 1/07/2023 au 15/09/2023 (local de stockage et scène)

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
E.P.B.V	La société E.P.B.V nous accompagne en tant qu'assistant de maîtrise d'ouvrage en phase étude de faisabilité	Depuis 2021	La ville a mis en place un COPIL permettant l'intervention des différents acteurs de ce projet.
Finances & territoires	Recherches de financements	Mai 2021	



Budget prévisionnel

Montant total : **1 400 000** €TTC

Description des coûts d'investissement (TTC) :

Dépenses en investissement :

- AMO de 20 000 €,
- Diagnostic amiante & plomb 2 500 €,
- CSPS 5 000 €,
- Bureau de contrôle 6 000 €
- Moe 126 000 €
- Estimation des travaux de la transition énergétique
 - Electricité 150 000 €
 - Menuiseries 96 900 €
 - Isolation 71 418 €
- Mise aux normes 105 000€
- Estimation des travaux d'aménagement 817 182 €



Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2020	2021
Région Ile de France (à mobiliser)	Bâtiments publics durables	100 000			
Région Ile de France (à mobiliser)	Investissement culturel Aide aux travaux et à l'acquisition d'équipements	230 000			
Etat (sollicitation)	CRTE	603 000			



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Nbre de m ² d'équipements publics rénovés			770 m ²
Economie énergie	Consommation	ELEC 17 201 KWH GAZ 253 000 kwh	-40%
Conformité PMR	Audit Pyramide conseil	Indice accessibilité 2.7/4	Indice accessibilité 1.5/4



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N° BP1 : RENOVATION ENERGETIQUE, REHABILITATION DE LA MEDIATHEQUE

Dernière date de mise à jour : 17 Janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Mairie de Beauchamp**

Nom, prénom, fonction : Etchebarne Jean-Yves DSTUA

L'action en un mot

L'action consiste à accroître l'efficacité énergétique du bâtiment et à réaménager les espaces pour permettre la création d'un espace d'expression culturelle (expositions, conférences, performances...)



Description détaillée

L'action consiste à accroître l'efficacité énergétique du bâtiment et à réaménager les espaces pour permettre la création d'un espace d'expression culturelle (expositions, conférences, performances...)

Adresse : 18 avenue du Général de Gaulle

Référence cadastrale : A11024 et A10200

Nombre usagers an : 5000





L'établissement a été créé en 1988 sur la base d'une ancienne maison bourgeoise. Sa surface est de 1 300 m², c'est un ERP de type S de 5^{ème} catégorie pouvant recevoir maximum 200 personnes.

Le programme pour le plan de l'efficacité énergétique :

- Remplacement de l'ensemble des menuiseries, et de la verrière
- Etanchéité
- Isolation des murs intérieurs,

Le programme pour la réhabilitation et l'aménagement :

Le rez-de-chaussée accueillera un lieu modulable pour accueillir des spectacles, des expositions, un espace Microfolies, etc.

Le sous-sol accueillera la salle pour la préparation des livres avant le rayonnage mais aussi des salles de répétition et/ou de captation vidéo.

Les bureaux seraient déplacés dans le logement actuellement inoccupé, situé au dernier étage sur la toiture terrasse.

La terrasse sera accessible au public, pour les personnes à mobilité réduite et sécurisée avec 2 escaliers de sorties de secours.

Calendrier prévisionnel

La ville de Beauchamp, est accompagné d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une étude de faisabilité.

Les travaux seront réalisés par phase en fonction des subventions.

Les prestations concernant la rénovation énergétique du bâtiment seront priorisées pendant la période des congés d'été du 1^{er} juillet au 31 août 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
E.P.B.V	La société E.P.B.V nous accompagne en tant qu'assistant de maîtrise d'ouvrage en phase étude de faisabilité	Depuis 2021	La ville a mis en place un COPIL permettant l'intervention des différents acteurs de ce projet. L'ensemble des factures est en cours d'analyse, une visite du site est programmé début janvier 2022 pour un audit avec préconisation en lien avec notre AMO.
Finances & territoires	Recherches de financements	mai-21	



Budget prévisionnel

Montant total : **1 800 000** €TTC

Description des coûts d'investissement (TTC):

Dépenses en investissement :

- AMO Etude faisabilité 18 000 €,
- Diagnostic amiante & plomb 2 500 €,
- CSPS 5 000 €,
- Bureau de contrôle 6 000 €,
- Moe 135 000 €
- Estimation des travaux de la transition énergétique
 - Etanchéité 102 720 €
 - Menuiseries 313 800 € + remplacement dôme double vitrage 498 300 €
 - Isolation 84 818 €
- Estimation des travaux d'aménagement 633 862 €



Plan de financement prévisionnel : les montants précités ont été inscrits au BP 2022

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2020	2021
Région Ile de France (à mobiliser)	Bâtiments publics durables	100 000			
Région Ile de France (à mobiliser)	Investissement culturel Aide aux travaux et à l'acquisition d'équipements	249 910			
DRAC	DGD	300 000			
Etat (sollicitation)	CRTE	548 000			



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Nbre de m ² d'équipements publics rénovés			1300m ²
Economie énergie	Consommation	ELEC 29 578 KWH GAZ 117 000 KWH	-40%



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N° BP3 : CREATION D'UN PARC PUBLIC EN MAIRIE

Dernière date de mise à jour : 17 Janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Mairie de Beauchamp**

Nom, prénom, fonction : Etchebarne Jean-Yves DSTUA

L'action en un mot

L'action consiste à rendre au public un espace vert autour de l'hôtel de ville dont la fonction aujourd'hui est limitée à la simple fonction décorative



Description détaillée

Adresse : 1 place Camille Fouinat
Références cadastrales : AI0657, AI1016, AI0050, AI1017
Surface : 6 300m² (+1400m² place Camille Fouinat)

La ville de Beauchamp veut créer un parc naturel urbain (PNU) visant à préserver et à valoriser des espaces naturels en milieu urbain.

L'action consiste à rendre au public un espace vert autour de l'hôtel de ville dont la fonction aujourd'hui est limitée à une simple vocation décorative, pour en faire un espace actif naturel ouvert, multigénérationnel, apportant des espaces de détente pour l'ensemble des publics. Il s'agit d'une démarche de développement durable de la ville incluant une déminéralisation des espaces et un développement de la biodiversité.

Le projet est de réintroduire de la nature dans la ville à proximité du centre-ville, secteur de densification urbaine, de créer un lieu de respiration, de discussion, où le public peut marcher et s'y détendre en famille. C'est de la nature en ville accessible à tout public. .

Le programme :

- Déminéralisation de l'espace par la suppression de stationnements et de circulations des véhicules,
- Développer un îlot de fraîcheur végétalisé
- Décloisonnements des espaces (au fil du temps des clôtures sont venues compartimenter les espaces)
- Conception de circulations piétonnes,
- Traitement paysager des espaces (perspectives, mobilier, espace de jeu, jeux d'eau de récupération, enrichissement du patrimoine végétal, place de la petite faune et des insectes...)



Calendrier prévisionnel

Lancement des travaux novembre 2022.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Finances & territoires	Recherches de financements	Mai 2021	



Budget prévisionnel

Montant total : **500 000** €TTC

Description des coûts :

Dépenses en investissement en 23 avec une prestation d'un AMO de 25 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2020	2021
Région Ile de France (à mobiliser)	100 Ilots de fraîcheur	50 000			
Etat (sollicitation)	CRTE	280 000			



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Fréquentation (nbre personnes fréquentant le parc / an)	Relevé	0	7 000
Périmètre non végétalisé	Mesuré	2600m ²	-800m ² (-31%)



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de BEAUCHAMP

ACTION N° 1 : RENOVATION ENERGETIQUE, MISE EN ACCESSIBILITE, REHABILITATION DU CENTRE OMNISPORTS (COS)

Dernière date de mise à jour : 04/02/2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Mairie de Beauchamp**

Nom, prénom, fonction : Etchebarne Jean-Yves DSTUA

L'action en un mot

L'action consiste à accroître l'efficacité énergétique du bâtiment, assurer son accessibilité et procéder à sa rénovation globale.

Description détaillée

L'action consiste à accroître l'efficacité énergétique du bâtiment, assurer son accessibilité et procéder à sa rénovation globale.

Adresse :



25, avenue Curnonsky

95250
Beauchamp

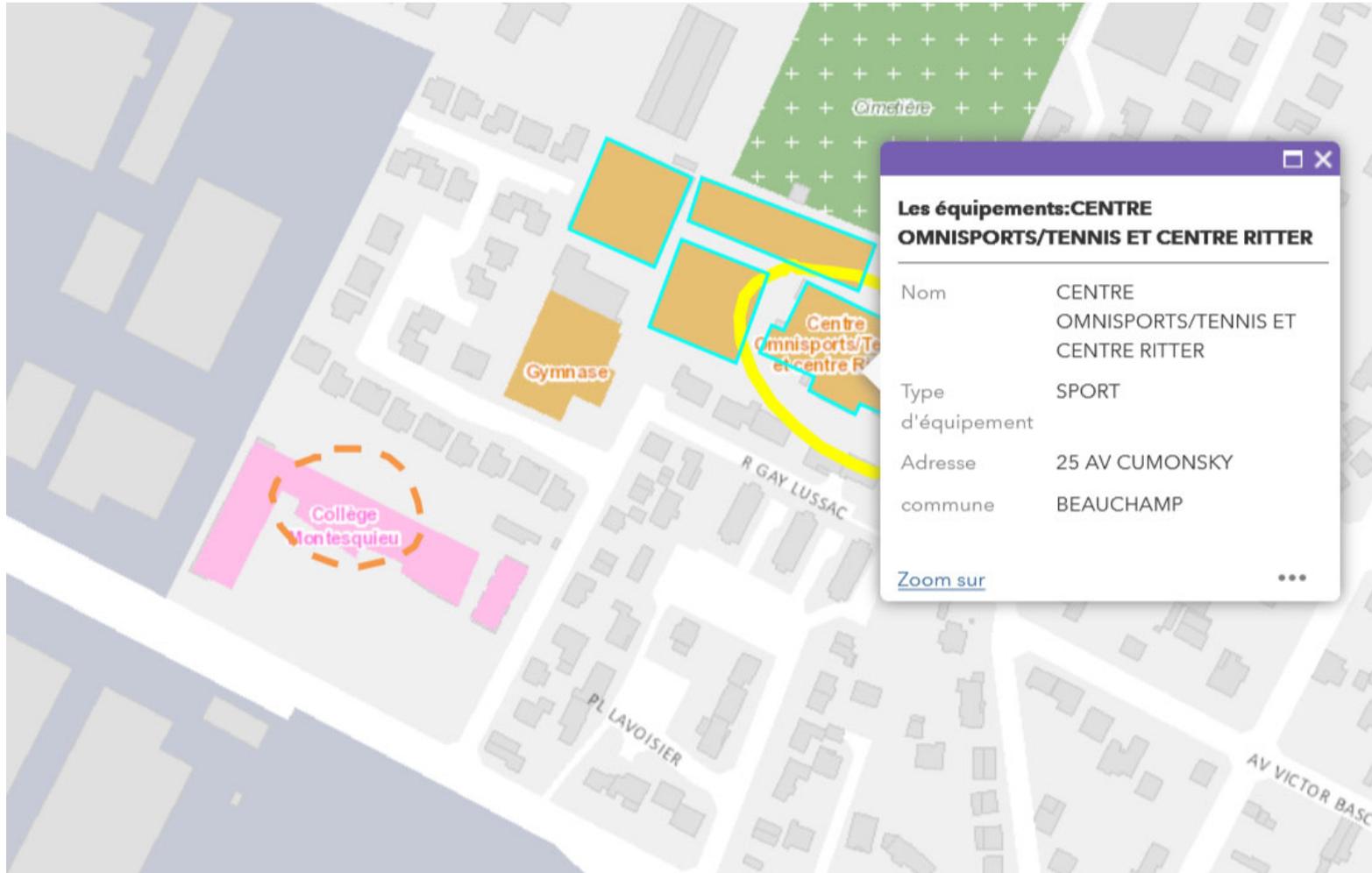
Fréquentation annuelle : 88 000 personnes par an dont 8 000 solaires

Façades :





Plan de situation :





Année de construction 1984

L'établissement présente une emprise au sol d'environ 1 700 m² et une hauteur au faîtage de près de 17 mètres sur 3 niveaux soit un SHON 4632 m², à proximité du collège et du centre de loisir c'est la principale structure sportive de la commune et le plus grand bâtiment de son patrimoine.

Les problématiques :

Les murs extérieurs ne sont pas isolés et très peu étanches à l'air et les menuiseries sont en simple vitrage. Les déperditions de chaleur et les inconforts sont importants.

L'ensemble des systèmes d'éclairage est équipé d'anciennes technologies.

Le bâtiment n'est pas accessible au PMR notamment en ce qui concerne les circulations verticales.

Le bâtiment souffre de désordres au niveau des fondations provoquant des fissures sur la structure béton.

Le programme sur le volet efficacité énergétique :

- Généralisation de l'éclairage LED
- Remplacement des menuiseries
- Isolation par l'extérieur



- Remplacement chaudière et VMC

Le programme de mise en accessibilité du bâtiment

- Mise aux normes des stationnements, abords et accès depuis le domaine public.
- Mise aux normes des cheminements, des espaces extérieurs et des circulations horizontales – verticales (création d'un ascenseur).
- Mise aux normes des entrées et de l'accueil.
- Mise aux normes des sanitaires, vestiaires et douches.

Le programme de réhabilitation du bâtiment :

- Travaux de confortement des fondations
- Désamiantage
- Mise aux normes de l'alarme incendie.
- Mise aux normes des armoires électriques.

Ce programme fera l'objet de tranches fonctionnelles.



Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Les travaux se dérouleront de novembre 2022 à août 2023.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Société ALTEREA	Audit énergétique	Novembre 2020	Mise en œuvre chantier
Pyramide conseil	Diagnostic accessibilité	2017	Mise en œuvre chantier
DEMO	Diagnostic structure	2019	Mise en œuvre chantier
GEOMEDIA	Diagnostic G5	Décembre 2020	Mise en œuvre chantier
BATEXPERT	Diagnostic amiante	Avril 2021	Mise en œuvre chantier
Finances & territoires	Recherches de financements	Mai 2021	



Budget prévisionnel

Montant total : 2 370 500.00 €HT

Objet	Montants HT	Montants TTC
Efficacité énergétique (isolation, huisseries, MOE...)	1 457 500	1 749 000
Réhabilitation (désamiantage, fondations, MOE...)	605 000	726 000
Accessibilité	308 000	369 600
TOTAL	2 370 500	2 844 600

Description des coûts :

Les dépenses sont des dépenses d'investissement.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Le désamiantage
- Le remplacement des éclairages
- La mise aux normes des armoires électriques
- La mise aux normes de l'alarme incendie
- L'isolation en façades extérieures
- Chauffage, VMC
- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries
- La reprise en sous œuvre pour la solidité de la structure
- La mise aux normes des accessibilités PMR



Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022	2023	2020	2021
TRANCHE FONCTIONNELLE EFFICACITE ENERGETIQUE								
Département du Val d'Oise (notifié)	Bâtiments publics durables	238 428						
Région Ile de France (notifié)	Réhabilitation gymnases à proximité de collèges		58 000					
DSIL (notifié)	Rénovation énergétique			267 229				
Etat (sollicitation)	CRTE				600 000			
TRANCHE FONCTIONNELLE REHABILITATION ET ACCESSIBILITE								
Département du Val d'Oise (notifié)	Bâtiments publics durables	90 438						
Région Ile de France (notifié)	Réhabilitation gymnases à proximité de collèges		22 000					
Etat (sollicitation)	CRTE				610 000			



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Nbre de m ² d'équipements publics rénovés			4632m ² (SHON)
Conformité PMR	Audit Pyramide conseil	Indice accessibilité 2.5	Indice accessibilité 1.0
Economie énergie	Audit Alterea	Kwhep/m ² SHON 227	Kwhep/m ² SHON 65 (-70%)



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N° BT1 : Création de Jardins familiaux

Dernière date de mise à jour : 17 Janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de BESSANCOURT
Nom, prénom, fonction : Patrick PLANCHE DGS

L'action en un mot

L'action consiste à implanter sur un éco quartier des jardins familiaux qui seront gérés par une association et mis à disposition de jardiniers afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour le besoin de l'alimentation de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial.



Description détaillée

La création de jardins familiaux recouvre de multiples intérêts.

Ils constituent à la fois un lieu de vie sociale et de socialisation mais aussi un moyen efficace de gérer ensemble un espace partagé. C'est plus de 8 00 m² de jardin, dont 800m² de jardin pédagogique, qui seront créés et qui formeront une trame verte en participant au maintien du milieu naturel au centre d'un quartier d'habitation de 33 hectares.

La ville de Bessancourt a initié en 2020 la création d'un jardin sur les coteaux en lisière de forêt, d'autres sont à venir dans différents quartiers de la ville dont le quartier HLM historique des Brosses et Malais.

En 2022 une expérimentation d'éco-pâturage sera réalisée sur l'écoquartier en préfiguration des jardins afin que les habitants s'approprient cet espace.

Calendrier prévisionnel

- Libération du terrain par GPA en décembre 2021.
- Premier trimestre 2022 lancement du comité de pilotage.
- Avril 2022 début de la sensibilisation de la population au projet.
- Février/mars 2022 consultation des entreprises pour l'installation des clôtures et semis pour la préparation de l'espace d'éco-pâturage.
- Juin 2022 arrivée des chèvres et des moutons.
- De mai à octobre 2022 préparation de la terre.



- De décembre 2022 à Mars 2023 Étude hydraulique pour identifier si existence d'une source, découpe des parcelles de jardins, autorisations d'urbanisme.
- Avril 2022 implantation des cabanons en bois, du système autonome d'arrosage avec la récupération des eaux de pluie, installation de composteurs individuels et collectifs en bois, de bancs en bois.
- De janvier à mars 2023 création d'une structure associative pour la gestion des jardins.
- Lancement des premières cultures mars 2023.



Budget prévisionnel

€

Montant total : 438 000 €

Description des coûts

DÉPENSES		RECETTES ATTENDUES						
OPERATIONS	MONTANT H.T €	FINANCEURS	TAUX DE FINANCEMENT %	MONTANT H.T €	FINANCEUR	TAUX DE FINANCEMENT %	MONTANT H.T €	
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES JARDINS								
Préparation du terrain	- €	GRAND PARIS AMENAGEMENT	100%	- €				
Clôture paramétrable	30 000,00 €		100%	30 000,00 €				
Accès et stockage eau pluviale ou eau de source	50 000,00 €	RÉGION : PLAN VERT	30%	15 000,00 €	ETAT : CRTE « PLAN DE RELANCE 2022 »			
Plantations	15 000,00 €		30%	4 500,00 €		50%	7 500,00 €	
Clôtures séparatives	80 000,00 €		30%	24 000,00 €		50%	40 000,00 €	
Création des allées	60 000,00 €		30%	18 000,00 €		50%	30 000,00 €	
Verger	2 000,00 €		30%	600,00 €		50%	1 000,00 €	
Cabanons (terrassment, composteurs)	100 000,00 €		30%	30 000,00 €		50%	50 000,00 €	
Fontaines (sans compteur)	10 000,00 €		30%	3 000,00 €		50%	5 000,00 €	
Toilettes sèches (fourniture et pose)	15 000,00 €		30%	4 500,00 €		50%	7 500,00 €	
Mobilier public	3 000,00 €		30%	900,00 €		50%	1 500,00 €	
	365 000,00 €					97 500,00 €		
AMO/MOE/Géomètre								
10%	36 500,00 €	RÉGION : PLAN VERT	30%	10 950,00 €	ETAT : PLAN DE RELANCE 2022	50%	18 250,00 €	
		RÉGION : BUDGET PARTICIPATIF (10% de la subvention Plan Vert)	10%	14 145,00 €				
	401 500,00 €	PARTICIPATION GPA						30000,00€
ALÉAS ET IMPRÉVUS								
10%	36 500,00 €							
		VILLE de BESSANCOURT						124 655,00 €
TOTAL	438 000,00 €	TOTAL					438 000,00 €	



Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023
Région IDF	Plan Vert	29 250 €	71 250 €
CRTE	Plan de relance	48 225 €	112 525 €
Grand Paris Aménagement	Participation à l'aménagement de la ZAC des Meuniers	30 000€	
Ville de BESSANCOURT	Fonds propres	62 327 €	62 328 €



Objectifs et évaluation

Nous procéderons de la façon suivante en considérant que l'évaluation est un processus d'analyse quantitatif et/ou qualitatif qui consistera à apprécier le déroulement de cette action et du programme en mesurant ses effets.

A la fois les effets spécifiques sur la vie du quartier et les conséquences ou impacts environnementaux.

IL s'agira également d'évaluer les coûts de réalisation de cette opération.

Une partie de cette évaluation se fera de manière coopérative avec les personnes parties prenantes du projet.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2022	Objectif 2023 à 2025
Mobilisation des financeurs	Montant des subventions accordées	169 802 €	246 103 €
Capacité à mobiliser les habitants	Nombre de personnes participant au projet	20 personnes	150 personnes
Organisation juridique future	Création d'une association de jardiniers		Assemblée générale constitutive

FAISABILITE D'AMENAGEMENT D'UNE LUDOTHEQUE

DETAIL ESTIMATIF

Quantités pour mémoire selon plan schéma fourni.

	Q	PU	PT	ENS
INSTALLATION DE CHANTIER ET BENNES GRAVATS				
	1,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
CHAPE ISOLATION THERMIQUE				
Isolation sous chape constituée de panneaux PSE Th de 120 mm	102,00	40,00	4 080,00	
Chape de 70 mm d'épaisseur, destinée à recevoir un revêtement de sol collé .	102,00	25,00	2 550,00	
				6 630,00
CLOISONS DOUBLAGES				
Intallation et échafaudages	1,00	1 000,00	1 000,00	
Doublage thermique/ acoustique sur voiles périmétriques.	120,00	50,00	6 000,00	
Cloisonnement placostil grande hauteur	150,00	50,00	7 500,00	
				14 500,00
MENUISERIES INTERIEURES				
Portes pleine et équipements	3,00	2 000,00	6 000,00	
Plinthes	70,00	20,00	1 400,00	
Habillages diverses, coffres et trappes, protections convecteurs.	1,00	4 000,00	4 000,00	
				11 400,00
FAUX PLAFONDS				
Faux plafond acoustique sur ossature métallique.	102,00	120,00	12 240,00	
				12 240,00
PEINTURES				
Peinture sur murs	270,00	30,00	8 100,00	
Peinture sur menuiseries	1,00	1 000,00	1 000,00	

				9 100,00
REVETEMENTS DE SOLS				
Revêtements de sol PVC compris ragréage	102,00	120,00	12 240,00	
Tapis de sol sur entrée	1,00	1 000,00	1 000,00	
				13 240,00
ELECTRICITE				
TGBT	1,00	2 000,00	2 000,00	
Courant fort, éclairage, prises.	102,00	50,00	5 100,00	
Sécurité	1,00	2 000,00	2 000,00	
Courants faibles téléphonie câblage RJ45	1,00	2 000,00	2 000,00	
Alarmes	1,00	2 000,00	2 000,00	
				13 100,00
CHAUFFAGE ELECTRIQUE				
Convecteurs puissance 10 000 Watt	5,00	2 500,00	12 500,00 0,00	
				12 500,00
PLOMBERIE VENTILATION MECANIQUE				
Equipement sanitaires handicapé. WC Lavabo mitigeurs ballon ECS	1,00	5 000,00	5 000,00	
Kitchenette? Point eau ménage.	1,00	2 000,00	2 000,00	
VMC	1,00	3 000,00	3 000,00	
				10 000,00
TOTAL TRAVAUX			Hors Taxes	105 710,00
Démarches Administratives Eau / Engie				1 500,00
Bureau de contrôle				4 000,00
SPS				3 000,00
Ingénierie				10 000,00
Montant total hors taxes				124 210,00

18, Allée de la Grille du Parc 95550 BESSANCOURT – APE : 7112B - SIRET : 841 200 272 000 18

Tél : 06 88 38 94 03

Mail : cfoullon@gmail.com



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N°2 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Dernière date de mise à jour : 17 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'agglomération Val Parisis

Nom, prénom, fonction : M. Gauthier STALIN, Directeur de l'assainissement

L'action en un mot

L'action consiste à réhabiliter des collecteurs d'eaux usées par remplacement en tranchées ouvertes et/ou par gainage en sous œuvre, et de réhabiliter selon les besoins les branchements des riverains afin de supprimer les pollutions au milieu naturel par fuite des effluents et de protéger les propriétés riveraines contre les remontées d'effluents.



Description détaillée

Le réseau actuel est constitué de vieux collecteurs dont les profils en long subissent des déformations au fil du temps ce qui provoque :

- Des engorgements et des remontées des effluents chez les propriétaires riverains ;
- Des fuites d'effluents polluant le milieu naturel.

L'agglomération s'engage dans un vaste programme de rénovation de ses réseaux afin de lutter durablement sur les pollutions en milieu naturel et par le biais de ces travaux, cela permet le plus souvent de travailler de concert avec les habitants et ainsi vérifier, et si besoin corriger, leurs installations si celles-ci n'étaient pas conformes.

Calendrier prévisionnel

Les travaux sont prévus pour les 4 prochaines années et s'inscriront dans le schéma directeur d'assainissement en cours d'élaboration.

L'agglomération profite d'un marché à bons de commande passé en appel d'offres qui lui permet une grande réactivité et d'échelonner tout au long de l'année ses interventions.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Etat	Partenaire financier pour le subventionnement des projets dans cadre du CRTE	Selon le calendrier CRTE	Analyse de l'éligibilité du dossier et attribution de subvention
Agence de l'Eau Seine Normandie	A participer au financement des travaux dès lors que ceux-ci s'inscrivent dans le schéma directeur d'assainissement (SDA)	A compter de la validation du SDA (2023)	Validation du SDA en 2023

Budget prévisionnel

Montant total : 17 112 000 € TTC

Description des coûts : la liste complète et détaillée des travaux par année est jointe

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025
VAL PARISIS	Budget annexe assainissement	4 578 000 € TTC	4 068 000 € TTC	4 402 000 € TTC	4 064 000 € TTC
AESN	Selon programme				



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Etanchéité des réseaux et suppression des fuites d'effluent	Tests d'étanchéité lors de la réception de chantier	0	Résultats immédiats après travaux. Si non étanche, réfection immédiate jusqu'à obtention de l'étanchéité complète
Etanchéité des branchements et suppression des fuites d'effluent	Tests d'étanchéité lors de la réception de chantier	0	Résultats immédiats après travaux. Si non étanche, réfection immédiate jusqu'à obtention de l'étanchéité complète
Nombre de reflux chez les riverains	Signalement d'anomalies	A définir au préalable des travaux	A supprimer



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N°B : Restauration et renaturation des berges de la Seine et continuité de la V33, secteur de l'église Saint-Nicolas – La Frette-sur-Seine

Dernière date de mise à jour : 17 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Syndicat Mixte de la Seine Ouest (SMSO) par délégation de la CA Val Parisis

Nom, prénom, fonction : Antoine FORTIN, Chef de projet au SMSO

Murielle VANNIER, représentante de la MOE

L'action en un mot

Cette opération consiste à assurer la restauration et renaturation des berges dégradées et déstabilisées. Elle permettra l'aménagement de la continuité de la V33 et la valorisation paysagère du site.

Description détaillée



La Frette sur Seine est longée par le fleuve Seine, en l'occurrence 5 km de berges en rive droite et partiellement en rive gauche. Le site est très attrayant à proximité d'une base nautique, du futur port fluvial du quartier le Parisii à Corneilles eParisii et des pontons d'accostage de bac.

Le programme d'aménagement comprend la restauration des berges affaissées au droit de l'Eglise Saint Nicolas avec la suppression des ouvrages existants dégradés et le talutage en utilisant autant que possible les techniques de génie végétal.

L'insertion de la V33 sur ce secteur pour en assurer la continuité sur les berges de Seine

Les aménagements réalisés permettront la requalification du secteur pour permettra d'accueillir à la fois les festivités communales, les touristes, et dans une ambiance champêtre.

Calendrier prévisionnel

Etudes : 2022/2023

Travaux : 2023/2024

Livraison de l'ouvrage : été 2024

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Ville De La Frette sur Seine			Validation du scénario d'aménagement retenu ; réalisation de l'AVP



Budget prévisionnel

Montant total : 1,75 M€

Description des coûts : GEMAPI 1,5 M€ et V33 250 K€

Plan de financement prévisionnel : Non encore arrêté

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Objectif 2024
Livraison de l'ouvrage	2024 / 2025



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N° 1 : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dernière date de mise à jour : 17 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'agglomération Val Parisis

Nom, prénom, fonction : M. Kamel TEBIGUI, Directeur des réseaux

L'action en un mot

La communauté d'agglomération s'est engagée dans un marché à performance énergétique visant à réduire sa consommation d'électricité de 45 % à l'issue de son contrat de 9 ans. Pour ce faire, un programme de remplacement de 12902 Lanternes par des LEDS est inscrit.



Description détaillée

Commencé dans le cadre d'un marché à performance énergétique en 2020 jusqu'en 2028, le programme de rénovation du parc d'éclairage public sur le territoire de la communauté d'agglomération se poursuit. Un rythme d'environ 1450 lanternes par an réparties sur 11 communes seront remplacées. Il s'agit pour l'essentiel de remplacer des lanternes contenant des lampes à décharges (lampes sodium haute pression et mercure haute pression les plus répandues sur notre territoire par des lanternes abritant un dispositif de lampes à électroluminescence (LEDS) dont la performance énergétique permet a minima une économie de 35 %, laquelle peut, dans les cas de lanternes très anciennes, atteindre une performance de 70 %.

Le budget consacré à cet effort est au minimum de 2 millions d'euros TTC par an.

Au-delà du remplacement des lanternes, précisons que l'agglomération procède à un abaissement de tension dès 23 heures jusqu'à 5 heures permettant une baisse de 50% des consommations et qu'un schéma directeur d'aménagement lumières a été adopté en conseil communautaire en 2021 dans un objectif d'adaptation de la puissance d'éclairage aux usages, optimisant ainsi nos consommations.

Calendrier prévisionnel

Les travaux de remplacement des lanternes s'étaleront annuellement des mois d'avril à novembre.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Etat	Partenaire financier pour le subventionnement des projets dans cadre du CRTE	Selon le calendrier CRTE	Analyse de l'éligibilité du dossier et attribution de subvention
Non défini à ce jour	Valorisation des certificats d'économie d'énergie générés par les investissements	Chaque année	Marché public à lancer au 1 ^{er} trimestre 2022



Budget prévisionnel

Montant total : 8 000 000 € TTC (entre 2022 et 2025)

Description des coûts :

Toutes les dépenses relèvent de l'investissement :

- 6824 lanternes entre 2022 et 2025 (12902 entre 2020 et 2028)

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025
CA VAL PARISIS	Budget principal	2 000 000 € TTC			
Partenaire à préciser	CEE	A définir	A définir	A définir	A définir



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2022 à 2025
Relevé T0 des compteurs effectués en janvier 2020	Relevé effectué à distance tous les ans via les compteur linky	Selon les armoires	-6.08% via travaux 2022 ; -13.49% via travaux 2023 ; -18.96% via travaux 2024 ; -25.76% via travaux 2025
Calcul théorique via plateforme NEXTEP proposée par l'entreprise	Connaissance des contrats des différents fournisseurs d'énergie+ connaissance puissance lanterne avant et après travaux	Selon les armoires	-6.08% via travaux 2022 ; -13.49% via travaux 2023 ; -18.96% via travaux 2024 ; -25.76% via travaux 2025



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de VAL PARISIS

ACTION N°A : CREATION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT – CONTINUITE DE LA V33 A CORMEILLES-EN-PARISIS

Dernière date de mise à jour : 17 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Syndicat Mixte de la Seine Ouest (SMSO) par délégation de la CA Val Parisis

Nom, prénom, fonction : Antoine FORTIN, Chef de projet au SMSO
Murielle VANNIER, représentante de la MOE

L'action en un mot

L'action consiste à construire une passerelle au-dessus de la darse d'accès au port fluvial du nouveau quartier Seine-Parisii à Cormeilles-en-Parisis.

Description détaillée

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau quartier Seine-Parisii à Cormeilles en Parisis, un port fluvial de plus de 50 anneaux est créé, dont l'accès à la Seine cisaille la future véloroute V33. Pour assurer la continuité de cette dernière, la création d'une passerelle dédiée aux piétons et aux modes doux est indispensable. L'ouvrage en structure métallique sera long d'environ 12 m et comportera une largeur utile de 3,5 m. les pentes de rampes d'accès seront conformes aux normes PMR.

Calendrier prévisionnel

Etudes : 2022/2023

Travaux : 2023/2024

Livraison de l'ouvrage : été 2024



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Ville de Cormeilles/ Bouygues	Coordination des travaux d'aménagement du quartier Seine Parisii		

Budget prévisionnel

Montant total : 480 000 €

Description des coûts :

Libellé	Dépenses investissement	Observation(s)
Construction de la passerelle	480 000 €	

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2024
CAVP	220 000 €	
Ville de Cormeilles (reversions du PUP Bouygues)	140 000 €	
Région/ département (liaisons douces)	120 000 €	

Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Objectif 2024
Livraison de l'ouvrage	Été 2024



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N° C1 : Aménagement paysager et écologique du parvis du futur lycée

Dernière date de mise à jour : 17 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Ville de CORMELLES-EN-PARISIS**

Nom, prénom, fonction :

Laetitia NAVE, Directrice de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable

Marc MOLLO, Responsable Pôle Administratif Finances – Responsable Subventions

L'action en un mot

L'action consiste en la réalisation d'un aménagement d'un parvis paysager et écologique aux abords d'un futur lycée et d'un double complexe sportif, avec la création de noues végétalisées.

Description détaillée

La construction d'un nouveau lycée s'accompagne de la construction de nouveaux équipements publics et d'aménagement des espaces publics alentours.

De ce fait, la Ville construit un double complexe sportif, qui servira aux futurs lycéens ainsi qu'aux élèves d'un collège voisin et aux nombreuses associations sportives. Elle a également lancé fin 2021 d'importants travaux de requalification de la rue de Saint Germain pour y intégrer des pistes cyclables afin de sécuriser les trajets de la gare jusqu'au lycée.

Ce projet de nouvelles constructions s'insère dans une zone de la Ville en plein développement dont le coup d'envoi a été donné dans les années 1980 avec la création de deux nouveaux quartiers résidentiels dits des Champs Guillaume et des Bois Rochefort.



La construction d'équipements culturels (théâtre, studios de musique et de danse « Studios 240 ») et sportifs (gymnase, piscine) qui ont suivi le long de la rue de Saint Germain a été la genèse de ce grand projet d'aménagement du Sud de la Ville. Ces équipements sont reliés par l'esplanade Jean Ferrier qui donne une cohérence et une lisibilité suivant un cheminement diagonal entre les espaces séparés par des noues et d'espaces verts.

Le programme d'aménagement du parvis, comprenant également une aire de street work out et d'un city stade, s'intègre directement dans la continuité de la place Jean Ferrier car l'élaboration d'une contre-allée piétonne à l'arrière des Studios 240 permettant la desserte des différents futurs équipements en se préservant des nuisances sonores de la rue de Saint Germain.

Afin de réguler au mieux le déversement des eaux pluviales, cette promenade plantée est doublée d'une large noue paysagère jouant le rôle de rétention et d'infiltration. Des plantations semi aquatiques reprennent celles de l'esplanade.

Du côté du double complexe sportif, séparé de l'esplanade du lycée par la rue Riera et Christie, se trouvera également une promenade plantée longeant une nouvelle noue paysagère.

La rue elle-même sera aménagée en intégrant la création de larges bandes plantées qui ponctueront des places de stationnement, lui confèrent un caractère plus urbain mais malgré tout apaisé et qui répondra en écho à la piste cyclable de la rue de Saint Germain.

Grace à un important retrait par rapport au lycée, une voie partagée piéton/cycle sera séparée de la voie de circulation par une large bande plantée qui assurera un filtre végétal.

Comme évoqué précédemment l'aménagement des espaces publics aux abords du seront connectés à l'Esplanade Jean Ferrier. Les essences d'arbres remarquables qui animeront la promenade plantée seront les mêmes : Chêne chevelu, Frêne blanc, Pin Sylvestre, et des Cormiers dont l'espère a donné son nom à la Ville.

Ces arbres seront choisis en grande taille pour structurer immédiatement l'espace et ne pas marquer de différence avec l'Esplanade. Ces arbres remarquables s'inséreront également dans une trame de plantations très maîtrisée qui naîtra dans la grande noue Nord Sud. Cette trame qui souligne et accompagne les tracés urbains du projet joue avec les pleins et les vides, créant à la fois des filtres ou des espaces conviviaux. Elle



sera plantée uniquement de merisiers à grappes sur les noues Nord Sud, et animera la promenade tout au long de l'année avec les floraisons blanches printanières suivi des fructifications estivales pour s'achever avec des colorations automnales flamboyantes.

La promenade se poursuivra par la traversée du parvis du lycée, beaucoup plus minéral mais accompagné d'inserts verts qui répondront à ceux de l'Esplanade. Un lit de graminées et vivaces en mélange accueillera des cépées d'amélanchier remontées en parasol. Ces inserts créeront des salles où un mobilier permettra notamment aux lycéens de s'y installer.

La rue Riera et Christy sera composée de poches vertes largement plantées de savonniers sur lit de graminées, fougères, et vivaces. Ce filtre apaisera la voie qui passe en double sens et qui va voir son trafic augmenter.

Le maillage dense des arbres et toujours ce jeu des pleins et des vides fait la transition entre les espaces publics autour du lycée et du double complexe sportif, où le calepinage des arbres se poursuit comme au Nord pour lier ces espaces.

Cette fois les arbres plantés seront des cerisiers des oiseaux, et les franges le long des habitations seront complétées de massifs arbustifs pour préserver leur intimité.

Cette frange sera également propice au développement de la faune de par sa densité et le choix des essences avec leurs baies comestibles. Un mobilier spécifique pourra accompagner la végétation dans cette optique.

Une attention a été portée également sur du mobilier favorisant la biodiversité avec l'installation de 5 nichoirs à oiseaux.

Calendrier prévisionnel

L'aménagement du parvis sera réalisé dans le cadre d'un marché de travaux décomposé en deux lots : VRD d'une part et « aménagement paysager » d'autre part.

Ce deuxième lot, correspondant à l'aménagement paysager et écologique, intègre notamment les travaux de terrassement complémentaires, les fosses de plantations, les



réalisations des sols fertiles, la remise en place de terre végétale, l'installation du mobilier, les plantations, etc.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 6 décembre 2021 pour une remise des offres fixée au 6 janvier 2022.

Les travaux de terrassement et d'aménagement débuteront en mars 2022 pour se terminer en juillet/aout 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Pas de partenaire : les travaux se font sur les fonds propres de la ville

Budget prévisionnel

Montant total : €

Description des coûts :

Les coûts de l'aménagement paysager du parvis sont liés aux dépenses d'investissement relatives aux travaux tels que décrits ci après :

Libellé	Dépenses investissement
Dispositions générales	Montants seront connus à l'issue de l'appel d'offre (6/01/2022)
Travaux de terrassement de l'aménagement paysager :	
Travaux préparatoires aux plantations	
Equipements / Ouvrages biodiversité / accessoires de plantations	

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
Fonds propres de la Ville		Montants seront connus à l'issue de l'appel d'offre (6/01/2022)



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Référence 2021	Objectif 2022 à 2026
Nombre d'arbres (u)	50	265
Nombres de nichoirs (u)	0	5
Superficie massifs graminées, vivaces (m ²)	0	1015
Superficie massifs d'hélophytes (m ²)	0	942
Superficie de prairies humides (m ²)	0	5890
Superficie d'espaces enherbés (m ²)	0	3725



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N° C2 : COSEC - Réfection de toiture avec isolation thermique

Dernière date de mise à jour : 17 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Cormeilles-en-Parisis

Nom, prénom, fonction :
CACHOT David, Directeur Adjoint des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à remplacer la couverture d'un gymnase de type « COSEC » par une toiture isolante, sur environ 1000 m² de surface



Description détaillée

Le « COSEC », est situé rue du stade à Corneilles-en-Parisis, au sein d'un complexe d'installations sportives « Gaston Frémont » comprenant des courts de tennis, des stades, club-house, etc.

Il a été construit en 1975, et faisait partie de l'opération « 1000 COSEC » mise en œuvre par l'Etat, entre 1972 et 1978 (COmplexes Sportifs Evolutifs Couverts).

Dans les années 1900, des travaux ont déjà eu lieu sur ce bâtiment, notamment le remplacement de parois en polycarbonate par des parois quadruple peau, ainsi qu'une isolation intérieure par des panneaux de fibro-polystyrène.

Le système de chauffage a lui aussi été revu, par l'installation de panneaux rayonnants.

Il est aujourd'hui nécessaire d'en rénover totalement la toiture, ainsi que les dispositifs associés de recueillement des eaux de pluies (chéneaux, boîtes à eau, etc.)

Le nouveau projet consiste à remplacer la couverture par une couverture isolante permettant à la fois de maintenir la pérennité d'usage de ce bâtiment, et d'en améliorer les performances thermiques, afin de baisser les consommations et émission de gaz à effet de serre.

Cet équipement sportif est utilisé par les associations sportives locales, ainsi que les établissements scolaires de la ville, dont notamment le Lycée Le Corbusier.

Calendrier prévisionnel

La première étape d'études, en 2022, consistera à diagnostiquer la charpente existante, afin d'évaluer sa compatibilité avec des solutions de couverture isolantes, ou la nécessité de renforcements.

Cette étape se poursuivra par la rédaction d'un cahier des charges et dossier de consultation des entreprises (DCE).



La deuxième étape, en 2023, consistera à consulter les entreprises et lancer les marchés de travaux, pour une réalisation été 2023.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Mairie de Cormeilles-en-Parisis	Commander le diagnostic de la charpente	1 ^{er} semestre 2022	Commande de la prestation
Mairie de Cormeilles-en-Parisis	Faire réaliser par un cahier des charges de rénovation de toiture	2 ^e semestre 2022	Commande de la prestation
Mairie de Cormeilles-en-Parisis	Lancer la consultation et choisir le ou les attributaire(s)	1 ^{er} trimestre 2023	
Mairie de Cormeilles-en-Parisis	Faire effectuer les travaux	Eté 2023	



Budget prévisionnel

Montant total : 223 000 € HT

Description des coûts :

Diagnostic structurel de charpente : 11 000 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre : 12 000 €
Travaux : 200 000 €

Plan de financement prévisionnel : [décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser]

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
[Inscrivez ci-dessous le nom des financeurs qui donnent un accord de principe pour le projet et le cas échéant la date de décision prise ou projetée]	[Préciser l'enveloppe ou le nom du fonds mobilisé]	[Le montant]			
[Exemple : l'ADEME Commission des aides du xx]	[Fonds chaleur]	[10K€]	[20K€]	[20K€]	[0€]



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2024 à 2026
ENERGIE Consommation de gaz naturel du COSEC	Total annuel de la consommation de gaz du bâtiment. Degrés-Jours Unifiés (DJU), source COSTIC	327 883 KWh du 28/12/2017 au 27/12/2018 2231 DJU	20% d'économie (soit 273 236 KWh à iso-dju)



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N° C4 : Aménagement d'une plaine agricole et maraichère

Dernière date de mise à jour : 17 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Ville de CORMEILLES-EN-PARISIS**

Nom, prénom, fonction :

Laetitia NAVE, Directrice de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable

Marc MOLLO, Responsable Pôle Administratif Finances – Responsable Subventions

L'action en un mot

L'action consiste à aménager une plaine maraichère visant à lutter contre l'enfrichement actuel et redonner son sens au patrimoine agricole du plateau situé au Sud de la Ville.

La pérennisation des fonctions écologiques et agricoles de cet espace ouvert permet de sécuriser un maillon important de la trame verte et bleue de la Région Ile-de-France, en évitant son urbanisation et en assurant la continuité verte entre la Seine et les Buttes du Parisis, en passant par la Coulée Verte.

L'objectif étant de développer les circuits courts et de rendre cette partie de la ville aux habitants, via des jardins partagés, ferme pédagogique.

Description détaillée

La Ville de Cormeilles-en-Parisis porte un ambitieux projet en matière d'amélioration du cadre de vie et de mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable.



La commune jouit d'un capital vert et d'une richesse écologique que l'équipe municipale entend valoriser : de la forêt des Buttes du Parisis aux berges de Seine en passant par le Fort, le parc Schlumberger, Emy-les-Prés, la coulée verte et la plaine agricole.

Un des projets phares de la mandature consiste en l'aménagement d'une plaine agricole, sur 29 ha, point d'orgue de cette politique volontariste de préservation du cadre de vie et de valorisation des espaces verts.

Actuellement constituée de parcelles de maraîchage, des haies, des boisements ainsi que des habitats en mauvais état, la transformation de cette friche est un enjeu majeur pour l'aménagement durable de cette zone et la valorisation de l'image de la ville.

Ce projet va permettre, entre autres, une libération des terres pour l'agriculture maraîchère, un changement de destination de ces parcelles, lesquelles attirent dépôts sauvages et occupations parfois sans titres.

En reliant différents quartiers, tel que le futur quartier Seine-Parisii, avec le reste de la Ville, cette plaine permettra aux habitants de rejoindre, de façon agréable et sécurisée, les différents équipements communaux et régionaux comme le futur lycée de Corneilles-en-Parisis, les équipements culturels, etc grâce à des circulations douces (pistes cyclables, parcours promenade...) et à la reconquête des chemins ruraux et la valorisation des sentes qui font le lien entre le plateau et la Seine.

La plaine agricole se développe le long des coteaux de la Seine et nécessite un projet d'ampleur à l'heure de la transition écologique de la commune et de son souhait de développer un pôle d'agriculture urbaine. Le projet de plaine maraichère poursuit des objectifs multiples :

Lutter contre l'enfrichement actuel du site et redonner son sens au patrimoine agricole du plateau,

- Pérenniser les fonctions écologiques et agricoles de cet espace ouvert,
- Permettre de sécuriser un maillon important de la trame verte et bleue de la Région Ile-de-France, en assurant la continuité verte entre la Seine et les Buttes du Parisis, continuité qui se prolonge vers Argenteuil pour retrouver à nouveau la Seine,
- Développer les circuits courts
- Rendre cette partie de la ville aux habitants.



En effet, le maintien de l'agriculture maraîchère garantit un entretien du site. Il assure une fonction économique. Il est créateur d'emplois. L'objectif est de pérenniser ce type d'agriculture et de l'adapter aux évolutions de la société et aux souhaits des Cormeillais avec le développement des circuits courts pour la vente de produits frais.

De plus, la mise en place de dispositifs pédagogiques va permettre de répondre aux besoins des enseignants et des scolaires ou encore des promeneurs.

Le projet de plaine agricole est par ailleurs lauréat de l'appel à projet régional AMI « reconquérir les friches franciliennes ».

La Ville souhaite inscrire désormais son ambition dans une phase plus opérationnelle et lance ainsi les travaux préparatoires à l'aménagement de cette plaine maraîchère et s'est déjà entourée de tous les partenaires utiles.

Afin d'amorcer cette nouvelle phase de ce projet, il est apparu que le Plan Local d'Urbanisme devait être révisé afin de pouvoir faire évoluer et le rendre compatible avec une exploitation agricole (la révision du PLU a été votée par le Conseil Municipal le 16 décembre dernier).

Outre le volet réglementaire, il convient d'assurer une maîtrise foncière du site, et à ce titre des réunions et échanges techniques sont intervenus avec les services de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France. Ainsi Monsieur le Maire a sollicité la Présidente de la Région Ile de France ainsi que la Présidente de l'Agence des espaces Verts de la Région Ile de France afin de s'assurer que la Région sera un soutien technique sur lequel pourra s'appuyer la commune, notamment à travers l'expertise technique de l'Agence des Espaces Verts, et sa gestion de la maîtrise foncière, indispensables à la réussite de ce projet.

La Ville a donc demandé et obtenu de la part de l'Agence des Espaces Verts que la plaine agricole soit intégrée au sein du Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF).

Cette opération d'aménagement d'une plaine maraîchère est particulièrement complexe et la mise en valeur du site va nécessiter un budget conséquent. En effet, il va falloir faire face à de multiples contraintes :

- Contraintes environnementales comme celles liées à la nature du sol ou encore à son relief qui le rend difficilement exploitable ;



- Contraintes foncières comme celles liées à l'acquisition de terrains, l'indivision qui souvent, pour ces terres en friche, rend difficile l'acquisition en raison de la difficulté d'identifier le ou les propriétaires, ou encore le changement de destination des parcelles ;
- Contraintes techniques comme celles liées aux difficultés d'accès à certaines parcelles lesquelles sont déconnectées du système viaire ou encore celles qui imposent une remise en valeur onéreuse ;
- Auxquelles d'ajoutent les contraintes réglementaires.

Compte tenu de ces différentes contraintes et spécificités du terrain, de nombreuses études préalables sont donc nécessaires à mener en parallèle des démarches administratives et réglementaires déjà initiées.

Calendrier prévisionnel

Le lancement des études préparatoires se fera dans le courant de l'année 2022, avec les études suivantes : programmation du projet de plaine, pollution des sols, faunes/flore, topographique, nature et qualité des sols, perméabilité,



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
L'Agence des Espaces Verts	Cofinancement des études		Convention de partenariat spécifique



- **Budget prévisionnel**

Montant total : 240 000 €

Description des coûts :

Libellé	Dépenses d'investissement
Etude de programmation	50 000 €
Etude de pollution des sols	50 000 €
Relevés topographiques	35 000 €
Nature et qualité des sols	40 000 €
Perméabilité	40 000 €
Etude de faune/flore	25 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé
Ville de Cormeilles en Parisis	Cofinancement des études avec l'AEV à établir dans le cadre d'une convention de partenariat spécifique à établir
Agence des Espaces Verts	Cofinancement des études à établir dans le cadre d'une convention de partenariat spécifique à établir
Conseil régional d'Ile de France	AMI « reconquérir les friches franciliennes »



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Référence 2021	Objectif 2022 à 2026
Nombre d'études préalables réalisées	0	6



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N° C3 : Elaboration d'un atlas de la biodiversité communale

Dernière date de mise à jour : 17 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : **Ville de CORMEILLES-EN-PARISIS**

Nom, prénom, fonction :

Laetitia NAVE, Directrice de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable

Marc MOLLO, Responsable Pôle Administratif Finances – Responsable Subventions

L'action en un mot

L'action consiste à mettre en place un atlas communal de la biodiversité, dont la déclinaison locale, plus fine, viendra compléter l'atlas élaboré à l'échelle intercommunale.

Description détaillée

Réaliser un Atlas de la biodiversité communale consiste à établir une aide à la décision pour la Commune de Cormeilles-en-Parisis afin de préserver et valoriser son patrimoine naturel.

Pour cela, elle va dresser un inventaire naturaliste des milieux et des espèces présents sur un territoire donné au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats.

Cela permet de fédérer l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) autour d'un projet commun de mise en valeur de la biodiversité.



La réalisation de cet inventaire permet également de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Il viendra en complément du récent diagnostic sur les trames vertes, bleues et noires réalisé en 2021 par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, l'Atlas de la Biodiversité sera un outil d'information et d'aide à la décision pour la ville de Corneilles, qui identifiera les enjeux de la biodiversité, qu'elle soit menacée et/ou spécialisée, et permettra d'anticiper en priorité les impacts sur la partie la plus diversifiée du patrimoine naturel corneillais. Par ailleurs, le fait d'agir en faveur des espèces et des milieux spécialisés bénéficiera à l'ensemble de la biodiversité du territoire.

Il s'intégrera dans les différents projets relatifs à la Nature en ville, révision du Plan local de l'urbanisme, aménagement d'une plaine agricole, etc initiés par la Ville en matière d'amélioration du cadre de vie et de mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable.

Calendrier prévisionnel

La réalisation de cette étude est prévue dans le courant de l'année 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Office Français de la Biodiversité	apporter son conseil et expertise dans le cadre de ses missions d'aide aux politiques publiques en matière de biodiversité		



Budget prévisionnel

Montant total : 35 000 €

Description des coûts :

Libellé	Dépenses investissement	Dépenses fonctionnement	Observation(s)
Elaboration d'un atlas de la biodiversité		35 000 €	

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
Ville de Corneilles-en-Parisis	Fonds propres	35 000 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Référence 2021	Objectif 2022 à 2026
Nombre d'inventaires spécifiques réalisés	1	



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire d'Eaubonne

ACTION N°03 : CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE RUE DU 18 JUN 1940

Dernière date de mise à jour : 20/07/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie d'Eaubonne

Monsieur Sou Loïc – Chargé de mission Développement Durable – 01.34.27.71.36 – Isou@eaubonne.fr

L'action en un mot

L'action consiste à aménager la rue du 18 Juin 1940, qui constitue une partie d'un axe de circulation stratégique de la Ville, puisque qu'il mène aux portes de la Forêt de Montmorency et dessert des équipements publics, en créant une piste cyclable bidirectionnelle.

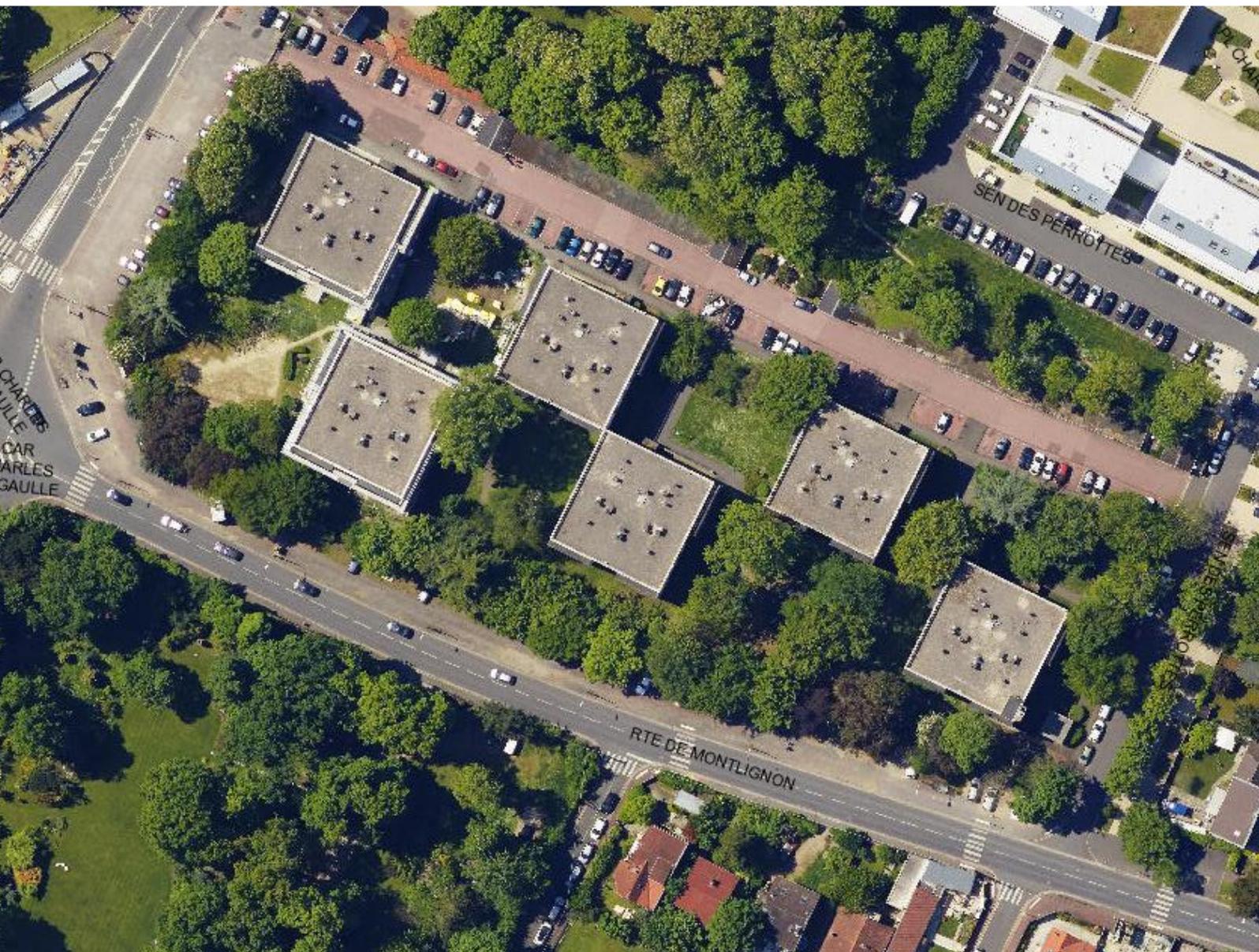
Description détaillée

Actuellement, entre le côté gauche de la rue du 18 juin et la résidence de la croix Samson se situe un parking allant du carrefour Charles de Gaulle à la Sentes des Perrottes. L'objectif de ce projet est d'aménager cet espace afin d'y intégrer (voir annexe n°1), partant de la chaussée :

- 23 places de stationnement,
- Un trottoir ;
- Une piste cyclable bidirectionnelle d'environ 220 mètres linéaires ;
- Des espaces verts entre la piste et la résidence



Carte 1 : Localisation des travaux



Source : Portail SIG du Val Paris



Tableau 1 : Récapitulatif des coûts et décomposition des prix

Travaux de voirie	
Type de travaux	Coûts en € HT
Fourniture de matériaux rendu chantier	61 095,20
Transports, rangements et mise en décharge	9860,00
Travaux	93 648,80
Signalisation de travaux et signalisation horizontale	3 550,00
TOTAL	164 154 € HT
Travaux concernant l'éclairage public	
Armoires et accessoires	365,00
Supports	7 822,00
Fournitures et pose de lanternes	7 765,00
Massifs de candélabre	2 766,00
Lignes souterraines et aériennes	1 510,00
Boîtes de jonction et fourreaux	292,00
TOTAL	20 520 € HT
TOTAUX (Travaux de voirie et d'éclairage public)	184 674 € HT

Calendrier prévisionnel

L'étude préalable a déjà été réalisée.

Le secteur étant dans une zone soumise à permis d'aménager le dossier est en cours d'instruction aux ABF. Le démarrage des travaux est prévu à compter du 16 août pour une durée de 8 semaines.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La ville d'Eaubonne	Assure la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux	Du 16 Aout au 20 Septembre	
Le bureau d'étude CERAMO	Assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage	Du 16 Aout au 20 Septembre	
L'entreprise Filloux SAS	Assure les travaux de voirie	Du 16 Aout au 20 Septembre	Commencement des travaux
Citéos	Assure les travaux concernant l'éclairage public	Du 16 Aout au 20 Septembre	Commencement des travaux



Budget prévisionnel

Montant total : 235 908,80 € TTC soit 196 590,67 € HT €

Description des coûts :

Les coûts pour la prestation intellectuelle s'élèvent à 7 916,67 € HT, ceux concernant l'éclairage public 20 520€ HT et des travaux de voirie 168 154 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Ville d'Eaubonne	Budget prévisionnel d'investissement				159 701,87 € HT
Le département du Val d'Oise	DSIL				36 888,80 € HT



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
La création de la piste cyclable et l'aménagement de la voirie			Fin des travaux prévu pour la troisième semaine de Septembre.

MOBILITE	Km de pistes cyclables réalisés
-----------------	--



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire d'Eaubonne

ACTION N°01 : Implantation d'abris vélo

Dernière date de mise à jour : **20/07/2021**

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie d'Eaubonne

Monsieur Sou Loïc – Chargé de mission Développement Durable – 01.34.27.71.36 –
Isou@eaubonne.fr

L'action en un mot

Cette action, d'accompagnement des actions en faveur des mobilités douces dont le plan est en cours de définition, a pour objectif d'implanter des arceaux et/ou des abris vélos à proximité des équipements publics déficitaires en la matière et de remplacer les « pincés-roues » existant par des arceaux et/ou des abris permettant une offre de stationnement sécurisée et ainsi inciter et favoriser les pratiques de mobilité cyclable

Description détaillée

L'objectif principal est d'améliorer de façon quantitative et qualitative le stationnement pour vélo à l'échelle de la ville. Le pince-roue n'étant plus un mobilier privilégié, nous voulons les remplacer par des arceaux, plus sécurisants, sans diminuer l'offre déjà présente mais au contraire en l'augmentant. Ainsi, nous prévoyons d'implanter une cinquantaine d'arceaux vélos dans le centre-ville.

Il s'agit d'une première étape qui consiste à réactualiser le parc existant voire à le compléter. Les étapes suivantes interviendront dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la Ville dont le travail de définition sera lancé à compter de l'automne 2021. En effet, cette action est un des éléments primordiaux au bon déploiement d'une politique cyclable pérenne et adaptée au même titre que le jalonnement routier.

Calendrier prévisionnel

Il est prévu de passer commande de ces abris et arceaux durant cet été afin de pouvoir réaliser la pose des arceaux courant septembre.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Mairie d'Eaubonne	S'engage à trouver un prestataire pour la fourniture des abris et des arceaux vélos	Août 2021	Acquisition des arceaux et abris vélos
Abriplus	Fournir et poser les arceaux et les abris vélos	Septembre 2021	Fourniture et pose des arceaux et abris vélo
Filloux SAS	Assure les travaux de génie civil	Septembre 2021	Pose de dalles bétons



Budget prévisionnel

Montant total : 40 000 TTC €

Description des coûts :

Les coûts correspondent principalement à l'acquisition du mobilier et à la pose (25 816 € HT) et une plus faible partie aux travaux de génie civil

Plan de financement prévisionnel : *[décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser]*

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Ville d'Eaubonne	Budget prévisionnel d'investissement				10 000 € HT
Département du Val d'Oise	DSIL				23 333,33 € HT



Objectifs et évaluation

Le projet pourra être évalué par rapport au nombre de pince-roue remplacé par des arceaux.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Nombre de pince roue implanté sur la ville d'Eaubonne	Nombre total de pince roue – nombre d'arceaux implantés	Environ 200 places de stationnement fournies par les pince roue	Pose des arceaux et abris vélo initialement prévu et acquisition et pose d'arceaux supplémentaires pour remplacer les pince roue et pour accroître l'offre de stationnement vélo

MOBILITE	Nombre d'arceaux implantés / quantitatif et qualitatif de l'offre de stationnement vélo
----------	--



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire d'Eaubonne

ACTION N°04 : Réalisation d'un schéma directeur cyclable communal

Dernière date de mise à jour : 20/07/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie d'Eaubonne

Monsieur Sou Loïc – Chargé de mission Développement Durable – 01.34.27.71.36 –
lsou@eaubonne.fr

L'action en un mot

L'action consiste à réaliser un schéma directeur cyclable à l'échelle de la commune.

Description détaillée

L'élaboration de ce document comporte deux phases. La première sera de réaliser un état des lieux de l'ensemble des itinéraires cyclables existants, des zones de stationnement, des pôles générateurs de flux actuels et futurs ainsi que des pratiques et besoins des différents usagers. Ce diagnostic permettra de mettre en avant les besoins des usagers, en corrélation avec les flux et les principaux pôles générateurs vélos, de hiérarchiser le réseau routier afin d'identifier précisément quelle typologie d'axes s'inscrit ce futur réseau cyclable et leurs caractéristiques géométriques prenant en compte également les sens de circulation, les réseaux de transports et les éventuels services de mobilités présents.

La seconde phase permettra, suite au diagnostic, d'établir différents scénarios d'aménagements avec pour chacun la faisabilité de chaque opération sur les plans juridique, économique, foncier et techniques. Ces scénarios devront prioriser les discontinuités du réseau actuel, la desserte des principaux pôles générateurs de flux tout en restant en corrélation avec les différents documents stratégiques cyclables à l'échelle supra communale.

Pour chacun de ces scénarios, il sera attendu une fiche-action reprenant à minima :

- La localisation de l'aménagement avec vue photographique ;
- Le type d'aménagement (piste cyclable, bande cyclable, mixité zone 30, ...)
- Les besoins en jalonnement vélo,
- Les zones d'intermodalités, abordant notamment la question du stationnement vélo,



- L'intégration des services existants et/ou futurs (atelier de réparation, vélo en libre-service Véligo, ...) en faisant émerger les initiatives des associations à s'impliquer dans de futurs services ;
- La proposition d'actions de promotions, de communication et/ou de sensibilisation en partenariat avec les associations ;
- Une estimation du coût des travaux et des subventions existantes et pouvant être obtenue.

Il en découlera de ce schéma directeur cyclable l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) triennal.

Le montant de l'étude est de 26 950 € HT

Calendrier prévisionnel

Il est attendu de la part du bureau d'étude que le schéma directeur cyclable soit réaliser en 6 mois à compter du mois de novembre soit un document final remis au premier semestre 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Le bureau d'étude TRANSITEC	S'engage à réaliser pour la ville le schéma directeur cyclable	Décembre 2021	Réalisation de l'état des lieux, de la concertation avec les usagers, habitants et associations, rédaction de ce schéma directeur et du Plan Pluriannuel l'accompagnant.

Budget prévisionnel

Montant total : 32 340 € TTC soit 26 950 € HT

Description des coûts :

Les couts correspondent au prix de réalisation de l'étude.

Plan de financement prévisionnel :



Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Ville d'Eaubonne	Budget prévisionnel d'investissement				13 475 €
Région Île de France	Plan vélo régional				13 475 €



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Réalisation du schéma directeur cyclable			Application du PPI suite à l'élaboration de ce document

MOBILITE	Réalisation du schéma directeur cyclable communal et application du PPI (création d'aménagements cyclables et infrastructures de stationnement).
----------	--



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire d'Eaubonne

ACTION N°02 : CRÉATION D'ÎLOTS DE FRAICHEURS

Dernière date de mise à jour : 20/07/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie d'Eaubonne

Monsieur Sou Loïc – Chargé de mission Développement Durable – 01.34.27.71.36 – lsou@eaubonne.fr

L'action en un mot

Cette action consiste à créer des îlots de fraîcheurs urbains à l'échelle de la ville. Le projet prévoit l'implantation de 70 nouveaux arbres, répartis sur cinq sites de la Ville. Les plantations par site ne seront pas mono-espèces car ce sont 27 essences différentes qui seront introduites.

Description détaillée

La gestion du patrimoine arboré est une préoccupation majeure de la ville d'Eaubonne. Actuellement, le patrimoine communal s'élève à environ 4500 arbres dont 1600 arbres d'accompagnement de voirie, 2100 arbres des parcs et jardins d'accompagnement d'établissements communaux et 850 arbres de jardins publics.

La ville a décidé d'agrémenter son patrimoine arboré par la plantation d'essences d'arbres variées, pour certaines endémiques du bassin francilien, et adaptées au réchauffement climatique (Pommiers, pêchers, érables, tilleuls, platanes, ...). Ces arbres seront plantés au sein de cinq sites de la ville : La plaine d'activité du Luat, le Potager de la Chesnaie, la rue du Bois Jacques, le parc du Val Joli (côté aire de jeux et côté château) et dans la plaine de la coulée verte.

La diversité réside aussi dans le choix des sites : alignements de voirie, site patrimonial ou site privilégié de vie des Eaubonnais.

Dans le cadre de la limitation des intrants et surtout de la bonne gestion de l'eau, la Ville étudie aussi la possibilité d'implanter des sondes tensiométriques lors des nouvelles plantations. Ces sondes ont pour vocation de suivre le niveau d'hygrométrie des sols et ainsi déclencher les opérations d'arrosage que quand c'est nécessaire

Calendrier prévisionnel

Il est prévu de planter ces arbres durant l'hiver 2021-2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La ville d'Eaubonne	S'engage à trouver un fournisseur, à acquérir et à planter les arbres	Durant l'hiver 2021-2022	Trouver un fournisseur



Budget prévisionnel

Montant total : **30 000** € TTC

Description des coûts :

Les coûts correspondent à l'acquisition des arbres.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Ville d'Eaubonne	Budget prévisionnel d'investissement	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €



Objectifs et évaluation

Le projet pourra être évolué en fonction du nombre d'arbres plantées sur la période hiver 2021-2022

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Nombre d'arbre planté	Nombre d'arbres implantées en 202... - Nombre d'arbres implantées en 2020	4500	Accroître le patrimoine arboré communal

QUALITE DE L'AIR	Nombre de jours de dépassement des seuils
AGRICULTURE / CADRE DE VIE	Amélioration du cadre de vie et de la qualité des espaces publics communaux



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N°ER1 : Création d'une Cuisine centrale avec circuits courts et produits bios d'une capacité de 4 000 repas par jour et d'un restaurant solidaire

Dernière date de mise à jour : 17 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie d'Ermont

Nom, prénom, fonction : M. HAQUIN Xavier, Maire d'Ermont, 100 rue Louis Savoie 95120 Ermont

L'action en un mot

L'action consiste en la création d'une cuisine centrale, prônant le circuit court, en liaison chaude et froide permettant d'élaborer de 2500 à 4000 repas par jour et proposant un restaurant solidaire d'une capacité d'accueil de 20 personnes.

Description détaillée

Le projet consiste à construire une cuisine centrale communale en liaison chaude et froide de 1161 M² innovante et permettant d'élaborer 2500 à 4000 repas par jour, qualitatifs et gustatifs, avec des produits issus des circuits courts et de l'agriculture biologique.

Les repas seront distribués dans les 7 cuisines satellitaires des groupes scolaires de la commune.

Une attention particulière sera portée à la confection des repas qui devront être variés et équilibrés mais surtout gustatifs, pour donner envie d'être mangés et non jetés afin de réduire le gaspillage actuellement encore trop présent dans les 7 groupes scolaires de la commune.

A ce titre, les repas seront élaborés avec des produits issus des circuits courts et de l'agriculture biologique par un véritable chef cuisinier. Un menu végétarien sera proposé par semaine, et la priorité sera donnée aux apports nutritionnels, (plats pour lutter contre l'obésité) avec une variété de saveurs et de plats à base de fruits et légumes de saison. Un(e) animateur/rice à l'éducation alimentaire sera recruté(e) pour sensibiliser les petits mais aussi les plus grands et nos seniors qui seront amenés à venir manger sur place au restaurant solidaire.



Dans une démarche pédagogique des espaces verts seront aménagés de plantes aromatiques à proximité immédiate de la cuisine.

Afin de favoriser la pédagogie et l'éducation autour de l'alimentation, des activités intergénérationnelles seront organisées pour permettre aux enfants comme aux adultes et seniors d'apprendre et d'échanger par :

- la création d'un groupe d'enfants élus de chaque école qui participerait aux décisions des événements de la restauration scolaire avec le Chef comme pour la semaine du goût, lors des recettes du monde et des interventions de personnes en formation dans l'hôtellerie ou encore lors de concours type « top chef » et d'ateliers intergénérationnels autour de la terre à l'assiette.

La cuisine centrale sera également dotée d'un restaurant solidaire d'environ 220 m² dont l'objectif sera le partage solidaire qui se traduira par la redistribution des repas non consommés auprès de personnes en difficulté et de soutenir les associations lors des maraudes. Il permettra également de travailler pédagogiquement sur des actions événementielles comme des repas à confectionner avec peu d'aliments de saison et donc pour un budget à la portée de tous.

Des personnes en difficulté, repérées par le CCAS et/ou la Maison Communale des Solidarités labellisée « France Service » pourront bénéficier d'un repas au sein du restaurant solidaire et seront accompagnés par une démarche d'inclusion avec un agent dédié disposant d'un véhicule de la ville.

Une politique d'insertion et d'inclusion sociale est donc recherchée et mise en place par le recrutement d'agents dédiés au service (personnes relevant d'ESAT « Etablissement ou services d'aide par le travail ») et d'autres structures accueillant des personnes présentant des handicaps pour effectuer notamment l'accueil et le service au sein du restaurant solidaire.

Calendrier prévisionnel

- Phase d'étude de Juin 2020 à Décembre 2020
- Phase concours de Janvier 2021 à Juillet 2021
- Phase APS et APD pour 12 semaines à partir de juillet à octobre 2021
- Démarrage des travaux : Juillet 2022
- Réception 4^{ème} Trimestre 2023
- La durée des travaux est estimée à 16 mois.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
L'épicerie Sociale	S'engage à mettre à disposition un frigo solidaire où des repas issus de la cuisine central seront accessibles aux plus démunis	à partir du 1 ^{er} trimestre 2024	Achat du « frigo solidaire » pour janvier 2024
L'éducation nationale via les enseignants	Mobilisation avec le chef cuisinier dans la réalisation d'ateliers pédagogiques comme par exemple lors de la semaine du goût	à partir du 2 ^{ème} trimestre 2024	
Le CCAS	S'engage à identifier des personnes en difficultés qui viendront manger un repas équilibré au sein du restaurant solidaire	à partir du 2 ^{ème} trimestre 2024	
Les associations locales « Be Open » et « R'Montoit »	S'engage à distribuer les repas non consommés lors de maraude	à partir du 2 ^{ème} trimestre 2024	



Budget prévisionnel

Montant total : 5 358 052.68 € HT Le coût total de l'opération TTC est de 6 429 663.22€.

Description des coûts : Les principales dépenses sont : la construction de la cuisine (structure clos et couvert, lots architecturaux, chauffage/ventilation/climatisation, plomberie, électricité CFO/CFA, production froid), l'acquisition d'équipements spécialisés de cuisine, l'aménagement des espaces verts

Plan de financement prévisionnel : Financement par la Région Ile de France et le département du Val d'Oise dans le cadre d'un contrat d'aménagement Régional

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
La Région Ile de France	Contrat d'Aménagement Régional		600 K€		
Le Département du Val d'Oise	Contrat d'Aménagement Régional		240 K€		



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Réduction des déchets alimentaires	La pesée des déchets alimentaires	Aujourd'hui nous sommes en moyenne à 90kg/semaine	Dans 1 an -20% Dans 2 ans -30% Dans 4 ans -50%
La satisfaction des élèves	Les retours via un questionnaire et un Livre d'or qui sera mis à disposition sur place dans les 7 cuisines satellitaires	Aujourd'hui les enfants disent que ce n'est pas bon	Redresser la barre de satisfaction en 1 an, en proposant des repas gustatifs
Proportion d'aliments bio et produits issu des circuits courts	Provenance des produits issus de circuit courts, c'est-à-dire provenant à 150km et mettant en valeur les produits des agriculteurs présents au marché d'Ermont (fromage, viande, etc.)	Aujourd'hui 20% de produit Bio et le pain seulement est local	Composer les repas avec des produits issu des circuits courts et bio 40% d'ici 2024



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Val Parisis

ACTION N° ER2 : Création et aménagement d'un Parc rue Charles De Gaulle ouvert au public

Dernière date de mise à jour : 17 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie d'Ermont

Nom, prénom, fonction : M. HAQUIN Xavier, Maire d'Ermont, 100 rue Louis Savoie 95120 Ermont

L'action en un mot

L'action consiste en la création d'un espace vert qui sera un parc ouvert au public. Cet espace de 1979m² est situé au milieu d'un quartier très urbanisé à proximité du Groupe scolaire Jean Jaurès. L'ensemble du site sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Description détaillée

Consciente de l'intérêt à créer des espaces verts ouverts à la population sept jours sur sept, la Commune d'Ermont souhaite aménager un parc au sein du quartier de la gare Ermont-Eaubonne, quartier nouvellement refait suite à une ZAC en cours d'achèvement et où 600 logements ont été construits.

Le projet consiste à créer un espace vert qui sera un parc ouvert au public sur une parcelle occupée aujourd'hui par deux pavillons. Cet espace de 1979m² est situé au milieu d'un quartier très urbanisé carencé en espace vert et à proximité du Groupe scolaire Jean Jaurès. L'ensemble du site sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'espace sera aménagé en espace de jeux pour enfants comprenant également des zones de repos avec du mobilier urbain adapté. Les espaces végétalisés seront pensés afin de tenir compte des attentes des habitants tout en valorisant la biodiversité sur le site.

L'espace centrale de la parcelle sera une prairie sur laquelle on retrouvera un mélange herbacé ainsi que de semences locales et des végétaux endémiques d'île de France (Achillée, lotier, trèfles, primevère etc.). La partie sous-bois sera agrémentée de violette,



anémones, ajuga. Des arbres fruitiers viendront agrémenter l'espace et créeront de la fraîcheur et donc des espaces ombragés qui sont nécessaires aujourd'hui compte tenu du réchauffement climatique.

Calendrier prévisionnel

- Phase d'étude : début de l'année 2021
- Phase d'avant-projet : de septembre 2021 à novembre 2021
- Démarrage des travaux : Février 2022
- Réception : Mai 2022
- La durée des travaux est estimée à 4 mois



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
L'éducation Nationale via les enseignants du groupe scolaire Jean Jaurès	A Mettre en place des animations pédagogiques et ludiques sur le thème de l'environnement et des problématique liées au réchauffement climatique.	Septembre 2022	Définir les objectifs pédagogiques en partenariat avec les agents de la ferme pédagogique (agent espace potager)
Les représentants des parents d'élèves qui habitent le quartier	A créer un réseau d'acteurs collectifs pour alerter en cas de dégradation et/ou de jeux défectueux auprès des services municipaux	Eté 2022	Arrêter le réseau avec les services municipaux pour définir un circuit d'information et d'intervention



Budget prévisionnel

Montant total : 723 221,15 € HT, le montant total est de 867 865,37€ TTC.

Description des coûts : Les principales dépenses sont : des travaux préparatoires de terrassements, assainissement réseaux, maçonnerie et génie civil, aménagement des sols, plantation, jeux mobiliers et signalisation, la fourniture des végétaux, serrurerie et clôture

Plan de financement prévisionnel : Financement par la Région Ile de France dans le cadre du Programme Plan Vert

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
La Région Ile de France	Plan Vert		187 128,51€		



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Quartier Carencé en Espace vert	Les parcs et espace vert du quartier	Parc de l'araignée et Espace vert de l'arche	1979 m ² d'espace vert en plus grâce à la création du parc
Remontée du réseau d'acteurs garant de la sécurité et l'état du parc	Echanges entre la ville et le réseau	-	Suivi des interventions de la ville en cas de dégradation et tenir à jour un tableau de bord par les services technique. Ensuite comparaison les années suivantes pour réajuster si nécessaire en affectant un gardien.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Communauté d'agglomération Val Parisis

ACTION N° 4 : Passage en LEDS au Centre de Sports et de Loisirs (CSL)

Dernière date de mise à jour : 08/02/2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Franconville

Nom, prénom, fonction : LE SEGUILLON Caroline, chargée de missions financements et subventions

L'action en un mot

Améliorer les performances énergétiques du Centre de sports et de loisirs grâce au passage en LED

Description détaillée

Le Centre de Sports et de Loisirs « CSL » est situé boulevard Rhin et Danube dans le quartier de l'Europe à Franconville.

L'ouverture de ce complexe sportif date du 14 septembre 1974.



Ce dernier est équipé de différents espaces :

Salle de danse

Dojos

Salle de billard

Salle d'armes

1 court de tennis intérieur, tennis couvert

4 courts de squash

7 courts de badminton

Salle de musculation et haltérophilie

Salles omnisports

Salle de tennis de table

Piscine

Mur d'escalade

Une patinoire

La ville de Franconville a déjà procédé à la réfection de l'éclairage de la Patinoire. Elle souhaite continuer ses efforts de modernisation car les luminaires de ces équipements sont vétustes, énergivores et nécessitent une maintenance importante.



Calendrier prévisionnel

Le Passage en Leds de ces équipements sportifs devrait débuter en mars/avril prochain.
Temps estimé des travaux : entre deux et trois mois

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Pas de partenaires			

Budget prévisionnel

Montant total : 145 000 € TTC



Financier	Fonds, enveloppe ou	2018	2020	2021	2022
	Description des coûts :				
Région île de France	Le projet consiste à remplacer les luminaires actuels énergivores par des Leds afin de réduire les consommations d'énergie.				23 200€
	Plan de financement prévisionnel				



Objectifs et évaluation

Diminuer les factures d'électricité de manière conséquente.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Gain énergétique	Sur relevé		Diminuer par trois la consommation d'énergie

Par exemple (supprimer la liste dans la version finale de la fiche) :

ENERGIE	Superficie totale des équipements sportifs rénovés : 6 197m ²
----------------	--



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Communauté d'agglomération Val Parisis

ACTION N° 4 : Amélioration environnementale du bâtiment de la police municipale

Dernière date de mise à jour : 08/02/2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Franconville
Nom, prénom, fonction : LE SEGUILLON Caroline

L'action en un mot

Ce projet de réhabilitation a pour objet d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Description détaillée

Ce projet de rénovation consiste à préparer le site pour le raccordement au chauffage urbain. Divers travaux sont prévus pour réduire l'empreinte énergétique du bâtiment : mise en place d'une VMC double flux, isolation par l'extérieur, changement des menuiseries, calorifugeage des canalisations, eau chaude sanitaire et chauffage, isolation de la toiture / robinets thermostatiques etc ...



Calendrier prévisionnel

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Pas de partenaires	Pas de partenaires		

Budget prévisionnel

Montant total : 1 560 000€ TTC



Description des coûts :

mise en place d'une VMC double flux, isolation par l'extérieur, changement des menuiseries, calorifugeage des canalisations, eau chaude sanitaire et chauffage, isolation de la toiture /robinets thermostatiques



Plan de financement prévisionnel : les subventions ci-dessous ont été obtenues :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2020	2021	2022
Région Ile de France	Fonds à mobiliser « bouclier de sécurité » (30% du coût HT)		0	0	390 000€
Conseil départemental du Val-d'Oise	Fonds à mobiliser (20% du coût HT) adaptation de locaux existant en locaux de PM				40 000€
Etat	Fonds à mobiliser (30%) rénovation thermique				390 000€



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Gain énergétique	Sur facture/relevé		-60%

Par exemple (supprimer la liste dans la version finale de la fiche) :

ENERGIE	Soit 573,74 mètres carrés rénovés
----------------	-----------------------------------



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Communauté d'agglomération Val Parisis

ACTION N° 3 : Amélioration environnementale du centre de loisirs Arc en Ciel

Dernière date de mise à jour : 04/02/2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Franconville

Nom, prénom, fonction : LE SEGUILLON Caroline, chargée de mission financements et subventions

L'action en un mot

Ce projet de démolition/reconstruction a pour objet de moderniser ce centre de loisirs.

Description détaillée

Ce projet de reconstruction est motivé par l'intention de donner une identité forte au nouvel accueil de loisirs Arc en Ciel. La structure sera reconstruite à partir d'une solution modulaire qui présente deux avantages majeurs. En effet, cette technique constructive modulaire permet de concevoir des bâtiments performants et qui plus est dans des délais plus courts. La notion de développement durable sera au cœur des préoccupations afin d'offrir des gains énergétiques conséquents par l'emploi de matériaux de construction adéquats.

Cet ASLH (accueil de loisirs sans hébergement) sera destiné aux enfants de 6 à 15 ans et devra permettre l'accueil de 170 enfants maximum sur une superficie de de près de 1000m².



Calendrier prévisionnel

Dépôt PC : 14 /05/2021 Début des travaux de reconstruction : janvier 2022
Fin des travaux Septembre 2022
La démolition du centre de loisirs est terminée depuis juin 2021

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Pas de partenaires			

Budget prévisionnel

Montant total : 2 917 764€ TTC



Description des coûts :

Le programme de travaux comprend :

- La démolition du centre de loisirs actuel
- La reconstruction du l'accueil de loisirs qui comprendra les espaces suivants :

5 salles d'activités (base de 170 enfants),

1 bureau de direction,

1 salle polyvalente,

1 salle de repos (animateurs),

1 cuisine pédagogique,

1 infirmerie,

des réserves, rangements,

1 bibliothèque,

1 salle d'activités salissantes,

1 régie sport,

1 office (réchauffage/plonge),

des vestiaires,

1 réfectoire,

des sanitaires, un local entretien, un local poubelle, un local technique

en extérieur : 1 plateau aire de jeux, 1 préau.

Mise en place d'une bâche pour récupérer les eaux pluviales

MOE : 108 000€ TTC

Démolition : 58 200€ TTC

Reconstruction (2 Lots attribués) :

- Fondation, gros œuvre, VRD : 718 896€ TTC

- Bâtiment industrialisé de type modulaire : 2 032 668€ TTC



Plan de financement prévisionnel : les subventions ci-dessous ont été obtenues :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2020	2021	2022
Conseil départemental du Val d'Oise	Dispositif « aide à la construction de centre de loisir » : subvention obtenue	216 815€	0	0	
Etat	(DSIL) / subvention obtenue	299 070€			
CAF du Val d'Oise	Dispositif « construction de centre d'ASLH » : subvention obtenue	52 500€ subvention / 52 500 prêt			



Objectifs et évaluation

Les consommations d'électricité et de chauffage auront nettement diminué.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Gain énergétique	Sur relevé	Indicateur facturé	40%

Par exemple (supprimer la liste dans la version finale de la fiche) :

ENERGIE	1219 mètres carrés
---------	--------------------



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Communauté d'agglomération Val Parisis

ACTION N° 5 : Amélioration environnementale de la maternelle Bel Air

Dernière date de mise à jour : 04/02/2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Franconville

Nom, prénom, fonction : LE SEGUILLON Caroline, chargée de mission financement et subventions

L'action en un mot

Ce projet consiste à améliorer les performances énergétiques de cette école maternelle.

Description détaillée

La toiture terrasse existante est composée d'un complexe d'étanchéité monocouche sur un isolant de type FESCO posé sur une terrasse béton le tout étant gravillonnée.

Son périmètre est approximativement de 160 mètres, sa surface est de 1 050 m². L'isolant en place est gorgé d'eau à plusieurs endroits et se désagrège.

Le but de l'opération est la réfection totale de la toiture-terrasse (réparation puis isolation de la toiture)

Cette école est composée de 5 classes, elle accueille 130 élèves.



Calendrier prévisionnel

Date début travaux : 22 juillet 2021

Fin des travaux : 5 octobre 2021

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Pas de partenaires			

Budget prévisionnel

Montant total : 91 666€ TTC



Description des coûts :

- DÉPOSE DES EXISTANTS :

- Délardage des reliefs d'étanchéité en périphérie et sur différentes souches,
- Dépose de l'étanchéité existante y compris gravillons,
- Dépose de l'isolation existante,
- Dépose des entrées d'eaux pluviales.
- Assèchement des supports

- RÉFECTION TOTALE DU COMPLEXE :

- Fourniture et pose d'un pare-vapeur
- Fourniture et pose d'une isolation polyuréthane à minima épaisseur 60mm
- Etanchéité bicouche élastomère sous gravillon
- Equerre de pare-vapeur hauteur 250mm
- Relevés d'étanchéité Périphériques contre relevé béton
- Relevé renforcé de type aluminium sur tête d'acrotère en périphérie du bâtiment
- Cuvette d'évacuation d'eaux pluviales avec pare-gravier



Plan de financement prévisionnel :

Aucun cofinanceur n'a été sollicité pour participer à cette opération

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2020	2021	2022



Objectifs et évaluation

Diminution significative du montant des factures de chauffage.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Gain énergétique	Sur relevé	Indicateur facturé	-20%

Par exemple (supprimer la liste dans la version finale de la fiche) :

ENERGIE	1052 mètres carrés rénovés
---------	----------------------------



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de **Communauté d'agglomération Val Parisis**

ACTION N° 2 : réhabilitation et extension du complexe gymnique Raymond Blaise

Dernière date de mise à jour : 08/02/2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Franconville

Nom, prénom, fonction : LE SEGUILLON Caroline, chargée de mission financements et subventions

L'action en un mot

Ce projet de rénovation et d'extension porté par la ville a pour objet d'améliorer les performances énergétiques de cette installation sportive.

Description détaillée

Cette structure sportive construite dans les années 70 montre des signes de vétusté manifestes (fissuration sur les murs et les dalles, lézardes...). Il s'agit d'un bâtiment hautement énergivore.

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions, d'une part, les utilisateurs réguliers de cette structure (collèges, Lycées, adhérents de l'association l'Albonaise) et d'autre part, les futurs athlètes participant aux Jeux Olympiques, la ville souhaite procéder à la réhabilitation et à l'extension de cet équipement sportif.

Calendrier prévisionnel

Un marché de conception/réalisation a été lancé. Le choix du prestataire devrait se faire courant mai prochain.

Début des travaux « désamiantage » début du 1^{er} semestre 2022.

Les travaux doivent impérativement se terminer en décembre 2023.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Pas de partenaires			



Budget prévisionnel

Montant total : 7 930 000 €

Description des coûts : Les futurs travaux prévoient la démolition de la salle de fitness ainsi que le bloc mezzanine dans la salle spécialisée, la rénovation structurelle, technique et fonctionnelle des ouvrages existants, ainsi que la création d'une 3^{ème} grande salle.

Le projet consiste en une réfection totale des toitures et complexes d'étanchéité. Les menuiseries intérieures et extérieures seront également changées afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment. Le remplacement des systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire est également prévu. Le système de GTB (Gestion technique du Bâtiment) supervisera et contrôlera les services comme le chauffage, la ventilation et le conditionnement de l'air, s'assurant qu'ils fonctionnent de la façon la plus efficace et la plus économique possible. Une VMC double flux sera également installée ainsi que des éclairages LEDS.



Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Conseil départemental du Val d'Oise	dispositif « construction et création de gymnase à proximité de collèges départementaux » Fonds à mobiliser				700 000€
Etat	(DSIL) fonds à mobiliser				300 000€
Agence Nationale du Sport	Appel à projet « rénovation des équipements sportifs » Fonds à mobiliser				300 000€
Conseil régional ile de France	Dispositif « aide aux équipements sportifs de proximité » Fonds à mobiliser				200 000€



Objectifs et évaluation

Des diminutions de consommation d'électricité et de chauffage sont attendus.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Gain énergétique	Sur étude thermique	Sur facture et consommation	RT2012 (-30% en rénovation)

Par exemple (supprimer la liste dans la version finale de la fiche) :

ENERGIE	2 437 mètres carrés rénovés
---------	-----------------------------



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de **Communauté d'agglomération Val Parisis**

ACTION N° 1 :

Rénovation thermique du Centre Culturel Saint Exupéry

Dernière date de mise à jour : **08/02/2022**

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Maire de Franconville

Nom, prénom, fonction : caroline LE SEGUILLON, chargée de mission financements et subventions

L'action en un mot

Cette action consiste à procéder à la rénovation énergétique du centre culturel Saint Exupéry d'une superficie de 4 837 mètres carrés, structure composée d'une salle de théâtre et de cinéma de 423 places, une salle d'exposition, une salle polyvalente, une 2^{ème} salle de cinéma, une médiathèque et une salle de danse.



Description détaillée

Il s'agit d'un équipement pluridisciplinaire construit dans les années 90. Un audit énergétique réalisé fin 2021 a révélé qu'il s'agissait d'une structure hautement énergivore. Le coût estimé pour la rénovation énergétique de cette structure s'élève à 1 610 000€ TTC. Il s'agit d'un établissement qui connaît une fréquentation importante tout au long de l'année due aux multiples activités proposées.

Calendrier prévisionnel

- Consultation marché de Contrat de performance énergétique : de mars à juin 2022
- Démarrage des travaux à compter de septembre 2022.
- Durée des travaux : 10 mois.

Les partenaires et leurs engagements réciproques :

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Pas de partenaires			



Budget prévisionnel

Montant total : 1 610 000 € TTC

Description des coûts :

Uniquement des dépenses d'investissement

Isolation des toitures : Standard

Isolation des murs Polystyrène expansé
Ouate de cellulose

Menuiseries

Ventilation mécanique contrôlée (VMC)

Chauffage

Calorifugeage

Robinets thermostatiques

Mise en place d'une GTB

Amélioration éclairage (LED/DP/gradation)

Mise en place d'un ECS thermodynamique



Plan de financement prévisionnel : toutes ces subventions sont à solliciter

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Etat	(DSIL) fonds à mobiliser (Taux subvention 30%)	0	0	0	402 464€
Conseil Régional île de France	Soutien à l'investissement culturel fonds à mobiliser (taux de subvention 30%)				402 464€
Conseil départemental du Val d'Oise	dispositif « Equipements pluridisciplinaires – Construction/ Réhabilitation » fonds à mobiliser (21	0	0	0	268 309€



Objectifs et évaluation

[Décrivez ici la manière dont nous pourrions évaluer, dans 1 an / 2 ans / 3 ans / 4 ans, que le projet aura réussi : quels objectifs chiffrés, et quelle méthode pour mesurer les progrès]

Nous pourrions observer sur nos factures des consommations d'électricité et de chauffage des diminutions significatives.

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Gain énergétique	Sur relevé	389 863	120 000
Diminution des Gaz à effet de serre	Sur relevé	464 700	144 957

Par exemple (supprimer la liste dans la version finale de la fiche) :

ENERGIE	4 837 mètres carrés rénovés
---------	-----------------------------



CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Communauté d'agglomération Val Parisis

Commune de FRÉPILLON

ACTION n° FRE1 - Eclairage public, réseaux et voirie

Maître d'ouvrage/Pilote du projet :

Commune de Frépillon : mairie@frepillon.fr – Tél. 01 39 60 25 06
Interlocuteur : Bernard TAILLY, Maire adjoint : 06 64 49 31 03

L'action :

L'action consiste sur 1200 mètres linéaires de voirie :

- en matière de développement durable, à remplacer totalement l'éclairage public
- en matière de revitalisation urbaine, à enfouir les réseaux aériens et à requalifier la voirie

Description détaillée :

Concernant l'éclairage public existant, celui-ci très ancien, est consommateur d'énergie ; il sera prévu des appareils neufs équipés de lampe LED commandés par un variateur pour limiter la consommation en seconde partie de la nuit.

Concernant l'enfouissement des réseaux et la requalification de la voirie, il s'agit en priorité d'améliorer la sécurité des piétons du fait de l'encombrement des trottoirs étroits par de nombreux poteaux électriques et téléphoniques et en second lieu d'améliorer le paysage urbain indispensable à la revitalisation urbaine.

Calendrier prévisionnel :

Etudes et marchés
Travaux échelonnés

année 2022
fin 2022 à 2024

Partenaires :

Le syndicat mixte départemental électricité, gaz, télécommunication SMDEGTO finance :

- le réseau d'électricité à 40%
- le réseau téléphonique à 15%
- le réseau éclairage public à 15%

Le Département du Val d'Oise finance :

- la voirie à un montant d'aide plafonnée à 41 250 € dans la configuration communale

Ces partenariats sont de principe, la conclusion est acquise sans difficulté.

Budget prévisionnel :

Réseaux compris éclairage public	500 000 €
Voirie	1 560 000 €
	2 060 000 €

Plan de financement :

Financier	2022	2023	2024	2025
Syndicat SMDEGTVO				
réseau électricité		100 000	200 000	
réseau téléphone		30 000	60 000	
réseau éclairage		40 000	70 000	
Département Voirie			41250	
Plan de relance		?	?	
Commune	50 000	?	?	
	50 000	670 000	1 340 000	
Total HT		2 060 000 €		



CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Communauté d'agglomération Val Parisis

Commune de FRÉPILLON

ACTION n° FRE2

Protection de boisement en secteur classé

Maître d'ouvrage/Pilote du projet :

Commune de Frépillon : mairie@frepillon.fr – Tél. 01 39 60 25 06
Interlocuteur : Bernard TAILLY, Maire adjoint : 06 64 49 31 03

L'action et description :

L'action consiste à acquérir 46711 m² de bois existants en état d'abandon depuis des décennies et à les réhabiliter (mise en sécurité, dégagement des jeunes plants etc.) pour leur redonner une fonction écologique à la disposition des populations compte tenu de leur proximité de l'habitat d'une part et de leur situation en espace classé (territoire classé de la Vallée de Chauvry)

Calendrier prévisionnel :

Acquisition des terrains	année 2022
Travaux de requalification	année 2023

Partenaires :

Pas de partenaires prévus

Budget prévisionnel :

Montant total

Description des coûts :

Acquisition compris frais	75 000 €
Travaux de requalification compris maîtrise d'oeuvre	75 000 € HT

Plan de financement :

	2022	2023
Acquisitions et frais	75 000	
Travaux		75 000

Il n'est pas obtenu ou envisagé d'autres financeurs que l'Etat (au travers de ce plan de relance)



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Herblay-sur-Seine

ACTION N° xx : Plan Vélo de la Ville d'Herblay-sur-Seine

Dernière date de mise à jour : 21/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune d'Herblay-sur-Seine

Nom, prénom, fonction :

Morgane BRION – DGAS à l'Aménagement, l'Urbanisme, l'Habitat et le Commerce

Olivier de Saint Etienne – Dessinateur / Cartographe – Direction des Services Techniques – Chef de projet Vélo

L'action en un mot

L'action consiste à développer un réseau cyclable dense, continu et sécurisé sur le territoire de la commune qui s'inscrit dans la continuité des réseaux cyclables des communes voisines et qui dessert le pôle gare ainsi que tous les équipements et services publics de la ville et à favoriser la pratique du vélo et de tous les types de circulation cyclable des herblaysiens.

Description détaillée

Dans le cadre de son schéma stratégique de transition écologique et conformément à ses engagements, la Municipalité a pour ambition de développer sur le territoire communal un réseau de voies cyclables dense, continu, direct et sécurisé pour favoriser et faciliter les déplacements en vélo. Ce réseau cyclable permettra aux herblaysiens de rejoindre directement les pôles gare, les pôles économiques et les pôles de centralité du territoire communautaire. Il desservira



tous les équipements publics de la Ville d'Herblay-sur-Seine en priorité les établissements scolaires, les équipements sportifs et culturels. Il s'accompagnera d'un ensemble d'actions favorisant auprès des herblaysiens, grands et petits, la pratique du vélo de manière à ce que cette dernière devienne un mode de déplacement majeur. Ainsi la Ville souhaite contribuer de façon active à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation de la biodiversité. Elle souhaite également encourager les herblaysiens à évoluer dans leurs pratiques en dotant la ville des équipements, des services et des infrastructures nécessaires et en mettant en œuvre un programme d'actions de sensibilisation. A cet effet, elle prévoit :

- d'étendre le réseau cyclable en créant et aménageant 25,5 km de voies cyclables supplémentaires pour offrir à l'horizon 2030 un réseau de 45 km, structuré autour de 8 itinéraires continus, directs et sécurisés.
- de développer l'offre de stationnement vélo en dotant tous les équipements publics existants qui en seraient encore dépourvus et tous les futurs équipements publics de parcs de stationnement vélos. Tous les nouveaux projets d'aménagement et toutes les nouvelles opérations urbaines intégreront les équipements nécessaires au stationnement des vélos. Les caractéristiques des équipements seront systématiquement étudiées en amont pour répondre de façon quantitative et qualitative aux besoins.
- de développer le jalonnement directionnel et la signalétique essentiels à la pratique du vélo dans les meilleures conditions.
- De proposer sur les itinéraires des services de réparation et d'entretien (stations de gonflage, centres d'autoréparation...).
- De mettre en place des actions de sensibilisation des herblaysiens à la pratique du vélo. Des actions seront menées avec les établissements scolaires dont le public est particulièrement vecteur de changement. Des animations seront également organisées par la Ville pour encourager la pratique du vélo, sous toutes ses formes : vélo, tandem, vélo cargo...

Le plan vélo de la Ville est estimé à ce jour entre 3 et 3,5 M€.

Répondant aux objectifs de la loi d'orientation des mobilités (LOM), du Plan Vélo de la Région Ile-de-France, s'inscrivant dans les orientations du Schéma Départemental des Itinéraires cyclables et du Plan Vélo communautaire, le schéma de développement du réseau cyclable et de la pratique du vélo d'Herblay-sur-Seine poursuit des objectifs ambitieux pour que tous les herblaysiens évoluent vers la pratique majoritaire du vélo dans leurs déplacements du quotidien. Le concours financier et l'ingénierie de tous les partenaires permettront de le mettre en œuvre.

Calendrier prévisionnel

04/02/2021 : Délibération du Conseil Municipal approuvant le schéma d'intention du développement cyclable et le programme d'actions triennal 2021-2023

2021 : Création de pistes cyclables : chemin de Pontoise, rue de Conflans, avenue Alexandre Dumas ; Aménagements cyclables : avenue Foch ;

Jalonnement ; Signalétique

2022 -2023 : Création de pistes cyclables : chemin de Chennevières ; Aménagements cyclables : tronçon Emile Zola et route de Pierrelaye ; Jalonnement ; parcs de stationnement vélos abrités dans 2 écoles ; création de stationnements vélos devant les écoles ; stations de réparation ; actions de sensibilisation

2024 – 2026 : réalisation de la fin du programme d'actions du schéma directeur cyclable - Programmation à préciser



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Région Ile-de-France / Plan Vélo	Financement des voies cyclables, des aménagements, du jalonnement, des équipements de stationnement, des actions de sensibilisation	Pluriannuel	1 ^{ère} subvention votée au CRIF de juillet 2021 D'autres dossiers de demande de subvention seront présentés d'ici la fin 2021 et chaque année en fonction de la programmation annuelle
Département du Val d'Oise	Participation financière à la mise en œuvre du schéma de développement du réseau cyclable et de la pratique du vélo d'Herblay-sur-Seine dans le cadre de leur schéma départemental des itinéraires cyclables	A partir de 2022	Présentation du schéma et demande de subvention prévue sur le dernier trimestre 2021
Communauté d'agglomération du Val Parisis	Coordination, accompagnement méthodologique et participation financière à la mise en œuvre du schéma de développement du réseau cyclable et de la pratique du vélo d'Herblay-sur-Seine	A partir de 2022	Présentation du schéma et demande de subvention prévue sur le dernier trimestre 2021
Alveole	Participation financière au développement de l'offre de stationnement vélo	2021	Transmission d'une demande de financement

Budget prévisionnel

Montant total : 3,4 M€ d'ici 2026



Description des coûts :

Dépenses d'investissement :

- Création de pistes cyclables : 2,4 M€
- Aménagements cyclables : 800 000 €
- Signalétique et jalonnement : 65 000 €
- Parcs de stationnements abrités dans les écoles : 56 000 €
- Parcs de stationnements abrités dans la ville : 50 000 €
- Places de stationnement devant les écoles : 4 000 €
- Stations d'auto-réparation : 9 000 €

Dépenses de fonctionnement :

- Actions de sensibilisation et de promotion de la pratique du vélo : 3 000 à 5 000 € / an



Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
Région Ile de France	Plan vélo	12 687, 70 € votés en juillet 2021 Demandes à venir	50% à 70%	50% à 70%	50% à 70%
Département du Val d'Oise	Schéma départemental des itinéraires cyclables du Val d'Oise	Demande en cours			
Communauté d'agglomération du Valparisis	Schéma stratégique	Demande en cours	En complément des financements Région	En complément des financements Région	En complément des financements Région
Alveole					
CRTE					



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Km de pistes cyclables et aménagements cyclables	Données des services techniques de la Ville	8,5 km	+ 36 km
Nb places publiques de stationnement vélos	Données des services techniques de la Ville	A identifier	A compléter
Nb de panneaux de jalonnement	Données des services techniques	A recenser	A compléter
Nb d'actions de sensibilisation ou d'animation	Chef de projet vélo	A recenser	A compléter



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de HERBLAY-SUR-SEINE

ACTION N° xx : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE BATIMENTS PUBLICS

Dernière date de mise à jour : 04/01/2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : VILLE D'HERBLAY-SUR-SEINE
Nicolas HARAND
Directeur des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à relamper 6 bâtiments municipaux au profit d'un éclairage LED

Description détaillée



Le principe du relampage a pour objectif de moderniser les systèmes d'éclairage intérieurs en remplaçant toutes les lampes obsolètes énergivores (comme les tubes fluorescents, les ampoules à incandescence, ...) par des installations LED plus performantes permettant une réelle économie d'énergie, et ce, sans modifier l'infrastructure électrique existante.

A niveau d'éclairage égal, voici un comparatif indicatif des différents niveaux de consommation en watts (W) :

LED : 10 W

Incandescence : 75 W

Halogène : 75 W

Basse consommation : 15 W

Quel que soit le luminaire, il consommera donc beaucoup moins, en plus de se transformer en un système d'éclairage de plus haute qualité.

Une ampoule LED a une durée de vie d'environ 50000 heures et présente l'avantage de s'allumer et s'éteindre sans se dégrader dans le temps. Le budget de maintenance de l'entreprise est donc sacrément diminué.

Grâce à leur efficacité lumineuse (diffusion uniforme), leur choix de température de couleurs, les ampoules LED permettent d'améliorer le confort des usagers créant ainsi des conditions optimales.

Le relamping LED répond aux normes les plus strictes, permet de s'inscrire aussi dans une démarche éco-responsable (en diminuant l'impact écologique du parc d'ampoules) et de développement durable.

Une enveloppe de 100 000 € est consacrée, en 2022, pour relamper les bâtiments suivants :

- Salle de musculation au gymnase des fontaines : 8000 €
- Dojo (plusieurs salles) : 27 000 €
- Cosec (petites salles dans les étages) : 10 000 €
- Tennis (cours N°10) : 10 000 €



- Crèche Arc en ciel (en totalité) environ : 20 000 €
- Conformité éclairages de secours (dojo / fontaines) : environ 25 000 €

Calendrier prévisionnel

La ville dispose d'un marché à bon de commande électricité susceptible de réaliser ces travaux.
Pour des raisons de fréquentation les travaux se feront dans les périodes creuses pour les gymnases et les crèches ; à savoir juillet et aout.
En tout état de cause ces travaux seront achevés au 31/12/2022.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Titulaire du marché à bon de commande Electricité	Remplacer les lampes obsolètes par des ampoules LEDS	Tout au long de l'année 2022	
Intercommunalité	Rechercher des financements		



Budget prévisionnel

Montant total : 100.000 €

- Salle de musculation au gymnase des fontaines : 8000 €
- Dojo (plusieurs salles) : 27 000 €
- Cosec (petites salles dans les étages) : 10 000 €
- Tennis (cours N°10) : 10 000 €
- Crèche Arc en ciel (en totalité) environ : 20 000 €
- Conformité éclairages de secours (dojo / fontaines) : environ 25 000 €

Description des coûts :

Suppression des éclairages existants,
Fourniture et mise en œuvre d'éclairages LEDs

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2022
					100 000 €



[Exemple : l'ADEME Commission des aides du xx]	[Fonds chaleur]	[10K€]	[20K€]	[20K€]	[0€]
--	-------------------	----------	----------	----------	--------



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2022
Nombre d'ampoules obsolètes Avant / Après	Comptage sur place		100% sur les bâtiments cités précédemment

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de la commune du Plessis-Bouchard

Dernière date de mise à jour : 27/01/2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune du Plessis-Bouchard

Nom, prénom, fonction : MIRMONT Fabrice, Directeur des Services Techniques

L'action en un mot

Dans le cadre de la rénovation de son réseau d'éclairage public, la commune a lancé un programme d'économie d'énergie, de limitation de la pollution visuelle. Pour cela, il est envisagé de remplacer l'éclairage existant (ampoules à vapeur de mercure) par la pose de lanternes LED à économie d'énergie.

Description détaillée

Avec l'entrée en vigueur de l'interdiction de mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure (avril 2015), la commune a souhaité utiliser les stocks existants jusqu'à son épuisement. Outre leur très faible efficacité lumineuse, les luminaires à vasque opale diffusante, équipés de lampes à vapeur de mercure doivent être remplacés par des luminaires directionnels limitant l'émission de lumière vers le ciel et offrant une plus grande efficacité.

Aujourd'hui consciente de l'obligation de moderniser ses installations. La commune souhaite entamer une rénovation du parc équipé de lampe à vapeur de mercure apportant ainsi une solution judicieuse sur les plans photométriques, économiques et environnementaux. Dans ce cadre 26 points lumineux et deux candélabres seront remplacés rue Jean GIRAUDOUX pour un montant estimé de 19 927 € HT.

Calendrier prévisionnel

Cette opération doit débuter en septembre 2022, pour une durée de deux semaines.

Budget prévisionnel

Montant total : 19 927 € HT

Description des coûts :

Dépose et repose de candélabre jusqu'à 5 m : 222 €

Fourniture et pose de câble : 546 €

Démolition de massif et évacuation : 80 €

Confection de massif pour support jusqu'à 5 m : 462 €

Fourniture et pose d'ensembles COMATELEC ALURA LED 24 : 17 212 €

Fourniture et pose d'ensemble coupe circuit et borne sous coffret IP2X : 345 €

Fourniture et pose de candélabre acier jusqu'à 5 m : 1060 €

TOTAL : 19 927 € HT

Objectifs et évaluation

Avec la suppression programmée des lampes ballons fluo, nous devons prendre en compte les nouvelles technologies LED. Pour exemple, un luminaire équipé d'une lampe SHP avec le ballaste consomme environ 139 W. soit 556 KWh /an avec un taux d'éclairage moyen de 6 Lx à 10 Lx. En comparaison, un équipement LED consomme entre 51 et 60 W, soit de 204 à 240 KWh / an pour un taux d'éclairage de 10 Lx à 14 Lx. Le gain financier sur la consommation d'énergie se situe entre 47 & 53 € / an par point lumineux.

Données calculées pour : 4000 heures d'éclairage par an (environ 11h/jour) Prix du KWh= 0,15€

Les objectifs sont multiples :

- Baisse de la consommation d'énergie,
- Baisse des coûts de fonctionnement,
 - o Coût de la facturation de fourniture d'énergie
 - o Coût de maintenance préventive et curative sur les lanternes
- Amélioration de la qualité d'éclairage de l'espace public.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

ACTION N°3 : RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Dernière date de mise à jour : 30 DECEMBRE 2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE LA FRETTE SUR SEINE

Nom, prénom, fonction : Angélique KACZMARECK, Directrice Générale des Services.

L'action en un mot

L'objectif de ce projet consiste à équiper les bâtiments en éclairage de type LEDS.

Description détaillée

La commune envisage la modernisation de son système d'éclairage existant par l'installation d'appareils basse consommation de type LEDS. Cet investissement permet de réaliser des économies d'énergie dit « à gain rapide ».

Afin de programmer les dépenses de la collectivité, un calendrier d'intervention a été défini. En 2022 les bâtiments concernés seront, la mairie, le centre technique municipal, le groupe scolaire Calmette et Guérin, ainsi que la crèche.

Le coût de ces travaux sont estimés à 39 500 € hors taxe.

Calendrier prévisionnel

Le démarrage des travaux est prévu au 1^{er} semestre 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Etat	A subventionner	2022	Demande de subvention – DSIL Rénovation énergétique
Mairie de la Frette	S'engage à réaliser les travaux	Démarrage des travaux prévus au 1 ^{er} semestre 2022	Achèvement des travaux selon le calendrier défini.



Budget prévisionnel

Montant total : 39 500 € HT

Description des coûts :

Les crédits budgétaires pour la réalisation de ce projet sont inscrits en section d'investissement, les postes de dépenses sont :

- Coût total des travaux : 39 500 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
Etat	DSIL – rénovation énergétique (40%)	15 800 €
Mairie de la Frette sur Seine	Autofinancement	23 700 €
TOTAL		39 500 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2021	Objectif 2022 à 2026
Modernisation des systèmes d'éclairage à gain rapide	Comparaison des consommations sur les sites concernés		Bilan des consommations énergétiques



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

**ACTION N°4 : REMPLACEMENT DES HUISSERIES DE LA SALLE PAULETTE
ARAGON ET DU DOJO**

Dernière date de mise à jour : 30 DECEMBRE 2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE LA FRETTE SUR SEINE

Nom, prénom, fonction : Angelique KACZMARECK, Directrice Générale des Services.

L'action en un mot

L'objectif de ce projet consiste à améliorer l'isolation thermique des bâtiments communaux, en supprimant les transports de chaleur entre l'intérieur et l'extérieur.

Description détaillée

La commune envisage le remplacement de menuiseries vétustes dans les bâtiments communaux. En 2022, il est prévu de remplacer celles de la salle Paulette Aragon (superficie de 135 m²) qui présentent des pathologies de type infiltration d'eau. L'installation de la nouvelle porte d'entrée permettra de répondre aux normes d'accessibilité.

Concernant le DOJO (superficie de 630m²), l'isolation sera prédominante, l'installation d'un nouveau SAS d'entrée renforcera la sécurité des usagers et du bâtiment.

Le coût des travaux est estimé à 72 000 € HT, pour la salle Paulette Aragon et à 19 000 € HT pour le DOJO.

Calendrier prévisionnel

Le démarrage des travaux est prévu au 2^{ème} semestre 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT		2022	Déposer une demande de subvention au titre du dispositif DETR.
Mairie de la Frette	S'engage à réaliser les travaux	Démarrage des travaux prévus au 2eme semestre 2022	Lancement des travaux



Budget prévisionnel

Montant total : 91 000 € HT

Description des coûts :

Les crédits budgétaires pour la réalisation de ce projet sont inscrits en section d'investissement, les dépenses sont estimées à :

- Pose et fourniture de menuiseries salle Paulette ARAGON : 72 000 € HT
- Pose et fourniture de menuiseries au DOJO : 19 000 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
ETAT	DETR 40%	36 400 €
Mairie de la Frette sur Seine	Autofinancement	54 600 €
TOTAL		91 000 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2021	Objectif 2022 à 2026
Isolation	Coût énergétique		Baisse des consommations de chauffage
Amélioration du confort des utilisateurs	Enquête de satisfaction		Bilan à faire après une année de chauffe



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

ACTION N°6 : REQUALIFICATION DES SENTES

Dernière date de mise à jour : 30 DECEMBRE 2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE LA FRETTE SUR SEINE

Nom, prénom, fonction : Angelique KACZMARECK, Directrice Générale des Services.

L'action en un mot

L'objectif de ce projet consiste à améliorer l'accès aux sentes communales et à favoriser les cheminements piétonniers en grand nombre sur le territoire communal.

Description détaillée

La commune envisage la remise en état de la sente dite « du bras Paris ». La structure des talus est à conforter. Lors de fortes pluies celles-ci engendrent des effondrements de terrains donc un danger pour les utilisateurs.

Le renforcement sera habillé avec des demi rondins sur une longueur de 30 ml.

Calendrier prévisionnel

Le démarrage des travaux est prévu au 2^{ème} semestre 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT			Intégration du projet dans le dispositif CRTE
Mairie de la Frette	S'engage à réaliser les travaux	Démarrage des travaux prévus au 2ème semestre 2022	Lancement des travaux



Budget prévisionnel

Montant total : 23 000 € HT

Description des coûts :

Les crédits budgétaires pour la réalisation de ce projet sont inscrits en section d'investissement, les dépenses sont estimées à :

- Renforcement du talus et pose de demi rondins : 23 000 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
Mairie de la Frette sur Seine	Autofinancement	23 000 €
TOTAL		23 000 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2021	Objectif 2022 à 2026
Développement et sécurisation des cheminements piétons	Nombre des utilisateurs		Favoriser les déplacements piétons et limiter la circulation à moteur.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

**ACTION N° 5 : RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES SALLE ALBERT
MARQUET**

Dernière date de mise à jour : 30 DECEMBRE 2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE LA FRETTE SUR SEINE

Nom, prénom, fonction : Angelique KACZMARECK, Directrice Générale des Services.

L'action en un mot

Adaptation de la transition écologique à la salle Albert Marquet : salle polyvalente d'une surface de 2 000 m² destinée aux activités municipales et associatives.

Description détaillée

La commune envisage la récupération des eaux pluviales afin d'alimenter les sanitaires de la salle Albert Marquet. Cet aménagement est conforme aux normes en vigueur. L'objectif de cet aménagement est de répondre aux enjeux de la transition écologique en réduisant la consommation d'eau potable grâce à une ressource naturelle.

Le coût de cet aménagement est estimé à 53 000 € hors taxe.

Calendrier prévisionnel

Le démarrage des travaux est prévu en avril 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Etat		2022	Financement de l'action dans le cadre du dispositif DSIL – demande de subvention
Mairie de la Frette	S'engage à réaliser les travaux	Démarrage des travaux prévus en avril 2022	



Budget prévisionnel

Montant total : 53 000€ HT

Description des coûts :

Les crédits budgétaires pour la réalisation de ce projet sont inscrits en section d'investissement, les postes de dépenses sont :

- Travaux de plomberie : 20 000 € HT
- Fourniture et pose d'une cuve de récupération : 33 000 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
ETAT	DSIL plan de relance	42 400 €
Mairie de la Frette sur Seine	Autofinancement	10 600 €
TOTAL		53 000 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2021	Objectif 2022 à 2026
Transition écologique : Utilisation des ressources naturelles	Factures avec consommation		Diminution de la consommation d'eau potable pour les sanitaires



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

ACTION N° : AMENAGEMENT DES QUAIS DE SEINE

Dernière date de mise à jour : 07 JUILLET 2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE LA FRETTE SUR SEINE

Nom, prénom, fonction : Angélique KACZMARECK, Directrice Générale des Services.

L'action en un mot

L'objectif de ce projet consiste à améliorer le cadre de vie des habitants en réalisant un itinéraire de circulation douce dans la commune. Le projet comprend :

- la réalisation d'un cheminement piéton le long de la Seine,
- la réfection de la sente de la gare,
- l'étude d'avant-projet concernant l'opération de requalification des quais de Seine, y compris les diagnostics préalables.

Description détaillée

La commune envisage la réalisation d'un cheminement piéton le long des quais de Seine, dans la continuité du cheminement créé par la ville d'Herblay sur Seine. Il s'agit d'un premier tronçon localisé entre la rue Jean Lefebvre et l'entrée de la ville d'Herblay sur Seine : il s'étendra sur 470 mètres linéaires. Ce chemin permettra de relier la sente de la gare dont la réfection et la mise en sécurité sera réalisée.

Le lien entre le chemin piéton et cette sente permettra de relier la Seine à la partie haute de la ville, appelée le plateau, centre-ville de la commune.

Le principal objectif est l'amélioration du cadre de vie des habitants par la création d'un itinéraire piétonnier. Pour cela, le programme doit valoriser le caractère naturel et végétal entre la Seine et la voirie, préserver la richesse de la faune et de la flore et redonner aux habitants un espace convivial et protégé.

Dans la continuité de cet
Commune envisage la



aménagement, la
requalification de

l'ensemble des quais de Seine. Le lancement des études de faisabilité ainsi que les diagnostics préalables sont à réaliser avant la concrétisation du projet final. Le coût de ce projet est estimé à 6 000 000 € hors taxe.

Calendrier prévisionnel

Le démarrage des travaux pour la création du chemin piétonnier est prévu pour 2023, la réfection de la Sente doit être réalisée pendant la période estivale.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Conseil Départemental du Val d'Oise			Demande de subvention en cours au titre du dispositif ARCC Voirie.
Etat			Financement de l'action dans le cadre du dispositif CRTE
Mairie de la Frette	S'engage à réaliser les travaux pour la création d'un chemin piétonnier avec la société STPE	Démarrage des travaux prévus en septembre 2021	Démarrage des travaux. Réception des travaux octobre 2021
Mairie de la Frette	S'engage à réaliser les travaux de réfection et de mise en sécurité de la sente de la gare	Réalisation des travaux prévus en juillet 2021	Démarrage des travaux.
Mairie de la Frette	Notification du marché AVP	Notification du marché Juillet 2021	Démarrage de la mission d'étude AVP requalification quais de Seine
Mairie de la Frette	Lancement des diagnostics préalables	Juillet 2021	Demande de diagnostics



Budget prévisionnel

Montant total : 310 000 € HT

Description des coûts :

Les crédits budgétaires pour la réalisation de ce projet sont inscrits en section d'investissement, les postes de dépenses sont :

- AMO : 28 000 € HT
- Etudes AVP : 60 000 € HT
- Coût des diagnostics (diagnostic phytosanitaire, études topographiques, amiantes) : 35 300 € HT
- Travaux d'aménagement d'un chemin piéton : 166 700 € HT
- Réfection de la sente de la gare : 20 000 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021
Conseil Départemental du Val d'Oise	ARCC Voirie	25 000 €
ETAT	CRTE	223 000 €
Mairie de la Frette sur Seine	Autofinancement	62 000 €
TOTAL		310 000 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
MOBILITE	470 ml chemin piéton	0	Après la réalisation des travaux, création de 3kms de chemin piéton et de pistes cyclables



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

**ACTION N° 2 : ETUDES PREALABLES AU REAMENAGEMENT DE LA BASE DE
LOISIRS**

Dernière date de mise à jour : 30 DECEMBRE 2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE LA FRETTE SUR SEINE

Nom, prénom, fonction : Angélique KACZMARECK, Directrice Générale des Services.

L'action en un mot

L'objectif de ce projet consiste à améliorer le cadre de vie des habitants en réalisant une étude préalable au projet de réaménagement de la base de loisirs (d'une superficie de 17 hectares) afin d'optimiser l'accès aux structures (superficie totale des bâtiments = 6 500 m²) et réduire les coûts de fonctionnement.

Description détaillée

La commune envisage le réaménagement de la base de loisirs. L'étude préalable consiste à réaliser un diagnostic afin de déterminer l'état général des bâtiments (isolation, coût énergétique, structure...), de définir la possibilité de créer de nouveaux bâtiments ou d'adapter ceux existants en fonction des besoins induits par la future urbanisation au sud de la ville. Cette dernière engendrera l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire communal et sur la commune voisine.

Cette étude est à réaliser avant la concrétisation du projet final, le coût est estimé à 30 000 € hors taxe.

Calendrier prévisionnel

Le démarrage de l'étude préalable est prévu au second semestre 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT	Subventionner	Fin 2022	Demande de subvention au titre de la DETR
Mairie de la Frette	S'engage à lancer la consultation	Démarrage des études au 2eme semestre 2022	Lancement de la consultation
Mairie de la Frette	Lancement des diagnostics préalables		Demande de diagnostics



Budget prévisionnel

Montant total : 30 000 € HT

Description des coûts :

Les crédits budgétaires pour la réalisation de ce projet sont inscrits en section d'investissement, les postes de dépenses sont :

- Etudes et diagnostics : 30 000 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
ETAT	DETR	12 000 €
Mairie de la Frette sur Seine	Autofinancement	18 000 €
TOTAL		30 000 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2021	Objectif 2022 à 2026
Baisse des coûts de fonctionnement	Énergies		Réduction des consommations des fluides



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

ACTION N° xx : Bois des Feuillantines

Dernière date de mise à jour : **10/09/2021**

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

Nom, prénom, fonction :

HUGER Laurent – Responsable des espaces verts : 06.75.36.45.89 –
laurent.huger@ville-montigny95.fr

L'action en un mot

Aménagement du bois des Feuillantines. Ouverture d'un espace boisé pour offrir aux habitants du village un espace vert en plein cœur du centre historique de la ville.

Description détaillée

La commune de Montigny-lès-Cormeilles, c'est 77,5 hectares de verdure protégés au PLU sur les 407 hectare total, dont 55 hectares d'espaces verts et de bois ouverts au public.

Engagé dans une démarche d'espaces verts et boisés de proximité, la commune a réalisé depuis plusieurs années de grands travaux d'aménagements permettant ainsi à chaque Ignymontain d'être à moins de 5 mn à pieds d'un bois ou d'un parc.

Un engagement dans la durée

La commune participe au concours des Villes et Villages Fleuris depuis 5 ans :

- 2015 : Prix d'excellence
- 2016 : Première fleur
- 2017 : Premier prix du jardin potager remis à une famille Ignymontaine
- 2018 : Prix du patrimoine arboré + prix des jardins familiaux
- 2019 : Deuxième fleur
- 2020 : La ville poursuit ses efforts environnementaux



Aménagement du bois des Feuillantines

Ce projet rentre dans le cadre de l'ouverture des bois sur la commune afin que les habitants puissent profiter des espaces de verdure toute l'année. Ainsi, ont déjà été ouvert aux habitants le bois des Eboulures, le bois Barrais, le bois des Copistes et le bois de la Chaînaie (Boissy), soit 20 ha au total.

Ce bois de 6 200 m² va permettre aux habitants du village d'avoir un espace boisé de proximité accessible à pied.

Cet aménagement comprend le fauchage du bois, les travaux de mise en sécurité des arbres et la réalisation de clôture afin d'empêcher l'accès à la zone rouge du PPRN. Deux portillons permettront de marquer les entrées du bois et de le pouvoir de fermer si possible la nuit. De plus, un portail sera rajouté afin de faciliter l'accès technique. Un cheminement principal va être créé afin de rejoindre le parking rue Fortuné Charlot à la rue des Bellevues. De plus, un cheminement secondaire permettra de pouvoir se promener dans le bois. Les cheminements seront réalisés en stabilisé sur une largeur de 2 mètres. Enfin des corbeilles de propreté ainsi que des bancs seront disposés le long des cheminements.

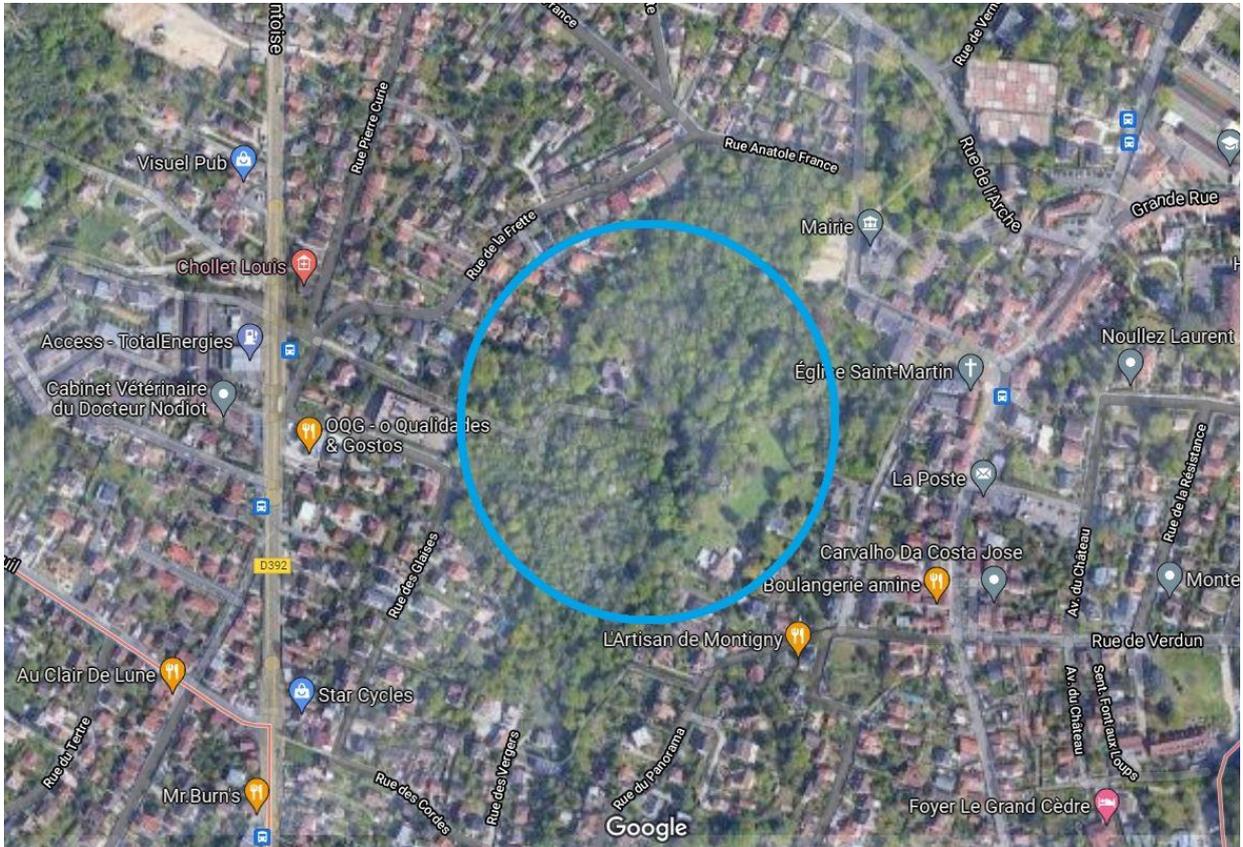
Une aire de jeux permettra d'agrémenter l'aménagement et se rajoutera à la seule aire de jeu du secteur située au parc de l'Hôtel de Ville.

Le montant total de l'aménagement est de 250 000 € TTC.





UNE EMPRISE EN PLEIN CŒUR DU VILLAGE



Calendrier prévisionnel

Etude : 2021
Travaux : 2022
Réception au plus tard à la fin 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre



Budget prévisionnel –

Montant total : 250 000 € HT

Description des coûts : Aménagement du bois, travaux de mise en sécurité, création de cheminements, installation d'une aire de jeux.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021	2022
Etat – DSIL 2019					
Conseil départemental	Contrat d'Aménagement Régional				125 000 €
Conseil régional	Contrat d'Aménagement Régional				50 000 €
Reste à charge : autofinancement par la ville					75 000 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Développement des espaces verts	Surface ouverte au public		A définir
Interactions sociales	Mobilier commun / Aires de jeux Fréquentation		Bonne fréquentation et satisfaction des usagers



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

ACTION N° xx : Transformation du Boulevard Victor Bordier

Dernière date de mise à jour : **04/01/2022**

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

Nom, prénom, fonction :

Andréa RODRIGUES, Chargée de mission aménagement et attractivité commerciale - 01.30.26.30.80

L'action en un mot

Acquisition de foncier pour une revalorisation de l'espace public sur la RD14.

Description détaillée

Pour les années 2022 à 2025 la ville engage activement la transformation du boulevard Victor Bordier afin de répondre aux objectifs suivants en lien avec la nouvelle réglementation de la loi ZAN :



- Préservation et développement d'un habitat qualitatif
- Proposer une offre de proximité aux habitants des différents secteurs de la ville à la fois sur le commerce et l'activité
- Créer de l'emploi
- Développer les partenariats entre la ville et les commerces
- Maitriser une partie du foncier pour créer et valoriser l'espace public
- Végétaliser massivement la RD14 pour lutter contre les phénomènes d'ilots de chaleurs et permettre des générer des continuités écologiques entre les différents espaces verts de la ville.

La commune de Montigny-lès-Cormeilles a amorcé la transformation du boulevard Victor Bordier (RD14) et la requalification des entrées de ville côté Franconville et Herblay depuis plus de 10 ans. En effet, les élus locaux ont constaté que le fonctionnement du barreau commercial de la RD14 n'est plus en adéquation avec les pratiques des consommateurs. Le boulevard Victor Bordier qui a longtemps été nommé la route du meuble se composait principalement de "boites à chaussures" qui ne cessent de périliter depuis l'émergence du E-commerce. Ce phénomène engendre une vacance commerciale de plus en plus longue et les enseignes nouvellement installées ne parviennent pas à pérenniser leur activité sur le site.

La perte de vitesse du commerce sur ce secteur de plus de 26 000ha totalement urbanisé accentue la césure urbaine marquée par la présence des 2x2 voies de la RD14 entre le haut et le bas de Montigny-lès-Cormeilles. Aussi, les élus locaux ont tenté de réduire cette césure urbaine afin de recomposer le territoire communal et par la même occasion créer un nouveau quartier de ville qui remplira la fonction de centre-ville de Montigny dont la ville est complètement dépourvue. Ce nouveau quartier s'étendra de la RD14 au centre administratif Picasso, située au cœur du quartier politique de la ville des Francs.

La création d'un centre-ville au cœur de la RD14 est une volonté politique forte de refaire la ville sur la ville, de désartificialiser ce no man's land très urbanisé et de réintégrer la place de l'Homme et la nature dans cet espace dédié aux véhicules. Cela est rendu possible notamment depuis la mise en place du plan anti bouchon, qui intègre la requalification de la patte d'oie d'Herblay ainsi que la réalisation d'une bretelle d'autoroute de l'A15 rue Marceau Colin. Cette voie permettra de désengorger la RD14 de plus de 15% du flux de véhicule. De plus, les élus ont une volonté de proposer à la population ignymontaine un centre-ville de qualité, un cadre de vie qualitatif et vertueux avec la production à terme d'environ 800 logements en étages et de rez de ville actifs, soit environ 19000m² de surface d'activités (commerces et activités de service confondus) et des espaces publics par le biais de places et placettes dans le projet d'aménagement, dont un parc urbain de 26000 m² que pourront s'approprier les habitants. La multiplication d'espaces dédiés aux modes de déplacements doux contribuera à favoriser le cadre de vie.



La mixité des usages au sein de ce nouveau quartier, permettra de recomposer la ville mais également de générer des lieux de vie et de rencontre pour la population. La création de porosités et de liaisons vertes nord sud permettront également d'ouvrir le quartier politique de la ville qui concentre la plus forte densité de population et le centre administratif de la ville sur le nouveau quartier.

Le projet de centre-ville sera réalisé en plusieurs phases, c'est en ce sens que les élus ont concentré la première opération sur le secteur dit cœur de ville qui sera la "vitrine" du futur centre-ville. Aussi, le projet comprend la réalisation d'une contre-allée dynamique à l'alignement de la RD14, et la valorisation d'une rue piétonne en cœur d'îlot surplombée par les nouveaux logements. Ces deux espaces de vie publique se reconnectent par le biais de places et placettes végétalisées afin de générer des continuités écologiques entre les différents espaces verts de la commune.

Par ailleurs, la rue commerciale en cœur d'îlot permettra de générer un parcours des écoliers sécurisé afin de revaloriser la place du piéton le long de la RD14. Cela profitera notamment au groupe scolaire de 14 classes, intégré au projet. La ville tend à diversifier son offre culturelle, après l'arrivée en 2015 du cinéma le Mégarama, il est compris dans le projet de centre-ville la réalisation d'une salle de Spectacle, et de services publics dédiés au développement culturel (ludothèque, ...). Enfin, afin de s'inscrire dans une démarche de qualité et amorcer la transition écologique et urbaine du cœur de ville, la ville inscrit ce secteur dans la démarche écoquartier.

Cette opération est notamment soutenue par l'Etat via le fonds pour le recyclage des friches (montant de 2 000 000 €).



PLAN DE SITUATION DU PROJET ET DE SON EMPRISE GLOBALE







EXTRAIT DU PLAN GUIDE





Calendrier prévisionnel

En 2022 : acquisition, et aménagement du bois urbain « bois Launay ».

Les opérations d'aménagement urbains débuteront en 2022 et s'étaleront sur plusieurs années.

Les locaux afférents à la salle de spectacle seront disponibles en 2023-2024.

La construction de l'école va débuter en 2024 pour une livraison en 2025 ou 2026.

La ville prévoit également de créer à l'horizon 2025, dans le cadre du projet de nouvelle école, la création d'une place végétalisée de 1500m² en cœur de ville

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Opérateurs	Respecter les termes et les orientations du PLU qui sont plus exigeante en matière de végétalisation et inscrire le projet dans démarche écoquartier	Des la constitution des permis	Si l'engagement n'est pas obtenu : la ville peut remettre en cause l'accord du permis
EPFIF	Convention sur le potage foncier	En cours	



Budget prévisionnel –

Montant total :

24 250 000 € HT

Cela ne concerne que la part « infrastructure publique » du projet

La ville a également engagé une convention avec l'EPFIF relative au portage foncier du projet.

Description des coûts :

- Aménagement d'un bois urbain (bois Launay) : 650 000 € HT
- Construction d'une école publique : 11 700 000 € HT
- Déploiement d'un local destiné à devenir salle culturelle : 4 100 000 € HT
- Création d'une placette végétalisée et végétalisation des abords des autres voies publiques : 1 000 000 € HT
- Autres Travaux et VRD : 6 800 000 € HT



Plan de financement prévisionnel :

La ville va solliciter des financements pour l'aménagement des infrastructures publiques.

Ces projets d'équipement sont en phase de programmation. A l'heure actuelle, le plan de financement n'est pas encore finalisé.

Toutefois, il est souligné que la ville a obtenu en décembre 2021 le soutien de l'Etat via le Fonds Friche. Ce premier soutien confirme la pertinence durable du projet et permettra d'appuyer les prochaines demandes de financement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
Ville – Autofinancement					
ETAT – Fonds Friche				2 000 000 €	



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Nombre d'arbres implantés Surface végétalisée			Aménagement du bois Launay Végétalisation des voies publiques
Surface au sol requalifié			Cf dossier Fonds Friche.
Nombre de logement créés dans cette zone requalifiée			Environ 800 logements
Nombre de commerces créés ou réaménagés dans cette zone requalifiée			En cours de définition
Désengorgement de la circulation automobile			Diminution d'au moins 15% de la circulation



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

ACTION N° xx : Développement du commerce de proximité

Dernière date de mise à jour : 20/07/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

Nom, prénom, fonction :

Andréa RODRIGUES, Chargée de mission aménagement et attractivité commerciale - 01.30.26.30.80

L'action en un mot

Acquisition, embellissement et location de locaux commerciaux.

Description détaillée

Pour les années 2021 et 2022 la ville projette l'acquisition de 2 à 4 locaux commerciaux afin de répondre aux objectifs suivants :



- Préservation et développement du commerce durable et de proximité
- Proposer une offre de proximité aux habitants des différents secteurs de la ville
- Lutte contre la vacance commerciale et l'inflation des loyers
- Développer les partenariats entre la ville et les commerces
- Maitriser une partie du foncier commercial afin d'éviter certaines dérives
- Etre proactif dans le choix de l'offre commerciale

Dans un contexte de préservation du commerce de proximité, notamment dans les quartiers résidentiels comme celui de la partie haute de la commune, la municipalité souhaite éviter tout risque de mutation non maîtrisée. C'est la raison pour laquelle, le plan pluriannuel d'investissement de la ville prévoit l'acquisition-valorisation d'au moins 6 commerces de proximité sur la période 2021-2026.

Par ailleurs, les grandes surfaces, en bordure de la RD14 constituent un modèle commercial vieillissant à bout de souffle. La ville a pour stratégie de transformer l'offre commerciale afin de la rendre plus accessible au quotidien, plus durable et à taille humaine.

Si la ville se porte acquéreur des murs, et ne se contente pas de trouver un nouvel acquéreur, c'est pour s'assurer d'une qualité de l'offre commerciale pour la population locale. De plus cela permet de réduire les temps de vacance commerciale sur un site lors d'une cessation d'activité et de permettre à la population d'avoir toujours accès à une offre de proximité. Enfin, pour les porteurs de projet ce système est intéressant puisque la ville propose des loyers bien moins onéreux qu'un propriétaire privé.

La ville tend à avoir la même démarche dans le cadre de la constitution du nouveau quartier de la gare et procèdera à l'acquisition de locaux commerciaux dans la résidence de la Gare. En effet, il a été constaté avec la production de la ZAC de la gare que l'offre commerciale de la résidence de la gare est peu qualitative et présente une forte vacance commerciale. Or le secteur est porteur pour les commerçants car ils bénéficient du passage des usagers de la gare ferroviaire et routière. De plus, la finalisation de la ZAC, avec ses 650 nouveaux logements à terme, permettra de créer une nouvelle identité au quartier de la ZAC, ce qui nécessite de développer une offre commerciale de proximité en adéquation avec les besoins du quartier.



Exemples de commerces déployés dans le cadre de ce dispositif à Montigny-Lès-Cormeilles :



Mise en situation

de **MONTIGNY LES CORMEILLES**



BAT n°2 Date : 11.12.2020



Propriété exclusive d'AGELIA
REPRODUCTION INTERDITE





Exemples de commerces déployés dans le cadre de ce dispositif à Montigny-Lès-Cormeilles :





Calendrier prévisionnel

Entre 2021 et 2022 : acquisition, valorisation de deux à quatre commerces.

Un commerce a déjà été acquis au printemps 2021.

La ville prévoit de maintenir cette stratégie pour la suite du mandat.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Commerçants	Respecter les termes du bail commercial proposés par la ville. Accord entre la ville et le gérant sur le type de commerce déployé.	Dès la proposition du bail commercial	Si l'engagement n'est pas obtenu : la ville peut remettre en cause le renouvellement du bail commercial.



Budget prévisionnel –

Montant total : 950 000 €

Description des coûts :

L'essentiel des dépenses consiste en l'acquisition foncière des locaux.
La ville peut engager des travaux de réhabilitation-valorisation si nécessaire (budget de 100 000 € en 2021).

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Ville – Autofinancement					600 000 € 350 000 € en 2022



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Maintien et développement de l'offre commerciale de proximité	Nombre de commerces installés suite à acquisition des murs par la ville		Maintien des commerces – Déploiement-rachat de 6 commerces
Limitation de la vacance commerciale	Statistique sur la vacance commerciale		
Qualité de l'offre commerciale de proximité	Bilan de l'évolution de l'offre commerciale		Développer la qualité de l'offre commerciale



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

ACTION N° xx : Ferme pédagogique

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

Nom, prénom, fonction :

HUGER Laurent – Responsable des espaces verts : 06.75.36.45.89 –
laurent.huger@ville-montigny95.fr

L'action en un mot

Création d'une ferme pédagogique pour replacer la nature au cœur de la ville.

Description détaillée

Contexte et enjeux

La commune de Montigny-lès-Cormeilles est dotée d'un patrimoine naturel riche et diversifié. Sur 407 hectares de superficie, la commune a fait protéger dans son Plan local d'urbanisme plus de 75 hectares de verdure (bois, espaces verts et fleuris). Chaque Ignymontain est à moins de cinq minutes de marche d'un bois et la municipalité continue d'œuvrer au développement des espaces verts. L'objectif est de remettre de la nature au cœur de la ville dans le cadre d'une démarche écologique.

La commune s'est également engagée dans la mutation de son fleurissement pour favoriser le fleurissement durable. Les nouveaux massifs sont plantés en vivaces, plantes plus pérennes et moins consommatrice d'eau. Ces efforts ont été récompensés par l'obtention de la première fleur en 2016, puis de la deuxième en 2019, au concours des Villes et Villages fleuris..

La ville nature en chiffre c'est :

- 55 hectares de verdure
- Plus de 44 000 arbres répartis à l'échelle de la ville
- 8 bois ouverts au public
- 20 massifs de fleurs



Dans le cadre du mandat 2020-2026, la municipalité souhaite continuer et amplifier cette stratégie communale. Et notamment en sensibilisant la population aux enjeux environnementaux. La création d'une ferme pédagogique doit contribuer à cet objectif.

La municipalité s'est engagée dans son contrat communal à réaliser une ferme pédagogique pour répondre à trois enjeux principaux :

- Favoriser la découverte du monde agricole (métiers, pratiques, animaux...)
- Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et de bien-être animal ;
- Sensibiliser les habitants à la qualité des produits et de l'alimentation.

D'autres projets communaux viendront compléter la ferme pédagogique, toujours pour répondre à ces enjeux. C'est notamment le cas du verger participatif ou des paniers bio.

Le public ciblé

La ferme pédagogique de Montigny aura vocation à accueillir un public très large, afin de toucher une très grande partie de la population. Ce public peut être classé en 3 catégories principales :

1. Les enfants des écoles et la petite enfance

Les enfants scolarisés représentent une partie importante du public accueilli dans les fermes pédagogique en raison, comme son nom l'indique, de l'aspect pédagogique d'un tel lieu. Les adultes de demain seront sensibilisés aux enjeux agricoles, au bien-être animal ou à la protection de l'environnement en deux phases : sur site avec un animateur de la ville et en classe via le projet pédagogique développé par les enseignants.

Le projet pédagogique sera construit par les enseignants, en partenariat avec la ville dans le cadre du Projet éducatif territorial à partir de la rentrée 2022. Les animateurs de la ferme se baseront sur ce projet éducatif pour construire leurs présentations et leurs ateliers en fonction des sections accueillies.

Et pour la petite enfance, la ville organisera des journées de familiarisation aux êtres vivants. L'occasion de sensibiliser les plus petits au bien-être animal.

2. Les familles

La ferme pédagogique sera ouverte du mardi au samedi à tous les habitants. L'occasion pour les familles de faire profiter les enfants d'espaces verts tout en apprenant au contact des animaux. Les enfants qui auront déjà visité la ferme avec leur école seront les premiers ambassadeurs de la ferme auprès de leur famille.

3. Les séniors

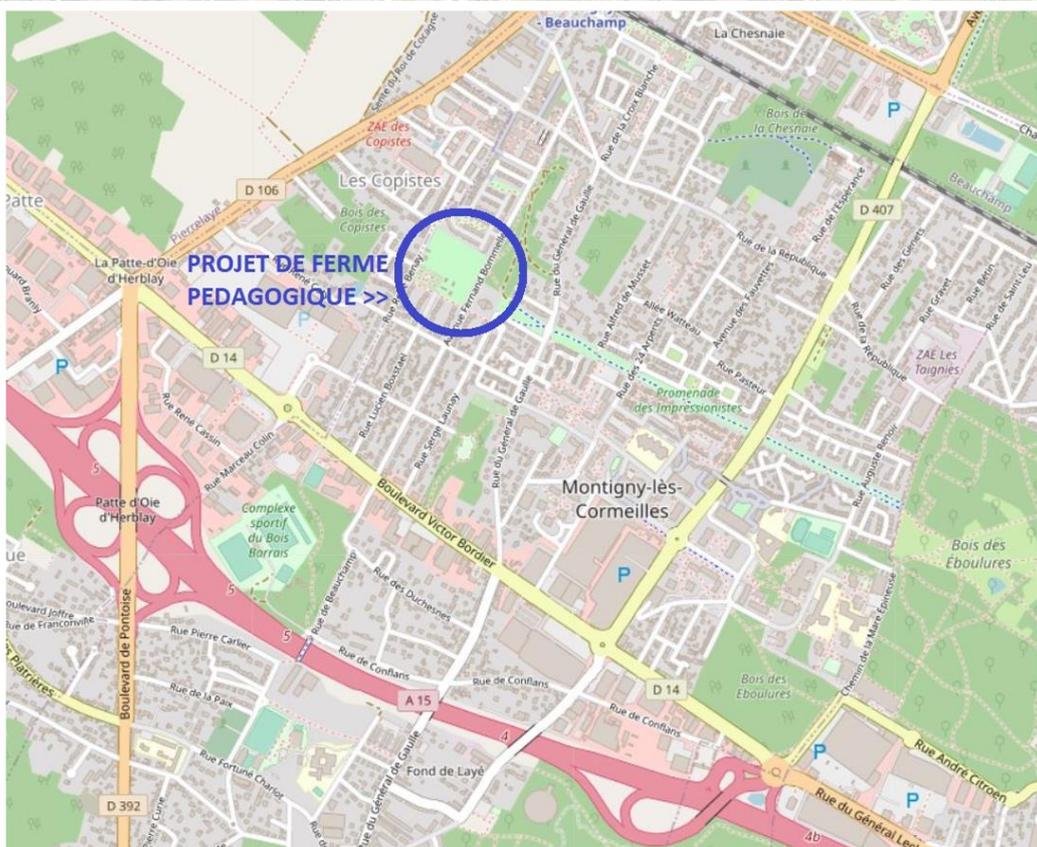
Parce qu'il n'y a pas d'âge pour apprendre et se retrouver autour d'animations ludiques, des ateliers seront organisés par le service retraité avec les animateurs de la ferme. Découverte de l'apiculture, voyage au cœur de l'histoire de l'agriculture du 20ème siècle, visite contée... De nombreuses activités seront proposées aux séniors.



L'implantation de la ferme

La municipalité a retenu la plaine des copistes, entre la rue René Benay et l'avenue Fernand Bommelle, à proximité du centre de loisirs Ciel, comme lieu d'implantation de la future ferme pour deux raisons principales :

- La centralité de cette zone. De nombreuses écoles sont situées à proximité de ce site et les enfants de ces écoles pourraient ainsi s'y rendre à pied. La ferme sera également à proximité du quartier des Francs, classé en quartier prioritaire de la ville.
- La superficie totale de cette zone (environ 20 000m²). Le respect du bien-être animal impose d'accueillir les animaux dans une ferme suffisamment grande pour répondre à leurs besoins en termes d'espaces de vie et de repos.





Exemple d'aménagement

Le projet est actuellement toujours en phase d'étude. Plusieurs dispositions types sont possibles.

Exemple de dispositions





Calendrier prévisionnel

- Etudes : 2021-2022
- Aménagement du site et dépollution : 2022
- Construction des installations agricoles, des locaux annexes et aménagement extérieur : 2023
- Ouverture au public : septembre 2023



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Education nationale	Visite de la ferme dans le cadre d'un projet pédagogique	Dès l'ouverture	Le projet pédagogique sera construit par les enseignants, en partenariat avec la ville dans le cadre du Projet éducatif territorial à partir de la rentrée 2022.
Accueils de loisirs de la ville	Visite de la ferme dans le cadre d'un projet pédagogique	Dès l'ouverture	Les animateurs de la ferme se baseront sur ce projet éducatif pour construire leurs présentations et leurs ateliers en fonction des sections accueillies.
Service enfance petite	Visite de la ferme dans le cadre d'un projet pédagogique	Dès l'ouverture	La ville organisera des journées de familiarisation aux êtres vivants. L'occasion de sensibiliser les plus petits au bien-être animal.
Service retraité de la ville	Visite de la ferme dans le cadre d'un projet d'activités	Dès l'ouverture	Parce qu'il n'y a pas d'âge pour apprendre et se retrouver autour d'animations ludiques, des ateliers seront organisés par le service retraité avec les animateurs de la ferme. Découverte de l'apiculture, voyage au cœur de l'histoire de l'agriculture du 20ème siècle, visite contée...



Budget prévisionnel –

Montant total : 1 515 000 € HT

Description des coûts : Aménagement du bois, travaux de mise en sécurité, création de cheminements, installation d'une aire de jeux.

Plan de financement prévisionnel :

A l'heure actuelle, la ville n'a pas ciblé de financement potentiel. L'intégration de ce projet dans le CRTE pourrait permettre d'engager une démarche de soutien financier.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
Reste à charge : autofinancement par la ville			400 000 €	1 115 000 €	



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Fréquentation	Nombre de visiteurs accueillis		A définir
Accompagnement aux changements de comportement (alimentation / environnement / Connaissance du monde agricole)	Nombre d'animations mises en œuvre en lien avec cet accompagnement		A définir
	Nombre d'activités pédagogique en direction des enfants		A définir



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

ACTION N° xx : Réhabilitation thermique de l'école du Centre

Dernière date de mise à jour : **03/01/2022**

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

Nom, prénom, fonction :

Anne PELLETIER – Directrice des bâtiments – anne.pelletier@ville-montigny95.fr – 01.30.26.30.73

L'action en un mot

Rénovation thermique de l'école : gain d'au moins 60% de performance énergétique

Travaux de réhabilitation et remise aux normes

Prolongation de la durée de vie de l'école située au cœur du village de Montigny-Lès-Cormeilles.



Description détaillée

La ville dénombre un total de huit écoles qui accueillent environ 3 000 élèves.

L'évolution des effectifs scolaires fait état d'un besoin constant voire croissant ces dernières années, notamment en raison de la politique du dédoublement des classes de maternelle pour certaines écoles en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) et en Réseau d'Education Prioritaire (REP). Les locaux scolaires de la ville sont anciens et n'ont pas fait l'objet de rénovation conséquente ces dernières décennies. En effet, la ville a dû s'adapter à une démographie en forte croissance dans les années 70 avec l'implantation de nouveaux quartiers résidentiels. De nombreuses écoles de la ville ont été construites dans ce contexte d'évolution rapide du besoin.

La conception architecturale de ces locaux scolaires a été réalisée dans ce contexte d'urgence démographique afin de répondre au besoin. A l'origine, ces bâtiments n'ont pas été conçus pour perdurer.

Aujourd'hui, après plus de 40 ans, les infrastructures vieillissantes, ne répondent plus aux exigences en terme d'accueil qualitatif. Les locaux, en particulier ceux réalisés dans les années 70, sont particulièrement énergivores en énergie/fluide et ne sont plus suffisamment fonctionnels :

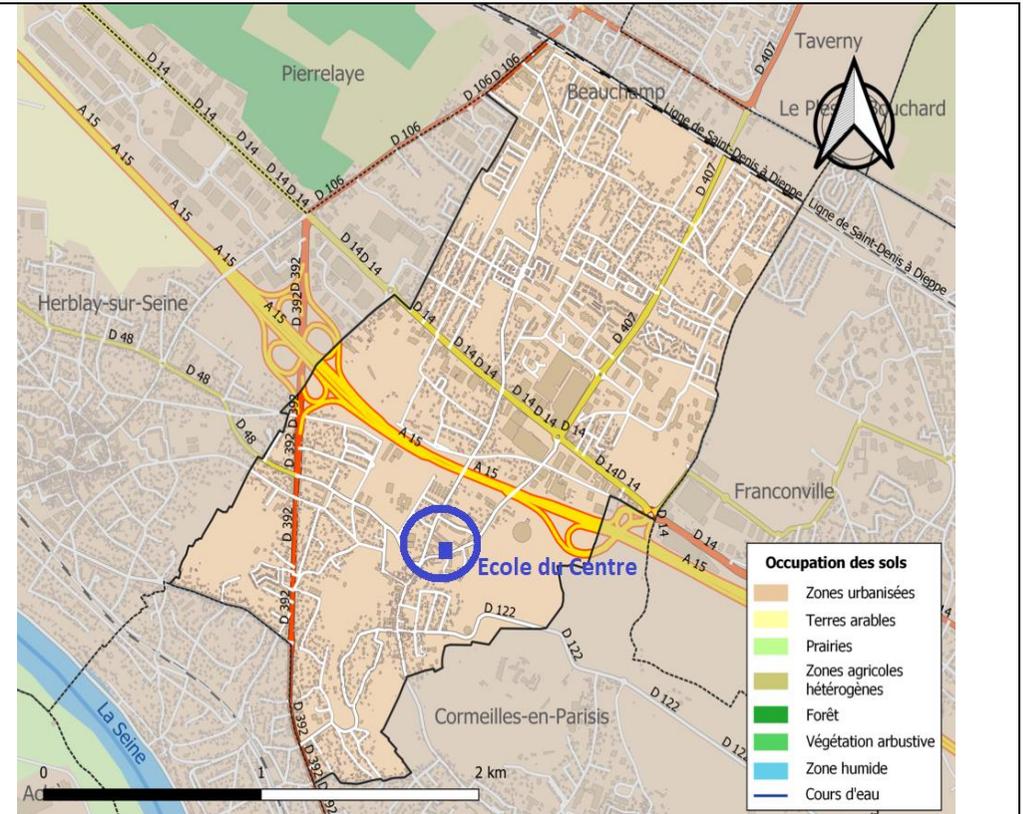
- Ils ne répondent plus aux normes (y compris d'accessibilité)
- Ils ne sont plus suffisamment fonctionnels et doivent être réaménagés pour servir au mieux l'éveil scolaire
- Il est primordial d'effectuer, à minima, une rénovation thermique significative de ce patrimoine.





Le programme de réhabilitation doit répondre aux objectifs suivants :

- Diminuer fortement la consommation et la dépendance énergétique de la ville
- Diminuer l'impact du patrimoine de la ville sur les émissions de gaz à effet de serre
- Donner de nouvelles marges de manœuvre budgétaires à la section de fonctionnement de la collectivité suite à la réduction des consommations énergétiques (Dépense actuelle : près de 600 000 € par an)
- Favoriser l'apprentissage pédagogique et le bien-être des enfants avec de locaux réhabilités selon les enjeux d'aujourd'hui et de demain



Calendrier prévisionnel



Etape 1 : définition des priorités et d'une stratégie d'application

Faisabilité et étude en 2022:

Des études thermiques et un diagnostic amiante seront réalisés à la fin de l'année 2022.

La faisabilité du projet est bonne. La ville est propriétaire de l'ensemble de l'emprise foncière et a mené deux opérations similaires de réhabilitation d'écoles très récemment (école Matisse en 2021 et Braque en 2022). L'opération pourra se dérouler dans les délais prévus.

Un cabinet de maîtrise d'œuvre sera recruté dès novembre 2022 pour préparer et encadrer la réalisation du projet.

Etape 2 : Réalisation des travaux

La réalisation des travaux définis comme pertinents et prioritaires sera effective en 2023.

Début de travaux : juillet 2023

Fin des travaux : novembre 2023

Objet des travaux :

- Remplacement des menuiseries
- Isolation des murs extérieurs
- Remplacement/Isolation des toitures
- Mise en place d'une ventilation

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Education nationale / usagers (via l'association de parents d'élèves)	Usage de l'école – Respect des équipements - Adaptation de l'usage en fonction des nécessités de travaux		



Budget prévisionnel

Montant total : 1 672 000 € HT

Description des coûts : Remplacement des menuiseries, Isolation des murs extérieurs, Remplacement/Isolation des toitures, Mise en place d'une ventilation, Réhabilitation électrique

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
Etat DSIL	752 400 € - DSIL			752 400 €	
Conseil Départemental	418 000 € - Aides aux communes			418 000 €	
Reste à charge : autofinancement	501 600 €			501 600 €	



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Performance énergétique	Gain d'économies d'énergies générées par le projet		Réduction d'au moins 60% des consommations énergétiques
Confort d'utilisation	Satisfaction des utilisateurs (enseignants – parents d'élèves)	A évaluer	Amélioration du confort d'utilisation



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

ACTION N° xx : Plan de végétalisation

Dernière date de mise à jour : **21/07/2021**

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

Nom, prénom, fonction :

Laurent HUGER – Responsable du service Espaces-Verts - laurent.huger@ville-montigny95.fr - 01.30.26.31.61

L'action en un mot

Le but du plan de végétalisation est d'enrichir la canopée urbaine tout en maintenant les biens et services écologiques rendus par les arbres tels que l'amélioration de la qualité de l'air, la captation de l'eau de ruissellement ou la réduction d'ilots de chaleurs.



Description détaillée

La commune de Montigny-lès-Cormeilles, c'est 77,5 hectares de verdure protégés au PLU sur les 407 hectare total, dont 55 hectares d'espaces verts et de bois ouvert au public.

Engagé dans une démarche d'espaces verts et boisés de proximité, la commune a réalisé depuis plusieurs années de grands travaux d'aménagements permettant ainsi à chaque Ignymontain d'être à moins de 5 mn à pieds d'un bois ou d'un parc.

Un engagement dans la durée

La commune participe au concours des Villes et Villages Fleuris depuis 5 ans :

- 2015 : Prix d'excellence
- 2016 : Première fleur
- 2017 : Premier prix du jardin potager remis à une famille Ignymontaine
- 2018 : Prix du patrimoine arboré + prix des jardins familiaux
- 2019 : Deuxième fleur
- 2020 : La ville poursuit ses efforts environnementaux

En 2019, la commune a été également reconnue Territoire Engagé pour la nature et a obtenu ainsi 2 libellules.

Lié à cette démarche, la commune a lancé son Atlas de la Biodiversité Communale depuis le début d'année. Le but étant de connaître et d'adapter ses pratiques pour la sauvegarde des espaces animales et végétales.

3000 arbres en 6 ans

Afin de lutter contre le réchauffement climatique, la ville lance un grand plan de végétalisation afin que 3 000 nouveaux arbres soient plantés sur la commune (espaces public et privés) à partir de l'automne 2020.



► **Plantation sur l'espace public et dans les écoles :**

- Végétaliser des espaces minéraux et déminéraliser les sols
- Apporter de l'ombrage dans les cours d'écoles et les aires de jeux
- Renforcer le nombre d'arbres dans les espaces verts
- Prévoir le renouvellement des bois



► **Choix de végétation planté :** Les grands principes de plantation sont :

- Ne pas planter les espèces problématiques :
 - Les espèces en surnombre comme le Platane ou l'Acacia,
 - Les espèces sensibles aux maladies ou parasites comme le Marronnier ou l'érable sycomore,
 - Les espèces ne résistant pas au changement climatique actuel comme le Bouleau, le Chêne pédonculé
 - Les espèces invasives comme l'Ailante.
 - Les espèces trop exotiques comme le Palmier ou l'Olivier
- Favoriser les espèces horticoles en milieux urbains
 - Les espèces à fleurs comme le Savonnier, le Cerisier du Japon, le Sophora



- Les espèces à feuillage décoratif comme le Chêne rouge d'Amérique, le Ginkgo biloba, l'Erable laciné
- Les espèces à bois décoratif comme le Noisetier de Byzance ou le Liquidambar
- Favoriser les espèces régionales dans les bois
 - Les espèces à fruit pour les oiseaux comme les Aubépines ou les Merisiers,
 - Les espèces d'avenir comme le chêne sessile ou le hêtre
 - Les espèces emblématiques à Montigny comme le Châtaignier

La mise en place de toitures et façades végétalisées ont les mêmes bénéfices que les arbres comme le rafraîchissement de l'air en ville, la régulation thermique des bâtiments, la création de nouvel habitat pour la faune local... la végétalisation des toitures joue également un rôle important sur la régulation des eaux pluviales.

Végétalisation des toitures : Favoriser la mise en place lors de la construction de nouveaux bâtiments comme l'extension du CTM, les hangars de la ferme pédagogique...

Végétalisation des façades : On évitera les 'murs végétalisés' comme celui qui existe face au Centre Picasso, ils ne sont pas vraiment écologiques (consommation d'eau énorme, coûts de pose et de maintenance très élevés). On favorisera plutôt la plantation de plantes grimpantes sur support. Leurs coûts de mises en place restent relativement faibles et la déminéralisation d'un pied de mur peut-être facilement réalisée.





Calendrier prévisionnel

Le projet est en cours depuis l'automne 2020 et durera jusqu'en 2026.
Chaque année de nouveaux secteurs/sites seront végétalisés.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Habitants propriétaires et	Via le dispositif Plant'un arbre et l'aide aux copropriétés : plantation d'arbres contre financement par la ville ;	Mis en œuvre depuis 2020.	Continuité de l'action jusqu'en 2026.
Bailleurs promoteurs et	Obligation de respecter le règlement du PLU communal intégrant des obligations de plantation	Dès application du nouveau PLU (2021)	Application des règles du PLU.



Budget prévisionnel

Montant total : 1 400 000 € dont 600 000 € de 2020 à 2022 (pour les secteurs du domaine public de la ville).

Description des coûts : plantation d'arbres et végétalisation des toitures et façades de l'espace public. Ce budget n'intègre pas les aides versées par la ville à des tiers privés (120 000 € de 2020 à 2026).

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Région Ile de France – Plan vert – A définir (candidature à l'appel à projet 2022)					
Reste à charge : autofinancement					



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Végétalisation	Nombre d'arbres plantés sur l'espace public		1 142
	Aide financière aux personnes privées dont particuliers pour la végétalisation de l'espace privé		120 000 €
	Surface végétalisée (bâtiment public)		

FICHE-ACTION N°1.1

Aménagement de parkings à vélos sécurisés sur la ville de Sannois

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
1 ^{ère} transmission juillet 2021 – abris sécurisés Mise à jour janvier 2022	Travaux achevés	Ville de Sannois Place du Général Leclerc
<u>Nouvelle action à déclarer :</u> Aménagement de locaux existants (pose d'arceaux sécurisés) et création d'un local supplémentaire avec arceaux sécurisés pour le stationnement des vélos du pool, des vélos électriques ville et des vélos personnels des agents	Travaux achevés	Ville de Sannois Place du Général Leclerc
Numéro de fiche	Référent interne	
1.1	Service Développement Durable – Lydia VARIN	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Sannois

Nom, prénom, fonction : VARIN Lydia – Service Développement Durable

L'action en un mot

1^{ère} action déjà transmise en juillet 2021 :

L'action consistait à installer sur le territoire sannoisien en 2021 trois abris vélos couverts avec des arceaux sécurisés sur les sites suivants : espace Eliane Chouchena (projet abandonné et remplacé par un nouvel abri au Palais des Sports Jean Claude Bouttier compte tenu des forts besoins exprimés), gymnase Gambetta et gymnase Voltaire.

Chaque abri couvert est équipé de 4 arceaux sécurisés pouvant accueillir chacun une capacité de 8 vélos.

Il est à noter qu'en 2020 trois abris ont déjà été installés sur les sites suivants : Hôtel de Ville, square Ribot, Palais des Sports Jean-Claude Bouttier. Des arceaux sécurisés ont également été installés sur le parvis de la gare (8 attaches soit une capacité de 16 vélos).

Nouvelle action à déclarer :

Mise en place d'abris vélos sécurisés dans les locaux (sous-sol) de la mairie.

Un local existant destiné aux vélos électriques mis à disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de vélos (6) des attaches supplémentaires et sécurisées ont été installées. 5 attaches (soit 10 vélos) + la création d'un local supplémentaire en structure acier et sécurisé (sur l'emprise de 2 places de parkings) pouvant accueillir les vélos des agents pour leurs déplacements domicile-travail. 5 attaches soit 10 vélos.



Description détaillée

1^{ère} action déjà transmise en juillet 2021 :

Ce projet s’inscrit dans le cadre de la politique communale de développement des mobilités douces et en cohérence avec le schéma stratégique cyclable de l’Agglomération du Val Parisis.

La Commune de Sannois travaille actuellement en parallèle à la réalisation de son plan vélo.

Nouvelle action à déclarer :

La ville de Sannois déploie actuellement son Plan de Mobilité d’Administration dont l’action phare retenue est l’usage du vélo.

Sur cette action phare en cours de déclinaison, la Ville a souhaité encourager la pratique du vélo à la fois dans le cadre des déplacements professionnels (mise à disposition de vélos électriques – 6 vélos à ce jour) mais également pour les déplacements domicile travail (mise à disposition de locaux sécurisées pour les vélos des agents).

Calendrier prévisionnel

1^{ère} action déjà transmise en juillet 2021 – avancement :

Les 3 abris couverts ont été mis en place au mois de novembre 2021 sur les 3 sites suivants : Palais des Sports Jean Claude Bouttier, gymnase Voltaire, gymnase Gambetta.

Nouvelle action à déclarer :

Le local supplémentaire a été réalisé au cours du mois d’octobre 2021.

Les arceaux ont été déployés (dans le local existant et dans le local supplémentaire) dans les mêmes délais.

Les locaux sont opérationnels.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s’engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
1^{ère} action déjà transmise en juillet 2021 – avancement :			
L’Etat (Programme Alvéole)	Financement du projet	A l’achèvement des travaux (selon l’enveloppe disponible)	Projets déposés sur la plateforme du programme Alvéole Avancement : subventions non perçues (programme complet)
Abriplus (Fournisseur abris)	Fourniture et pose des abris	A l’origine avant la fin du mois d’octobre (retards de livraison indiqués)	Bons de commande envoyés début juillet Livraison et installation novembre 2021 compte tenu de la pénurie d’acier



Logo EPCI CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nouvelle action : arceaux dans local existant + création d'un nouveau local avec arceaux

L'Etat (Programme Alvéole)	Financement du projet	A l'achèvement des travaux	309 euros HT de subvention par local soit 618 euros HT au total
Abriplus	Fourniture des arceaux	Juillet 2021	
Services ville	Installation des arceaux (local existant) et création du local supplémentaire (+ arceaux)	Octobre 2021	Des retards ont été observés pour la création du local supplémentaire compte tenu de la pénurie d'acier

Budget alloué

1^{ère} action déjà transmise en juillet 2021 – avancement :

30 000 euros TTC prévus initialement sur le budget investissement 2021

Montant total : 28 825,18 € HT (et montant 34 590,22 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : investissement

Abris couverts et arceaux : 19 404 euros TTC

Travaux de génie civil : 15 186.22 euros TTC

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*
Etat	Programme Alvéole (60 % du montant HT des travaux)	Prévisionnel de 9 702 € sous réserve de l'achèvement des travaux au 12/11/2021 et en fonction de l'enveloppe restante sur le programme Alvéole. Subventions non perçues compte tenu de la complétude du programme Alvéole et des retards de livraison en raison de la pénurie d'acier

Nouvelle action à déclarer : Pose d'arceaux dans le local existant + création d'un local supplémentaire avec arceaux

Montant total : 4 333,88 € HT (montant 4 686,07 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : investissement

Arceaux : 1 236 euros TTC (618 euros TTC pour 5 arceaux * 2 locaux)

Coûts annexes d'installation (acier, peinture...) : 3 450.07 euros TTC

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022 Fonds
Etat	Programme Alvéole (60% du montant HT des travaux) _ uniquement pour la partie arceaux	Par local (5 arceaux) - 618 euros HT – 309 euros HT de subventions obtenues en janvier 2022 <u>Au total :</u> 1236 euros TTC pour les 2 locaux – soit 618 euros HT de subventions obtenues en janvier 2022

Indicateurs d'évaluation de l'action

1^{ère} action déjà transmise en juillet 2021 – avancement :

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Les établissements sportifs concernés par la pose d'arceaux peuvent avoir des publics autres que sannoisiens
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui/Non	Certains équipements sont moins bien desservis La ville de Sannois travaille sur son plan vélo afin de les rendre plus accessibles
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	NC	Créateur de lien (relations et interactions sociales), accès au droit, intégration, accès aux soins/santé, réduction des inégalités ...
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Pour le public et les agents travaillant sur les sites, incitation à utiliser les mobilités dites actives en proposant des stationnements sécurisés

Nouvelle action à déclarer : Pose d'arceaux dans le local existant + création d'un local supplémentaire avec arceaux

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Label employeur pro à envisager
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	NC	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	NC	Locaux destinés exclusivement à l'usage des agents
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Créateur de lien et d'échanges entre les agents (relations et interactions sociales)
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Conditions de travail améliorées, nouveaux emplois, rayonnement supra communal, filière d'excellence ...

Indicateurs d'avancement et de résultats

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
<u>1^{ère} action déjà transmise en juillet 2021 – avancement :</u>			
Nombre d'équipements	Référencement	3 abris couverts	6 abris couverts en 2021 Renforcer le déploiement sur les autres années
Niveau d'utilisation des abris		Pas de référence	A déterminer Sur le site Jean Claude Bouttier surexploitation constatée

Nouvelle action à déclarer : Pose d'arceaux dans le local existant + création d'un local supplémentaire avec arceaux

Local Pool vélos électriques ville	Référencement	3 VAE	6 VAE fin 2021 Evaluer le nombre d'utilisations fin 2022.
------------------------------------	---------------	-------	--

**Logo EPCI****CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Local supplémentaire créé pour les déplacements domicile travail		Pas de référence	Evaluer le nombre d'agents se déplaçant à vélo en 2022.
--	--	------------------	---

FICHE-ACTION N°

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
31 janvier 2021	A démarrer	117-139 boulevard Charles de Gaulle 95110 Sannois
Numéro de fiche	Référent interne	
	Thierry PETITIMBERT	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Sannois

Nom, prénom, fonction : PETITIMBERT Thierry – Responsable du Service Bâtiment

L'action en un mot

L'action consiste à préserver le patrimoine bâti et à répondre aux normes actuelles des ERP et à leurs performances énergétiques.

Description détaillée

Le projet prévoit :

- Les études du projet,
- Les travaux de requalification (couverture, menuiseries extérieures, électricité, plomberie, platerie, et peinture),
- Les travaux d'accessibilité (ADAP) et de mise aux normes techniques.

Cet aménagement implique :

- Le remplacement des menuiseries simple vitrage par du double vitrage avec un coefficient U_w (performance de l'isolation) inférieur à $1.5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et un coefficient S_w (capacité à transmettre la chaleur) inférieur à 0.15 afin d'obtenir un gain de chauffage d'au moins 15%,
- La rénovation totale de la couverture (90%) et de l'étanchéité (10%) présentent des défauts d'infiltration majeures,
- L'installation d'isolants avec une résistance thermique d'au moins R égal $6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ sous toiture et muraux pour améliorer notablement la performance thermique du complexe couverture avec une économie attendue de 30% de chauffage,
- La mise aux normes de l'accessibilité pour répondre aux obligations des ERP (ADAP),
- La mise aux normes d'éclairage indispensable pour répondre à une nécessaire économie d'énergie finale,
- La modification du mode de production de chauffage en remplaçant une chaudière gaz par une pompe à chaleur Air/ Eau dernière génération.

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 159 155 € H.T

Logo EPCI CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Calendrier prévisionnel



Les études vont débuter à la fin du 2^{ème} trimestre 2021 pour une durée de 12 mois et les travaux se dérouleront entre les mois de juin 2022 et février 2023 pour une durée de 8.5 mois.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
MERCURE BY ACERTA	Maître d'œuvre	Etudes de réhabilitation du bâtiment communal	Début fin du 2 ^{ème} trimestre 2021
Qualiconsult	Bureau de contrôle		
SPS-C	Coordinateur de sécurité		

Budget prévisionnel

Montant total : 1 159 155.00 € HT (et montant 1 390 986.00 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Phase études et coûts connexes : **104 255 € HT**

Phase travaux : **1 054 900 € HT**

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
Etat	DSIL		362 502 €		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en	Oui	Piste cyclable + abris vélos (8 places créées en 2020)



Logo EPCI

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

commun ?		
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Début des travaux en juin 2022.

FICHE-ACTION N°

DÉMINÉRALISATION IMPASSE DE LA GARE, RUE DU L.G KEISER, PLACE A. RIMBAUD + VÉGÉTALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE ORANGERIE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
02/02/2022	En cours	Rue de la Gare, rue du L.G Keiser, place A. Rimbaud, école de l'Orangerie 95110 Sannois
Numéro de fiche	Référent interne	
	M. JOSEPH Fabien	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Sannois

Nom, prénom, fonction : JOSEPH Fabien - Responsable du Service Espaces Verts

L'action en un mot

L'action consiste à déminéraliser des pieds d'arbres dans des rues et une école afin de favoriser le développement du végétal.

Description détaillée

Cette action est réalisée sur plusieurs sites :

- L'école de l'Orangerie : création de 4 fosses de plantation pour un total de 10m³ et 63m² de surface déminéralisée + plantation de 3 arbres
- S L'impasse de la Gare : création d'une fosse de plantation de 29m³ en remplacement d'une dalle de béton désactivée et plantation d'un arbre
- La place A. Rimbaud : installation de pavés drainants sur 85 m² en remplacement d'un enrobé et plantation d'un arbre dans une fosse de 17 m³
- La rue Keiser : installation de pavés drainants sur 4 places de stationnement et sur des espaces piétons. Surface totale déminéralisée : 49 m².

Calendrier prévisionnel

Ces actions ont été réalisées dans le courant du 2^{ème} semestre 2021. La rue Keiser sera déminéralisée au 1^{er} semestre 2022.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
L'ESSOR	Travaux de génie civil		
Espace Déco	Travaux de plantation		

Budget prévisionnel

Montant total : 120 271 € HT (et montant 144 325.20 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Les principales dépenses concernent des travaux de génie civil avec la démolition de revêtements minéraux, le terrassement pour creuser les fosses de plantations et l'installation de terre végétale + plantations arborées.

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
AESN Agence de l'Eau Seine Normandie	2 dossiers de demande de subvention en cours d'instruction Coût total des travaux : 120 271 € HT	15 252 € HT			

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ? Non	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en	Non	



Logo EPCI **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

commun ?		
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Travaux en cours

REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Saint-Leu-la-Forêt (95320) 52 rue du Général Leclerc
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

Nom, prénom, fonction : BEN AMEUR Tarek – Directeur des Services Techniques et du Patrimoine

L'action en un mot

Le projet prévoit la réhabilitation de l'école élémentaire, la création d'une salle d'activités périscolaires et d'une salle de classe, ainsi que la requalification de la cour de récréation, le tout s'inscrivant dans un volet de performances énergétiques et répondant à la nouvelle carte scolaire.

Description détaillée

L'école, construite en 1985 et accueillant environ 150 élèves, présente aujourd'hui plusieurs désordres tant sur les façades qu'en toiture et nécessite des mises aux normes, ainsi qu'un rafraîchissement des locaux. Afin d'y remédier, les travaux consisteront :

- à la préservation de la structure bois en façade,
- à la remise à neuf la toiture et de son étanchéité
- au ravalement des façades
- au remplacement de certaines menuiseries
- à la mise aux normes des installations électriques
- à la modification des éclairages dans les circulations afin d'atteindre le nombre de Lux réglementaire
- à l'amélioration de l'acoustique dans les circulations par le changement des faux plafonds
- à l'installation d'une ventilation double flux en vue d'améliorer la qualité de l'air
- à la réfection des murs et sols des sanitaires
- à la remise en peinture de toutes les surfaces intérieures

Le projet prévoit une extension de 120 m² d'une construction en bois, permettant ainsi la création d'une salle d'activités périscolaires et d'une salle de classe.

La cour de récréation sera requalifiée en apportant une meilleure optimisation des surfaces et en préservant les espaces végétalisés. Les clôtures et accès seront modifiés selon les prescriptions réglementaires en milieu scolaire.

Calendrier prévisionnel

Les travaux seront réalisés courant 2022. Leur durée est estimée à 3 mois. Ils seront programmés principalement pendant les périodes de vacances scolaires, seuls les travaux de finition peu impactant en termes de nuisances et ne perturbant pas le fonctionnement des activités pourront être prévus en période scolaire.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Académie de Versailles	Participation à la définition et validation du projet	1er semestre 2022	Présentation et consultation du dossier

Budget prévisionnel

Montant total : 850 000 € HT (et montant 1 020 000 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Extension et requalification de la cour :

- installation de chantier, VRD, terrassement, gros œuvre 98 077,28 € HT
- Construction traditionnelle en bois, menuiserie, plâtrerie, revêtement de sols et murs, électricité, chauffage 279 335,48€ HT
- serrurerie 10 995,00 € HT

Réhabilitation

- étanchéité 100 964,10 € HT
- menuiseries extérieures 14 950,00 € HT
- faux-plafonds, peinture, revêtement mural PVC, sol souple 115 300,00 € HT
- CVC 86 978,14 € HT
- Electricité 54 400,00 € HT
- Ravalement des façades extérieures, y compris bardage en bois Pour isolation 89 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023
Commune de Saint-Leu-la-Forêt	Sur ses fonds propres		747 982,55 €	
Département (demande à venir)	Rénovation école		94 517,45 €	
Département (demande à venir)	Extension		7 500,00 €	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Amélioration des performances énergétiques
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Communal
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Pistes cyclables à proximité
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Augmentation de la capacité d'accueil.
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Conditions de travail améliorées tant pour le personnel que pour les élèves

Indicateurs d'avancement et de résultats

- confort des usagers
- Amélioration des performances énergétiques
- Augmentation de la capacité d'accueil

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Saint-Leu-la-Forêt (95320) 52 rue du Général Leclerc
Numéro de fiche	Référent interne	Tarek BEN AMEUR

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

Nom, prénom, fonction : BEN AMEUR Tarek – Directeur des Services Techniques et du Patrimoine

L'action en un mot

Le projet consiste en la rénovation de l'éclairage d'un terrain de football synthétique, situé au complexe sportif Jean Moulin, en vue d'une mise aux normes répondant aux exigences réglementaires relatives à l'homologation par la Fédération Française de Football. Celui-ci offrira, par conséquent, une parfaite qualité d'éclairage aux joueurs conformément au cahier des charges de la fédération sportive (éclairage moyen horizontal et vertical, uniformité...). L'idée est surtout de rénover en augmentant la qualité de l'éclairage mais aussi en économisant les coûts d'exploitation et de maintenance de l'installation. Cette opération vise également à diminuer la nuisance lumineuse faisant référence l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Description détaillée

Le projet prévoit l'étude d'éclairage, la mise aux normes des circuits existants, le remplacement des lampes sodium en lampes Led.

Calendrier prévisionnel

1er semestre 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Fédération Française de Football (FFF)	Homologuer l'éclairage	1er semestre 2022	Déposer le dossier auprès de FFF

Budget prévisionnel

Montant total : 37 324 € HT (et montant 44 788,80 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

– Dépose de 12 projecteurs et de platine en pied	1 776,00 € HT
– Fourniture et pose de 12 projecteurs Led 1300 Watts 1,5 A	34 180,00 € HT
– Réglage de nuit des angles d'éclairage contrôle et vérification de la photométrie	1 368 € HT

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Ville de Saint-Leu-la-Forêt	Fonds propres		14 929,60		
FFF (demande à venir)	Fonds d'aide au football amateur		22 394,40		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	oui	Efficience des consommations énergétiques, durée de vie, diminution des coûts d'exploitation et de maintenance favorisant les circuits courts (moins d'émission CO2)
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Communale et départementale
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	Aménagement cyclables dans le cadre du plan vélo, pôle gare et bus
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	oui	Rencontres en milieu scolaire, associatif et tout public
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	oui	Amélioration de la performance de l'équipement apportant une meilleure visibilité, assurant de meilleures conditions de travail aux éducateurs et permettant l'accueil d'évènements sportifs



Indicateurs d'avancement et de résultats

- Consommations énergétiques
- Accueil d'évènements sportifs
- Amélioration du taux d'occupation

CREATION D'UN JARDIN PARTAGE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Saint-Leu-la-Forêt (95320) 52, rue du Général Leclerc
Numéro de fiche	Référent interne	Laura LEVESQUE

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

Nom, prénom, fonction : LEVESQUE Laura – Directrice Environnement, Culture et Associations

L'action en un mot

Création d'un jardin partagé dont l'enjeu majeur est de réintroduire la nature en ville. Il s'agit d'un projet collectif visant à sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques (éco-gestes) ; permaculture, paillage, agriculture biologique, fruits et légumes de saison, gestion de l'eau, compostage, paillage. Ce projet se concrétisera sous la forme d'un potager accessible à tous où seront aussi dispensés des ateliers de formation. Ce projet poursuivra le second objectif de renforcer le lien social et de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle.

La mise en œuvre de ce projet s'inscrit dans le cadre de la déclinaison du plan d'actions de l'Agenda 21 élaboré par la ville en concertation avec les habitants en 2019. Ainsi, il permet de répondre au défi 2 « Connaître, protéger et favoriser la biodiversité » ainsi qu'au défi 6 « Renforcer les liens entre Saint-Loupiens ».

Ce jardin sera géré par une association « Le potager des loups ».

Description détaillée

Aménagement d'un terrain d'environ 800 m² comprenant une partie terrassement avec traitement de la terre végétale, le tout clôturé avec portail d'accès et création d'un cheminement piétons extérieur pour accès aux jardins. La ville assurera la plantation d'arbres fruitiers, plantes aromatiques, plantes potagères et plantes ornementales afin de garantir un lancement du projet dans les meilleures conditions.

Calendrier prévisionnel

1er semestre 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Association	A entretenir et animer les activités	2 ^{ème} trimestre 2022	Mise en œuvre



Montant total : 25 000 € HT (et montant 30 000 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Terrassement 15 000 € HT
- Clôtures 5 000 € HT
- Plantations 5 000 € HT

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Ville de Saint-Leu-la-Forêt	Fonds propres		25 000 € HT		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	Au contraire, le projet consiste à ouvrir un nouvel espace vert au public.
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	Le projet en extérieur n'entre pas dans le cadre des démarches de performance énergétique en revanche une attention particulière sera portée aux économies d'eau et à la gestion des déchets
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Le projet bénéficiera principalement aux habitants de Saint-Leu-la-Forêt même si l'association et le jardin seront ouverts à tous.
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Le terrain est accessible à pieds depuis l'ensemble du territoire communal. Des pistes et voies cyclables permettent de s'y rendre à vélo. La gare se trouve à proximité permettant ainsi à un public d'autres communes de l'intercommunalité ou d'ailleurs d'y accéder.
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Comme présenté plus haut, le projet a pour objectif de favoriser la cohésion sociale en renforçant le lien entre les habitants et en créant des activités intergénérationnelles
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	Le projet renforce l'attractivité du territoire en mettant à disposition du public un nouvel espace vert mais cela n'a pas d'action sur l'activité économique.



Indicateurs d'avancement et de résultats

Nombre de visiteurs

Nombre de membres dans l'association

Satisfaction des participants

MODERNISATION DES SYSTEMES D'ECLAIRAGE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Saint-Leu-la-Forêt (95320) 52 rue du Général Leclerc
Numéro de fiche	Référent interne	Tarek BEN AMEUR

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

Nom, prénom, fonction : BEN AMEUR Tarek – Directeur des Services Techniques et du Patrimoine

L'action en un mot

Remplacement total des équipements d'éclairage de l'ensemble des classes, bureaux et parties communes dans les écoles maternelles et élémentaires par des éclairages type Led en vue d'améliorer nettement les performances énergétiques tout en offrant un meilleur confort aux usagers. L'éclairage représente un poste de dépenses important pour les établissements scolaires. Rénover l'éclairage en passant en Led permet d'économiser jusqu'à 80 % sur les factures d'électricité.

Description détaillée

Remplacement de des lampes fluorescentes, néons et plafonniers par :

- des pavés Led de 600 x 600 encastrés
- des pavés Led en saillie 1200 x 300
- des hublots Led
- des plafonniers Led
- des spots Led

Calendrier prévisionnel

Travaux réalisés par phases durant les vacances scolaires 2022.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La direction des affaires scolaires	A proposer des axes d'amélioration relatifs aux performances énergétiques ainsi qu'au confort des acteurs de l'Education Nationale	De façon permanente	Echanger et annoncer la validation du projet

Budget prévisionnel

Montant total : 65 692 € HT (et montant 78 830,40 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Remplacement de l'ensemble des équipements lumineux existants

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Ville de Saint-Leu-la-Forêt	Fonds propres		32 846 € HT		
Etat	DSIL 2021 (Arrêté 2021-599 du 20/07/2021)		32 846 €		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Réduction de 80 % des consommations d'électricité. Le gain est estimé à 20 297 W.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		communal
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non concerné	
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Favorise l'aspect écologique et conduit nos lieux d'enseignement vers des écoles durables. Amélioration des performances des structures scolaires, meilleur confort visuel des occupants.

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Mise aux normes
- Amélioration de la performance énergétique
- Satisfaction et confort
- Durée de vie

REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Saint-Leu-la-Forêt (95320) 52 rue du Général Leclerc
Numéro de fiche	Référent interne	Tarek BEN AMEUR

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

Nom, prénom, fonction : BEN AMEUR Tarek – Directeur des Services Techniques et du Patrimoine

L'action en un mot

Requalification et mise en valeur d'un espace public situé en cœur de ville.

Entièrement minérale la place de la Mairie semble totalement banalisée et n'est pas confortable pour les piétons. En effet, le stationnement des véhicules, bien que matérialisé, peut parfois revêtir un caractère anarchique et envahissant. Au vu de sa situation géographique et des nombreux commerces de proximité qui l'entourent, il a été décidé de redéfinir un aménagement qualitatif visant à développer des liaisons douces, de porter une attention particulière sur davantage d'aménagements paysagers visant à atténuer le phénomène d'îlot de chaleur, et avec un objectif de valoriser les eaux de source dont la ville bénéficie. Ce projet revitalisera l'espace public aujourd'hui éteint de manière unitaire tout offrant un usage apaisé et contribuera aux développements d'évènements locaux à caractère culturel, social, patriotique et autres...

Description détaillée

Requalification et mise en valeur de la place de la Mairie. Ce projet d'aménagement aura pour objectifs :

- De traiter ce secteur de manière qualitative puis de mettre en valeur la mairie en cours de réhabilitation,
- De relier le marché couvert et la mairie, afin d'améliorer l'attractivité économique,
- D'améliorer la sécurité et l'accessibilité des usagers,
- D'améliorer l'éclairage public, sachant que l'on estime qu'il est possible d'optimiser ces coûts de manière importante sur la facture énergétique et sur l'exploitation, du fait d'un investissement dans du matériel innovant. Il faut noter que la part de l'éclairage public augmente dans le budget des collectivités locales. Les plus importantes sources d'économies proviennent d'une performance énergétique accrue et d'une exploitation optimisée.
- Revalorisation des eaux de source en créant une à deux fontaines accessibles sur la place

Calendrier prévisionnel

Eté 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total travaux: 458 333.33€ HT (et montant 550 000.00 € TTC)
 Montant total étude: 58 333.33€ HT (et montant 70 000.00 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Installation, déplacement et repli de chantier y compris barrière de chantier, signalisation temporaire, nettoyage du site, piquetage, plans d'implantations et panneau d'information,
- Démolition et terrassement de la structure existante et évacuation en décharge publique,
- Mise en place de matériaux nobles, drainant les eaux pluviales,
- Dépose des bordures et caniveaux existants,
- Repose de bordure et caniveaux en grès,
- Création de dispositifs d'engouffrement des eaux de ruissellement,
- Application de GB0/14 sur chaussée,
- Application de BB/10 sur chaussée,
- Génie civil pour enfouissement des réseaux Téléphonie, Electricité, Fibre, éclairage public, etc...
- Travaux de dépose de l'ancien réseau aérien,
- Création d'une à deux fontaines,
- Alimentation des fontaines par les eaux de source naturellement présentes sur le territoire.

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Ville de Saint-Leu-la-Forêt	Fonds propres		516 666,66 € HT		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non Concerné	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Amélioration de la performance énergétique en ce qui concerne la modernisation de l'éclairage public
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		communal
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Pôle gare, liaisons douces (sentés...)
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Lieu de rencontre, accueil d'évènement
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	oui	Installation de commerces temporaires, animations associatives et communales

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Carrefour social économique
- Lieu de rencontres,
- Evènements divers et variés
- Ilot de fraîcheur contribuant à la maîtrise des températures

REQUALIFICATION DE LA SENTE DES LIBOUX

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Saint-Leu-la-Forêt (95320) 52, rue du Général Leclerc
Numéro de fiche	Référent interne	Tarek BEN AMEUR

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

Nom, prénom, fonction : BEN AMEUR Tarek – Directeur des Services Techniques et du Patrimoine

L'action en un mot

La requalification de la Sente des Liboux aura pour objectif la préservation d'un chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), de maintenir et revaloriser la trame verte ainsi que de sensibiliser les usagers à la protection du patrimoine naturel et des paysages.

Description détaillée

Ces travaux consisteront au terrassement manuel et mécanique, avec un renforcement de la structure en grave naturelle puis la mise en œuvre d'un gravier stabilisé sur une épaisseur d'environ 10 à 12 cm qui permettra de couvrir cette sente. L'un des atouts majeurs de ce revêtement est sa perméabilité.

Calendrier prévisionnel

1^{er} semestre 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : **17 285.89** € HT (et montant 20 743.07 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
Installation, déplacement et repli de chantier y compris barrière de chantier, signalisation temporaire, nettoyage du site, piquetage, plans d'implantations et panneau d'information	Ft	1	823.14	823.14
Terrassement mécanique et manuel	M3	15.50	142.5	2 208.75
Mise en œuvre de grave naturelle	M3	32.00	50.40	1 612.80
Mise en œuvre de gravier stabilisé sur environ 10 à 12cm	M ²	185.00	23.60	4 366.00
Camion de 2 tonnes à 14 tonnes de charge utile	h	32.00	70.00	2 240.00
Chef de chantier	h	32.00	52.00	1 664.00
Ouvrier hautement qualifié	h	32.00	33.90	1 084.80
Manœuvre	h	64.00	31.35	2 006.40
Conducteur de camions tous tonnages et conducteur d'engins	h	32.00	40.00	1 280.00
Montant HT				17 285.89
TVA 20%				3 457.18
Montant TTC				20 743.07

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Ville de Saint-Leu-la-Forêt	Fonds propres		10 371,54 € HT		
Département	Restauration et valorisation de chemins de randonnée (inscrits au PDIPR)		6 914,35 €		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Communal (en limite de commune avec la ville de Taverny)
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Oui liaisons douces
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Lieu de promenade et de randonnée
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Valorisation du tourisme

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Fréquence de passage
- Sécurisation
- Satisfaction des promeneurs

FICHE-ACTION N° **XX****TITRE**

VEGETALISATION DU CIMETIERE MUNICIPAL

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Saint-Leu-la-Forêt (95320) 52 rue du Général Leclerc
Numéro de fiche	Référent interne	Tarek BEN AMEUR

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

Nom, prénom, fonction : BEN AMEUR Tarek – Directeur des Services Techniques et du Patrimoine

L'action en un mot

Le cimetière présente de nombreuses difficultés dans la mise en place de pratiques sans intrants chimiques et le respect de la biodiversité. Sa conception très minérale ainsi que la symbolique du lieu conduit implique une réelle exigence d'entretien dans le respect des défunts et de leur famille. Cet endroit dénué de végétalisation est vecteur d'îlots de chaleur importants c'est pourquoi la ville, dans le cadre de sa politique environnementale et afin de répondre à la loi Labbé et l'arrêt relatif à l'utilisation des pesticides dans les cimetières qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires à compter du 1^{er} juillet 2022, souhaite mener un projet de végétalisation et de gestion écologique de cet espace. Après étude des différents paramètres à prendre en compte pour sa végétalisation, il a été d'adopter des stratégies différentes en fonction des espaces.

Description détaillée

Les opérations de végétalisation à venir consistent à traiter les allées de circulation, les espaces situés hors circulations ainsi que les inter-tombes (principe d'engazonnement, de semences...).

Calendrier prévisionnel

Réalisation en deux phases sur 2022 et 2023.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 34 000 € HT (et montant 40 800 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Préparation des surfaces et des terres
- Semence et engazonnement

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
Ville de Saint-Leu-la-Forêt	Fonds propres		17 000 € HT	17 000 € HT	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Performance environnementale (baisse émission CO2, élimination des produits phyto...)
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Communal
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	oui	Mobilités douces, bus, pôle gare
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Non concerné	
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Fréquentation
- Répondre à une demande forte des habitants pour plus de verdure
- Contribuer à la préservation de la biodiversité et aux retours des insectes pollinisateurs
- Diminuer les îlots de chaleur urbaine
- Protéger et nourrir les sols longtemps appauvris par les produits phytosanitaires



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Taverny

ACTION N° xx : **Diagnostics phytosanitaires**

Dernière date de mise à jour : **16 décembre 2021**

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Taverny

Nom, prénom, fonction : M. François Laurent - Directeur du Patrimoine et du Cadre de vie.

L'action en un mot

Le projet consiste à disposer d'un diagnostic phytosanitaire complet sur le territoire communal afin d'avoir une connaissance exhaustive de l'état de santé des arbres et ainsi permettre la planification de travaux d'entretien et de mise en sécurité.

Ce projet s'inscrit dans une continuité de diagnostics initiés depuis l'année 2016, avec à ce jour 2 479 arbres répertoriés et localisés sur une couche géographique de notre outil de Système d'Information Géographique (SIG). Il est nécessaire de compléter l'inventaire actuel, d'en faire le suivi et la mise à jour.



Description détaillée

L'objectif est de disposer d'une connaissance suffisante sur la qualité arboricole, phytosanitaire et écologique des arbres présents sur le territoire communal, afin d'orienter les choix sur la conservation et l'abattage de ces sujets.

Les prospections effectuées mettront en évidence :

- les arbres remarquables,
- les arbres d'intérêt écologiques (présence de gîtes à chiroptères, de trous d'oiseaux, de nid d'écureuil...),
- les arbres dangereux.

Le diagnostic phytosanitaire permet d'évaluer l'état physiologique et biomécanique des arbres avant de prévoir toute intervention.

Calendrier prévisionnel

Le diagnostic phytosanitaire est prévu tout le long de l'année.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ONF	Accompagnement dans les espaces boisés en charge de l'ONF	A définir	
Agence des espaces verts	Accompagnement dans les espaces boisés en charge de l'AEV	A définir	
Fédération Nationale des Communes forestières	Accompagnement avec les élus	A définir	



Budget prévisionnel

Montant total : 20 000 €

Description des coûts :

- Accompagnement dans la mission par l'ONF via les Conseillers Arbre Conseil et de sociétés spécialisées ;
- Mission d'abattage des arbres après les diagnostics et remplacement par la plantation de nouveaux arbres.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Conseil régional d'Île-de-France	Budget participatif écologique dans le cadre de la reconquête de la biodiversité	16 509 € TTC			15 564 € TTC Jusqu'à 70% des dépenses éligibles



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Agriculture	Nombre d'arbres abattus	2017 : 21 arbres, 2018 : 20 arbres.	2021 : 38 arbres.
Agriculture	Nombre d'arbres reconnus comme arbres remarquables	6 arbres.	Dans le cadre de la révision du PLU et des futurs diagnostics à venir d'autres arbres pourront être reconnus comme remarquable.
Agriculture	Elaboration d'un diagnostic de chaque arbre	Investissements réalisés : 2016 : 2 705 € TTC 2017 : 16 986 € TTC 2018 : 16 509 € TTC	Investissement 2021 de 15 564 € TTC. A ce jour 2 479 arbres ont été répertoriés et diagnostiqués.
	Adapter le territoire aux épisodes de canicule		Remplacement des arbres abattus par des essences plus adaptées et résistantes au changement climatique.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Taverny

ACTION N° xx : REQUALIFICATION D'UNE FRICHE URBAINE SUR L'ILÔT TUYOLLE

Dernière date de mise à jour : **15 décembre 2021**

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Taverny

Nom, prénom, fonction : M. Sylvain WEISS - Directeur du Patrimoine et du Cadre de vie.

L'action en un mot

La commune de Taverny souhaite restructurer en profondeur un tissu bâti aujourd'hui dégradé, insalubre et désaffecté situé en centre-ville, à proximité immédiate d'une gare, en créant d'une part, une offre mixte de logements et de commerces, et d'autre part, par le réaménagement des espaces publics immédiats, la création d'un parc public de près de 840m² et la réalisation d'une placette destinée à desservir les futures cellules commerciales en pied d'immeuble.



Description détaillée

Le quartier de Vaucelles présente depuis de nombreuses années un tissu urbain dégradé et insalubre, héritage des constructions les plus anciennes du secteur. Ces constructions situées à l'angle de la rue de la Tuyolle et de la rue de Paris se caractérisent par un enchevêtrement composé de constructions à usage d'activité (ancien garage et hangar), commerces désaffecté (le Taverny'er) et des constructions d'habitations inoccupées depuis de nombreuses années. Les diagnostics et les études de sols menées ont montré la présence d'amiante et de plomb dans les bâtiments (principalement dans les toitures...) et la présence de pollution des sols liée notamment à l'activité de garage (cuve de fuel enterrée...).

C'est dans ces conditions que la commune a souhaité accompagner une opération de requalification urbaine du site dans une volonté de redynamisation de cet îlot situé en centre-ville et à proximité immédiate d'une gare, par la création d'une part, d'une offre mixte de logements et de commerces, et d'autre part, par le réaménagement des espaces publics immédiats, la création d'un parc public de près de 840m² et la réalisation d'une placette destinée à desservir les futures cellules commerciales en pied d'immeuble.

Cette requalification prévoit la réalisation un ensemble immobilier d'environ 60 logements sociaux familiaux, 83 logements en Résidence Personnes Agées non médicalisée, ainsi que de 200 m² environ de surface de plancher de cellules commerciales en rez-de-chaussée.

Le parti d'aménagement de ce programme est constitué comme suit :

- Une partie du programme immobilier sera implantée à l'angle des rues de Paris et de la Tuyolle. Elle comprendra 4 bâtiments présentant un nombre d'étages allant de R+2 à R+2+C, regroupant environ 60 logements collectifs, ainsi qu'environ 200 m² de surface de plancher à vocation commerciale en rez-de-chaussée, et environ 78 places de stationnement sur un niveau de sous-sol. L'accès au parking souterrain est prévu depuis la rue de la Tuyolle ; laquelle sera élargie.

La réalisation de cette partie du programme se fera en restructuration urbaine. Elle nécessitera la déconstruction du bâti existant, avec un désamiantage préalable. Une dépollution du sol, en raison des activités développées ici par le passé, sera nécessaire.



- Une seconde partie du programme immobilier se développera le long de la rue de la Marée, en lieu et place d'une partie du parc privé. Elle comprendra un bâtiment rez-de-jardin + rez-de-chaussée + 2 étages + attique afin de tenir compte des altimétries du terrain naturel par rapport au domaine public, offrant environ 92 logements collectifs en Résidence Personnes Agées non médicalisée et environ 30 places de parking sur un niveau de sous-sol.

L'accès piéton et automobile sera aménagé sur la rue de la Marée ; ce qui nécessitera l'élargissement d'un tronçon de la rue de la Marée.

Enfin, un square public arboré de 840 m² s'implantera le long de la rue de la Marée.

Dans le cadre de ce projet urbain, la commune de Taverny procédera à la requalification complète des espaces extérieurs du projet à savoir :

- Le désamiantage et la démolition d'un bien immobilier communal de près de 230 m² (ancien hôtel le Taverny'er), sis à l'angle des rues de Paris de la Tuyolle afin d'y réaliser en lieu et place une placette publique au pied des futures constructions et commerces.
- L'élargissement de la rue de la Tuyolle afin de faciliter les croisements et le stationnement.
- La création d'un parc urbain public de 840m² le long de la rue de la marée.



Calendrier prévisionnel

- 12 février 2021 : Accord du permis de construire. A noter que ce permis fait l'objet actuellement d'un recours contentieux (A mettre ?)
- 2022 : Etudes MOE voirie et espaces publics.
- 2022 : Acquisition Foncier pour création du parc urbain public.
- 1^{er} trimestre 2023 : désamiantage et démolition du Taverny'er
- Mi 2023 à fin 2024 : Travaux de voirie (VRD – place urbaine) et création d'un parc urbain.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre



Budget prévisionnel

Montant total : 991 000 € TTC

Description des coûts :

- Etudes MOE voirie et espaces publics : 75 000€ TTC
- Acquisition Foncier pour création du parc urbain public : 40 000€ TTC
- Désamiantage et démolition du Taverny'er (bien communal) : 70 000€ TTC
- Travaux de voirie (VRD – place urbaine) : 350 000€ TTC
- Création d'un parc urbain : 460 000€ TTC



Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024
Ville de Taverny	991 000€	<p>Etudes : 30 000€</p> <p>Acquisitions foncières : 15 000€</p>	<p>Désamiantage et démolition du bien communal le Taverny'er : 28 000€</p> <p>Travaux de voirie (VRD – place urbaine) : 295 000€</p> <p>Création d'un parc urbain : 184 000€</p>	
Conseil régional d'Île-de-France	<p>Reconquérir les friches franciliennes (subvention dans la limite de 60% du montant des dépenses éligibles)</p>	<p>Etudes : 45 000€</p> <p>Acquisitions foncières : 21 000€</p>	<p>Désamiantage et démolition du bien communal le Taverny'er : 42 000€</p> <p>Création d'un parc urbain : 276 000€</p>	
Département du Val d'Oise	ARCC Voirie (Subvention dans le limite de 55 000€ pour un plafond de 200 000€)	/	Travaux de voirie (VRD – place urbaine) : 55 000€	



--	--	--	--	--



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Taverny

ACTION N° **xx** : DÉPLOIEMENT D'ÎLOTS DE FRAÎCHEUR AU PROFIT DES PUBLICS SCOLAIRES

Dernière date de mise à jour : **16 décembre 2021**

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Taverny

Nom, prénom, fonction : M. François Laurent - Directeur du Patrimoine et du Cadre de vie.

L'action en un mot

Le projet consiste à implanter des îlots de fraîcheur à destination des équipements municipaux scolaires pour faire face aux fortes chaleurs.

Description détaillée

Le réchauffement climatique est un phénomène mondial.

Les épisodes de canicule sont de plus en plus fréquents et entraînent une surmortalité des personnes les plus vulnérables.

La cartographie des températures enregistrées fait apparaître l'existence d'îlots de chaleur où les températures sont supérieures à la moyenne du territoire en Région Île-de-France.

Ces îlots se situent en zone urbaine où les bâtiments et les revêtements minéraux accumulent la chaleur le jour et la restituent la nuit. Les recherches menées pour mieux expliquer ce phénomène ont mis en évidence la conséquence de la diminution dans les villes de la part des zones humides et des espaces végétalisés, au profit des surfaces artificialisées et fortement minéralisées – bitume, béton, pierre, etc.



Ces matériaux absorbent et stockent la chaleur, la restituent petit à petit y compris la nuit où la température reste élevée et où l'air ambiant n'est plus rafraîchi par l'humidité et ne peut donc plus faire baisser les températures.

Afin d'adapter nos villes aux changements climatiques et améliorer la vie des Franciliens, la ville de Taverny souhaite implanter des îlots de fraîcheurs au sein des établissements scolaires.

Les solutions à mettre en œuvre pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser le rafraîchissement de l'air, seront parmi les trois leviers suivants :

- le recours à la pleine terre, aux sols vivants et à une végétation comprenant différentes strates et des plantations d'arbres de haute tige apportant de l'ombre,
- une présence bénéfique de l'eau (gestion hydraulique et points d'eau),
- le choix des matériaux spécifiques limitant les phénomènes d'absorption de chaleur par un recours à des matériaux avec un albédo élevé (pouvoir réfléchissant d'une surface).

Calendrier prévisionnel

L'objectif de la municipalité est de prévoir un îlot de fraîcheur par an par établissement scolaire.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Maître d'œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Trouver des solutions innovantes• Adapter les aménagements en fonction des besoins et de l'état des établissements scolaires existants	A définir	



Budget prévisionnel

Montant total : 100 000 €

Description des coûts :

- Accompagnement avec un MOE pour les études préalables,
- Les travaux et les aménagements.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Conseil régional d'Île-de-France	100 îlots de fraîcheur				Etudes préalables : jusqu'à 40% des dépenses éligibles Travaux et aménagements : jusqu'à 50% des dépenses éligibles



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
	Adapter le territoire aux épisodes de canicule		
	Contribuer à la lutte contre le changement climatique		

Annexe 7 au CRTE de Val Parisis - tableau de suivi des indicateurs

Axe PT	Orientations PT	Indicateurs de suivi et d'évaluation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	% de déplacements domicile-travail utilisant les modes doux ou collectifs						
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Taux de remplissage par véhicule						
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs	Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires						
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Consommation énergétique finale du territoire						
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Part de la consommation énergétique finale issue des EnR-R						
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre du territoire						
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	Nombre de jours avec une qualité de l'air dégradée						
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	% de surfaces agricoles cultivées dans le territoire						

Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Linéaire d'itinéraires de randonnée balisés / valorisés							
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Superficie de bois et forêts aménagés et accessibles au public							
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Superficie des îlots de fraîcheur et de chaleur							
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	% de terres artificialisées sur le territoire							
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique							
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques	Superficie des trames vertes et bleues							
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	Poids des déchets ménagers ultimes, recyclés et verts recyclés du territoire							
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	% de déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage							
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire	Nombre d'établissements actifs employeurs							
Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire	Taux de chômage de la population							

Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	Volume de production annuelle de logements							
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	% de copropriétés classées parmi les plus en difficulté							
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité	Nombre de places en habitat spécifique sur le territoire							
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants	Nombre annuel de crimes et délits commis							
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants	Nombre de caméras de vidéoprotection							
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles	Nombre de publics scolaires fréquentant les piscines							
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles	Nombre d'entrées dans les médiathèques							
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre	IDH2 du territoire							
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre	Taux de pauvreté du territoire							
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre	Nombre de médecins généralistes							

Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire	Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre	Nombre de médecins spécialistes							
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 2 : Etre un employeur responsable	Ecarts de régime indemnitaire entre les femmes et les hommes							
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	Emissions de gaz à effet de serre liées aux actions intercommunales							
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	Consommation énergétique des bâtiments intercommunaux							
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	% de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal							
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	% d'actions inscrites au PCAET réalisées							
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	Nombre de marchés publics intégrant des clauses de développement durable							